This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

TOME XXVII.

LIÉGE

LÉON DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 10

1898

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
355369A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1928 L

Institut Archéologique Liégeois

STATUTS CONSTITUTIFS

ART. I. — Une société est fondée à Liége pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province et des anciennes dépendances du pays de Liége.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique liégeois* et correspond avec les sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

ART. II. — L'*Institut* se compose :

1° De seize membres effectifs au moins et de trente au plus ; ils doivent être domiciliés dans la province ;

2° D'un président et d'un vice-président honoraires, à savoir : le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville de Liége ;

3° De vingt membres honoraires ;

4° De cinquante membres correspondants ;

5° De membres associés.

ART. III. — Les places vacantes pour le titre de membre effectif, honoraire ou correspondant, seront mentionnées sur les convocations, afin que l'on puisse procéder aux présentations de candidats. Ces présentations devront être faites par écrit et signées par trois membres effectifs L'admission, décidée par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, aura lieu dans la séance qui suivra celle où auront été faites les présentations, et dont elle devra être distante d'au moins huit jours.

La moitié, au moins, des membres effectifs existant devra être présente pour pouvoir procéder à l'élection d'un membre effectif, et le tiers, après une seconde convocation.

L'élection des membres effectifs et des membres honoraires a lieu dans la séance du mois d'avril et dans celle de décembre, après la formation du bureau.

Lorsqu'il y aura lieu d'augmenter le nombre des membres effectifs, conformément au § I de l'article II, il faudra une délibération expresse de l'*Institut* avant de pouvoir procéder à la présentation de candidats.

ART. IV. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre. Le bureau fixe le jour et l'heure des séances (1).

Les membres effectifs qui, dans le courant de l'année, n'auront pas payé leur cotisation, seront, après avertissement, considérés comme démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si sept membres effectifs au moins ne sont présents à la séance.

Les membres honoraires, correspondants ou associés, peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

Toute discussion étrangère au but de l'*Institut* est interdite.

(1) C'est actuellement le dernier vendredi du mois.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ART. V. — Le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier.

Les fonctions des membres du bureau sont annuelles.

Chaque année, à la séance du mois de décembre, l'*Institut*, en procédant à l'élection de ses fonctionnaires, nomme un vice-président, qui entre en fonctions le 1er janvier.

L'année suivante, il devient de droit président de l'*Institut* pour le terme d'une année, après laquelle il n'est pas immédiatement rééligible, ni comme président, ni comme vice-président.

Les autres membres sortants du bureau sont rééligibles.

ART. VI. — Le président veille à l'exécution du règlement; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ART. VII. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la société est signé par le président et par le secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la société.

En cas d'empêchement du secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le président.

Le secrétaire a la garde du sceau et des archives de la société.

Il présente chaque année, au mois de janvier, un rapport détaillé sur les travaux de l'*Institut*, sur les acquisitions faites et sur les objets et livres offerts.

ART. VIII. — Le conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse, tous les ans, un inventaire, qui est vérifié et approuvé par le président. Cet inventaire indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Pendant les trois mois de vacances, le conservateur peut, avec l'assentiment du bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles.

ART. IX. — Le bibliothécaire tient un catalogue des livres offerts à l'*Institut* ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

ART. X. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et par le secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans la séance du mois de janvier de chaque année.

ART. XI. — Les recettes de la société se composent de la cotisation annuelle des membres effectifs, associés ou correspondants, et des subventions à obtenir de l'État, de la province et de la commune.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée à la somme de quinze francs; celle des membres associés est de dix francs. Elle est également de dix francs pour ceux des membres correspondants qui désirent recevoir les publications de l'*Institut*.

Ces cotisations sont payables dans le courant du mois de janvier qui commence l'année pour laquelle elles sont dues.

ART. XII. — Les objets réunis par la société forment un Musée, qui est la propriété de la Province.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le

nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après une délibération expresse de l'*Institut* et du consentement des donateurs. (Cette règle ne s'applique pas aux monnaies et aux livres.)

Tout objet, même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé.

La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du jour un mois avant la délibération, afin que les membres puissent prendre connaissance des objets.

Tous les membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la société.

Art. XIII. — L'*Institut* publie un recueil intitulé : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

Une commission spéciale, composée de trois membres, élus à l'époque du renouvellement du bureau, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du *Bulletin.*

Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'*Institut*, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

Les auteurs des articles publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part, qui devront porter, sur le titre, cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* Ils sont du reste autorisés à faire tirer, à leurs frais, un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du *Bulletin* dont ils sont extraits.

Art. XIV. — Le présent règlement ne pourra être changé que sur la proposition écrite de cinq membres

effectifs, toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs existant.

Après revision des dispositions organiques des 12 *avril* 1850, 18 *janvier* 1852, 17 *janvier* 1857 *et* 13 *avril* 1877, *les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique réuni en assemblée générale, à Liége, le* 13 *avril* 1877.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
JOSEPH HALKIN.

Le Président,
STANISLAS BORMANS.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

PETY DE THOZÉE (LÉON), *O.* ✠.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÉGE.

GÉRARD (LÉO).

BUREAU DE LA SOCIETÉ POUR 1899.

Président : MARCEL DE PUYDT.
Vice-Président : J.-E. DEMARTEAU.
Secrétaire : JOSEPH HALKIN.
Conservateur : J. ALEXANDRE.
Trésorier : ED. BRAHY-PROST.
Bibliothécaire : ÉRASME PAQUES.
Bibliothécaire-adjoint : JOSEPH BRASSINNE.
Conservateurs-adjoints : LÉON NAVEAU et EDMOND VAN ZUYLEN.

MEMBRES EFFECTIFS.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre effectif.	
4 avril 1850.	4 avril 1850.	1. SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON EDMOND DE), *G. O.* ✠, sénateur, membre de l'*Académie royale de Belgique*, à *Liége*.
5 nov. 1859.	18 nov. 1859.	2. BORMANS (STANISLAS), *O.* ✠, administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l'*Académie royale de Belgique*, président de la *Commission royale d'Histoire de Belgique*, à *Liége*.
1860.	6 mars 1862.	3. Dr ALEXANDRE (JOSEPH), à *Liége*.
13 déc. 1867.	13 déc. 1867.	4. HELBIG (JULES), ✠, artiste peintre, membre effectif de la *Commission royale des Monuments*, à *Liége*.
29 déc. 1864.	1er avril 1870.	5. ANGENOT (FÉLIX), *O.* ✠, greffier provincial, à *Liége*.
29 déc. 1864	5 janv. 1872.	6. DEWALQUE (GUSTAVE), *C.* ✠, professeur émérite de l'Université, membre de l'*Académie royale de Belgique*, à *Liége*.
18 nov. 1859.	5 déc. 1873.	7. THIER (CHEVALIER CHARLES DE), *O.* ✠, conseiller à la Cour d'appel, à *Liége*.
	4 février 1876.	8. JAMAR (EDMOND), architecte, à *Liége*.
31 déc. 1873.	27 avril 1877.	9. FRÉSART (Jules), ✠, banquier, à *Liége*.
	27 juill. 1877.	10. SCHOOLMEESTERS (ÉMILE), curé-doyen de St-Jacques, à *Liége*.
	31 janv. 1879.	11. BODY (ALBIN), ✠, littérateur, à *Spa*.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre effectif.	
24 fév. 1862.	25 mai 1882.	12. CHESTRET DE HANEFFE (BARON JULES DE), membre de l'*Académie royale de Belgique*, à *Liége*.
1876.	26 mai 1882.	13. FRÉSON (JULES), *O.* ✠, conseiller à la Cour d'appel, à *Liége*.
Juillet 1874.	26 mai 1882.	14. DEMARTEAU (JOSEPH), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*, à *Liége*.
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	15. DE PUYDT (MARCEL), directeur du contentieux de la ville de Liége, à *Liége*.
24 fév 1882.	27 janv. 1887.	16. DE SOER (OSCAR), ✠, à *Solières*.
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	17. DEMARTEAU (J. E.). ✠, professeur à l'Université de Liége, à *Liége*.
	31 mai 1889.	18. NAVEAU (LÉON), docteur en droit, château de *Bommershoven*, par Jesseren.
1885.	31 mai 1889.	19. LE PAIGE (CONSTANTIN), professeur à l'Université de Liége, membre de l'*Académie royale de Belgique*, à *Liége*.
1889.	29 mai 1891.	20. HARENNE (CHEVALIER J.-B. DE), à *Chaudfontaine*.
	29 mai 1891.	21. FRAIPONT (JULIEN), professeur à l'Université, à *Liége*.
1887.	18 déc. 1891.	22. BRAHY (ÉDOUARD), à *Liége*.
24 fev. 1882.	23 mai 1893.	23. VAN ZUYLEN (EDMOND), à *Liége*.
31 janv. 1889.	23 mai 1893	24. PAQUES (ÉRASME), à *Liége*.
31 déc. 1893.	31 mai 1895.	25. WALTZING (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, à *Liége*.
28 déc. 1894.	31 mai 1895.	26. HALKIN (JOSEPH), docteur en philosophie et lettres, à *Liége*.
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	27. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, à *Liége*.
29 mars 1878.	27 mai 1898.	28. RUHL (GUSTAVE), avocat, à *Liége*.
31 janv. 1889.	30 déc. 1898.	29. CRASSIER (BARON WILLIAM DE), avocat, à Liége.
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	30. BRASSINNE (JOSEPH), étudiant, à *Liége*.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre honoraire.	
	26 mai 1882.	1. REUSENS (EDMOND), *O.* ✠, chanoine de Malines, professeur à l'Université catholique, à *Louvain*.
4 juillet 1873.	26 mai 1882.	2. VAN DE CASTEELE (DÉSIRÉ), ✠, conservateur des archives de l'État, à *Liége*.
Juillet 1874.	27 janv. 1887.	3. TERME (ANTONIN), directeur du Musée d'arts industriels, à *Lyon*.
1869.	30 janv. 1891.	4. HOCK (AUGUSTE), littérateur, à *Liége*.
	30 janv. 1891.	5. GRANDJEAN (MATHIEU), ✠, bibliothécaire honoraire de l'Université, à *Liége*.
	30 janv. 1891.	6. BEQUET (ALFRED), *O.* ✠, président de la *Société archéologique*, à *Namur*.
	30 janv. 1891.	7. WAUWERMANS, *C.* ✠, lieutenant-général en retraite, à *Bruxelles*.
	30 janv. 1891.	8. MARSY (COMTE DE), ✠, directeur de la *Société française d'Archéologie*, à *Compiègne* (Oise).
	30 janv. 1891.	9. BAYE (BARON JOSEPH DE), à *Paris*.
	30 janv. 1891.	10. BERTRAND (ALEXANDRE), membre de l'*Institut de France*, conservateur du Musée des antiquités nationales, *Saint-Germain-en-Laye*.
1889.	31 mai 1895.	11. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur des Archives de l'État, à *Mons*.
27 déc. 1895.	27 déc. 1895.	12. PIMODAN (COMTE DE), duc romain, capitaine d'état-major, à *Paris*.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre honoraire	
16 nov. 1863.	24 déc. 1896.	13. BORMAN (CHEVALIER CAMILLE DE), ✠, membre du Conseil héraldique et de la Députation permanente du Limbourg, à *Schalkhoven*.
24 fév. 1862.	30 déc. 1898.	14. DARIS (JOSEPH), ✠, chanoine de la Cathédrale, à *Liége*.
1874.	30 déc. 1898.	15. KURTH (GODEFROID), ✠, professeur à l'Université, de Liége, membre de l'*Académie royale de Belgique*, secrétaire de la *Commission royale d'Histoire de Belgique*, à *Liége*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Les noms précédés d'un * sont ceux des membres qui reçoivent le Bulletin.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre correspondant.	
31 mai 1850.	31 mai 1850.	1. PETY DE THOZÉE (J.), consul général, à *Bombay* (Inde).
16 juil. 1853.	16 juil. 1853	2. NOUE (ARSÈNE DE), docteur en droit, à *Malmedy*.
16 juil. 1853.	16 juil. 1853.	* 3. VAN DER STRATEN-PONTHOZ (COMTE FRANÇOIS), *O.* ✠, à *Bruxelles*.
	9 mai 1862.	* 4. RENIER (JEAN), ✠, artiste peintre, à *Verviers*.
	7 avril 1864.	5. GROTEFEND (C. L.), archiviste de l'État, à *Hanovre*.
7 juil. 1871.	7 juil. 1871.	6. SCHOOFS (L. H.), chanoine de la Cathédrale.
2 fév. 1872.	2 fév. 1872.	7. LEFÈVRE (J.), bourgmestre, à *Landen*.
13 mars 1868.	2 fév. 1872.	* 8. LEQUARRÉ (N.), professeur à l'Université, à *Liége*.
	29 juin 1877.	9. VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.), généalogiste, à *La Haye*.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre correspondant.	
	24 fév. 1882.	* 10. DRION (PROSPER), ✠, directeur de l'Académie de peinture, à *Liége*.
	24 fév. 1882.	11. L'ESCAILLE (HENRI DE), à la Tourette, par *Hougaerde*.
	24 fév. 1882.	* 12. OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC D'), docteur en sciences, à *Liége*.
	24 fév. 1882.	13. BAAR (ÉMILE), ✠, docteur en droit, à *Liége*.
	29 déc. 1882.	14. CLERX (PAUL), à *Liége*.
	29 déc. 1882.	* 15. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, à *Gand*.
	29 mai 1883.	16. CRAHAY (LOUIS), *O.* ✠, conseiller à la Cour de cassation, à *Bruxelles*.
	29 mai 1883.	* 17. STASSE (ALEXIS), chef de division au Gouvernement provincial, à *Liége*.
	26 janv. 1884.	18. COURTOIS (L. N.), conducteur des ponts et chaussées pensionné, à *Liége*.
	26 janv 1884.	* 19. EKMAN (C. E.), membre de la première chambre du royaume, à *Finspong* (Suède).
	26 janv. 1884.	* 20. FRÈRE-ORBAN (GEORGES), ✠, conseiller à la Cour d'appel, à *Liége*.
	28 nov. 1884.	21. HOFFMAN (le docteur), secrétaire de la *Société anthropologique*, à *Washington*.
	26 déc. 1884.	22. BREUL (ADOLPHE), industriel, à *Goé*.
	31 déc. 1885.	* 23. TIHON (FERDINAND), docteur en médecine, à *Theux*.
	31 mars 1887.	24. BEHAULT-DORNON (ARMAND DE), à *Bruxelles*.
	28 avril 1887.	* 25. BRACONIER (IVAN), château de *Modave*.
	28 avril 1887.	26. CHARLES (FR.-JOS.), commissaire-voyer, à *Liége*.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre correspondant.	
11 nov. 1862.	20 mai 1887.	* 27. THIMISTER (OLIVIER), chanoine de la Cathédrale, à *Liége*.
	28 juil. 1887.	* 28. COMBLEN (A.), membre de la Commission administrative des Hospices civils, à *Liége*.
	28 juil. 1887.	* 29. FRANCOTTE (GUSTAVE), avocat, à *Liége*.
	27 nov. 1891.	* 30. MIRBACH (comte de), château de *Harff* (Prusse rhénane).
	27 nov. 1891.	* 31. L'HOEST (ISIDORE), ✠, directeur au chemin de fer du Nord, à *Liége*.
	27 nov. 1891.	* 32 DAVIN-RIGOT, à *Latinne* (Hannut).
	27 nov. 1891.	* 33. HORSTMANS (ALBERT), à *Liége*.
30 janv. 1891.	1891.	* 34. COMHAIRE (CHARLES-J.), à *Liége*.
27 mars 1891.	1891.	* 35. SÉLYS DE BRIGODE (BARON RAPHAËL DE), à *Liége*.
31 janv. 1889.	31 déc. 1893.	* 36. BREULS (PAUL), à *Henne*, par Chênée.
24 oct. 1862.	27 avril 1894.	* 37. HEMRICOURT DE GRUNNE (COMTE ARTHUR DE), docteur en droit, sénateur, château de *Hamal*, par Tongres.
22 juil. 1895.	22 juil. 1895.	* 38. MONTEFIORE-LEVI (G.), château du *Rond-Chêne*, par Esneux.
27 déc. 1895.	27 déc. 1895.	* 39. HALKIN (LÉON), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'École des Cadets, à *Jambes lez-Namur*.
29 mai 1896.	29 mai 1896.	40. STAMATIADIS (EPAMINONDAS), chancelier de la principauté de Samos, à *Vathy*.
24 févr. 1896.	24 fév. 1897.	* 41. GONNE (ADOLPHE), avocat, à *Liége*.
24 févr. 1897.	24 févr. 1897.	42. HOLZER (H.), professeur à l'Université, à *Liége*.
30 avril 1897.	30 avril 1897.	43. HANSAY (ALFRED), attaché aux Archives de l'État, à *Liége*.
24 fév. 1882.	28 déc. 1898.	44. TERME (GEORGES), à *Liége*.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'élection comme membre correspondant.	
25 mars 1886.	30 déc. 1898.	*45. GROULART (ÉCUYER HYACINTHE DE), ✠, major d'infanterie, à *Bruxelles*.
28 mai 1897.	30 déc. 1898.	*46. SIMONIS (J.), docteur en médecine, à *Jemeppe-sur-Meuse*.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Date de l'admission.		
7 mai 1869.	1.	DUBOIS (LÉON), chanoine de la Cathédrale, à *Liége*.
15 avril 1875.	2.	POSWICK (JULES), ✠, conseiller communal, à *Verviers*.
4 fév. 1876.	3.	DEMANY (ÉMILE), architecte, à *Liége*.
29 nov. 1878.	4.	BIAR (J. G. N.,) ✠, notaire, à *Liége*.
29 nov. 1878.	5.	SAUVAGE-VERCOUR (CHEVALIER ARTHUR DE), banquier, à *Liége*.
28 mai 1880.	6	SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT DE), avocat, à *Liége*.
28 mai 1880.	7.	LHONEUX (Mme GUSTAVE DE), à *Huy*.
28 mai 1880.	8.	FRÉSART (ÉMILE), *O.* ✠, à *Liége*.
28 mai 1880.	9.	GELOES (COMTE RENÉ DE), château d'*Eysden*.
28 mai 1880.	10.	LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RODOLPHE DE), château de *La Zangrie*, par Bilsen.
28 mai 1880.	11.	PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON DE), docteur en droit, à *Liége*.
5 mars 1883.	12.	MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR DE), château de *Basses-Awirs*, par Engis.
9 mars 1883.	13.	POSWICK (PROSPER), ✠, château de *Tihange*, par Huy.
31 mars 1883.	14.	GOER DE HERVE (BARON EUGÈNE DE), à *Bruxelles*.
20 avril 1883.	15.	DORY (ISIDORE), professeur honoraire de l'Athénée, à *Liége*.
30 nov. 1883.	16.	POTESTA (PAUL DE), docteur en droit, château d'*Hermalle*, par Engis.

Date de l'admission.

30 nov. 1883. 17 CHARLIER (JEAN), négociant, à *Liége*.
30 nov. 1883 18. ORBAN DE XIVRY (JULES), ✠, château de *Gaillarmont*, Grivegnée.
30 nov. 1883 19. SLÉGERS (JOSEPH), docteur en droit, à *Tongres*.
30 nov. 1883. 20. WIGNY (ÉMILE), chef de comptabilité, à *Huy*.
Janvier 1885. 21. DENIS-DEVIGNE (J. J.), à *Ayeneux-Fléron*.
29 avril 1886. 22. WILMART (CHARLES), à *Liége*.
Mai 1887. 23. HAULET, fonctionnaire au chemin de fer de l'État, à *Liége*.
31 janv. 1889. 24. GAILLARD, curé, à *Geer*.
28 fév. 1890. 25. FIRKET, professeur à l'Université, à *Liége*.
27 mai 1890. 26. NAGELMACKERS (ERNEST), ✠, sénateur, à *Liége*.
8 août 1890. 27. LOHEST (FERNAND), architecte, à *Liége*.
28 nov. 1890. 28. THÉATRE, à *Otrenge*.
28 nov. 1890. 29. THIER (CHEVALIER LÉON DE), propriétaire du journal *la Meuse*.
28 nov. 1890. 30. DIGNEFFE (ÉMILE), avocat, à *Liége*.
30 juil. 1891. 31. DULAU, à *Londres*.
8 janv. 1892. 32. LE JOLY (ÉDOUARD), à *Liége*.
1894. 33. PICARD (EDGARD), directeur de la Vieille-Montagne, à *Hollogne-aux-Pierres*.
1894. 34. LEFÈVRE, candidat notaire, à *Verviers*.
1894. 35. LEDRU (LÉON), à *Liége*.
1894. 36. BAAR (ALFRED), à *Liége*.
27 avril 1894. 37. CEYSSENS (J.), curé, à *Dalhem*.
25 mai 1894. 38. HOUTART (MAURICE), docteur en droit, à *Tournai*.
Juin 1894. 39. GÉRADON (MAURICE DE), à *Liége*.
30 nov. 1894. 40. SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON WALTER DE), château de *Halloy*, par Ciney.
22 juil. 1895. 41. MONTEFIORE-LEVI (Madame G.), château du *Rond-Chêne*, par Esneux.

Date de l'admission.

29 nov. 1895. 42. RUDDER (HENRI DE), ingénieur, à *Boussu lez-Mons.*

29 nov. 1895. 43 PHILIPPART (A.), ingénieur, à *Liége.*

31 juil. 1896. 44. VAN DER HEYDEN A HAUZEUR (OSCAR), à *Liége.*

24 déc. 1896. 45. HARROY, directeur de l'École normale, à *Verviers*

26 mars 1897. 46. OPHOVEN (LÉON). à *Liége.*

26 mars 1897. 47. BUGGENOMS (LOUIS DE), avocat, à *Liége.*

26 nov. 1897. 48. Révérend Abbé de l'Abbaye du Val-Dieu, à *Charneux.*

31 déc. 1897. 49. EGGERMONT (I.). conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de *Leignon*, par Ciney.

25 mars 1898. 50. HENRIJEAN-HENNET, docteur en médecine, à *Liége.*

25 mars 1898. 51. NEUVILLE (LÉON), avocat, à *Liége.*

25 mars 1898. 52. HOUSSARD (ERNEST), à *Liége.*

29 avril 1898. 53. SERVAIS (JEAN), instituteur, à *Liége.*

29 avril 1898. 54. FAYN (JOSEPH). directeur de la Compagnie du gaz, à *Liége.*

25 nov. 1898. 55. CRÉMERS (AUGUSTE), château de *Pétaheid*, par Verviers.

25 nov. 1898. 56. CHAUDOIR (JACQUES), château de *Hamoir-Lassus*, par Hamoir.

25 nov. 1898. 57. RENARD (LUCIEN), à *Liége.*

25 nov 1898. 58. PHOLIEN (F.), à *Liége.*

30 déc. 1898. 59. RASQUIN (GEORGES), avocat, à *Liége.*

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1897

MESSIEURS,

Dans le rapport que j'avais l'honneur de vous présenter sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1894, je constatais que la question du transfert de notre Musée à la maison Curtius n'avait pas encore reçu une solution, et je faisais ressortir la nécessité urgente d'un local plus spacieux et mieux aménagé pour exposer nos collections, qui deviennent chaque année plus considérables. Dans le rapport suivant, je disais que cette affaire était en bonne voie et j'émettais l'espoir qu'une décision ne tarderait pas à être prise par les autorités compétentes. Cette année, je ne puis pas encore vous annoncer officiellement que ce transfert est chose décidée, mais tout nous porte à croire que l'Administration communale, si bien disposée pour le Musée,

terminera cette affaire selon les vœux et les désirs, non seulement des membres de l'Institut, mais encore de la grande majorité des Liégeois.

Je profiterai de cette occasion pour remercier, au nom de l'Institut archéologique, l'Administration communale de l'intérêt qu'elle porte à notre Société, et spécialement M. l'échevin Kleyer, pour les déclarations si encourageantes qu'il a faites devant la Chambre syndicale des entrepreneurs au sujet de la future installation du Musée à la maison Curtius.

Je ne puis quitter cette question sans rappeler un fait qui prouve la nécessité, toujours plus grande pour nous, d'obtenir un local assez vaste que pour y mettre à l'abri des intempéries de l'air les pierres tombales et autres objets qui gisent dans la seconde cour de l'ancien Palais des princes-évêques : une personne, dont nous regrettons de ne connaître ni le nom, ni les qualités, a attiré l'attention d'une autorité supérieure sur les conditions dans lesquelles sont exposés ces objets; cette plainte a donné lieu à une demande de renseignements, et nous avons répondu qu'il était impossible à l'Institut de remiser ailleurs ces pierres tombales, colonnes, fontaines, etc., et que c'était à son corps défendant que notre Société doit se contenter d'une cour pour conserver ces pierres sculptées. Nous avons profité de cet incident pour rappeler notre dernière demande de transfert à l'hôtel Curtius.

Je signalerai un point qui montre l'utilité de notre Société et la confiance qu'on lui accorde : lorsque, dans une commune de la province, on signale un objet ou un monument ancien dont l'exis-

tence ou la bonne conservation est compromise, soit par l'indifférence, soit par le vandalisme d'une administration locale ou d'un particulier, c'est à l'Institut que l'on s'adresse pour lui demander de sauver ces objets de la destruction. Maintes fois, nous avons eu ainsi l'occasion de prévenir de véritables abus. C'est ainsi que vous vous êtes émus de l'état de délabrement dans lequel se trouve l'église paroissiale de Saint-Séverin-en-Condroz, église romane bâtie au XIIe siècle par des moines de Cluny et qu'il serait temps de restaurer si on veut sauver ce monument unique dans la province de Liége. Nous espérons que le Gouvernement et les autorités intéressées feront tout leur possible pour veiller à la conservation de cet édifice religieux et accorderont les subsides nécessaires à sa restauration.

Je suis heureux de pouvoir constater la prospérité toujours croissante de notre Société, dont la réputation, tant en Belgique qu'à l'étranger, va en augmentant. Les séances mensuelles ont été très bien suivies, et c'est là une preuve du zèle de nos membres.

De même que les années précédentes, notre Société a participé au Congrès historique et archéologique tenu à Malines au mois d'août dernier ; MM. Helbig et Pâques ont été chargés d'y représenter l'Institut.

FINANCES.

Les comptes de l'Institut, si exactement tenus par notre zélé trésorier, M. E. Brahy, clôturent par un déficit de fr. 25-86.

Au nom de l'Institut archéologique liégeois, je

remercie sincèrement le Gouvernement, la Province et la Ville de Liége des subsides qu'ils ont bien voulu nous accorder et grâce auxquels l'Institut peut publier son *Bulletin*, faire exécuter des fouilles et augmenter le Musée d'objets archéologiques de valeur. L'Institut espère que les autorités voudront bien lui continuer les subsides accordés annuellement.

RECETTES.

Boni de 1896	fr.	89	11
Subside de l'État	»	1,000	»
Subside de la Province	»	500	»
Subside de la Ville	»	500	»
Cotisations des membres	»	1,265	»
Vente du *Bulletin*	»	32	»
Intérêts chez le banquier	»	84	23
Total :	fr.	3,470	34

DÉPENSES.

Achats d'antiquités	fr.	1,399	»
Fouilles	»	188	»
Bibliothèque. — Livres. — Reliures. — Échange de publications. - Abonnements — Congrès — Sociétés	»	53	80
Bulletin et son envoi	»	673	»
Réserve affectée à l'acquisition du reliquaire de Saint-Jacques	»	625	»
Assurances contre incendie	»	96	»
Bureau. — Circulaires. — Encaissements. — Commissions de banque	»	155	22
Concierges. — Gardiens	»	195	»
Entretien des locaux. — Chauffage. — Éclairage. — Eaux alimentaires	»	39	98
Entretien des collections. — Réparations. — Restaurations. — Transports	»	71	20
Total :	fr.	3,496	20

RÉCAPITULATION.

Dépenses	fr.	3,496	20
Recettes	»	3,470	34
Déficit :	fr.	25	86

Réserve V. D. B. fr. 1,000-».

Projet de budget pour 1898.

RECETTES.

Subside de l'État	fr.	1,000	»
Subside de la Province	»	500	»
Subside de la Ville	»	500	»
Cotisations des membres	»	1,200	»
Vente du *Bulletin* et intérêts chez le banquier	»	60	»
Total :	fr.	3,260	»

DEPENSES.

Déficit de 1897	fr.	25	86
Achats d'antiquités	»	1,344	14
Fouilles	»	200	»
Bibliothèque	»	75	»
Bulletin	»	1,000	»
Assurances	»	100	»
Bureau	»	150	»
Concierges et Gardiens	»	195	»
Entretien des locaux	»	70	»
Entretien des collections	»	100	»
Total :	fr.	3,260	»

FOUILLES.

Les fouilles exécutées par l'Institut en Condroz n'ont pas produit les résultats espérés; elles ont été faites aux Avins et près du village de Maffe, à l'ex-

trême limite de la province de Liége ; le Musée s'est accru des objets suivants :

Sépulture près de MAFFE.

Anneau en bronze, ciselé, fendu.

Moyen bronze de L.VCIVS VERVS, 3e consulat, 167 de l'ère chrétienne.

Denier d'argent : *Salonina Avgvsta.* — Revers : *Venvs felix.*

Débris de céramique ; fragments de tuiles plates et à rebord.

Plaque de schiste percée d'un trou. — Débris de ciment.

Ossements humains : 2 fémurs, crânes plus ou moins entiers, vertèbres cervicales. — Remis à M. le professeur Fraipont en juin 1897.

Fouilles dans les substructions d'une villa aux AVINS.

Plaques de recouvrement en bronze de coffrets.

Divers ornements de harnais, en bronze, avec patine luisante.

Fragments de plaques de verre à surface lisse et plane.

Denier en mauvais argent de *Salonina Avgvsta.*

Trois petits bronzes en mauvais état, dont un *Tetricvs senior.*

Disque d'hypocauste.

Tuile plate marquée N E H, les lettres N et E réunies, fragment

Débris de vases en verre sans intérêt.

Moitié d'une hache en silex.

Trois fragments de silex taillés.

Poinçon en os, long de 0m18 ; trois aiguilles de tête en même matière.

Trois fragments d'aiguilles de tête en bronze.

Bracelet double en fil métallique blanc — Argent ? — et cinq anneaux, idem.

Fibule en bronze, avec ardillon.

Anneau en bronze.

Neuf disques en bronze avec ou sans tenons.

Fort anneau de bronze soudé sur un segment sphérique et un anneau plus petit en dessous.

MUSÉE.

L'Institut a vu ses collections s'enrichir de quelques objets intéressants provenant de dons de particuliers et d'achats.

Nous citerons notamment un collier de gilde en argent, une statuette de la Vierge et un berceau en cuivre repoussé.

Voici la liste des dons et achats, dressée par notre érudit et infatigable conservateur, M. le docteur Alexandre.

Dons.

1° Petit volet en chêne avec pentures en fer forgé; XV° ou XVI° siècle. — Don de M. Ed. Brahy.

2° Deux briques de foyer. L'une, datée de 1617, porte le perron entre deux armoiries; l'autre, une tête d'homme laurée et des rinceaux. Provenance : Liége. — Don de M. Mardaga, architecte.

3° Trois petits fragments de vases romains en terre rouge, lisse, à couverte glacée, deux débris de poterie en terre grise, mate et grossière; l'un des deux porte une anse. — Trouvé en juin 1888 sur la terrasse du Trou Manto, à Lovegnée (Ben-Ahin). — Don de M. Victor Martin, de Huy.

4° Fragment allongé de marbre taillé en biseau, arrondi en dessous, percé d'un trou profond suivant l'axe. — Don de M. M. De Puydt.

5° Trois empreintes en plâtre de sceaux de l'Abbaye de Stavelot: *A.* † SANCTVS : REMACLVS : PATRONVS : ECCLESIÆ : STABVLENSIS: 1689.—*B.* SIGILLVM. ECCLESIE. STABVLENSIS †† S. PETRV' S. REMA. Tête et buste des deux saints séparés par une croix. — *C.* S. CONVENTVS ECCLESIE MALMVNDARIENSIS. — Don de M Joseph Halkin.

6° Sept empreintes de sceaux sur cire rouge des princes-abbés : Jean-Ernest de Löwestein, 1715-1731; Dieudonné Drion, 1737-1741; Joseph Nollet, 1741-1753; Alexandre Delmotte, 1753-1766, et de la Cour des Thermes (Mines et minières): ✠ SCEL DE LA COUR SOUVERAINE DES THERMES. – Don de M. Joseph Halkin.

7° Sceau en argent. — Cachet en cornaline, marqué J. A. J.; *Pene gemelli*, monté en fer. — Très petite médaille de Napoléon Ier, avec ruban vert ligné rouge. — Médaille en étain : Légion de l'Ouest, 1re Compie. Liége. — Liberté, Garde urbaine liégeoise, Ordre public. — Deux fermoirs de livre en métal blanc ciselé. — Plaque ovale en cristal de roche : VIS . & . POTENTIA .

REGIBUS . EX . AUCTORITATE . POPULI. — Figure debout, coiffée du bonnet phrygien, appuyée à droite sur un autel orné d'une couronne, tenant de la main gauche un écriteau : MAGNA CHARTA. — A la droite, un lion couché à ses pieds. — Don de M. Aug. Hock.

8° Assiette en faïence d'Andenne, décor bleu. — Don de M Er. Pâques.

9° Monnaies du pays de Liége, dont 6 en argent et 56 en cuivre; monnaies romaines : 6 consulaires en argent, 31 impériales en argent, 158 impériales en bronze ; monnaies françaises : 33 ; monnaies de pays divers: 224 ; différentes médailles et des assignats. — Legs de M. Magnée, de Herve.

Achats.

1° Heurtoir en bronze, XVII° siècle, de provenance liégeoise	fr.	25	»
2° Outil de maréchal-ferrant, d'origine liégeoise	»	10	»
3° Collection de divers objets : vitraux, bois sculptés, etc (vente Matthieu)	»	355	»
4° Tête en pierre de l'époque gothique, provenant de Juprelle	»	24	»
5° Collier de gilde en argent (Société de tir à l'arc de Buvingen)	»	185	»
6° Voiture Louis XV	»	250	»
7° Statuette de la Vierge en bronze doré, de l'époque Renaissance	»	50	»
8° Berceau en cuivre repoussé, dinanderie	»	500	»

PUBLICATIONS.

L'Institut a publié, pendant le cours de l'année 1897, le tome XXVI du *Bulletin*. Il comprend les articles suivants :

1° *La Meuse*, par M. S. ;

2° *Les trente-deux banneresses de la cité de Liége*, par M. EDOUARD PONCELET ;

3° *Lettres inédites du baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, par M. LÉON HALKIN ;

4° *Cinquième et dernier supplément aux Recherches sur les Cartes de la principauté de Liége et sur les Plans et Vues de la ville*, par feu AD. DEJARDIN (suite et fin), publié par CH. J. COMHAIRE;

5° *Les sceaux de la cité de Liége*, par M. ED. PONCELET;

6° Le *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1896*, qui se trouve au commencement du volume.

On pourrait, et non sans raison, trouver le volume XXVI de notre *Bulletin* pas assez considérable; le motif en est que peu de nos membres nous ont fait parvenir des travaux. Je me hâte d'ajouter que le tome XXVII, qui est sous presse, atteindra, vu les articles déjà remis, plus de 500 pages et que, vers la fin de cette année ou au commencement de 1899, paraîtra la table générale des 25 premiers tomes, table qui, à elle seule, fera un fort volume.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque de l'Institut, ouverte tous les vendredis à 3 heures, a été assez fréquentée par plusieurs membres qui viennent, soit consulter des ouvrages, soit en emprunter pour en prendre connaissance à domicile.

Elle s'est enrichie de plusieurs travaux offerts par des membres de l'Institut et par d'autres personnes. De plus, elle s'est augmentée des publications qu'elle reçoit, en échange des nôtres, de nombreuses sociétés savantes du pays et de l'étranger.

Nous signalerons aussi les ouvrages que feu M. Magnée, membre de l'Institut, a légués à la Province pour être conservés dans notre Bibliothèque.

Le nombre des sociétés et corps savants avec lesquels l'Institut est en rapport d'échange s'est encore accru, pendant l'année 1897, de la *Société des Bibliophiles liégeois*, de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, et la *Ravnateljstvo arheoloskoga odjela narodnoga muzeja*, de Zagreb (Croatie).

Nous donnons ci-après la liste complète, fournie par notre zélé bibliothécaire, M. Pâques, des ouvrages reçus en 1897 :

Dons d'auteurs.

TH. GOBERT. — *Les rues de Liége*. T. 3e, fasc. 5 à 9. 1896-97.

GUST. RUHL. — *L'expédition des Franchimontois à Sainte-Walburge* (Extr. du *Bull. de la Soc. d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1895).

JUL. FRAIPONT. — *La grotte du mont Falhise (Anthée)*. Broch. avec phototypie. Bruxelles, 1897.

CLÉMENT LYON. — *Notice nécrologique de M. Joseph de Thibaut*. (Extr. de l'*Education populaire*, Charleroi, 1897.)

ID. — *Le poète François Coppée*. (Extr. du même. Charleroi, 1897.)

FÉLIX HACHEZ. — *Voyage de François Vinchant en France et en Italie de 1609 à 1610*. (Extr. du *Bulletin géographique*. Bruxelles, 1896. Un vol. in-8°.

JOSEPH HALKIN. — *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, conservées à Dusseldorf, Bruxelles, Liége, Londres, Berlin, Paris, Hanau, etc.* Liége, Cormaux, 1897, in-8°.

Dons divers.

EDM. VAN ZUYLEN. — *Catalogue des collections léguées à la ville de Liége par Ulysse Capitaine*. Liége, 3 vol. in-8°.

LEGS MAGNÉE. — Ouvrages relatifs à la religion : 4. — Histoire et

littérature : 80. — Législature et droit : 5. — Divers : 9. — Dictionnaires : 4. — Livres liégeois : 18. — Almanachs : 3. — Pièces diverses contenues dans 11 portefeuilles. — Manuscrits : 6, dont un arabe.

Abonnements et Achats.

Revue de l'Art Chrétien, 40e année, 5e série, 1897. T. 8, 6 livr. 1 à 6. Paris-Lille, Desclée et Cie. In-4o.

Plan-vue perspective de la ville de Liége. (Extr. de la *Description des Pays-Bas*, par Guichardin, avec légendes en italien; exempl. en couleurs in-4o.)

Envois du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.

L. Lahaye. — *Cartulaire d'Andenne.* T. 1 et 2. Introduction, 1896.

Gilliodts van Severen. — *Coutumes du pays et comté de Flandre, quartier de Furnes.* Bruxelles, 1896. T. 1er à 3e, 1897.

L. Crahay. — *Coutumes du comté de Looz et de la seigneurie de Saint-Trond.* T. 3e. Bruxelles, 1897.

Envois de Sociétés.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Gand en 1896. 2 vol. in-8o. Gand, 1897.

Échanges.

§ 1. — BELGIQUE.

Anvers. — Anvers. — *Académie d'archéologie de Belgique.* — *Bulletin*, t. 28 à 30, 1896-97.

Brabant. — Bruxelles. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 3e série, t. XXX, t. XXXIII, nos à 1 à 10, 1897.

Id. — *Biographie nationale*, t. XIV, 2e fascicule, 1897.

Id. — *Annuaire de l'Académie royale*, etc., 64e année, 1898. In-12.

BRUXELLES. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 34e année, nos 5 à 12, 1894; 1 à 12, 1897.

ID. — *Annales de la Société d'archéologie. Mémoires, rapports et documents*, t. XI, nos 2 à 4, 1897; t. XII, no 1.

ID. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, t. VIII, 1897.

ID. — *Annales des travaux publics de Belgique*. — Néant.

ID. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*. — Néant.

ID. — *Revue belge de numismatique*, 53e année, 1897, 2e liv.

ID. — *Société royale belge de géographie*. — *Bulletin*, 21e année, 1897, nos 1 à 6.

ID. — *Id.* — *Compte-rendu des actes de la Société*. (Dans le même volume que le précédent.)

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, édités par C. De Smedt, J. De Backer, C. Houze, F. Van Ortroy et J. Van den Gheyn, t. XVI, 1897, nos 3 et 4.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. VI, no 2, 1897.

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique*, 61e année, 1897.

ID. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* par Reusens et Barbier, *série des Cartulaires*, 1897, liv. 1 à 4.

Flandre orientale. — GAND. — *Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1895, no 4; 1896, liv. 1 et 2.

ID. — *Société d'hist. et d'archéol. de Gand*, 5e année, 1897, nos 4 à 7. — *Bulletin*, 4e année, nos 6 à 8; 5e année, nos 1, 2. — *Annales*, t. II, 1895, f. 3; 4e année, 1896, 1 et 2.

ID. — *Société d'histoire et d'archéologie*. — *Inventaire archéologique de Gand*, 1re année, 1897, fasc. 1 à 4

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, t. XVI, liv. 1 à 4, 1897.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique*. — *Bulletins des séances*, t. XXVI, 1896, et t. XXVII, 1897.

ID. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5e série.

TOURNAI. — *Bulletin de la Société historique et archéologique*, 2e s. — *Annales*, nouv. série, t. II, 1897.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique*. — *Documents et rapports*, t. XXI, 1897.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique*. — Néant.

Liége. — Liége. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2e série, t. XXIV, 1897.

Id. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.* — *Bulletin*, t. X, 1re p., 1896.

Id. — *Société des Bibliophiles liégeois.* — Néant.

Huy. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts.* T. XI, 2e liv.; 1897.

Verviers. — *Caveau verviétois. Société littéraire.* — *Annuaire.* — *Bulletin*, 19e année, 1896-1897, no 19.

Limbourg. — Hasselt. — *Société chorale et littéraire des Mélophiles.* — *Bulletin de la section scientifique et littéraire*, 33e vol, 1897.

Tongres. — *Bulletin de la Soc. scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, 1er f., 1897.

Bilsen. — *Limburgsche maatschappij voor letterkunde en wetenschap.* — Limburgsche Jaerboeck. — 1896.

Luxembourg. — Arlon.— *Institut archéologique du Luxembourg.* — *Annales.* — *Les communes luxembourgeoises*, par Tandel, t. 32, 1897.

Namur. — Namur. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXI, 3e l.; t. XXII, 3e l, 1897. — *Rapport pour 1896.*

Maredsous. — *Revue bénédictine de Maredsous.* XIVe année, 1897, nos 1 à 12.

§ 2. — FRANCE.

Abbeville. — *Société d'Emulation.* — *Bulletin des procès-verbaux.*

Abbeville. — *Société d'Émulation.* — *Mémoires*, 4e série.

Angers. — *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres.* Nouvelle période, t. I, fasc. 2 et 3, 1895.

Amiens. — *Société des antiquaires de Picardie.* — *Mémoires.* — *Documents inédits concernant la province*, 4e série.

Id. — *Id.* — *Bulletin*, 1894, no 4; 1895, nos 1 à 4; 1896, no 1.

Id. — *Id.* — *Album archéologique.* — Néant.

Arras. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.* — *Mémoires*, t. I, 5e liv., 1895.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 50e vol., 1er et 2e semestres; 1897.

Bordeaux. — *Société archéologique*, 1895, 3 et 4; t. XII, nos 1, 2, 1896.

Bourges. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4e sér., 6e vol, 1896.

Chalon-sur-Saône. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône.* Montbéliard, t. VIII, 2e partie, 1896.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Mémoires. — Bull. — Bull.*, 2e fasc., 1896 ; 1er fasc., 1897.

LYON. — *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon.* — Néant

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XLIII, 3e p, 1895; t. XLIV, 1896.

MONTAUBAN. — *Bull. archéol. et histor. de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. 24e, 2e s., 1re année, 1896.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. 46, 3e série, 24e v., 1896.

ID. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. XIV, 1897. — *Table des mémoires et bulletins*, 1848-1894.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais, Mémoires*, t. XXVI, 1895. — *Bulletin*, t. XI, 1895, n° 158, 1896, trim. 3 à 4, 1897. — *Atlas*, t. XXVI, 895.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, 1890, 1891 et 1892. Paris, 3 vol. in-8°.

PARIS. — *Société de l'Histoire de France*, t. XXXIII, 1896.

ID. — *Bulletin de numismatique.* — Néant.

ROCHECHOUART. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. VI, nos 4 à 6, 1896; t. VII, nos 1 à 3, 1897.

ROMANS. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 13e année, nos 104 à 110, 1896.

SAINT-DIÉ. — *Société philomatique vosgienne. — Bulletin*, 22e année (1896-1897), 1897.

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique*, t. IX, nos 179, 181, 1896. — *Mémoires, Les chartes de Saint-Bertin*, t. 4, 1er f., 1897

SAINT-MAUR DE GLANFEUIL (Abbaye de) — *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie*, t. I, 1830-1837, par dom Guéranger, abbé de Solesmes. Solesmes, 1887.

ID. — *Almanach annuaire, histor., admin. et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.* — Reims. — Néant.

SOLESMES. — *Abbaye de Solesmes* — Néant.

TOULOUSE. — *Société académique franco-hispano-portugaise. — Bulletin. — Annuaire et rapport pour 1896.*

ID. — *Société archéologique du Midi de la France. — Bulletin*,

Nouvelle série, nos 17, 18, 1896. — *Mémoires*, t. XV, 2e liv., 1896 ; no 19, 1897.

Id. — *Académie. — Rapport annuel*, 1895.

§ 3. — ANGLETERRE.

Cambridge. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, no 38, 1897.

Biographical notes on the librairians of Trinity College by Rob, Sinker. 1897.

Id. — *Liste des membres de la Société*, 1895.

Glasgow. — *Transactions of the Glasgow archaeological society. New Series.* — Néant.

§ 4. — HOLLANDE.

La Haye. — *Maandblad van het genealogisch-heraldick genootschap « De nederlandsche leeuw »*, 15e année, 1897. In-4o, nos 1 à 12.

Id. — *Algemeen Nederlandsch Familieblad tydschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde, enz*, par A. N. Vorsterman van Oyen ; 1893, p. 193 à 248.

Leeuwarden. — *Friesch Genootschap van Geschied, Oudheiden Taalkunde. — 68e verslag der Handelingen.* — Rapport 1895-96.

Id. — *Id. — De vrije Fries*, 3e s., 8e part., 4e liv.. 1895 ; 9e part., 1re liv., 1896.

Leyde. — *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde. — Handelingen en Mededeelingen*, 1896-97 ; *Levensbericht der afgestorven medeleden*, 1897. — Rapport 1896-97.

Maestricht. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.* Nouv. série. T. XII, 1895.

Utrecht. — *Werken uitgegeven door het Historisch genootschap*, Verslag. 1897. — *Annales.*

Id. — *Bijdragen-Mededeelingen.* 17e p., 1896 ; 18e, 1897.

Id. — *Hans Bontemantel. De regeeringe van Amsterdam*, 1897.

§ 5. — GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg — *Institut grand-ducal, section historique.* — Vol. 45, 1896.

LUXEMBOURG. — *Ons Hemecht. Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte Litteratur und Kunst*, nos 1 à 12, 3e année, 1897.

§ 6. — DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Tillaeg til Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-selskab.* — Néant.

ID. — *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord.* Nouvelle série. — 1894, 1 vol.; nouvelle série, 1896.

§ 7. — SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiqvitets Akademien*, 1892 iv. — *Antiqvarisk tidskrift för Sverige*, par Hildebrand, t. XV, 1892.

§ 8. — SCHLESWIG-HOLSTEIN (PRUSSE).

KIEL. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.* — 26e vol., 1897.

41e Rapport du Musée d'antiquités de l'Université de Kiel, 1897.

KIEL. — *Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, 1897, t. IV, 10e livraison.

§ 9. — HANOVRE (PRUSSE).

Zeitschrift des historisches Vereins für Niedersachsen Jahrgang, 1897. Hannover, 1897.

LÜNEBOURG. — *Rapport annuel de la Société du Musée de la principauté pour les années 1891 à 1895.* Lünebourg, 1896.

§ 10. — PRUSSE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 18 et 19, 1896-97. — *Register Band*, VIII à XV, 1895.

BERLIN. — *Verhandlungen der Berliner-Gesellschaft für Anthropo-*

logie, Ethnologie und Urgeschichte, dirigé par R. Virchow, t. VIII, p. 83 à 356, 1897. — *Annales*, 1896, p. 337 à 651.

Bonn. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, liv. 100e, 1896; 101 à 103, 1897.

Dusseldorf. — *Düsseldorfer Geschichte Verein.* — *Beiträge zur Geschichte der Niederrheins.* 11e vol., 1897. — Jahrbuch, 10e v., 1895.

Königsberg. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft*, 36e année, 1895; 37e, 1896.

Mainz. — *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Reinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz.* — Néant.

Metz. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 2 sér., 76e ann., 1895-96 — 1897.

Id — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.* Metz. — *Jahrbuch*, 8e Jahrgang, 1896, 1re et 2e liv., 1896.

Posen. — *Rocznicki Towarzystwa Przyjaicol Nauk Poznanskiegs*, t. XXIII, 1896; t. XIV, 1897.

Id. — *Zeitschrift für historischen Gesellschaft für die Provinz Posen.* 11e ann., 3 et 4, 1896; 12e ann., 1, 1897.

Stettin. — *Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde.* — *Baltische studien*, 47e ann., 1897.

Strasbourg. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2e série, t. XVIII, 2e liv., 1897.

Id. — *Historisch litterarischen Zweigverein der Vogesen-Clubs-Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens.* — Jahrbuch, 13e ann, 1897.

Trèves. — *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.* Trier. — Néant.

Wernigerode. — *Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde*, 29e ann., 1896, 1 v.; 30e année, 1897, 1 vol.

§ 11. — MECKLEMBOURG (PRUSSE).

Schwerin. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, par Lisch et Beyer, 60e année, 1895; 61e année, 1896.

§ 12. — SAXE.

Dresde. — *Jahresbericht des königlich Sächs Alterthums-Vereins*, 1896-1897. Dresden, 1897.

DRESDE. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde*, par Ermisch, t. XVIII, 1897.

IÉNA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde* Nouvelle série, 9e v., 3 à 4, 1895 ; 10e v., 1 et 2, 1896.

§ 13. — BADE.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischen Verein zu Heidelberg.* — *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 7e ann., 1897, nos 1 et 2.

§ 14. — WURTEMBERG.

STUTTGART. — *Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte.* Nouv. série, 1895; 5e année, nos 1 à 4, 1896; 6e année, 1897.

ULM-OBERSCHWABEN. — *Verein für Kunst und Alterthum.* — *Mitteilungen.* Heft 5 à 8, 1896.

§ 15. — BAVIÈRE.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensee's und seiner Umgebung*, 1893.

MUNICH. — *Monatschrift des Historischen Vereins von Ober-Bayern*, 1897, 1 à 12. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*, 30e vol, 1897.

ID. — *Id.* — *Jahresbericht.* — 1897.

NUREMBERG. — *Anzeiger des germanischen National Museums*, 1896.

ID. — *Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseums*, t. V, 1896, 1 v.

ID. — *Katalog der im germanischen Museum Vorhandenen zum Abdrucke, befindlichen Gemälde, bestimmten geschnitten Holzstücke.* — Néant.

RATISBONNE. — *Verhandlungen des Historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg.* — Néant.

§ 16. — AUTRICHE.

GRATZ. — *Historischer Verein fur Steiermark.* — *Mittheilungen.* 45e liv., 1897. — *Beiträge für Kunde*, 1897.

GRATZ. — *Id.* — *Beiträge zur kunde steiermarkischer Geschichsquellen.* — Néant.

PRAGUE. — *Verein für Geschichte der deutschen in Böhmen. Mittheilungen*, 34e ann., nos 1 à 4. Prague, 1895-96.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft.* Nouv. série; 26e vol., n° 6, 1896; 27e vol, nos 1 à 6, 1897.

VIENNE. — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe.* — Néant.

§ 17. — AUTRICHE (HONGRIE).

BUDAPEST. — *Archaeologiai ertesitö*, indicateur archéologique publié par *A. Magyar tudomanyos akadémianak archaeologiai bizottsaganak*, par Hampel Jozsef. — T. XVII, 1897, liv. 1 à 5; t. XVI, 1 à 5, 1896.

ID. — *Archeologiai Korlemények*, 18e et 19e vol., 1895

ID. — *Ungarische Revue mit Unterstützung der ungarischen Akademie der Wissenschaften*, publié par P. Hunfalvy et G. Heinrich. Rapport 1897, 17e vol., 1re liv., 1897.

BOSNIE. — *Landesmuseum (Bosnesch hercegovinische) in Sarajevo Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Hercegovina*, redigirt von Dr MORITZ HOERNES. Vol. 5e. Wien, 1897.

§ 18. — RUSSIE.

PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique.* Ses comptes-rendus

Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie. — Néant.

§ 19. — ESPAGNE.

BARCELONE. — *Associacio catalanista d'excursions cientificas.* — *L'excursionista Bolleti mensual.* — Néant.

ID. — *Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa.* — *Boletin.* — Néant.

ID. — *Bolleti de la Centre Excursionista de Catalanya.* — Néant.

Los Codices de la Catedral de Tortosa por el dr Ramon O'Callaghan. Tortosa, 1897.

§ 20. — ITALIE.

MESSINE. — *Rivista di storia antica et scienzie affini* dirigée par Dr Giacomo Tropea. Messina, 3e année, 1897, fasc. 3 et 4.

§ 21. — ALGÉRIE.

BÔNE. — *Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des réunions.* Année 1896. — *Bulletin*, 1896-1897.

§ 22. — ÉTATS-UNIS.

CHICAGO. — *Academy of sciences*, 39e rapport annuel, 1896. — *Bulletin. — Le lichen, flora of Chicago, etc., by Will Wirth. Calkins B*, n° 1, 1896. — 39e rapport annuel, 1896.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of Regents of the Smitsonian Institution.* Ann. 1894-95.

ID. — *U. S. National Musæum*, 1893-94.

ID. — *Anthropological Society. — The american antropologist;* t. 9e, 1896, n° 12; vol. 10e, 1 à 10, 1897.

PHILADELPHIE. — *Annual Report of the curator of the Museum of American archæology in connection with the University of Pensylvania.*

Free Museeum of science and art. University of Pensylvania. Bull. n° 1, 1897. — *Report of the Board of Managers*, 1893. — *Sommerville Talismans (catalogue)*, 1889. — *Loan Exhibition (catalogue)*, 1892. — *Addresses delivred at the Opening cerémonies*, 1892. — *Old Babylonian Inscriptions*, part. I, 1893. — *Old Babylonian Inscriptions*, part. II, 1896. — *On Certain Symbols used in the Decoration of some Potsherds from Daphne and Naucratis*, 1892. — *An Ancient Egyptian Rite*, 1893. — *The Feather and the Wing in Early Mithology*, 1894. — *The Exhibit of the Section of Egypt and the Mediterranean, Atlanta Exposition*, 1895. — *Some Sculptures from Koptos in Philadelphia*, 1896. — *On the Remains of the Foreigniers Discovered in Egypt*, 1896. — *Chinese Games with Dice*, 1889. — *Korean Games*, 1896.

MILWAUKEE. — *Musée public*, 30 rapport annuel. Octobre 1895.

§ 23. — CANADA.

TORONTO. — *Transactions of the Canadian Institut*, n° 8, décembre 1895, vol. 4, 2 partie. Toronto, 1895; 1896, n° 9, vol. 5, 1re partie.

ID. — *Annual Report*. — *Archaeological Report*, 1894-95, by David Bayle.

§ 24. — BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos do museu nacional do Rio de Janeiro* — Néant.

§ 25. — RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTEVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo*, publicados bajo la direcion de J. ARECHAVALETA, 1896, n° 7.

§ 26. — RÉPUBLIQUE DE COSTA RICA.

SAN JOSÉ DE COSTA RICA. — *Anales del Instituto fisico-geographico y del Museo nacional*, t. I, ann. 1887.

ID. — *Museo nacional San José Costa Rica*. — *Mamiferos de Costa Rica*, por Anastasia Alfars. — *Insectos de Costa Rica*, por Tristan. — *Moluscos terrestres et fluviatilis de la meseta central de Costa Rica*, por Biolley, 1897. — C. J. Underwood, *Fauna de Costa Rica*, 1897. — Adolpho Fonduz, *Flora de Costa Rica*, 1897. — ANASTASIO ALFARO, *Antigüedades de Costa Rica*, 1re livr., San José, 1896.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

La mort nous a enlevé, dans le courant de cette année, plusieurs membres dont nous regrettons vivement la perte: MM. Jules Matthieu, bibliothécaire de la ville de Verviers; P. F. J. Crousse, colonel d'état-major en retraite, le baron Ch. de Blanckart,

docteur en droit, membres correspondants, et M. le comte Guy de Berlaymont, membre associé. M. Eug. Poswick, membre effectif, a donné sa démission.

M. Ad. Gonne, avocat, membre associé, a été élu membre correspondant.

MM. H. Holzer, professeur à l'Université, et Alfred Hansay, attaché aux archives de l'Etat, ont été élus membres correspondants, et MM. Léon Ophoven, Louis de Buggenoms, le docteur J. Simonis, le Révérend abbé du Val-Dieu et I. Eggermont, conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, ont été inscrits comme membres associés.

Dans le courant de l'année, M. Stanislas Bormans a été élu vice-président de l'Institut pour 1897, en remplacement de M. le conseiller Fréson, démissionnaire, et, dans la séance du 31 décembre, M. M. De Puydt a été élu vice-président pour 1898 et M. Joseph Halkin secrétaire. MM. Brahy, Alexandre, Pâques, Naveau et Van Zuylen, ont été réélus respectivement trésorier, conservateur, bibliothécaire et conservateurs-adjoints ; M. Jos. Brassinne a été nommé bibliothécaire-adjoint.

Liége, le 25 mars 1898.

Le Secrétaire,

Joseph HALKIN.

EXTRAITS DES LETTRES DU CHEVALIER DUDLEY CARLETON

AMBASSADEUR DANS LES PROVINCES-UNIES

(1616-1620)

De tous les visiteurs étrangers dont on constate la présence autour des fontaines spadoises, durant la dernière moitié du seizième siècle, les Anglais ne furent pas, croyons-nous, les moins nombreux.

Les *State Papers* ou papiers d'Etat, conservés au *Record-Office* (1), contiennent en effet les mentions d'une quantité d'individus de cette nation qui se trouvaient à Spa ou demandaient la permission de s'y rendre. Personnages dont — soit dit en passant — les historiographes qui se sont occupés du petit bourg n'ont pas cité les noms.

Mais l'on se tromperait si l'on supposait que c'est uniquement les soins à donner à leur santé qui guidèrent ces voyageurs vers nos sources minérales.

Une cause plus sérieuse de leur affluence en notre pays,

(1) Chancery Lane.

fut la nécessité de se mettre à l'abri des persécutions religieuses.

On sait que, dès son avènement au trône (1558), Elisabeth avait rétabli la religion protestante et aboli du même coup les statuts portés, sous le règne précédent, en faveur du catholicisme. De là, un exode considérable des Anglais appartenant à cette confession vers le continent, et surtout en nos provinces.

Nous venons de citer les *State Papers* qui sont aux archives du Ministère des Affaires Étrangères d'Angleterre; parmi ces documents, dont les sommaires ont été publiés, les plus intéressants sont les *Calendar* (1).

Dans son remarquable ouvrage intitulé : *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,* le baron Kervyn de Lettenhove a mis en relief l'importance de la publication de ces *Calendar* contenant la correspondance diplomatique des ambassadeurs et agents anglais au XVIe siècle.

La mission de ces envoyés aux Pays-Bas n'était pas une sinécure. Ainsi, ils signalaient, en avril 1571, l'existence de cinq à six cents anglais et écossais réfugiés à Louvain, Bruxelles, Malines et Bruges, que le duc d'Albe encourageait de tout son pouvoir, dans leur entreprise contre la reine d'Angleterre (2). Il s'agissait pour ces agents de renseigner leur gouvernement sur les menées, les conciliabules, les allées et venues de ces émigrés, dont un certain nombre habitaient la Principauté de Liége.

(1) *Calendar of States Papers. Domestic Series of the Reigns of Edouard VI, Mary, Elizabeth, etc., etc. 1547-1620. Préserved in the State Paper Départment of Her Majesty's. Public Record Office.* London, 1856, 10 vol. gr. in 8°.

(2) J. J. F. Proost, *Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique, à la suite de la réforme religieuse établie sous Élisabeth et Jacques 1er.*

A la suite du complot ourdi en faveur de Marie Stuart (1569) par le duc de Norfolk, -- complot qui n'avait pas réussi, — le comte de Westmoreland, attaché à la religion Catholique, avait été contraint de fuir. Le comte de Northumberland, qui était aussi de la conspiration, fut arrêté et enfermé au château de Lochleven. Sa femme avait pu s'échapper et fut accueillie dans les Pays-Bas. Quoique vivant à Malines, elle allait fréquemment à Spa.

Les *State Papers* contiennent une dépêche du 31 août 1571, rapportant que la comtesse venait de quitter Spa (1). Elle y retourna en 1573.

Élisabeth chercha à maintes reprises et par tous les moyens à éloigner de notre territoire ces ennemis. Le 4 mars 1575, ordre avait été donné aux réfugiés anglais de quitter les Pays-Bas, et notamment à la comtesse de Northumberland, que nous venons de citer, au comte de Westmoreland, à Christoffer Nevile, Standens et Liggens.

Dans les conférences ouvertes à Huy, en 1577, l'envoyé de la reine voulut y prendre place au nom de sa souveraine, en qualité de médiatrice, mais, en même temps, songeant à ses intérêts particuliers, elle demandait qu'on inscrivît, dans le traité, deux articles : le premier aurait stipulé l'expulsion de tous les réfugiés catholiques anglais des Pays-Bas, article qui ne fut pas inséré. Parmi ces amis de la reine d'Écosse demeurant à Liége, il y avait sir Francis Inglefeld, puis Highcuton, les deux Tempestes, Thuny, enfin Owen, Dambygh et William Peakocke.

Une lettre de la reine Élisabeth à l'évêque de Liége, datée du 18 mars 1577, lui demandait encore instamment

(1) Anvers. « May it please Your Honnour to understaynde that my Lady of Northumberland together with aull her trayne returned from the Spauw. » (John Lee à Lord Burleigh.)

qu'il ne permît point à la comtesse de Northumberland et à d'autres Anglais de séjourner à Liége.

Le 20 septembre de cette même année, il y eut une nouvelle tentative pour mettre la main sur les réfugiés anglais de Liége. Parmi ceux-ci figuraient Mylord Seton, puis un certain David Clark, avocat et pensionnaire de la reine d'Écosse et un de ses fidèles serviteurs, qui se rendait à Huy, à Namur et alla aussi à Spa (1).

L'un des agents les plus actifs des souverains anglais, fut le chevalier Dudley Carleton, ambassadeur ordinaire de Jacques Ier dans les Provinces-Unies. Ses lettres et dépêches pendant sa mission (1616-1620) ont été publiées par le comte de Hardwick (2) et traduites en français (3).

Elles contiennent des renseignements curieux sur Spa, sur Liége, et notamment sur l'établissement des Jésuites anglais et des Jésuitesses dans cette dernière ville.

Ces détails peu connus sont précisément la raison d'être de notre article. Mais, avant de les reproduire, l'on nous permettra de fournir quelques notes biographiques sur l'auteur des lettres en question.

Dudley, fils d'Anthony Carleton, naquit le 10 mars 1573, à Baldwin Brightwell, dans le comté d'Oxford. Il fit son éducation à la Westminster School et Christ-Church d'Oxford. Après avoir terminé ses études, il alla habiter

(1) Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, t. IX, p. 508.

(2) *The letters from sir Dudley Carleton during his embassy in Holland, from January 1615-1616. to december 1620.* London, 1757.

(3) *Lettres, mémoires et négociations du chevalier Carleton, ambassadeur ordinaire de Jacques Ier, roi d'Angleterre, auprès des Etats-Généraux des Provinces Unies, etc. Ouvrage traduit de l'anglais.* La Haye et Leide, MDCCLIX, 3 vol.

Ostende en avril 1598, où il fut attaché à Sir Norris, consul d'Angleterre. Désirant voyager, il séjourna quelque temps à La Haye, puis à Paris; il y devint secrétaire de l'ambassade, poste qu'il occupait encore en 1603, auprès de Lord Northumberland.

En 1605, il accompagna, toujours en qualité de secrétaire, Lord Norris en Espagne. Soupçonné d'avoir pris part à la conspiration des poudres, il fut mis en prison, puis bientôt relâché, son innocence ayant été reconnue. En mai 1610, on venait de l'appeler à succéder à Sir Thomas Edmonds, à titre d'ambassadeur auprès des Archiducs à Bruxelles, lorsque des raisons d'Etat l'obligèrent à différer son départ.

Au mois de septembre de cette même année, il fut créé chevalier (knighted) et nommé à l'ambassade de Venise. Il y engagea d'importantes négociations en qualité de médiateur entre les ducs de Savoye et de Mantoue. Dudley Carleton avait le goût des arts et il entretint toute sa vie des relations avec P. P. Rubens; il profita de son séjour à Venise pour y former une collection précieuse de marbres antiques.

Rappelé d'Italie le 6 septembre 1615, il fut désigné, au commencement de janvier 1616, pour remplacer à l'ambassade des Provinces-Unies, sir Ralph Winwood, poste qu'il occupa jusqu'en 1620.

Envoyé en France en 1625 avec Lord Holland, il fut, au retour de cette mission, nommé à la Chambre des Pairs, sous le nom de baron Carleton d'Imbercourt, et, trois ans après, il était créé vicomte de Dorchester. Il succéda alors à Buckingham, en qualité de secrétaire d'État.

Les instructions du Roi pour Dudley Carleton et les lettres de créance qui l'accréditaient auprès des États-Généraux, sont du 6 janvier 1616.

Par lettre du 30 mai de cette même année, adressée au secrétaire Winwood, Carleton, qui était quelque peu souf-

frant, sollicita l'autorisation de se rendre à *Spa* (1). « En cas que le service de Sa Majesté puisse le permettre, disait-il, je vous demande humblement votre médiation pour m'obtenir la permission d'aller passer quelque tems à Spa. C'est la seule ressource qui me reste après beaucoup d'autres remèdes que j'ai essayé pour me délivrer d'une indisposition très fâcheuse, que j'ai gagnée par ma vie sédentaire à Venise, et qui va tous les jours en augmentant ».

Le déplacement momentané sollicité par l'ambassadeur lui fut accordé le 17 juin. Voici au surplus ce que lui écrivait Sir Winwood :

« La lettre dans laquelle vous demandiez la permission d'aller à *Spa* ne m'a été remise qu'en dernier lieu, c'est à dire fort tard, ce qui est cause que je n'y ai pas répondu plus tôt. J'en ai parlé aujourd'hui à Sa Majesté, qui vous a accordé grâcieusement votre requête. Si vous passez à *Liége,* demandez, je vous prie, quels *Anglais* il y a, et s'il n'y a pas un séminaire *anglais*.... Vous trouverez beaucoup d'*Anglais* à *Spa*, et plusieurs, je crains, plus mal disposés dans leur cœur envers l'Etat que malades de corps. Je vous prie d'avoir l'œil sur eux et, quoique *extra territorium nulla jurisdictio*, vous devez cependant songer au service de Sa Majesté, *et semper et ubique*. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent. »

Quoique muni de la permission de se rendre aux eaux, Carleton différa son voyage, en partie à cause du mauvais temps, en partie parce que des affaires concernant des compatriotes qu'il avait à surveiller le retinrent à son poste. Et ce ne fut qu'au commencement du mois d'août

(1) Tous les noms propres de lieux et de personnes sont mis en italiques dans les lettres échangées par Carleton avec ses chefs et vice-versâ.

qu'il réalisa son projet. Il laissait à La Haye pour le remplacer pendant son séjour à Spa, Nathaniel Brent, associé du Collége de Merton à Oxford, chargé de donner avis à Winwood de tout ce qui se passerait.

Voici la première lettre qu'il adressa, de Spa, au secrétaire Winwood, en date du 2 août :

« Monsieur,

» Ne m'étant arrêté qu'une nuit à *Liége* en passant, voici toutes les informations que j'ai pu prendre en si peu de tems sur le séminaire de Jésuites *Anglois* qui y a été érigé en dernier lieu. Il y a à présent seize mois que les jésuites de Louvain et de St-Omer demandèrent à l'Electeur de *Cologne*, comme Evêque de *Liége*, la permission d'avoir un Collège dans cette ville, en promettant que ce ne seroit point une charge pour lui, ni pour les habitans. Cela leur aïant été accordé, ils achetèrent certaines maisons joignant le rempart de la ville du côté du *Brabant*, près d'un couvent de Capucins, qui leur ont coûté quatre fois ce qu'elles valent. Pendant les premiers six mois, ils eurent un double procès (1); un avec les *Capucins* pour certaines entrées et passages, un autre avec la Ville, qui ne croit pas qu'il y ait de la sûreté à avoir des étrangers pour possesseurs du rempart, par lequel on pourroit introduire en tout tems les anciens ennemis de la maison de *Bourgogne*. Ces différends ayant été accommodés avec de l'argent, ils commencèrent à bâtir il y a environ un an, et l'Eglise est déjà faite

(1) A. Dejardin, dans sa *Notice sur le Collège des Jésuites anglais* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI, p. 481), fait allusion à ces difficultés : « Le conseil leur suscita, sous des prétextes » aussi faux que frivoles, entr'autres qu'ils étaient trop près des » murailles, des tracasseries qui faillirent leur faire abandonner cet » emplacement. ., etc. »

en partie. Ils ont aussi déjà commencé leur Collège, pour lequel ils occupent toujours quarante ouvriers, et quelquefois cent, qui sont bien payés et pour la plus grande partie en or d'*Angleterre* (1). Le Recteur se nomme *Thompson* (2); il y a six autres jésuites qui ont autant de différents noms.

» Le reste, au nombre de trente, sont des novices. Deux des plus anciens étoient ici lorsque j'arrivai ; et ils sont allés à présent vers l'Electeur de *Cologne*, pour les affaires de leur Collège, aïant tous les jours de nouvelles disputes avec les bourgeois de *Liége* qui sont mécontens de leur accroissement subit jusqu'à un si grand nombre, à cause de la situation de la maison ; et ces querelles sont fomentées par les Capucins qui sont également incommodés par leur mauvais voisinage.

» Vous verrez par la liste que je vous envoye quelle compagnie j'ai trouvée ici et ceux qui sont arrivés depuis ; et quelles sont leurs différentes dispositions. J'y joins un papier contenant certains articles que ces Jésuites nouveau-venus ont mis entre les mains du curé de la paroisse, pour que le séjour de ceux qui sont d'une autre religion, ne fasse point d'impression sur les habitans chez qui ils sont logés. Il n'y a point de difficulté par raport aux premiers articles ; mais le dernier, qui exige qu'ils jurent que ceux avec qui ils vivent, et dont ils voyent que la conduite est religieuse et honnête, sont immédiatement damnés, cet article, dis-je, est si fort contre leur conscience, que la dernière année, tems auquel cette nouveauté s'introduisit pour la première fois, six ou sept familles abandonnèrent la place et demeurent aujourd'hui à Amsterdam. Le même serment ayant été proposé au maître de la maison où loge la

(1) Cette même notice rapporte que Georges Talbot, Pair d'Angleterre, contribua surtout à ces dépenses (*Bulletin* cité, t. VI, p. 488).

(2) En religion, Jean Gérard.

comtesse de *Pembroke*, il a abandonné sa maison à ses hôtes et s'est enfui en *Allemagne*.

» Nous apprenons par les officiers des places voisines qui sont ici, que le baron d'*Anhalt*, cadet de cette maison près de *Zutphen* et de *Deventer*, qui était colonel à *Clèves* sous *Léopold*, prétend avoir une commission pour lever mille chevaux; il a déjà choisi ses officiers. Mais on ignore si c'est pour le service de l'Empereur ou pour celui du Roi d'*Espagne*. Il a le titre de gentilhomme de la Chambre de l'Empereur.

» Si la saison le permet, notre séjour sera encore ici de trois semaines: et nous serons obligés à notre retour de passer par *Louvain*, *Malines* et *Anvers*, parce qu'il n'est pas sûr de passer par l'autre route sans une escorte que nous ne pourrions nous procurer commodément.

» J'ai cru devoir vous en donner avis, afin que je puisse recevoir vos ordres, s'il y a quelque chose à faire dans ces endroits pour le service de Sa Majesté. Quoique je sois ici principalement pour ma santé, j'espère cependant d'établir une si bonne correspondance avec *Liége*, que mon voyage ne se trouvera pas tout-à-fait inutile.

» Le chevalier *Horace Vere*, dont je suppose que vous serez bien aise d'apprendre des nouvelles, se trouve un peu affaibli par les eaux, ce que les médecins ne regardent pas comme un mauvais signe. Je suis encouragé par un grand nombre de personnes qui se rendent ici de tous côtés principalement pour la même cause que moi, quoiqu'il en vienne aussi pour toutes les autres maladies.

» Priant Dieu pour votre santé et pour votre prospérité à tous égards, je suis, etc. »

On a pu lire dans un paragraphe de la lettre que nous venons de transcrire que Carleton envoyait en même temps au secrétaire d'État une liste des personnes rencontrées par lui, à Spa. Cette liste piquait au plus haut point notre curio-

sité — on le devine. Aussi, nous nous empressâmes de la demander au *Public Record Office*. Malheureusement, notre espoir fut déçu. La personne chargée de faire les recherches, nous répondit qu'elle avait identifié les lettres de Carleton, mais qu'elle avait cherché vainement la précieuse liste. Celle-ci, nous disait-elle, avait dû être séparée de la lettre de l'ambassadeur et il était impossible de savoir ce qu'elle était devenue.

Et quant aux articles remis par les Jésuites entre les mains du curé de Spa, dont Carleton avait envoyé également copie au Secrétaire d'Etat, ils avaient eu le même sort.

Le chevalier Horace Vere, que Carleton vit à Spa, lui était uni par les liens d'une sincère amitié. Le hasard l'avait fait se rencontrer ce même été de 1616 avec lui à La Haye, où il inspectait la garnison. Sir Horace était non seulement gouverneur de La Brille, où il avait sous ses ordres une compagnie de 200 hommes, mais il commandait un régiment et portait le titre de général des troupes anglaises en Hollande.

Il appartenait à une famille très-importante du Royaume-Uni (1) et naquit en 1562 de Geoffroy Vere et d'Elisabeth Hardekyn. Ayant commencé sa carrière militaire avec son frère, le fameux Francis Vere, il fut de l'expédition de Cadix; on le trouve ensuite à la campagne de Nieuport, puis aux sièges d'Ostende (1601) et de Sluys, etc. Il devint successivement gouverneur de La Brille, et d'Utrecht; obtint plus tard un commandement dans le Palatinat, et fut

(1) Il a paru, en 1888, un ouvrage intéressant sur plusieurs membres marquants de cette famille. Il est intitulé: « *The fighting Veres.* » *Lives of sir Francis Vere, général of the Queen's forces in the Low Countries, governor of the Brill and of Portsmouth; and of Sir Horace Vere, général of the english forces in the Low Countries, governor of the Brill, master général of ordnance, and baron Vere of Tilbury, by Clements R. Markham, author of the « Live of the great Lord Fairfax ».* In 8°, X-508 pp. London, Sampson et Low.

fait général pour le roi de Bohême. Il avait été en relation avec le comte Ernest de Mansfeld. Horace Vere mourut le 2 mai 1635 (1).

Ce fut d'un commun accord que Dudley Carleton et le chevalier H. Vere se rendirent à Spa pour y boire les eaux. Une trêve avait permis à celui-ci de faire ce voyage. La cure, dont il espérait beaucoup pour sa santé, ne répondit pas tout d'abord à son attente. Elle l'affaiblit, au contraire, dans les commencements; mais, après avoir achevé le traitement, son ami Carleton écrivait à un de ses amis que les eaux en avaient fait un *novus homo*. Aussi, en septembre, retourna-t-il en Angleterre complètement guéri. Carleton séjourna environ six semaines à Spa ; espace de temps habituellement prescrit comme de nos jours encore, pour la cure.

La seconde lettre datée de Spa qu'il adressait au secrétaire Winwood, par l'intermédiaire du chevalier Arthur Ingram, est du 12/22 août. En voici la teneur.

« Par ma lettre du 2 de ce mois, je vous donnai avis de mon arrivée ici, comme je crois devoir le faire à présent de notre départ, qui sera, s'il plaît à Dieu, jeudi prochain, par la route que je vous ai marquée dans ma précédente; à moins que quelque désordre commis par notre escorte à son retour ne nous ôte l'envie de nous fier à ces *Liégeois* mal disciplinés qui, à ce qu'on nous a dit, ont dessein de se venger sur nos voitures.

» Le chevalier *Horace Vere* a éprouvé de très bons effets de ces eaux dont je ne puis pas me louer si fort pour le présent; mais j'espère, comme les autres qui sont sujets à mon indisposition, que cela ira mieux *à la lunga*

» Depuis notre arrivée ici, il y est venu peu d'étrangers.

(1) Pierre de l'Estoile, dans ses *Mémoires*, l'appelle le chevalier Vaer (mars 1602).

Il n'y est venu d'autres *Anglais* que le chevalier *Nicolas Tufton*, qui a laissé son épouse à *Utrecht* avec le chevalier *Edouard Cecil*, frère de cette dame. Ceux que nous avons trouvés ici sont presque tous partis. La comtesse de *Pembroke* (1) reste un peu faible, d'un mauvais effet qu'ont produit ces eaux. Dans la liste que je vous ai envoyée, il y a quelques personnes marquées particulièrement, qui étaient venues avec le chevalier *Arthur Ingram* et qui avaient donné quelque soupçon en fréquentant l'Église de ce lieu; mais il paroit, par ce que j'ai remarqué ensuite, qu'ils y étoient menés par la curiosité plutot que par la dévotion.

» Ces deux jésuites *Anglais* dont je vous ai parlé, qui étoient allés d'ici vers l'Archevêque de *Cologne* pour les affaires de leur Collège de *Liége*, ont eu commission encore d'obtenir de l'Archevêque pour établir dans la ville de *Liége*, une société de religieuses *Anglaises de St-Omer*, qu'ils appellent *expectantes*, et dont nous avons ici la gouvernante; ils ne trouveront pas grande difficulté du côté du Prince, s'ils peuvent obtenir aussi aisément le consentement du peuple.

» Le Recteur du Collège de Jésuites *Anglais de Liége*, qui s'appelle *Thompson*, est, à ce qu'on m'a appris, ce *Jarret* ou *Gérard* qui s'échappa de la prison en *Angleterre*, et qui depuis a demeuré longtemps à Louvain.

» Il paroit que les levées que l'on fait en *Bourgogne* pour le service du *Roi d'Espagne* seront beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait dit d'abord. On tire des hommes de toutes les places voisines, et l'on transporte, par la route de

(1) Le comte de Pembroke, son époux, avait été à Spa en 1575. Voir *Les Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney*, publiés par Robaulx de Soumoy, p. 367.

Trèves et de *Mayence*, des armes pour sept ou huit mille hommes d'infanterie. On a levé à *Liége* une compagnie de chevaux qui ont marché en grande hâte pour arriver à *Besançon* en *Bourgogne*, lieu du rendez-vous, vers la fin de ce mois. Ils y seront commandés avec le reste de la Cavalerie par le Comte *Jean Jacomo Belioysa* (1), Italien. Il y a peu d'apparence qu'ils aient dessein de passer les montagnes pour aller dans l'Etat de *Milan*, comme on le prétendait; les frais de la marche étant si considérables et l'*Italie* abondant d'ailleurs en chevaux plus que tout autre païs. J'apprens outre cela que ceux qui sont partis de *Liége*, ont emmené des chevaux pour l'artillerie, ce qui paroit prouver qu'ils ne doivent pas passer les montagnes.

» Les officiers et une partie des soldats que devoit lever le baron d'*Anhalt* sont prêts, mais il manque de l'argent pour la levée entière.

» Ce seroit une présomption à moi, dans un lieu si éloigné des affaires, de raisonner sur un fait aussi considérable, conduit avec tant de secrets; mais l'opinion la plus probable des étrangers qui sont ici, et la plus universelle, c'est que tout cela tend à établir l'autorité de l'Empereur en *Allemagne*, en accablant ceux qui s'y opposent de quelque façon que ce soit, et à créer par conséquent un Roi des *Romains* au gré du Roi d'*Espagne*. Les premiers coups tomberont sur le Marquis de *Bade*. Etc.

. . . . . .

» Je vous demande pardon de vous avoir entretenu sur un si mince sujet, je suis... »

Afin d'éviter le traitement dont ils étaient menacés à

(1) Jean-Jacques de Barbiano, comte de Belgioioso, nommé en 1606 conseiller d'Etat, gouverneur de Namur et du pays d'Entre-Sambre et Meuse. (Voir Bergeron, notes, p. 480.)

Liége, les nobles voyageurs, à ce qu'ils nous apprennent, regagnèrent la capitale des Pays-Bas, par Maestricht, d'où ils passèrent par Louvain, Bruxelles, Malines, Anvers et Bréda.

A son retour à La Haye, Carleton écrivant à Winwood, lui adressait de vifs remerciements de ce qu'il avait bien voulu lui permettre de s'absenter et d'aller à Spa, « dont les fontaines l'avaient si heureusement guéri, le mettant par là en état de s'acquitter complètement de ses devoirs pour le service de Sa Majesté. »

« Quant au chevalier *Horace Vere,* ajoutait-il, il continue à boire, ici, ces eaux qui lui ont fait tant de bien; il en a apporté de Spa, avec lui, une provision. Mais je crois que l'air et les autres élémens doivent concourir à assurer leur réussite. »

Disons incidemment que Carleton n'avait pas à se féliciter de la régularité que mettait le Trésorier du Roi, à lui envoyer ses appointements d'ambassadeur. Témoin cet extrait d'une lettre adressée à son ami Winwood: « J'ai pris la liberté de rappeler à Sa Majesté qu'elle a un serviteur à La Haye, me voyant oublié par milord Trésorier,qui,depuis mon arrivée ici, c'est-à-dire depuis près d'un an, ne m'a jamais fourni un sol de l'échiquier, ni pour ma provision ordinaire, ni pour mon transport ici, ni pour mes autres dépenses extraordinaires. Celà m'incommode beaucoup, aïant eu à faire les dépenses de mon ameublement et de mon établissement ici, un voyage à *Spa* qui m'a coûté beaucoup, et qui est sur mon compte, et les dépenses journalières de ce lieu étant très considérables. »

Dans des lettres postérieures de Carleton, il était encore question des jésuites anglais et des jésuitesses. Parlant des premiers, « vous pouvez voir, disait-il, combien peu ils sont aimés du peuple à *Liége,* et quel jugement on porte

de mes avertissemens sur l'auteur de l'infâme libelle intitulé *Corona Regia* » (1). Et plus loin :

« Je vous envoye l'extrait d'une lettre de *Liége* qui raconte un accident assez semblable à celui d'*Amsterdam* arrivé dans le Collége des Jésuites *Anglais*. Vous y verrez aussi les règlemens et l'accroissement des Jésuites... » (2).

Quant aux Jésuitesses, il écrivait : « Ces femmes *anglaises*, Mme Ward et sa compagne de St Omer que j'avais vues à Spa, comme je vous l'ai mandé, et qui se proposaient de s'établir à *Liége*, ont mis ce projet en exécution, aïant acheté dans cette ville une maison pour 11,000 florins, dont elles veulent faire un Collége de Jésuitesses » (3).

Philippe II favorisa l'érection des communautés anglaises de tout son pouvoir. C'est notamment à lui que le Collége des Jésuites de St-Omer dut son origine (1593).

Ce fut en 1613, au début du règne de Ferdinand de Bavière, que les Jésuites anglais quittèrent Louvain pour s'installer à Liége.

Les cours y furent ouverts l'année suivante et les bâtiments achevés en 1616. Le premier recteur, Jean-Gérard Thompson, avait avec lui un père du nom de Hall ou Lénus (4).

Des secours nombreux de familles nobles et catholiques d'Angleterre vinrent de toutes parts au nouvel établisse-

(1) Lettre à sir Winwood, 16/26 septembre 1616. Nous ignorons à quel écrit l'ambassadeur fait allusion. La bibliographie liégeoise ne signale aucun pamphlet de ce titre.

(2) Lettre du 6/16 février 1617.

(3) Lettre du 1er décembre 1616.

(4) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, p. 523; Le Paige, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien Pays de Liége.*

ment. Maximilien Ier, Électeur de Bavière, surtout, et sa femme, Elisabeth de Lorraine, dotèrent ce collége. (18 septembre 1626.)

Des jésuites anglais étaient déjà venus dans le pays bien avant les dates que nous avons données, mais isolément. Ainsi, nous avons trouvé dans les registres paroissiaux de Spa, la mention du décès de sire Thomas, père jésuite anglais (1581).

Bergeron, qui vint à Spa en 1619, rapporte qu'entre bon nombre de religieux de tous ordres qu'il y rencontra, il s'y trouvait jusqu'à des jésuites et des filles anglaises jésuitesses.

Ce qui semblera assez étrange, on ne possède que fort peu de données sur l'histoire de cette communauté de Liége.

Entre autres faits, on rapporte que Charles II l'alla visiter à son passage par la cité, lorsqu'il se rendit à Spa en 1654.

Le manuscrit Gossuart nous apprend aussi que le père Sabran, jésuite anglais, qui était le recteur du Séminaire liégeois, fut exilé, le 30 mars 1703, par ordre de Tilly, mais sans nous en dire la raison (1).

Nous savons enfin, par M. Daris, la date de la suppression de l'institution, qui est celle du 9 septembre 1773 (2).

En ce qui concerne les Jésuitesses, le père Stéphany (3) donne suffisamment de renseignements sur l'histoire de cet ordre religieux. Il n'eut, au surplus, qu'une existence éphémère, car c'est à peine s'il dura quatorze à quinze ans.

(1) Mss. Gossuart, p. 55, à la bibliothèque de l'Université de Liége.

(2) *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liége pendant le XVIIIe siècle*, t. I, p. 274.

(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire monastique du Pays de Liége*, t. I, p. 237.

Nous ajouterons quelques particularités à ce qu'en dit leur historiographe.

Ces jésuitesses eurent de nombreuses maisons appelées, les unes *colléges*, les autres *noviciats*. Elles faisaient les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, mais n'étaient pas cloîtrées et se mêlaient de prêcher.

Jean Gérard, le recteur des Jésuites anglais de Liége, dont il a été question dans les lettres du chevalier Carleton, fut leur directeur. Seul, il inspira les deux fondatrices de l'ordre : Maria Ward (1) et Tuitia. Ce fut sur ses conseils qu'elles vinrent s'établir à Liége. Avide de voir son œuvre accroître son influence et se répandre, il voulut envoyer ces filles en Angleterre afin d'y instruire les personnes de leur sexe (2).

A propos de la suppression de leur ordre, le Père Stéphany rapporte que, dans notre pays, les jésuitesses résistèrent aux ordres du nonce, que leur générale — car elle s'était arrogé ce titre — resta même insensible aux menaces d'excommunication et devint par là une véritable révoltée.

Le pape ordonna en conséquence d'arrêter Maria Ward et une autre visitatrice à Trêves, nommée Cambiana.

« Elles furent conduites à Rome, dit-il, où elles restèrent en prison jusqu'en 1637. »

Le bref qui anéantissait l'ordre des Jésuitesses « comme insolent, arrogant, comme une zizanie semée par le diable dans le champ du Seigneur, » est de 1631.

(1) Et non Warth, comme l'écrit le P. Stephany.

(2) Un Spadois, Gérard de Berinsenne, passa en 1650, au Collége des Jésuites anglais de Liége, une thèse théologique, *presidente Georgius Ward, R. P. professor*. Il s'agit peut-être ici d'un proche parent de la célèbre jésuitesse.

Il est à croire que Maria Ward ne fut pas incarcérée à Rome immédiatement après la promulgation du bref, car le Dr Lersch rapporte qu'en 1635, la supérieure passa une partie de l'été à Spa, pour s'y soigner de la gravelle (1).

ALBIN BODY.

(1) *Die kohlen sauren Eisenwässer von Spa. Eine monographie Skizze.* Bonn, 1868, p. 34.

Il y a peu d'années (1893), eut lieu à la Salle d'Émulation l'exposition d'un certain nombre de tableaux anciens de maîtres liégeois. On y signalait, entre autres, un portrait de Walthère Damry (1638) qu'une feuille disait être « celui d'une religieuse ayant toute la raideur, mais aussi toute la distinction gracieuse d'une Anglaise ».

C'était, à ce que nous affirma un Anglais qui le vit, celui de Maria Ward.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

GUILLAUME-PASCAL LIBRE BARON DE CRASSIER
et du Saint-Empire Romain.

(D'après un portrait appartenant à Madame la Douairière van der Does de Willebois, née Baronne de Crassier, à La Haye).

[illegible] ASCAL LIBRE BARON DE CRASSIER
[illegible] du Saint-Empire Romain.

[illegible] Madame la Douairière van der Does de Willebeek, [illegible] de Crassier, à La Haye).

CORRESPONDANCE

DE

DOM EDMOND MARTÈNE

AVEC

LE BARON G. DE CRASSIER

ARCHÉOLOGUE LIÉGEOIS

Un des caractères les plus curieux de l'activité de ces célèbres bénédictins qui formèrent au début du XVIIIe siècle le brillant centre d'érudition de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, est l'immense correspondance que l'élaboration de leurs ouvrages leur fit entretenir avec des savants de l'Europe entière ; la difficulté des communications et le petit nombre des journaux savants les y forcèrent. Aux Pays-Bas, ce fut le baron Guillaume de Crassier, de Liége, qui fut leur principal correspondant ; pendant de longues années, en effet, il fut en relations suivies avec Dom Bernard de Montfaucon et Dom Edmond Martène. Sa correspondance avec le premier a été publiée depuis longtemps déjà (1). Si celle qu'il échangea avec Dom Martène

(1) U. Capitaine, *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, Liége, 1855. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II, pp. 347-424. — Léon Halkin, *Lettres inédites du baron G. de Crassier, archéologue liégeois, à Bernard de Montfaucon*, Louvain, Ch. Peeters, 1897. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVI, pp. 73-146.

n'a pas encore eu cet honneur jusqu'aujourd'hui, ce n'est pas à dire qu'elle ne le mérite pas ; le nom seul de Martène suffirait pour laisser deviner l'intérêt qu'elle présente ; car tous ceux qui sont un peu versés dans les études historiques connaissent et apprécient hautement ses travaux.

Dès son entrée dans la Congrégation de Saint-Maur, Dom Martène s'était signalé par sa régularité et son amour de la science. Aussi fut-il envoyé, jeune encore, de Reims à Saint-Germain des-Prés, où il se plaça sous la direction de Luc d'Achery et de Mabillon. Sur le conseil de ce dernier, il entreprit son premier grand ouvrage sur les rites monastiques (1690), qui fut suivi, en 1700, par un autre beaucoup plus considérable et appelé à un véritable succès : le Traité des rites écclésiastiques. Il l'avait composé à Rouen, où il s'était rendu pour aider Dom de Sainte-Marthe dans la publication des œuvres de S. Grégoire-le-Grand. Ce fut également pendant son séjour dans cette ville qu'il édita, comme supplément au Spicilège de Luc d'Achery, un recueil d'anciens écrivains religieux ou profanes (1). Cependant, la réputation de Martène grandissait ; en 1708, le chapitre général de son ordre le chargea de rechercher dans les différents diocèses de la France les monuments qui devaient servir à rédiger le *Gallia Christiana* entrepris par Dom de Sainte-Marthe. Martène s'associa Dom Ursin Durand, en qui il trouvait un même amour du travail et une égale douceur de caractère. Les deux amis parcoururent la plus grande partie de leur pays, recueillant sur leur route une moisson si fructueuse que les pièces qui ne purent prendre place dans le *Gallia Christiana*, formèrent les cinq volumes in-folio du *The-*

(1) *Veterum scriptorum et monumentorum moralium, historicorum, dogmaticorum ad res ecclesiasticas, monasticas et politicas illustrandas, collectio*, Rouen, 1700, in-4°.

saurus novus anecdotorum (1); ils firent paraître en même temps la relation de ce premier *Voyage littéraire* (1717).

L'année suivante, on leur ordonna de reprendre leur « pélérinage d'érudition » ; ils devaient cette fois se diriger vers l'Allemagne et y rechercher des monuments pour une nouvelle collection des Historiens de France; après sept mois d'absence, ils revinrent à Saint-Germain-des-Prés avec un véritable trésor de pièces rares, d'opuscules inédits, de copies de manuscrits, de renseignements de toute nature ; ils les publièrent dans un nouveau recueil sous le titre d'*Amplissima collectio* (2). C'est au cours de ce voyage que Martène et son compagnon firent la connaissance du baron de Crassier. B. de Montfaucon, qui était en relations épistolaires avec lui depuis trois ans, leur avait sans doute fait l'éloge des connaissances et vanté les riches collections d'antiquités de l'archéologue liégeois (3).

A cette époque, le baron de Crassier commençait seulement à se faire un nom dans le monde des érudits (4). Il avait débuté dans la carrière administrative aux bureaux du Conseil privé. Il réussit à s'attirer l'estime du

(1) Cet ouvrage, publié à Paris en 1717, renferme aussi les pièces contenues dans le premier recueil de Rouen.

(2) *Veterum scriptorum et monumentorum ecclesiasticorum et dogmaticorum amplissima collectio*, Paris, 1724-1733, 9 vol. in-folio. — Voyez la liste des autres ouvrages de Martène dans C. de Lama, *Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur*, Munich-Paris, 1882, pp. 145-147. Pour sa biographie, voyez Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, Bruxelles (Paris), 1770, pp. 542 571 ; F. Didot, *Nouvelle biographie générale*, t. XXIII, pp. 1003-1006, par B. Hauréau (1860).

(3) Dans le second *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* (Paris, 1724, pp. 175-197) se trouve le récit du séjour de Martène et Durand à Liége ; les auteurs de cet ouvrage y adressent les plus grandes louanges au baron de Crassier, qui s'était mis à leur disposition avec une complaisance sans bornes.

(4) Il était né à Liége le 11 avril 1662 ; il y mourut le 28 novembre 1751.

prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, qui le chargea souvent de missions de confiance ; des difficultés s'étant élevées entre le prince et l'abbé de Saint-Hubert, Clément Lefebvre, le baron de Crassier composa même plusieurs mémoires pour combattre les prétentions de ce dernier. Ses loyaux services furent récompensés par l'octroi de la charge de conseiller à la Chambre des Comptes, le 9 octobre 1723. Georges-Louis de Berghes la lui conserva et le nomma, en 1725, avocat de la Chambre de Saint-Lambert et, en 1729, le comprit au nombre des conseillers qu'il pouvait choisir.

De Crassier consacrait les moments de loisir que ces fonctions lui laissaient, soit à composer des travaux d'érudition (1), soit à augmenter les richesses de son cabinet, qu'il avait commencé à l'âge de dix-sept ans. Ce cabinet comprenait des collections de médailles, de tableaux et d'autres objets d'antiquité, ainsi que des pierres gravées de grande valeur (2). Quant à sa bibliothèque, qu'il ne cessa d'augmenter durant sa vie entière, elle renfermait des livres rares et précieux et environ 250 manuscrits (3).

(1) Citons particulièrement : *Series illustr. ac rever. dominorum praepositorum decanorumque majorum perill. ecclesiae cathedralis Leodiensis*, Liége, in-4° de 32 pp. — *Preuves du droit territorial de la principauté de Liége sur le monastère et la terre de Saint-Hubert*, Liége, 1704, in-4° de 4 pp. — *Brevis elucidatio quaestionis jesuiticae de praetenso episcopatu Trajectensi ad Mosam*, Liége, 1738, in-8° de 42 pp. — *Additamentum ad brevem elucidationem*, etc., Liége, 1742, in-8° de 51 pp.

(2) Il en publia deux catalogues : *Series numismatum antiquorum... cum elencho gemmarum, statuarum*, etc., Liége, 1721, in-8° de 360 pp. *Additamenta ad seriem numismatum*, in-8° de 10 pp. — *Descriptio brevis gemmarum*, Liége, 1740, in-4° de 63 pp. avec 15 fig.

(3) Le catalogue de sa bibliothèque, qui fut publié par le chanoine D. Wouters, contient 3,550 ouvrages : *Bibliotheca Crassieriana. Catalogus librorum bibliothecae Guill. S. R. I. L. baronis de Crassier*, Liége, 1754, in-8°.

Ce fut précisément le souci constant d'enrichir son cabinet de nouvelles acquisitions qui le mit en rapport avec des érudits tels que Montfaucon, Martène, Schannat, Uwens et Cannegieter (1).

Sa correspondance avec Dom Martène est la plus considérable; elle ne comptait pas moins de 170 lettres, car, aux 162 lettres que nous publions aujourd'hui, on doit encore en ajouter un certain nombre qui ont été égarées et que nous n'avons pu retrouver (2). Les lettres de Martène ont été conservées avec le plus grand soin par la famille du baron de Crassier; quelques-unes cependant, par suite d'un accident, n'existent plus qu'en copie (3). Quant aux lettres du baron de Crassier, qui sont au nombre de 66, nous les avons également tirées de ses archives, sauf 31 qui sont conservées à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le précieux fonds Saint-Germain-des-Prés, où elles se trouvent dans trois manuscrits (4). Pour éclaircir plusieurs des

(1) La liste de ses correspondants a été imprimée par U. Capitaine, dans le *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. I, p. 481 (1852). Nous avons publié une lettre de H. Cannegieter à G. de Crassier, dans le *Musée Belge*, t. I, p 318, Louvain, 1897. — Pour la biographie de l'archéologue liégeois, voyez Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. IV, pp. 262-304 (1842), et *Biographie nationale*, t. IV, p. 487, par H. Helbig (Bruxelles, 1873).

(2) Tel est le cas des cinq lettres suivantes : du 12 juin 1720 (cf. *infra*, lettre XXI), du 30 décembre 1728 (cf. lettre CIV), du 17 décembre 1729 (cf. lettre CXXIII), du 4 avril 1730 (cf. lettre CXXVII) et du 11 mars 1732 (cf. lettre CXXXVI); il faut encore y ajouter deux lettres qui devraient se placer respectivement entre les lettres LXXIII et LXXIV, CXVII et CXVIII.

(3) Ce sont les suivantes : lettres X, XI, XII, XIV, XV, XVI, XX, XXII, XC.

(4) Bibl. nat., ms. fr., 25537, f°s 176-224 : 24 lettres (*Lettres écrites aux RR. PP. Martène, U. Durand, Clémencet et autres religieux des Blancs-Manteaux*, t. I); ms. fr., 19662, f°s 63-70 : 6 lettres (D. Edm.

questions soulevées dans la correspondance du baron de Crassier, nous publions comme *Annexes* une dizaine de lettres d'autres correspondants de Martène ; elles sont également empruntées au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale et aux papiers de l'antiquaire liégeois.

On nous permettra de remercier ici MM. William et Louis de Crassier de l'obligeance avec laquelle ils ont mis les archives de leur ancêtre à notre disposition, et des renseignements qu'ils ont eu la complaisance de nous communiquer pour faciliter notre tâche.

La première lettre de Martène est datée d'Aix-la-Chapelle, où il s'était dirigé avec son compagnon, en quittant les Pays-Bas ; il ne manque pas de rappeler toutes les marques de bienveillance qu'il a reçues chez ses amis de Liége et laisse entendre que c'est à eux qu'il doit le bon accueil qu'il a rencontré partout (lettre I, 1er octobre 1718). De retour à Paris, il écrit de nouveau à Liége en termes qui montrent bien que le baron de Crassier n'avait pas obligé des ingrats : « Vous voulez bien me permettre, dit-il, d'avoir l'honneur de vous assurer de mes très humbles respects et vous témoigner ma reconnoissance pour toutes les bontez que vous avez eu pour nous dans le séjour que nous avons fait à Liége, auxquelles je suis très sensible, et je vous assure que je ne les oublieray jamais. » (Lettre II, 23 avril 1719). G. de Crassier lui répond aussitôt qu'il est très flatté du bon souvenir que Martène a conservé de lui, et il ajoute que le passage de son ami à Liége lui a procuré un des plus grands plaisirs de sa vie (lettre III, 18 mai 1719). Alors s'établit entre eux un échange régulier de lettres ; pendant dix-huit années, il ne se passera pas de mois, pour ainsi

Martène, *Correspondance*) ; ms. fr., 19679, f° 165 : 1 lettre, à laquelle il faut ajouter le f° 167 (*Congrégation de Saint-Maur*, *Correspondance*, t. II).

dire, sans que les deux amis ne s'écrivent ; et toujours on sent qu'en vieillissant leur estime mutuelle ne fait que s'accroître.

Ce qui avait contribué à les rapprocher dans ces sentiments d'amitié, c'était la communauté de leurs études et la similitude de leurs goûts. Le baron de Crassier, on l'a vu, avait surtout deux choses à cœur, sa bibliothèque et son cabinet d'antiquités. Il estimait beaucoup les éditions publiées par les bénédictins, tant pour leur valeur philologique, que pour la beauté de l'exécution typographique ; aussi ne cesse-t-il de s'informer auprès de Martène de l'avancement des ouvrages entrepris par la Congrégation, de souscrire à ceux qui sont achevés, d'acheter à n'importe quel prix ceux qui lui manquent encore. Quant aux manuscrits d'histoire ou de théologie, à peine en a-t-il acquis un nouveau de nature à intéresser les bénédictins, qu'il en envoie la description à Martène, lui offrant au besoin communication de l'original ou des copies. Il fait de même en ce qui concerne ses médailles, pierres gravées, etc. ; telle est l'estime qu'il a de la science de son ami, qu'il n'hésite pas à lui envoyer ces pièces antiques pour connaître son avis sur leur ancienneté ou leur authenticité. Dès que le catalogue de ses collections est imprimé, il en réserve plusieurs exemplaires pour Martène, lequel, bien volontiers, se charge d'en faire la distribution aux amateurs de Paris.

Quant aux lettres de Martène, plusieurs d'entre elles ne sont que de simples billets par lesquels il annonce à son ami l'apparition des ouvrages qui pourraient entrer avec honneur dans sa bibliothèque; il y joint souvent des prospectus et des plans à distribuer de manière à réunir beaucoup de souscriptions. Ce ne fut pas sans résultat, car on peut évaluer à plus de deux mille livres le total des sommes que le baron de Crassier dépensa pour payer ces volumes.

Martène, avec la plus grande obligeance, se chargeait de l'envoi des ballots. C'est qu'il connaissait la réelle érudition de son correspondant. Avait-il besoin pour ses publications de renseignements sur les Pays-Bas, il pouvait hardiment s'adresser à Liége : le baron de Crassier faisait des recherches, s'informait, fouillait dans les manuscrits et finissait par donner la réponse attendue (1).

Une autre catégorie de lettres, présentant aussi un grand intérêt, sont celles qui furent échangées à l'occasion des différends qui éclatèrent entre les deux monastères de Stavelot et de Malmedy. En 1724, dans son second *Voyage littéraire* et dans la préface du tome II de l'*Amplissima collectio*, Martène avait pris parti pour Stavelot, en lui attribuant la primauté; c'était raviver une querelle qui pendant plusieurs siècles déjà avait divisé la principauté.

A l'instigation de Henri Malaise, prieur de Malmedy, Jean-Ignace Roderique, originaire de cette ville, se chargea de défendre les prétentions de l'autre monastère, et il publia en 1728, à Wurzbourg, un mémoire dans lequel il mettait en doute l'authenticité des titres de Stavelot (2). Lorsque Martène eut appris par l'intermédiaire du baron de Crassier l'attaque violente dont il était l'objet, il fut d'abord d'avis de mépriser son adversaire (lettres XCIX et CI). Mais les religieux de Stavelot ne voulurent pas avoir l'air de reculer et ils lui envoyèrent les pièces nécessaires à une réponse, en le priant de prendre leur défense (lettres

(1) Voyez notamment : lettre XV, liste des abbesses de Marche-les-Dames; lettre XVII, liste des abbés de St-Remy; lettre XXI, renseignements sur la famille Des Prez; lettre XXIII, acte de fondation de Féliprez; lettre LIV, mémoire sur la famille de Rougraeve, etc.

(2) *Disceptationes de abbatibus, origine, primaeva et hodierna constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis oppositae observationibus Ed. Martene et U. Durand.* — Il y attaquait aussi l'abbé Schannat (voyez lettre XCVIII et annexe VII).

CI et CIV; annexes II et IV). Martène finit par y consentir et, en juillet 1729, il avait déjà réfuté la première partie du livre de Roderique (lettre CXI). Pendant qu'il y travaillait encore, il apprit que les moines de Stavelot avaient intenté un procès à Roderique, l'avaient fait condamner et forcé à s'enfuir pour échapper aux suites de la sentence. De Crassier envoya à Paris une copie de la procédure; elle se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale, dans le recueil intitulé *Monasticon benedictinum* (1).

Les religieux de Stavelot résolurent de faire imprimer à Liége la réponse de Martène; le baron de Crassier voulut bien se charger d'en surveiller l'impression, qui fut terminée en avril 1730 (2). Cependant Roderique ne s'était pas découragé, et, un an après, il mettait au jour une nouvelle réplique (3). Martène jugea bon de ne pas continuer une

(1) Bibl. nat., ms. lat., 12698, f° 219 à 255. Cf. Jos. Halkin, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, conservées à Dusseldorf, Bruxelles, Liége, Londres, Berlin, Paris, Hanau, etc.*, Liége, 1897, n° 1121 et 108. — Voyez aussi pour les ouvrages et la vie de Roderique, *infra*, annexes V, VI et VII. Les jugements portés sur lui par les Pères Jésuites J. Hartzheim et B. de Bosses, ainsi que par l'abbé Schannat, montrent combien Martène était de bonne foi dans toute cette discussion, contrairement à ce que certains historiens ont avancé. Voyez A. de Noue, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, Liége, 1848, pp. 203 et 488.

(2) Voyez *infra*, lettres CXXIV-CXXVIII; cette réponse est intitulée: *Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata*, etc.; le titre porte qu'elle fut imprimée à Cologne chez la veuve Slebusch; mais on sait que beaucoup d'ouvrages des bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, qui sont donnés comme imprimés à l'étranger, sont de libraires supposés ou imaginaires. Cf. de Lama, *Bibl. des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 31.

(3) *De abbatibus monasteriorum Malmundariensis et Stabulensis disceptatio tertia, prima adversus vindicias Stabulenses D. Edm. Martene*, Cologne, 1731.

polémique qui dégénérait en personnalités et de ne plus répondre à un homme auquel il reconnaissait du talent, mais qu'il ne pouvait se résoudre à croire de bonne foi (lettre CXXXIV). Sur ces entrefaites, le prince-abbé de Loevenstein mourut (1731), et les moines, ayant décidé de prendre un supérieur dans leur sein, portèrent leur choix sur Nicolas de Massin, du monastère de Stavelot (1). Martène ne put s'empêcher de témoigner à de Crassier la joie que lui causait cette nouvelle (lettre CXXXVI). Toutefois, les religieux de Malmedy protestèrent contre l'élection à Vienne et à Rome (lettre CXXXVII et annexe V). Cela n'était point pour étonner Martène : le seul remède à ses yeux était d'obliger tous les religieux à faire leur noviciat à Stavelot et d'accorder à l'abbé le droit d'assigner à chacun d'entre eux le monastère où il devait résider (lettre CXXXIX).

La correspondance de Martène contient encore d'autres détails intéressants; ainsi, l'une de ses lettres nous fait connaître le prix auquel se vendaient ses ouvrages en 1730 (lettre CXXVII); une autre nous apprend qu'il est l'auteur du mémoire anonyme publié en 1727 contre l'évêque de Soissons, qui attaquait la juridiction de S. Corneille à Compiègne en prétendant que les titres sur lesquels on se fondait pour la légitimer étaient faux (lettres LXXXIV et LXXXVIII).

Signalons aussi les renseignements qu'il donne sur la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange entreprise par D. Claude Guesnié qui se proposait de l'augmenter d'un volume. Mais ce religieux étant tombé en enfance, on dut, en 1721, confier son œuvre à D. Nicolas Toustain et à D. Louis Le Pelletier; ils firent paraître un prospectus que Martène envoya au baron de Crassier avec une appréciation plutôt

(1) Louvrex avait été consulté au sujet de cette élection; cf. lettre CXXXV.

sévère sur ses auteurs : « Ce sont deux religieux d'esprit, déclarait-il, mais qui n'ont jamais rien fait, et qui pourront donner un Glossaire plus parfait.... Mais je ne crois pas qu'ils puissent l'augmenter d'un gros volume in-folio comme ils le promettent. » (Lettre XXXIX, 6 septembre 1721). On sait que les prévisions de Martène se réalisèrent (1); ces deux religieux durent abandonner leur entreprise, qui fut continuée et menée à bonne fin par D. Maur Dantine et D. Pierre Carpentier (2).

Parfois, on semble entendre dans les lettres du savant bénédictin comme un écho des bruits du siècle; les évènements qui se passent dans le monde profane ne le laissent pas indifférent: « Vous aurez sçu, écrit-il le 5 août 1721, que notre bon Roy a été fort malade; mais, grâce à Dieu, il se porte mieux, et l'on rend dans Paris des actions de grâces à Dieu pour le recouvrement de sa santé.» (Lettre XXXVIII). Nous en avons un exemple plus significatif encore dans un post-scriptum ainsi conçu : « Hier, monsieur notre abbé fit en feu d'artifice, illuminations, etc., une dépense de douze milles livres pour la réjouissance de la naissance du Daufin » (3).

(1) Voyez lettres LXXXII et LXXXV, l'aventure qui survint, en 1727, au libraire qui avait entrepris l'impression du Glossaire; poursuivi pour avoir imprimé des pièces sur les affaires du temps, il réussit à se sauver ainsi que sa femme, tandis que huit de ses ouvriers et sa servante étaient emprisonnés à la Bastille; on ne put obtenir du cardinal Fleury, alors ministre, la grâce du libraire

(2) Le Glossaire parut en 1733-36 à Paris, en 6 vol in-fol. Cf. D. Tassin, *o. c.*, pp 429 et 632.

(3) Lettre CXVI, 13 septembre 1729; voyez aussi lettre XCVI, 11 août 1728: « Vous aurez appris par les nouvelles publiques que la reine est accouchée d'une princesse; on luy souhaistoit un Daufin et on avoit fait de grands préparatifs de réjouissance qui ont coûté beaucoup et qui n'on de rien servi. Monsieur notre abbé se disposoit à faire une dépense de dix milles livres en réjouissance. »

Notons enfin la réponse donnée par Martène à une question de son correspondant relative au mariage d'un officier français avec une jeune fille étrangère et au sujet de laquelle il alla expressément consulter l'official de Paris (1).

Tous ces problèmes d'érudition, ces débats entre historiens, ces détails parfois si peu importants en eux-mêmes méritent encore d'être signalés parce qu'ils font mieux connaître les caractères des deux correspondants ; sans s'en douter, ils se sont dépeints dans leurs lettres avec autant de vérité que de simplicité. Et d'abord quel beau type de savant modeste on trouve en Martène ! On a vu plus haut quelle fut sa conduite à l'égard de Roderique, qui l'avait si peu ménagé ; elle était d'accord avec les sentiments dont il était animé envers lui, ainsi qu'on peut en juger par ses propres déclarations : « Je vous remercie, écrit-il au baron de Crassier, de l'avis que vous avez la bonté de me donner, que le sieur Ignace Rodrique a écrit contre nous. Je n'ay pas vu son ouvrage et je ne me soucie pas beaucoup de le voir; mais s'il vient enfin jusqu'à moy et que je remarque qu'il fait voir que je me suis trompé, je l'en remercieray; mais s'il se contente de me dire des injures, je les mépriseray et j'iray tousjours mon train, car je ne crois pas qu'on puisse punir mieux ces déclamateurs qu'en les méprisant. » (Lettre XCIX). Et ailleurs : « J'ay à faire, dit-il, à un homme qui ayant de l'esprit et une grande facilité d'écrire, ne s'embarasse de rien et qui croit qu'en obscurcissant par ses raisonnemens la vérité, on l'en croiroit sur sa parole... Je prie le Seigneur qu'il luy pardonne le mal qu'il a prétendu me faire, voilà toute la vengeance que j'en veux tirer. » (Lettre CXXXIV, 1er juin 1731). Qu'on lise aussi ces lignes qu'il trace, encore sous la pénible impres-

(1) Lettres LXIII et LXIV. — Voyez également le commencement de la lettre CXLV, du 7 avril 1733.

sion que lui cause la nouvelle, fausse d'ailleurs, de la participation de M. G. de Louvrex à la réplique de Roderique: « Je suis surpris qu'un si habile homme et un juge si intègre se soit presté et livré à une si mauvaise cause et cela contre un religieux qui l'honnore infiniment; quoy qu'il en soit je ne laisseray pas d'estre son amis et de luy donner, dans toutes les occasions qu'il voudra bien me fournir, des marques de mon parfait attachement et de luy rendre tous les services dont je suis capable. Je vous prie de l'en assurer. » (Lettre CXXVIII). Parlant d'un écrit violent dirigé contre son ami l'abbé Schannat, il blâme avec force les procédés de discussion peu courtois qui étaient trop souvent en honneur de son temps (lettre LXXXVIII).

Religieux d'un ordre dont la règle prescrivait l'instruction de la jeunesse et l'étude des sciences sacrées, Martène ne comprenait pas que des bénédictins ne fussent pas amis de l'érudition telle qu'il l'entendait: « Je m'étonne, écrivait-il à son ami, que nos confrères de St-Jacques aient si peu de zèle pour les livres qui font l'unique consolation des bons religieux. Ils devroient avoir un peu plus d'émulation et, à l'exemple de nos pères, prendre toutes les voyes pour acquérir de la science, qui leur feroit honneur et les porteroient à Dieu. » (Lettre XCII). On ne pourrait cependant reprocher à Martène d'être un bibliomane, car il était d'avis que les livres ou manuscrits « qui contiennent des choses singulières ne se peuvent assez payer, les autres qui n'ont rien qui les relève ne sont pas de prix et qu'il y en a qui ne sont d'aucun usage, qui par conséquent ne valent rien. » (Lettre CXXXVI, 31 août 1731).

Quant aux sentiments dont il était animé envers le baron de Crassier, ils nous montrent en lui un cœur entièrement dévoué; nous avons assez insisté sur la complaisance sans bornes avec laquelle Martène s'employait pour procurer à son correspondant les livres qu'il désirait, courant parfois

les principaux libraires de Paris. Ni démarches, ni peines ne lui coûtaient pour satisfaire à ses demandes de renseignements : « Si vous avez besoin de quelqu'autre chose, écrivait-il en 1721, je vous prie de ne nous pas épargner et de nous regarder comme vos bons amis et vos petits serviteurs ». (Lettre XXIX). Du reste, il tenait son correspondant en haute estime : « Je ne suis pas surpris, déclarait-il, si vous êtes accablé d'affaires, car je suis persuadé que votre prince qui connoit votre mérite vous employe de manière à ne vous laisser guères de loisir. » (Lettre LXXIV). Il ne manquait aucune occasion de lui témoigner les vifs sentiments d'amitié qu'il nourrissait à son égard ; ayant appris une indisposition du baron de Crassier, il s'empressa de lui écrire : « Je vous souhaitte les bonnes festes (de Pâques) et je prie le Seigneur qu'il verse sur vous une abondance de grâces et qu'il vous rende une parfaite santé.. Conservez au nom de Dieu votre santé ; elle est nécessaire à votre famille et à votre prince, et aussi à vos amis qui prennent beaucoup de part à ce qui vous regarde ». (Lettre CXLV, 7 avril 1733).

Comme on reconnait bien à ces traits ce religieux qui se fit toujours remarquer par son application à l'étude, à qui le poids des années semblait n'avoir rien enlevé de son ardeur infatigable, et qui sut se faire aimer et estimer des gens de lettres, tant par la simplicité de ses mœurs, que par la vaste étendue de ses connaissances (1).

Le baron de Crassier, qui avait trouvé un ami à toute épreuve dans le savant bénédictin, partageait ces profonds sentiments d'affection qui les honoraient tous les deux. Une grave maladie avait conduit Martène aux portes du tombeau :

(1) D. Tassin, *o. c.*, p. 571. — Martène mourut dans l'abbaye de Saint-Germain, d'une attaque subite d'apoplexie, le 20 juin 1739 ; il était âgé de 85 ans.

« Je prend, lui écrivit aussitôt l'archéologue, toute la parte dont je suis capable aux infirmités de votre grand aage, suppliant le Tout-Puissant, pour la gloire duquel vous avez si longtemps travaillé, de daigner vous fortifier de ses grâces singulières le reste de vos jours, et vous assurant, dans ma 75e année, que je n'oublieray de mon vivant les faveurs dont vous m'avés honnoré. » (Lettre CLXII). Il faisait d'ailleurs le plus grand cas des ouvrages de son ami, auquel il prédisait, non sans raison, une réputation immortelle (lettre CLX).

Du reste, le baron de Crassier était lui-même un savant de mérite, qui n'hésitait pas à consacrer son temps et sa grande fortune aux études les plus arides (1). On connaît son goût pour les antiquités de toute espèce et la célébrité de son cabinet qui excitait l'admiration de nombreux visiteurs (2). Néanmoins, sa plus forte passion fut toujours pour les livres : sa bibliothèque, qui ne comprenait pas moins de 3550 ouvrages, dont 250 manuscrits, renfermait la plupart des travaux publiés par les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (3). Il ne recherchait pas une vaine gloriole dans les études auxquelles il s'était adonné avec un entier désintéressement ; aussi fut-il fort contrarié quand il apprit que Martène allait faire paraître dans le *Journal des savants* et dans les *Mémoires de Trévoux* un article concernant la description des principales curiosités de son cabinet, qu'il venait de publier : « Je vous présente,

(1) Voyez, lettre LXXXIII, l'expression si naturelle de sa joie à la vue d'une ancienne pièce comprenant une donation de Louis-le-Débonnaire ; il aurait souhaité que son ami pût l'admirer aussi.

(2) La liste des personnes qui visitèrent son cabinet de 1721 à 1747 a été publiée par U. Capitaine, *Bull de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, pp. 473-480 (1852).

(3) Le baron de Crassier recherchait surtout les livres d'antiquités de curiosités ou d'histoire (lettre XI, 3 avril 1720).

lui écrivit-il aussitôt, mes très humbles remerciments pour votre bonté à vouloir faire mettre dans les journaux des sçavans de France et de Trévoux, le livre de mon cabinet, lequel ne contenant qu'une simple liste de médailles avec la description de quelques autres antiquités ne me paroit guaire mériter place entre les ouvrages des sçavans, dont les journaux donnent connoissance au publique, pour entre autres motifs, en occasionner tant plus le débit aux libraires ; ce qui n'est aucunement nécessaire à l'égard de mon dit livre, puis qu'il a été imprimé à mes fraiz, non pour être mis en vente, mais uniquement pour en faire parte aux amis et amateurs de ces sortes de curiositez. » (Lettre XLV, 24 nov. 1721). (1)

Aussi, ne peut-on que ratifier l'appréciation que ses contemporains portaient sur lui : « Affabilité, droiture, probité, candeur sont ses vertus caractéristiques : son généreux penchant à obliger lui fait mettre son plaisir le plus doux à en faire aux autres (2). » — « Le bien public est sa passion dominante, et il est très éloigné du caractère de ces curieux avares ou misantropes, qui ne se communiquent à personne, et qui se repaissent toute leur vie du vain plaisir d'être les seuls qui possèdent certaines choses uniques, et qui n'ont point été vûës (3). »

Dom Martène et G. de Crassier ne sont pas les seuls que cette correspondance nous fasse connaître : elle renferme aussi des détails intéressants sur plusieurs autres érudits qui furent en relation avec eux.

(1) Voyez aussi, lettre LXV, ses remercîments émus pour les éloges qui lui sont décernés dans le second *Voyage littéraire* (15 octobre 1724).

(2) Saumery, *Les Délices du Pays de Liége*, t. V, p. 202 (1744).

(3) *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, Trévoux, mai 1723, p. 835.

C'est d'abord Dom Ursin Durand, le collaborateur de Martène, venu à Liége en même temps que lui, et dont le nom se lit dans la plupart des lettres que nous publions (1). Puis Dom Bernard de Montfaucon, le célèbre auteur de l'*Antiquité expliquée* (1719-24), des *Monumens de la Monarchie françoise* (1729-33) et de l'édition bénédictine de *S. Jean Chrysostôme* (1718-38), avec lequel, du reste, de Crassier entretint une correspondance suivie pendant plus de vingt-cinq ans (2).

Le nom de M. G. de Louvrex se rencontre aussi très souvent dans les lettres que nous publions ; c'était l'ami inséparable du baron de Crassier, l'un des rares Liégeois qui s'intéressaient à ses études et qui partageaient ses goûts pour la science. Lors de son passage à Liége en 1718, Martène n'eut qu'à se louer de son obligeance, et quand il fut rentré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il resta en relations épistolaires avec lui (3). Très souvent cependant, ils avaient recours à l'entremise complaisante du baron de Crassier ; cela devint une nécessité à partir du moment où Louvrex perdit la vue (en 1728 ; voyez lettre XCI). Néanmoins, il ne laissa pas de continuer les travaux d'histoire et

(1) Né à Tours en 1682, Durand mourut à Paris en 1773, trente-quatre ans après Martène. On sait que, outre les ouvrages qu'il publia avec ce dernier, il travailla, de concert avec D. Dantine et D. Clémencet, à l'*Art de vérifier les dates*, qui parut en 1750. On trouve à la Bibliothèque nationale, ms. fr., 25537, f° 226, une lettre de G. de Crassier à U. Durand, en date du 31 octobre 1736 ; le ms. des lettres du baron de Crassier, à Liége, en renferme une autre du 3 sept. 1724 (f° 212).

(2) Montfaucon était né le 13 janvier 1655 ; il mourut le 21 déc. 1741.

(3) Quatre de ses lettres ont été publiées par A. Dantier dans les *Archives des missions scientifiques*, t. VI, pp 496 à 500 (Paris, 1857). Nous les publions à nouveau, avec les réponses de Louvrex, dans le t. XII du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* (actuellement sous presse).

de droit canon qu'il avait entrepris ; servi par une mémoire prodigieuse, il indiquait les passages qu'on devait lui lire et dictait ensuite (lettre XCV). Martène prit une part très vive au malheur qui frappait son ami au milieu de sa carrière : « Je suis bien affligé, écrivait-il, d'apprendre que Monsieur de Louvrex soit devenu aveugle; mais enfin, Dieu ne fait rien qui ne soit bien fait, et, s'il l'afflige en ce monde, c'est une marque qu'il l'aime, puisqu'il le traite comme ses élus». (Lettre CV). Il lui conseilla de se faire opérer à Paris par un habile oculiste qu'il connaissait (lettres XCII, XCIV et CXXVI). Mais tous les remèdes furent impuissants et Louvrex demeura aveugle le restant de sa vie (1).

Il nous reste à dire quelques mots de l'abbé J. F. Schannat, né à Luxembourg en 1683, et qui s'occupa de travaux d'histoire ecclésiastique; il passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne, à Fulde ou à Francfort, d'où il entretint une correspondance régulière et fort intéressante avec G. de Crassier et aussi avec Dom Martène (2). Celui-ci qui l'estimait beaucoup, fait souvent son éloge : « Il faut avouer, écrivait-il en 1728, que les Allemans sont de terribles gens de persécuter ainsy un homme qui leur fait honneur et de supprimer les lettres que ses amis lui écrivent. » (Lettre CII ; voyez aussi lettre XCIX). Quant à de Crassier, il fit

(1) Il mourut le 13 septembre 1734 : « M. de Louvrex, écrivait de Crassier, est mort le mois passé d'un gangrène lui survenu au pied et dont son sang s'est trouvé tout gâté. Ainsy je n'ay pu, Monsieur, luy faire vos compliments, et j'ay perdu un amy intime, regretté icy généralement pour son rare mérite ». (Lettre CLX).

(2) Les lettres qu'il adressa au baron de Crassier sont conservées à Liége, dans la famille de ce dernier. Celles qu'il écrivit à Martène se trouvent au nombre de 15 à la Bibliothèque nationale : ms. franç., 17681, f° 101 et 107; 19679, f° 279; 19680, f° 121; 25538, f° 281 à 301. Voyez *infra*, annexe VII.

preuve du plus beau dévouement envers lui; car il se chargea obligeamment des intérêts que Schannat avait à Liége et régla toutes ses dettes (1).

C'est ainsi que cette correspondance nous fait entrer en quelque sorte dans l'intimité de ces deux savants, et nous introduit même dans leur entourage. Elle nous présente sous un jour nouveau ce petit monde si sympathique, où la science recevait un culte ardent et désintéressé. D'autre part, elle nous révèle de curieux détails sur l'élaboration des œuvres gigantesques entreprises par la Congrégation de Saint-Maur et nous fait assister à cet immense travail préparatoire qu'elles nécessitaient. On ne peut plus s'étonner du succès qui accueillit lors de leur apparition les différents ouvrages de ces infatigables religieux, ni de l'estime dont ils jouissent encore de nos jours, après plus d'un siècle d'études et de découvertes. Enfin, ces lettres sont précieuses pour l'histoire de notre pays, et elles jetteront peut-être quelque lumière sur d'importantes questions d'archéologie et d'historiographie liégeoises.

Tels sont, en résumé, les principaux mérites de ces documents ; ni Martène, ni de Crassier ne visaient à l'élégance littéraire; ils écrivaient sans prétention, ne se doutant nullement qu'un jour viendrait où leurs lettres seraient livrées à la publicité. Leur style, trop souvent négligé et gâté par ces formules banales qui étaient en honneur de leur temps, prouve à suffisance qu'ils croyaient atteindre leur but en répondant avec exactitude et précision aux demandes qui leur étaient adressées.

Néanmoins, l'impression que la lecture de cette correspondance laisse dans l'esprit est entièrement à l'avantage de ses auteurs. Comment ne pas éprouver de sympathie pour cet archéologue intrépide qui, sans autre stimulant que

(1) Goethals, *Histoire des lettres*, etc., t. IV, p. 286.

l'amour de la science, se livre dès sa jeunesse à des études parfois bien arides, et qui continue à s'y adonner pendant le cours d'une vie dont il doit consacrer une notable partie au service de son prince et de son pays. Comment ne pas se sentir attiré vers ce pieux et modeste religieux, qui sait allier l'observance de la règle monastique avec le plus beau zèle pour les travaux d'érudition et qui, aux prix de fatigues et de veilles sans nombre, édifie ces monuments grandioses qui l'ont placé à côté des Mabillon et des Montfaucon dans l'admiration de la postérité !

LÉON HALKIN.

CORRESPONDANCE

I

Martène à de Crassier.

Le 1er octobre 1718. — Ms. G. de Crassier, f° 116.

MONSIEUR,

Je profite des offres que vous avez eu la bonté de nous faire de vos services, et je prens la liberté de vous addresser un manuscrit qu'on nous a presté. Je vous prie d'avoir la bonté de l'envoyer à son addresse par Saint-Hubert. Je vous demande excuse de la hardiesse que je prens, mais toutes les marques de bienveillance que vous nous avez donné à Liége, me font prendre cette liberté. Nous avons eu icy toute la communication que nous souhaittions et, à la considération de Monsieur de Louvrex, on nous a fait voir tout ce que nous pouvions espérer. Nous allons monter à cheval pour Corneil Münster, et je n'ay qu'un moment pour

avoir l'honneur de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de sincérité que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Aix, ce 1er octobre 1718.

II

Martène à de Crassier.

Le 23 avril 1719. — Ms. G. de Crassier, f° 120.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Vous voulez bien me permettre d'avoir l'honneur de vous assurer de mes très humbles respects et vous témoigner ma reconnoissance pour toutes les bontez que vous avez eu pour nous dans le séjour que nous avons fait à Liége, auxquelles je suis très sensible, et je vous assure que je ne les oublieray jamais.

Le Révérend Père Dom Benoist de Saint-Hubert, avant que de s'en retourner, m'a chargé de vous acheter les ouvrages de S. Augustin, de S. Ambroise et de S. Jerôme de l'édition de nos Pères. Je luy dis que ces livres, qu'on auroit eu dans le temps à un prix raisonable, étoient devenus extrêmement chers, car les deux volumes de S. Ambroise se vendent 25 écus, le S. Jérôme 40 écus,

et le S. Augustin n'a point de prix. J'en ai trouvé un qu'on a voulu vendre 250 livres, un autre en 15 voll. 245 livres, et un autre qui avoit beaucoup servi 210 livres. J'en ay trouvé un autre à meilleur marché que j'ay pris, et les trois ensemble avec l'emballage ne m'ont coûté que 331 livres. Cela paroitra peut-être un peu cher, mais à présent il est impossible de les avoir à moins. Je les fais partir aujourdui par un rouiller qui se nomme M. Faciot et qui prend 10 livres par cent. Votre ballot pèse 195 livres. Il arrivera à Liége dans une quinzaine de jours. J'ay payez les livres de l'argent que nous a laissé Dom Benoist. S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, je vous prie de ne nous pas oublier et d'être persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 23 avril 1719.

Votre ballot est marqué N O. Si vous voyez Messieurs de Louvrex, du Chasteau et de Reynier, je vous prie d'avoir la bonté de les assurer de mes respects aussi bien qu'à Messieurs les abbez de S. Laurent et de S. Jacque, Dom Célestin (1), Dom Lambert. Dom Ursin Durand vous fait aussi ses complimens.

Adresse : A Monsieur,

Monsieur le Baron de Crassier, en sa maison,

à Liége.

(1) Dom Célestin Lombard, bibliothécaire du monastère de St-Laurent à Liége, fut en relations épistolaires avec plusieurs religieux de St-Germain-des-Prés, et notamment avec D. François Le Texier. Les lettres qu'il lui écrivit se trouvent à la Bibliothèque nationale, ms. fr.,

III

De Crassier à Martène.

Le 18 mai 1719. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 176.

MONSIEUR,

C'est quelque chose de bien précieux pour moy, que la grâce de votre souvenir, à laquelle aiant encore ajouté celle de me procurer à prix raisonable les ouvrages de S. Augustin, S. Ambroise et S. Jérome, que j'ai receu à la fin de la semaine dernière, j'ay l'honneur de vous en rendre par cette mes très humbles actions de grâces. Ç'a été en attendant l'arrivée de ces livres que j'ay différé de répondre à votre agréable du 23 avril, n'ayant laissé entretemps d'en rembourser le prix à D. Benoît de S. Hubert, lequel, comme j'espère, n'aura manqué d'abord à votre retour à Paris, de vous présenter le Catalogue de mes MSS. lui envoié pour cet effect dez le 20 novembre; et comme le nombre en est quelque peu augmenté, je prends la liberté, Monsieur, de vous les marquer icy avec diverses antiquailles que j'ay acquises depuis peu, et qui pourront, si vous le trouvé bon, être joints à la liste de celles de mon cabinet dont vous avez bien voulu vous charger.

n° 19679, f°s 224, 226, 228, et n° 20941, f° 121. Les archives de G. de Crassier contiennent les copies de deux lettres de Martène à C. Lombard, en date du 26 décembre 1722 (*infra*, annexe VIII) et du 1er septembre 1723. Voyez aussi *infra*, les lettres V, XXXII et XXXVI, ainsi que J. DARIS, *Notice historique sur les églises du diocèse de Liége*, 1882, t. XI, p. 120 = *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1882, t. II, p. 140.

J'ay cependant à vous dire que dans le MS. *Antiphonæ, Ymni*, etc., se trouve, entre autres, l'ancien office de la Conception de la S. Vierge Marie, avec les leçons du 1er et 2e nocturnes pareilles à celles du Bréviaire de Tours rapportées à la page 553 de votre sçavant traité *de antiqua Ecclesiæ disciplina*, mais avec cette différence qu'elles sont bien la moitié plus ample dans mon dit MS(1). Si par hazard vous souhaitez d'en avoir l'extrait, je vous l'envoieray avec plaisir, vous assurant que celuy que j'ay eu de vous veoir icy est des plus grands de ma vie et ne pourra jamais s'effacer de la mémoire d'une personne qui fera en tout temps profession d'être avec un respect très distingué,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 18 may 1719.

Je présente du meilleur de mon cœur mes obéissances à M. Dom Ursin Durand. J'ay fait vos compliments à Messieurs nos abbez et autres selon vos ordres, lesquels vous offrent tous leurs respects; c'est ce que fait particulièrement M. de Louvrex qui se flatte de pouvoir vous les aller rendre luy-même à Paris vers la fin du mois prochain, et sur tous mon neveu le baron de Moreau revenu samedy icy ; il ne peut assé se louer des bontez et honnètetez qu'il a receu de votre parte pendant son séjour en la dite ville, et aussi de celles

(1) Ce manuscrit est indiqué dans le *Catalogus librorum bibliothecæ Guillelmi S. R. I. L. Baronis de Crassier* (Liége, 1754), au n° 3309, sous ce titre: *Antiphonæ, Ymni, Capitula, Responsoria, Versus, Collectæ, Invitatoria, et Lectiones pro Festis majoribus totius anni, ad usum Ecclesiæ Leodiensis*, in pergameno cod. 400 ad 500 ann. *in-fol.*

de M. D. Bernard de Montfaucon, lequel nous supplions d'agréer aussi nos respects et obéissances.

Adresse : Monsieur,

Monsieur Dom Edmond Martène, prêtre bénédictin de la Congrégation de St-Maur, en l'Abbaye de St-Germain-des-Prez,

à Paris.

IV

Martène à de Crassier.

Le 29 mai 1719. — Ms. G. de Crassier, f° 118.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une nouvelle marque de votre bon cœur dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et dans la suite de vos manuscrits et de vos antiquailles, dont je vous remercie du meilleur de mon cœur, aussy bien que du catalogue de vos manuscrits que j'ay trouvé icy à notre retours. J'espère de faire usage de l'un et de l'autre dans son temps. Je suis bien aise que vous soyez content des livres que nous vous avons achetez; s'il y a quelqu'autre chose que nous puissions icy et pour vous et pour vos amis, disposez de nous comme des personnes

qui vous honorent infiniment et qui vous sont toutes acquises. Les Antiquitez de Dom Bernard Monfaucon se distribueront dans une quinzaine de jours. Mais il ne faudra pas tant se presser de les faire relier, de crainte que les estampes ne maculent (1).

J'ay retiré vos trois médaillons que Dom Benoist de S. Hubert avoit mis entre les mains de Dom Claude Guenié. Il nous a mandé de retirer de luy deux de vos livres que vous lui avez envoyé pour travailler au Glossaire de M. Ducange. Mais comme ce bon père est vieux et qu'il perd la mémoire, je vous prie d'avoir la bonté de me mander quels livres ce sont et nous irons dans la chambre les reprendre et nous vous les renvoyrons à votre ordre (2).

Nous avons été charmez icy de toute les manières honêtes et obligentes de Monsieur le baron de Moreau. Vous voulez bien me permettre de luy présenter icy mes respects, aussy bien qu'à M. de Louvrex et à tous vos Messieurs qui nous ont tant donné de preuves de leur bonté dans le temps que nous avons été à Liége, surtout à M. l'abbé de S. Laurent et à Dom Célestin. Dom Ursin Durand, notre compagnon, vous fait ses complimens. J'ay l'honneur d'être avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 29 may 1719.

(1) Il s'agit de l'ouvrage monumental qui parut sous ce titre: *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 1719, 5 tomes en 10 in-fol. — *Supplément*, Paris, 1724, 5 in-fol.

(2) Sur Dom Claude Guesnié (1647-1722), voyez D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrég. de St-Maur*, p. 428, et *supra*, l'Introduction.

V

De Crassier à Martène.

Le 15 juin 1719. — Bibl. nat., ms. fr., 19662, f° 70.

MONSIEUR,

Je vous demande mille pardons et encore plus d'excuses d'avoir différé jusqu'à présent de faire réponce à votre agréable du 29 de may ; j'ay cru de pouvoir attendre de me donner cet honneur jusqu'à ce que je put à même temps vous communiquer quelque pièce de votre goût ; c'est dans cette veue que j'inserre dans la présente copie d'un recort de l'an 1321 par quel on veoit les cérémonies de consigner l'étendart de Liége au haut advoué de Hesbaye. Cet étendart avoit été donné à notre ville par Charlemagne; il se conservoit dans le trésor de notre cathédrale et l'advoué appelé Arnus auquel a été donné ce record étoit de la famille des ducs de Limbourg, descendant de Gérard de Limbourg, sire de Wassemberg, second fils de Henry, duc 4e de Limbourg. Je l'ay copié de l'original en parchemin qui est encore tout entier auquel sont attachez les six acts de reconnaissances dépéchez en suitte ; et les sceaux de tous ceux qui sont mentionnez dans les dits recort et acts y sont encore au nombre de plus de 60 appendus dans leur entier. Cette advouerie est attachée à la seigneurie et château d'Aigremont portant titre de comté, lequel appartient à présent à M. Clercx, grand Ecolastre de notre dite cathédrale qui m'a bien voulu confier le dit original (1).

(1) Sur cet Arnoul, seigneur de Lumain et de Chaumont, haut avoué de Hesbaye, voyez ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. III. pp. 375-383 (1839). Il descendait de Frédéric, troisième fils de Henri III, duc

Quant aux deux livres que j'ay eu envoié pour servir au nouveau Glossaire, l'un est *Godefridi Wendelini Leges salicæ illustratæ*, etc., in-fol. ; l'autre, *Idiotismus Leodiensis*, in-4° ; comme celuy-ci n'est qu'un petit livret que j'ay double, vous pourrez le garder et il suffira de me renvoier le premier avec les trois médaillons par l'occasion de D. Benoît de St-Hubert que j'ay appris depuis peu de jours avoir repris la route de Paris.

Je vous rend, Monsieur, mes humbles actions de grâces pour la bonté qu'avez eu de me marquer le temps de la distribution des Antiquités de Dom Bernard de Montfaucon et qu'il ne falloit pas se presser de les faire relier, crainte que les estampes ne maculent. Mon neveu le baron de Moreau, lequel vous assure tous de la continuation de ses respects, a communiqué ce bon avis à M. le Résident Valdor qui doit retirer nos exemplaires et on ne manquera de s'y conformer.

Dom Célestin Lombard de notre monastère de St-Laurent m'a requis de vous faire connaître qu'après qu'il aura obtenu tout le supplément au catalogue des abbesses rapportez dans les Fleurs de l'Église de Liége par le P. Fisen, il vous l'envoiera avec les pièces de Renerus et autres qu'avez ordonné de transcrire et trois catalogues d'abbesses qui ne se trouvent pas dans le susdit Fisen.

Vous m'obligerez aussi, Monsieur, si vous voulez bien par occasion me faire connoitre si je pourrois avoir à un prix raisonable les œuvres de St-Grégoire de la dernière édition de votre Congrégation.

de Limbourg, qui régna de 1167 à 1221, et non ,comme le pensait G. de Crassier, de Gérard, prétendûment fils de Henri IV. — Sur l'acte de 1321, voyez Ernst, *o. c.*, III, p. 381, n. 1, p. 375, n. 1, et enfin, p. 382, n. 1. Cet acte a été publié en dernier lieu par S. Bormans et E. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. III, p. 229 ; l'original, muni de 61 sceaux, se conserve au château d'Aigremont.

Enfin, je réitère mes profondes obéissances à Dom Bernard de Montfaucon, à Dom Ursin Durand et à tous vos chers confrères, vous suppliant de les agréer pareillement et de me faire la grâce de conserver une petite parte dans votre souvenir à celuy qui est avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

VI

Martène à de Crassier.

Le 26 juillet 1719. — Ms. G. de Crassier, f° 124.

MONSIEUR,

Il semble que vous soyez uniquement occupé à nous faire du bien; vous venez de nous en donner une preuve dans la pièce que vous avez eu la bonté de nous envoyer, dont j'espère bien faire usage dans le temps. A présent que je sçay le livre que vous avez prêté icy, je ne manqueray pas de le retirer et de le donner a D. Benoist de St-Hubert qui est arrivé icy en bonne santé. Il n'a pas encore envoyé à Dom Célestin les commentaires du P. Calmet sur les pseaumes, ainsy il ne peut pas encore les avoir reçu. Les quatre volumes de S. Grégoire se vendent reliez quatre-vingt livres de France ; si vous les souhaittez, nous tâcherons de vous les faire avoir à meilleur marché ; ce seroit peut-être mieux de les prendre en blanc et de les faire relier à Liége selon votre inclination. La distribution

des Antiquitez de Dom Bernard Monfaucon est encore retardée jusqu'au six de septembre, mais on doute qu'elle se distribue encore alors. On est persuadé que tout l'ouvrage est fini il y a déja quelques mois et que la crainte du décri des monoyes fait que les libraires reculent.

Ils ont d'abord publié que monsieur Lasse leur avoit enlevé huit ouvriers ; ensuite ils ont dit qu'il y avoit deux planches de perdues, enfin ils ont avancé qu'il falloit refaire quelques planches qui n'étoit pas bien gravées. C'est une pitié d'avoir à faire à des libraires. Vous voulés bien me permettre, Monsieur, de saluer ici Monsieur le baron de Moreau, Monsieur de Louvrex et notre bon ami D. Célestin de St-Laurent. Dom Ursin Durand, mon cher compagnon, vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 26 juillet 1719.

VII

Martène à de Crassier.

Le 31 octobre 1719. — Ms. G. de Crassier, f° 126.

Pax Christi.

Monsieur,

J'ay différé jusqu'à présent à faire réponse à la lettre dont vous avez bien voulu m'honnorer, parce que j'étois

bien aise de satisfaire à tout ce que vous souhaittiez de moy. Le Antiquitez de Dom Bernard Montfaucon doivent se distribuer le 15 de novembre ; ainsi vous pouvez donner les ordres qu'il vous plaira pour vous et pour vos amis. Les deux portraits qui sont emboitez dans des espèces de tablettes, sont admiré de ceux à qui je les ay monstrez, mais Dom Bernard ne croit pas qu'ils aient plus de deux cens ans d'antiquité ou fort peu davantage. Il assure qu'ils ont été peint en Italie par un homme fort habile. Il a crut d'abord que ce pouvoit être le portrait de Pétrarque, mais l'ayant bien examiné, il est convenu que ce ne pouvoit pas être de luy. Je l'ay fait voir à une autre personne aussy habile que Dom Bernard, qui sans s'être communiqué est entré dans les mêmes pensées. L'inscription grecque signifie : *Combatre et vaincre est une double peine,* et dans le revers le seul mot grec signifie : *semper,* tousjours ; ce sont des emblèmes.

J'ay fait voir votre médaille arabe à un homme fort intelligent dans cete langue, qui m'a dit que l'inscription qui étoit autour étoit un peu rognée ; mais il croit qu'elle est de Saladin parce qu'on a coutume de le représenter de même manière.

Il y a à Paris un jeune Arabe qui vient icy de temps en temps qui pourra nous en dire d'avantage. Il y a longtemps qu'il n'est pas venu et je ne sçay où il demeure ; sans cela j'aurois été exprès pour le voir et lui en demander l'explication ; mais cela viendra.

J'ay cherché le S. Grégoire en plus de cinquante boutiques de libraires sans en pouvoir trouver qu'un relié, qu'on vouloit vendre cent livres ; je n'ay pas voulu le prendre, mais après bien des mouvemens, j'en ay eu un exemplaire en blanc pour cinquente sept livres. Je ne crois pas qu'on le trouve jamais à si bon prix. Dom Benoist de S. Hubert m'a donné pour le payer, et il l'a pris en sa chambre

pour vous l'envoyer avec les Antiquitez de D. Bernard lorsqu'elles seront en vente.

J'ay escrit à D. Célestin de S Laurent pour son missel Romain, si le luy envoyrai lorsqu'il voudra, mais D. Benoist de S. Hubert m'a dit qu'on le trouvoit plus beau à Liége qu'à Paris. On imprime actuellement les tables du premier tome de Lettres des papes, accompagnées de notes savantes et de dissertations ; les volumes se vendront séparément et sans souscription. Si vous en souhaitté pour vous et pour vos amis, je tâcherai de vous les faire avoir à meilleur prix qu'aux autres (1).

Je vous prie de faire mes complimens à Mr de Louvrex, à Mr le baron de Moreau, à Mr du Chasteau, à Mr de Reynier, à Mr l'abbé de S. Laurent et à Dom Célestin. Si je puis vous rendre quelques services, disposé de moy comme d'une personne qui vous est tout aquise et qui est avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 31 octobre 1719.

Dom Ursin Durand, mon compagnon, vous salue et tous nos bons amis de Liége.

(1) Le tome Ier des *Epistolae Romanorum Pontificum*, par D. Pierre COUSTANT, parut à Paris en 1721 ; l'auteur mourut avant d'avoir pu terminer son ouvrage.

VIII

De Crassier à Martène.

Le 26 novembre 1710. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 178.

MONSIEUR,

J'ay réciproquement différé de répondre à l'honneur de votre très agréable du 30 octobre, n'aimant d'interrompre aucun des momens, que vous emploiés si précieusement pour avantager la république des lettres, à moins d'avoir quelque petite chose à vous marquer qui me paroisse pouvoir vous faire plaisir ou à vos amis. Dans cette veue, je prend la liberté de vous dire : que, passé peu de jours, j'ay rencontré un MS. dont vous verré le contenu par la notice cy-jointe, vous en offrant la communication si le désirés.

J'ajoute à cela qu'en repassant mon médailler, au catalogue duquel j'emploie parfois quelques momens, j'ay entre autres rares médailles rencontré une qui m'a paru des plus singulières. Je la croy de Léon 6 par rapport au revers qui ne contient que l'inscription · + LEON · EN · ΘEO · BASILEVS · ROMEON · commune à d'autres du même prince. La singularité de cette médaille consiste en ce qu'à sa première face l'empereur est représenté assis avec une espèce de labarum qu'il tient de sa droite, ayant son épaule gauche couverte d'un écusson armoié en cette forme :

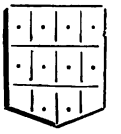

et dont la garniture ou couverture correspond à celle de sa robe, c'est à dire que l'un et l'autre sont parsemez de petits ronds dans des quarrez, ce qui me semble pouvoir servir d'éclaircissement à l'origine des armories n'ayant veu aucune médaille pareille entre toutes celles rendues publiques jusqu'à présent, et vous devez être sûre, Monsieur, que la mienne est véritablement antique et très bien conservée. L'inscription de la dite première face est ·+LEON· BASILEVS· ROM ·* · et la dite médaille est de moyen bronze (1).

Après cela, je vous rend des très humbles actions de grâces pour ce qu'avez eu la bonté de me marquer touchant mes deux petits portraits, comme aussi pour l'explication de ma médaille arabe, et particulièrement pour l'exemplaire des œuvres de St-Grégoire qu'avez pris la peine de m'acheter à si bon marché ; de tout quoy, Monsieur, je vous suis fort redevable. On avoit cru icy que l'inscription grecque des dits portraits signifioit : *être stérile et vaincre*, etc., parce qu'*agonia* par omicron signifie *orbitas* ou *infœcunditas*, mais j'aime mieux votre explication.

Pour ce qui est de la nouvelle édition des Lettres des papes avec des notes dont vous voulés bien me procurer quelqu'exemplaires, j'auray l'honneur de vous en écrire dans la suite. Entre temps, j'ay fait connoître à D. Benoît de S. Hubert que Messieurs de St-Laurent, selon votre avis et le sien, se pourvoiroient d'un Missel imprimé à Anvers, qui se vend icy. J'ay fait vos complimens et ceux de Dom Ursin à Mr l'abbé du dit monastère et à D. Célestin,

(1) Cette médaille est décrite dans la *Series numismatum antiquorum* publiée par G. de Crassier, en 1721, p. 264 : + LEON BASILEVS . ROM. *Leo. VI. sive sapiens Imperator a fronte, cum stemmate crucigero, et palliatus medio corpore, sinistra volumen gerit.* —+LEON EN ΘEO.BASILEVS ROMEON. *In aversa parte.*

comme aussi à Messieurs de Louvrex, Du Chateau, De Reinier et B. de Moreau, lesquels vous assurent tous deux de la continuation de leurs parfaits respects, et je vous supplie d'être pareillement tous deux persuadez de l'estime et de la vénération sincères que conservera éternellement pour vos personnes, celuy qui a l'honneur d'être plus que tout autre,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 26 novembre 1719.

Je vous enverray dans peu la suitte des Abbesses du monastère de Marche-les-Dames, sous Namur, laquelle D. Célestin m'a dit que souhaitiés.

— Contenu du MS. mentionné dans la présente, ancien de plus de 200 ans :

Petri Blesensis Epistolæ 163, quarum XV^a^ auctior plurimaeque alio ordine vel sub nominibus diversis exponuntur quam in editione Paris. anni 1667 (1).

Libellus Magistri Guillermi de Mandagoto, archidiaconi Nemausensis super electionibus faciendis.

Opuscula alia super eandem materiam manu Jo. de Platea. — Il étoit secrétaire de notre évêque Jean de Horne, et doien de la collégialle de St-Jean à Liége (2)

(1) Voyez *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3484.

(2) Voyez *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3446. Ce recueil manuscrit de documents concernant l'histoire de Liége est aujourd'hui perdu. Cf. J. DARIS, *Hist. du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVe siècle*, 1887, p. 643.

Statuta Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis anni 1203 per Guidonem &; eadem refert Chapeavilleus ad ann. 1202.

Statuta ejusdem ecclesiæ per Petrum Albanensen apostolicæ sedis legatum, ann. 1250.

— Item, ann. 1252, per Hugonen Cardinalem ejusdem sedis legatum.

— Item ann^{m} 1336 et 1337 tempore Johannis d'Arkel episcopi Leodiensis, juramenta Episcopi, Praepositi, Decani, Cantoris, Scholastici, Archidiaconorum, cannonicorumque ac officiatorum ejusden ecclesiæ cum variis aliis opusculis ipsam spectantibus (1).

Inedita.

IX

Martène à de Crassier.

Le 3 décembre 1719. — Ms. G. de Crassier, f° 129.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay conféré avec Dom Bernard Monfaucon touchant votre médaille de l'empereur Léon VI, et il m'a dit que les médailles de cet empereur ne sont pas rares et que ce qui se trouve sur son épaule en forme d'écusson s'y rencontre sans dessein et par hazard.

J'ay vu aujourduy notre jeune Arabe qui m'a dit que votre médaille n'est point de Saladin, mais d'un autre

(1) Voyez *Bibl. Crassieriana*, n° 3484.

prince qu'il m'a nommé et que l'arabe qui est sur cete médaille est d'un dialecte particulier qu'il n'entend pas assez; mais il m'a promis de la faire voir à Mr l'abbé de Longuerue qui passe pour le plus habile qui soit à Paris en ce genre. Les Antiquitez de Dom Bernard ont été venduës en trois semaines, il faut en faire une nouvelle édition. Votre manuscrit des lettres de Pierre de Blois n'est pas à négliger. Si vous trouvez quelqu'occasion, vous me ferez plaisir de me l'envoyer et nous vous renvoyrons tout ensemble. Si nous pouvons aussy quelque chose pour votre service, contez sur nous comme sur des personnes qui vous sont toutes acquises. J'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 3 décembre 1719.

Dom Ursin Durand, mon compagnon, vous salue et tous deux nous vous prions de faire nos complimens à nos bons amis surtout à Mr l'abbé de S. Laurent et à Dom Célestin.

X

Martène à de Crassier.

Le 25 mars 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 131.

Monsieur,

J'ai enfin reçu votre Manuscrit des lettres de Pierre de Blois, dont je vous remercie du meilleur de mon cœur. Nous verrons ce qu'on en peut tirer pour l'utilité du public

et nous aurons soin de vous le renvoyer avec les autres MSS. que nous avons de Liége.

Je vous envoye le prospectus des ouvrages de S. Basile qui sont sous la presse. Vous verrez si vous souscrirez ou non (1). Je vous prie d'assurer de mes respects Mr de Louvrex et D. Célestin notre bon ami et les deux abbez de S. Jacques et de S. Laurent, sans oublier Mr votre neveu. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

Dom Ursin Durand mon compagnon vous présente ses respects.

XI

De Crassier à Martène.

Le 3 avril 1720. — Ms G. de Crassier, f° 131.

MONSIEUR,

Ayant appris par votre agréable du 23 de mars qu'avez enfin receu mon manuscrit des lettres de Pierre de Blois, je souhaite qu'on y trouve de quoy vous faire plaisir ; ce m'en sera un fort grand si dans la suitte je puis en rencontrer d'autres dignes de vous être communiquez, ce que j'effectueray très volontiers aux occasions.

(1) Cette édition des œuvres complètes de S. Basile fut publiée de 1721 à 1730 par D. JULIEN GARNIER, en 3 vol. in-fol.

Je vous remercie très humblement, Monsieur, du prospectus de la nouvelle édition des ouvrages de St Basile ; je l'ay laissé en mains de l'abbé de St-Laurent, lorsque je fus luy faire compliment de votre parte, comme j'ay fait à celuy de S. Jacque de même qu'à D. Célestin, à Mr de Louvrex et à mon neveu qui vous sont tous très redevables de l'honneur de votre souvenir et vous présentent leurs respects réciproquement. Si quelqu'uns d'eux souhaitent de souscrire pour la nouvelle édition susmentionnée, on prendra la liberté de vous en écrire, car pour moy qui ne suis pas théologien, je préfère aux ouvrages des Pères de l'Église grecque, des livres d'antiquitez, curiositez ou d'histoire, et comme D. Benoit de S. Hubert aura quelque reste d'argent à moy en mains, que je pourray y employer, je vous supplie d'avoir la bonté de me marquer à combien on pourroit avoir ceux marquez dans la notice cy-jointe, ce sera une augmentation d'obligation que vous aura celuy qui est avec le plus parfait dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

XII

Martène à de Crassier.

Le 18 avril 1720. — Ms. G. de Crassier, fo 131.

MONSIEUR,

Dom Benoît de St-Hubert m'a dit qu'il avait encore au moins cinquante escus à vous, qu'il pourroit même avoir

davantage, mais qu'il avoit encore quelque chose à faire faire pour vous et qu'il ne pouvait dire tout-à-fait au juste ce qui lui resterait mais que cela iroit au moins à cinquante escus. Les livres aujourd'hui n'ont presque point de prix fixe parce que, comme l'argent change tous les jours, le prix des livres augmente aussi à proportion, ainsy on ne peut vous rien dire d'assuré.

Le S. Bernard, 2 vol. fol. de la troisième édition se vendait 30 livres.

Le Grégoire-de-Tours 27 ; mais vous serez bien heureux si vous le trouvez aujourd'hui à 30 livres. Le premier tome des Lettres des Papes ne paroit pas encore parce que la mort de Madame Muguet qui l'imprimoit en a interrompu l'impression dont il reste cinq ou six feuilles à imprimer et coûtera 30 livres.

La Bibliothèque historique du P. Le Long pourra coûter 25 livres.

Le Moreri se vend à présent 400 livres.

Gallia Christiana, tom. I : 18 livres ; le tome suivant qui doit bientôt paroître coûtera beaucoup plus. *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 voll. in-fol., j'espère que pourai l'avoir en blanc pour 80 livres.

Notre second *Voyage littéraire* n'est pas encore sur la presse.

J'attens là dessus vos ordres et je les exécuteray avec la même affection que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

Dom Bernard et Dom Ursin vous saluent ; mes complimens, s'il vous plait, à Messieurs les abbez de S. Laurent et de S. Jacque, Dom Célestin, Mr de Louvrex et Monsieur votre neveu.

XIII

De Crassier à Martène.

Le 18 avril 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 133.

MONSIEUR,

Voicy un billet de 75 livres que Mr de Louvrex (en attendant de satisfaire à votre dernière lettre) m'a requis de vous envoier vous priant avec le montant d'jceluy de luy procurer deux sousscriptions dans la nouvelle édition des œuvres de St-Basile en petit papier dont vous avez eu la bonté de m'envoier le projet. J'espère, Monsieur, que voudrez bien me permettre de vous marquer à même temps la description d'une médaille grecque que je pense être de Lacédémone et autre que celles mentionnées dans les réflexions rapportées au premier tome de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions*, etc., page 227 et suivantes : chaque des deux coté de la mienne est entouré d'une couronne de laurier, qui n'a pas de légende ; on y voit une tête sans barbe couronnée de laurier ressemblante à l'un des deux qui se voient en la table XI de Goltzius en sa Grande Grèce. Et dans le champ du revers on y veoit la massue sous un caducée avec ces caractères à côté... (1)

La fin de la lettre manque.

(1) Voyez la description de cette médaille, *Series numism. antiq.*, p. 143 : « *Caput imberbe Cynortæ Lacedemoniorum Regis* », etc. — On trouve, au tome I de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, pp. 227 à 234, une étude intitulée : *Réflexions sur les médailles de Lacédémone.*

XIV

Martène à de Crassier.

Le 27 avril 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 134.

MONSIEUR,

Voilà les deux souscriptions pour S. Basile que vous m'aviez demandé pour Mr de Louvrex ; elle ne . . . . . qu'à 70 livres, ainsi il m'en reste encore cinq que j'emploirai selon vos ordres. Dom Benoist de S. Hubert vous a envoyé les livres que vous luy aviez demandé bien emballez ; il m'a dit qu'il luy restait de votre argent 114 livres, sur quoy vous pouvez me donner tous les ordres qu'il vous plaira et je les exécuterai de mon mieux. Dom Ursin Durand vous présente ses respects et tous deux nous saluons nos bons amis de Liége.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

XV

De Crassier à Martène.

Le 8 mai 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 134.

J'ay reçu la semaine passée, avec votre agréable du 27 avril, les deux souscriptions touchant la nouvelle édition

de S. Basile qu'avez eu la bonté de m'envoyer pour Mr de Louvrex qui vous en remercie; il vous présente ses respects et à D. Ursin Durand, comme font tous les amis d'icy et surtout votre serviteur, qui prend la liberté de vous envoyer la suitte des abbesses du monastère de Marche-les-Dames que je n'ai pu avoir plutôt; et s'il y a quelque autre chose dans nos quartiers qui puisse vous être agréable, je feray mon possible pour vous le procurer; j'ay entre autre un extrait des obits des abbez de St-Remy près de Rochefort en Ardenne plus ample que ce qu'est rapporté dans les *Flores* du P. Fisen. Si vous le souhaitez, je vous l'envoieray d'abord. J'écris à D. Benoit de S. Hubert de vous mettre en mains 114 livres qui lui restent de mon argent; je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de les appliquer à l'emplète des trois livres que j'ay pris la confiance de vous demander lors que le pourrez à loisir et sans vous faire peine, et dez que je sçauray ce qu'ils auront couté de plus je vous le feray d'abord rembourser de même que les frais d'emballage, etc. Vous pourrez m'envoyer les 5 tomes du *Thesaurus novus anecdotorum* et les 2 premiers de la *Gallia Christiana* en blanc; quant au Grégoire-de-Tours je suppose qu'on ne le trouve que relié; et s'il est fort difficile à trouver, vous pourrez m'envoier à la place les œuvres de S. Bernard. Enfin, Monsieur, j'appréhende d'abuser de vos bontez souhaitant de pouvoir avoir occasion de m'en rendre digne et de vous témoigner et mes obligations et le respect très singulier avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

XVI

Martène à de Crassier.

Le 17 mai 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 134.

MONSIEUR,

J'ay reçu la liste des abbesses de Marche dont je vous remercie; si vous voulez me faire la grâce de m'envoyer les obits des abbez de S. Remy vous me ferez plaisir. Lorsque j'ay reçu la dernière lettre dont vous m'avez honoré, j'avois déjà acheté en blanc nos Anecdotes et le premier tome du *Gallia Christiana* relié. Le second ne paraitra pas plus de deux mois; on doit encore m'apporter en blanc le S. Bernard, que je remettrai entre les mains du Dom Benoit de S. Hubert. Voilà de la marchandise pour 121 livres. Pour le S. Grégoire-de-Tours, il se vent à présent 60 livres argent de France; je l'ay cherché partout sans pouvoir le trouver aujourd'huy.

Les changemens des monoyes change aussy le prix des livres et de toute autre chose. Je vous prie de présenter mes respects à tous nos bons amis de Liége et j'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

XVII

De Crassier à Martène.

Le 25 mai 1720. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 180.

MONSIEUR,

Voicy les obits des abbez de S. Remy tiré du livre du monastère, qui étoit anciennement habité par des religieuses du même ordre; mais elles furent transférées à Féliprez proche Givet, où elles sont encore à présent, les religieux qui y étoient ayans pris leur place à St-Remy; on m'a fait espérer copie de l'act d'échange de ces 2 monastère, et si je puis l'avoir, je vous l'envoieray avec plaisir, comme une pièce qui n'a pas veu le jour (1).

Si Monsieur le Maréchal, s'accomodant de nos antiquitez, ne souhaitât peut-être pas que la liste en fut inserrée

(1) Cette liste des abbés du monastère de Saint-Remy, de l'ordre de Citeaux, fut publiée dans le *Gallia Christiana*, tome III (1725), pp. 1025-1028. — Le 18 août 1720 (*infra*, lettre XXIII), de Crassier envoya à D. Martène une copie du décret de changement de 1464, par lequel on décida que les moniales transférées de Félipré à Saint-Remy (pour y remplacer d'autres religieuses du même ordre) reviendraient à leur première résidence, et que des moines s'établiraient à Saint-Remy. Ce décret fut publié au tome III du *Gallia* (*Instrumenta*, p. 172, n° XXX), ainsi que le document indiquant la date de la fondation de l'abbaye de Saint-Remy (*Instr.*, p. 171, n° XXIX), et qui avait également été envoyé à St-Germain-des-Prés par le baron de Crassier (voyez *infra*, lettre XXI). Cf. *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3499: « Diverses pièces sur l'Origine, les Changements, etc, du monastère de St-Remy, près Rochefort ». — Voyez aussi D. U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, t I, pp. 87-88 (Bruges, 1890-97) et t. II, p. 176.

sous mon nom dans votre second *Voyage littéraire*, vous pourrez en user selon que jugerez à propos.

Je vous remercie très humblement de vos bontez à m'acheter vos Anecdotes et le St-Bernard en blanc, avec le premier tome du *Gallia Christiana* relié. Je vous supplie de vouloir bien me procurer ceux qui suivront, comme aussi un exemplaire de votre *Veterum scriptorum et monumentorum etc. amplissima collectio*, dont vous m'avez fait la grâce de joindre le projet à votre dernière, et enfin les Décrétales des papes de la nouvelle édition, qui est sous la presse, et que je suppose être encore un ouvrage séparé. J'auroy soing de fournir l'argent nécessaire pour tout cela et vous resteray en outre redevable de toutes ces grâces. Je présente mes respectueuses salutations à Messieurs vos chers confrères qui veulent bien m'honnorer de leur souvenir, et suis avec un entier dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 25 may 1720.

Je prend la liberté de joindre un petit extrait de deux de mes MS. touchant nos chanoines mourans intestats et comment on disposoit de leurs maison claustrales.

XVIII

Martène à de Crassier.

Le 12 juin 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 136.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu la liste des abbez de S. Remy, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, qui est bonne et bien détaillée. Je vous en remercie du meilleur de mon cœur et je souhaitterois avoir quelqu'occasion de vous en marquer ma reconnoissance. Nous espérons dans une quinzaine de jours vous renvoyer vos manuscrits et tous les autres qu'on nous a fait la grâce de nous prester à Liége. J'auray l'honneur de vous en donner avis.

Je ne manqueray pas de vous envoyer les livres que vous me demandez sitôt que l'impression sera achevée. Le second tome du *Gallia Christiana* sera exposé en vente avant deux mois. Je ne sçai quand paroitra le premier tome des Lettres des papes, car quoyqu'il n'y ait plus que la préface à faire imprimer, les libraires tousjours attentifs à leurs intérêts, reculent tousjours, mais vous pouvez conter que sitôt qu'il paroitra, je m'en saisiray pour vous l'envoyer. On ne m'avoit pas encore livré le S. Bernard, lorsque j'escrivis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Les divers changemens qui arrivent tous les jours en France font aussy changer le prix des livres, et aujourduy on ne veut plus donner le S. Bernard en blanc à moins de 40 livres, mais ces 40 livres n'en valent pas 20 livres des vôtres; ainsy à moins que vous ne me donniez

des ordres contraires je ne laisserai pas de le prendre et je le donneray à D. Benoist de S. Hubert pour vous le faire tenir. S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, disposé d'un homme qui vous est tout acquis et qui est très humblement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 12 juin 1720.

Dom Ursin Durand vous présente ses respects.

XIX

De Crassier à Martène.

Le 14 juin 1720. — Ms. G. de Crassier, fo 138.

J'espère que voudrez bien me permettre de vous remercier très humblement de la grâce de votre souvenir dont vous avez bien voulu me renouveller souvent les assurances et encore depuis peu par votre lettre à D. Célestin de St-Laurent, lequel m'ayant mis avanthier en mains un petit pacquet contenant le MS. original de Reinerus avec quelqu'autres choses, je vous avise que je l'envoie cejourd'huy au monastère de S. Hubert pour vous être de là incessament addressé. J'ay veu aussi par votre dernière lettre que verriez volontier quelqu'ancien MS.

de notre histoire de Liége par Harigerus et Anselmus qui sont nos deux plus anciens écrivains rapportez par Chapeauville, ce qui m'a un peu étonné, puis que vous pouvez vous satisfaire là dessus par un MS. que je vous ay confié en propre mains dans ma bibliothèque en vous y montrant une ancienne explication du canon de la Messe, dont vous fites grand cas ; le MS. est un grand octavo en parchemin ; il commence par le *Pastorale S. Gregorii* et à la fin vous y trouverez nos susdits deux historiens fort nettement écrits, et rapportez beaucoup plus exactement que dans Chapeauville (1). C'est un livre que j'estime particulièrement et que je souhaite bien de r'avoir séparément des autres ; vous pourrez lors que vous n'en aurez plus besoin le mettre cacheté en mains de Mr Philippe Brillon marchand, rue St-Denis, correspondant de la Dlle Christiane ma nièce, qui aura soing de me le renvoier (2). Dom Célestin m'at aussi dit que souhaitiez avoir éclaircissement touchant leur 14me abbé appelé Otto ; je vous assure, Monsieur, que ça été un abus dire qu'il a été doyen de St-Paul, car celuy qui a porté le même nom n'étoit pas de la famille des Deprez originaire de Paris, mais de celle de Jeneffe originaire de notre Hesbaye ; il fut élu en 1233 et est mort en 1244 et de tous les doyens de cette collégialle il n'y a eu que luy du nom d'Otto et cela se peut prouver

(1) Ce manuscrit est décrit dans la *Bibliotheca Crassieriana*, sous le n° 3545 : « *Codex membran. 500 vel circiter annorum, in quo sequentia : Pastorale S. Gregorii, explicatio orationis Dominicae,* » etc.

(2) C'était la fille de Gabriel David, seigneur de Jenneret et de Bende, lequel avait épousé Marie-Claire de Crassier, sœur de l'archéologue. Elle s'appelait de son nom de jeune fille Marie-Catherine et avait contracté mariage avec Corneille Christiane, qui mourut le 15 février 1769.

très clairement (1). Enfin, Monsieur, si je puis vous faire plaisir en cela et en toute autre chose vous pouvez disposer de moy; je vous supplie de présenter mes respects et obéissances à Messieurs vos chers confrères, je voudrois bien que le dernier eut la bonté de m'informer si Mr le Maréchal est changé de sentiment puis que personne n'est venu de sa parte et que selon les relations publiques ce seigneur va faire un voiage en Bretagne...

La fin de la lettre manque.

XX

Martène à de Crassier.

Le 22 juin 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 130.

MONSIEUR,

Nous avons votre MS. de l'histoire de Liége et nous allons dans peu de jours vous le renvoyer. Ce sera à vous que nous addresserons le pacquet, il ne sera pas nécessaire de l'envoyer séparément. Lorsque Dom Ursin a demandé à

(1) Sur cette question voyez J. DARIS, *Notice sur l'abbaye de Saint-Laurent à Liége* dans le *Bull. de la Société d'art et d'hist. du diocèse de Liége*, 1882, t. II, p. 115 : « L'abbé Otton qui avait été, *dit-on*, doyen de Saint-Paul, aurait résigné le décanat en faveur de son neveu Otton De Prez, le fondateur du Val-des-Ecoliers et du Val-Benoît ». Otton, élu abbé de St-Laurent en 1197, mourut en 1227. — Sur Otto de Geneffe, dit Des Prez, qui fut doyen de St-Paul de 1233 à 1244, voyez O. THIMISTER, *Hist. de l'église collég. de Saint-Paul*, Liége, 1890, 2e édit., p. 285.

Dom Célestin s'il y avait à Liége des MSS. de cet ouvrage, c'était pour savoir s'ils portaient le nom d'Anselme ou celuy d'Allexandre. Il souhaittait de même de sçavoir si la maison Des Prez subsiste encore dans le pays de Liége, si elle y fait éclat et si elle est ancienne. Il l'avoit aussy prié de nous envoyer l'histoire de Liége par Fisen en deux voll. ; nous avons ses *Flores*. Mais il ne luy a pas répondu là-dessus. Si vous pouviez nous faire avoir ces deux voll. et nous en marquer le prix nous aurons soin de vous le faire tenir. Je vous remercie de nous avoir envoyé les abbesses de S. Remy et j'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

XXI

De Crassier à Martène.

Le 28 juin 1720. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 182.

Monsieur,

Ayant receu successivement vos agréables du 12 et 22 de ce mois, j'auray l'honneur de vous dire que je vous envoieray demain par voie de S. Hubert notre histoire de Fisen en 2 tom. reliés en un vol. qu'un amis m'a laissé ravoir parmy seulement un écus; ainsy vous l'aurés à bon marché, car il se vend et s'est vendu bien d'avantage.

Le second de nos historiens s'appeloit pour sûre Anselme et pas Alexandre ; j'ay son nom exprimé au long dans un de

mes MS. ancien de plusieurs siècles, au commencement duquel se veoit la suite de nos écrivains, et après avoir fait mention de Hariger, il est dit : *Postea Ancelmus presbyter scripsit, qui suum librum a beato Theodardo immediate facto episcopo, post beatum Remaclum, incipiens, rectoque ordine episcoporum prosequens, vicesimo quinto episcopo (qui Waso nomine nuncupatus est) terminatur,* etc.

Pour ce qui est de la famille des Desprez, elle a été une des plus anciennes et illustres de notre pays, où l'on tient qu'elle est venue au temps des différens qui survinrent vers la fin du 7e siècle entre Ebroin et Pépin de Herstal, à l'occasion desquels divers grands seigneurs de France quittèrent la Neustrie pour éviter la tyrannie du premier et se retirèrent auprès dudit Pépin, en Austrasie, qui leur donna asyle, et de quoy y subsister. Notre S. Hubert étoit aussi du nombre de ces réfugiez. Les Desprez ont eu pendant les siècles passés possédés la comté de Huy, la haute vouerie de Hesbaie, la petite vouerie et séneschallerie de Liége ; ils avoient un château dans l'endroit de notre ville où l'évêque Notker a fait bâtir l'église collégialle de Ste-Croix, en place duquel il leur rendit du territoire de l'autre côté de la Meuse, où ils firent bâtir un autre château avec une église sur la montagne de Cornillon. Ils avaient dans cette église plusieurs anciennes sépultures dont quelqu'unes ont été translérées au monastère des Escoliers habitez à présent par des religieux de l'ordre de Ste-Geneviefve. Et de toute cette noble famille, il n'en reste qu'un seul descendant demeurant en notre quartier de Condroz, aux environs de la ville de Chiney ; on l'appelle Desprez de Barxhon ; il est seigneur des terres de Barsenal et du Ban de Lanion. Il a eu pour femme une comtesse d'Hozémont de la maison de Berlo, morte sans enfans, mais depuis quelques années il a épousé en secondes noces une baronne de Mettecove d'Ophewe, au comté de Looz, qui luy en a déjà donné

plusieurs avec espérance de continuer la famille (1). Je pense que parmy le prémis Mr votre confrère Dom Ursin sera satisfait sur ses demandes à Dom Célestin.

Si les noms des abbesses de S. Remy, avec les jours tant de leurs obits, que de ceux des abbez ont pu vous être agréable, je me flatte que les pièces cy-jointes ne vous le seront pas moins: puisque par là l'on découvre certainement l'époque de la fondation du monastère de ce nom et le temps qu'on en a fait sortir les religieuses qui l'ont habité primitivement pour y mettre les religieux qui y sont encore à présent.

On ne m'a pas envoié l'act de transmutation entier pour quelques certaines raisons, mais par ce qui est ajouté enbas on en connoit la substance, et l'on y veoit le nom de la 17me et dernière abbesse, qui pour avoir été démise, n'a pas été ajouté à la liste des obits.

Je n'ay aucunement doute, Monsieur, de l'inclination de Monsieur le Maréchal pour avoir mes antiques, puisque vous m'aviez fait l'honneur de me le marquer, et croiant la chose certaine, j'avois désisté de travailler à mon catalogue et si avant le départ de ce seigneur pour la Bretagne, vous pouvez avoir occasion de reconnoître s'il a encore envie de les avoir, ou s'il est changé de sentiment, vous me ferez

(1) Hubert-Joseph des Prez de Barxhon, écuyer, seigneur du ban de Leignon, de Barsenalle, avait épousé: 1° Marie-Paule-Claire de Berlo-Hozémont, chanoinesse d'Andenne, morte l'an 1712, sans hoirs; 2° Marie-Josèphe de Mettecoven, morte en 1727; — 3° en 1729, Ernestine-Joséphine-Gérardine de Royhelée de Montjoye. Il avait deux frères Oger-Jean-Joseph et Jean-Philippe-Antoine, morts tous deux chanoines de Ciney. Voyez sur cette famille: Lefort, *Manuscrits généalogiques*, Ire partie, vol. XVIII, f° 212, aux archives de l'Etat à Liége. — La dernière descendante de cette famille, M. E. Deprez, rentière, née à Liége, le 30 janvier 1769, y mourut le 22 septembre 1853. Cf. *Nécrologe liégeois pour 1853*, p. 13.

plaisir de m'en informer, car en ce dernier cas, je continueray mon travail pour achever mon dit catalogue. Je suis avec le dévouement le plus parfait,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Je supplie Dom Ursin Durand et nos autres amis d'agréer mes respects et ceux de Mr de Louvrex.

Liége, le 28 juin 1720.

XXII

Martène à de Crassier.

Le 20 juillet 1720. — Ms. G. de Crassier, fo 140.

MONSIEUR,

Je vous remercie des lumières que vous avez eu la bonté de nous donner sur l'Anselme, chanoine de Liége, et sur la maison Desprez qui nous ont satisfait. Nous avons aussy reçu le Fisen que vous avez eu la bonté de nous envoyer, dont je vons tiendray comte.

Je vous demande excuse si nous avons différé si longtemps à vous renvoyer vos manuscrits ; il y à neuf ou dix jours que je les avois amballez et que je ne pouvois les faire partir faute d'argent pour payer le port, car à présent qu'on a décrédité les billets de banque, personne n'en veut, et on

s'étoufe à la banque pour avoir dix livres ; mais enfin, il sont parti par un rouillier qui s'appelle Faciot et le port est affranchi. J'ay joint dans le même pacquet les manuscrits de Mr de Louvrex, de Messieurs de S. Laurent, de Messieurs les Croisiez, et un pour Aix-la-Chapelle avec des lettres que j'ay mis dans un de vos manuscrits, pour les remercier tous. Je vous prie d'avoir la bonté de les distribuer à tous, lorsque vous aurez reçu le pacquet qui est à votre adresse et de faire en sorte, que le pacquet qui est pour le prieur des chanoines réguliers d'Aix-la-Chapelle luy soit rendu port franc. Je vous tiendray comte de ce que cela coutera. Il me reste à vous rendre très humbles actions de grâces et à tous nos bons amis de Liége, surtout Mr de Louvrex, et à vous offrir et à eux tous les services dont je suis capable. Je vous supplie aussy de croire que je suis du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

Dom Ursin Durand vous présente ses respects. On a omis de mettre dans le pacquet vos vues sur le saccagement de Liége, qui étoient restées dans la chambre de Dom Ursin. Mais ce sera pour la première occasion (1).

(1) Des observations du baron de Crassier sur les causes du sac de Liége, en 1467, sous Louis de Bourbon, ont été publiées par Goethals, *Histoire des lettres*, etc., t. IV, p. 284. — Martène inséra au tome IV, p. 1379, de l'*Amplissima collectio* (1729), d'après un ms. du monastère de St Laurent, dont G. de Crassier lui avait envoyé une copie, le poëme qui a pour titre : *Angeli de Curribus Sabinis, poetæ laureati, de excidio civitatis Leodiensis libri sex.* Voyez aussi *infra*, lettre XXVI.

XXIII

De Crassier à Martène.

Le 18 août 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 141.

Vous me feriez un plaisir singulier, Monsieur, si vous pouviez m'informer du nom de ce prieur de St-Eloi de Paris duquel il est parlé à la page 751 du tome second de l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions* contenant ses mémoires de littérature, etc., pensant que ce peut avoir été le nommé Gautier de Coinsi prieur, qui a composé les Miracles de Notre-Dame rymez dont j'ay le MS. en vélin, que j'ay sujet de conjecturer avoir été de la Bibliothèque du Louvre du temps des roys Charles V et VI, tant par rapport à ce qu'il est très bien écrit et historié, qu'à sa couverture où se voient les marques des fermoers, conformément à ce qui en est dit au premier tome de la susdite *Histoire de l'Académie*, page 312, col. 2 ; et comme on sçait que de tous les livres de cette bibliothèque, il s'en trouve aujourd'hui seulement 4 ou 5 dans celle du Roy et peut-être autant dans quelques cabinet cela me donne lieu de faire tant plus de cas du mien (1).

Je tien parole en vous remettant cy-jointe copie de l'act entier de transmutation mentionné par mes précédentes, laquelle a été collationnée avec le livre aux Chartre de l'Abbaie de St-Remy, et pour éclaircir ce qui est rapporté au commencement du second feuillet, j'ay à vous dire que ce monastère et celuy de Felixprez fondé en 1246 par Agnès

(1) Ce manuscrit est décrit dans la *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3526 : *Histoire de la vie avec les miracles de la Sainte Vierge Marie et autres pièces*, composées en vers par Gautier DE COINSI, etc.

souveraine d'Agimont, laquelle étoit de la même famille que le fondateur de St-Remy, ont tous deux été habitez par des religieuses jusques vers l'an 1462, auquel témps celles de S. Remy, pour des raisons qu'on ne dit pas, furent obligées d'en sortir pour faire place à celles de Félixprez, en lieu desquelles on mit au dit Félixprez, quelques religieux tirez du Jardinet sous la conduite d'Arnoldus de Nova Domo qui environ un demy an par après en fut institué abbé ; c'est de cette transmutation faite à Félixprez en 1462, sans le consent de Damoiseau Louis de la Marc, qu'il est dit d'jcelui dans le présent act de 1464 : *quodque in realem transmutationem Monasterii de Feliciprato nunquam consensisset, quare sibi non modicum displicuerat institutio abbatis in eodem loco* (1).

On m'écrit d'Allemagne que le R. P. Bernard Petz bibliothécaire de Mœlck a fait mettre actuellement sous la presse à Ausbourg 3 voll. in-fol. d'Anecdotes auxquels, pour les distinguer en quelque manière des votres, il a donné le titre de *Thesaurus novissimus* ; il y doit y avoir là-dedans plusieurs bonnes pièces autrefois remarquées par feu votre illustre confrère Mabillon pendant son itinéraire d'Allemagne et dont il avoit fort désiré d'avoir des copies, mais que soit par jalousie, méfiance, envie ou ignorance, il n'avoit pu obtenir, ce que les possesseurs ont du depuis accordé libéralement au dit P. Bernard (2) ; on

(1) Voyez *supra*, lettre XVII, note.

(2) Dom Bernard Pez était né à Ips, en Basse-Autriche, en 1683 ; il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Mœlk, et s'adonna surtout aux études historiques. Il parcourut une grande partie de l'Allemagne et publia les documents qu'il recueillit dans l'ouvrage intitulé : *Thesaurus anecdotorum novissimus*, Augsbourg, 1721-1729, 6 vol. in-fol. — En 1728, il fut amené en France par le comte Zinzen-

me mande à même temps que le P. Jérome Petz, son frère, fait aussi imprimer à Leipsick : *Scriptores Rerum Austriacarum* en 4 voll. in fol. . . . (1).

La fin de la lettre manque.

XXIV

Martène à de Crassier.

Le 29 août 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 144.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu de nouvelles marques de votre bon cœur à notre égard dans l'acte que vous avez eu la bonté de nous envoyer touchant l'abbaye de S. Remy. Je vous en remercie de tout mon cœur comme aussy de tous les services que vous nous rendez tous les jours. Le registre des Rouillers est chargé du 17 juillet du ballot qui contient vos manuscrits et deux ou trois jours aprez ils sont partis. Monsieur Faciot, chez qui j'ay envoyé, a répondu qu'il ne sçavoit pas s'ils étoient arrivez à Liége, parce que quelques fois

dorf, qui lui procura ainsi l'occasion de se lier avec les membres les plus érudits de la congrégation de Saint-Maur. Il mourut en 1735. — Voyez *infra*, lettres XCIV et XCVI, et MICHAUD, *Biographie Universelle*, tome XXXII, p. 661.

(1) Dom Jérôme PEZ, né en 1685, succéda à son frère en qualité de bibliothécaire de Mœlk, et mourut en 1762.

ils attendent à Sedan jusqu'à ce que leur voiture soit pleine, et il a promis qu'il écriroit pour en savoir des nouvelles seures. Peut-être les aurez vous reçu à présent. Quoyqu'il en soit, je crois que vous n'attendrez pas encore longtemps à les recevoir.

Gautier, prieur de Coinsi, auteur du manuscrit que vous avez, n'est pas le même que le prieur de S. Eloy dont il est parlé dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*. S. Eloy étoit une abbaye de notre ordre située dans Paris même, dont le titre est supprimé aujourd'hui, et Coinsi est un prieuré de l'ordre de Cluni dans le diocèse de Meaux.

Je ne sçay si nous pourrons vous envoyer le second volume du *Gallia Christiana* quoyque l'impression en soit finie et qu'il ait été présenté à Mr le Régent; par ce, le libraire ne veut pas l'exposer en vente d'un an d'icy à cause de tous les changemens qui arrivent en France au sujet de la monoye. Nous ferons ce que nous pourrons pour vous le faire avoir. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 29 aoust 1720.

Nos complimens s'il vous plait à tous nos bons amis de Liége, à Mr de Louvrex, à Mr le baron de Mourot, à nos Messieurs de S. Laurent et de S. Jacques.

XXV

De Crassier à Martène.

Le 1er janvier 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 146.

MONSIEUR,

Je me fais un plaisir très sensible de vous souhaiter par ces lignes une sainte et heureuse année avec l'accomplissement entier de tous vos désirs pendant le cours de beaucoup de suivantes, vous priant à même temps de me continuer la grâce de votre amitié laquelle je tâcheray de conserver par tous les respects et considérations qui me seront possibles; j'offre les mêmes souhaits et prières à Messieurs vos confrères Dom B. de Montfaucon et Dom Ursin Durand, vous offrans à tous mes petits services. Il n'est pas nécessaire que D. Ursin me renvoie. . . . . et si je sçavois faire plaisir à D. Bernard par un présent de 30 à 40 lettres originales de Prycæus.... (1)

La fin de la lettre manque.

---

(1) Voyez *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3548 : « *Joannis Pricæi, ad ill. Slusium epistolæ circiter 40 variæ et doctæ* », etc.

XXVI

Martène à de Crassier.

Le 11 janvier 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 147.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

On ne peut être plus sensible que je le suis à l'honneur que vous me faites de me prévenir au commencement de cete année de la manière la plus obligeante du monde. Je vous en remercie du meilleur de mon cœur, et je vous souhaite de ma part aussi toutes les bénédictions du ciel, à vous et à tous nos bons amis de Liége, surtout Monsieur de Louvrex que j'honore parfaitement. Lorsque j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étois occupé à collationner la copie que nous avons fait faire du saccagement de la ville de Liége, sur celle que vous avez eu la bonté de nous prêter, que nous garderons puisque vous le voulez bien. Car c'est bien notre dessein de l'imprimer avec d'autres choses que nous avons qui feront honneur à votre pays.

Il y a quatre mois que nous demeurons à S. Denys où nous sommes bien plus tranquilles qu'à Paris, ce qui n'empêche pas que nos impressions n'aillent tousjours leur train, ce qui surprent bien du monde; parce que dans un temps aussi misérable que celuy où nous sommes presque toutes les impressions sont arrêtées. Dom Bernard Monfaucon qui depuis longtemps n'a plus qu'environ quinze feuilles des trois et quatre volumes de S. Chrysostome ne peut finir à cause de cela. Le premier volume de

S. Basile est enfin fini et je crois que devant qu'il soit un mois il sera exposé en vente. Je vous prie d'avoir la bonté d'en avertir notre bon ami Monsieur de Louvrex qui a souscrit. Je croiois que Dom Benoist vous auroit envoyé les livres que je luy avois remis en main sçavoir nos cinq volumes d'Anecdotes et le premier tome du *Gallia Christiana*; apparement qu'il attend pour vous envoyer en même temps les autres livres que vous souhaitté. Le premier tome des Lettres des papes va paroître incessament car il y a plus d'un mois qu'il n'y avoit plus que six ou sept feuilles d'impression pour finir. Sitôt qu'il paroîtra j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Le second tome du *Gallia Christiana* est fini il y a déjà longtemps, mais le libraire ne veut pas l'exposer d'un an en vente, et il m'a été impossible d'en avoir un de luy pour vous avant ce temps là. La première fois que nous irons à Paris je tâcherai de vous envoyer le S. Bernard que vous m'aviez demandé, et que j'ay différé tousjour d'acheter dans l'espérance de l'avoir à meilleur prix et que les temps deviendroient meilleurs; mais il semble au contraire que tout alle de pis en pis. J'en avois une fois arrêté un pour cinq billets de banque de dix livres, mais lorsque je fus pour l'enlever, le libraire se dédit.

Quoyque nous soions à S. Denys, cela n'empesche pas que nous ne vous rendions les mêmes petis services que nous ferions si nous étions à Paris, lorsque vous nous en jugerez capables et je vous prie de nous faire la grâce de ne nous pas épargner et de nous regarder tousjour comme vos meilleurs amis, comme aussi d'être persuadé que je suis très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 11 janvier 1721.

Dom Ursin Durand vous présente ses respects. Lorsque vous ferez l'honneur de nous écrire je vous prie de nous adresser tousjour vos lettres à S. Germain-des-Prez, à Paris.

XXVII

De Crassier à Martène.

Le 10 février 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 184.

MONSIEUR,

Ayant receu en son temps l'honneur de votre lettre du 11 de cette années, j'ay celui de vous remercier très humblement de la continuation de vos bontés à mon égard ne souhaitant rien plus que de pouvoir mériter celle de votre souvenir, dont vous me donnez des nouvelles marques par votre lettre, en m'avisant l'état où se trouvent, malgré la misère du temps, les beaux et sçavans ouvrages, auxquels avec vos illustres confrères vous vous emploiez infatigablement pour en enrichir la République des lettres, en quoy je souhaite le Tout Puissant de vous assister de toute manière.

Selon que j'ay appris avanthier de Dom Célestin Lombard, je pourray recevoir dans peu et par voie de S. Hubert, les livres qu'avez mis depuis si longtemps pour moy ens mains de Dom Benoit Mourmane; que si le ballot n'est encore partis à l'arrivée de la présente, vous me ferez

plaisir, s'il se peut, d'y faire joindre les autres livres que j'ay eu pris la liberté de vous demander, sçavoir le premier tome des Lettres des papes, et le second du *Gallia Christiana*, comme aussi 2 exemplairs du premier volume de St-Basile, pour quel Mr de Louvrex, qui vous réitère ses respects, a souscrit ; que s'il convient pour cet effect renvoier les souscriptions, j'y satisferay d'abord, comme aussi à ce qui restera à payer dez que j'en sçauray le montant, que je vous prie de vouloir me marquer, afin de vous en faire tenir la portance ; que si le dit ballot est en chemin il conviendra envoier ces autres livres séparément par autre occasion, ce que j'espère de vos bontés.

J'ay acquis depuis quelques jours un petit 4to contenant plusieurs opuscules tant imprimés que manuscrits ; il y a entre ceux-cy : *Genealogia francorum sive merovingorum Regum et Ducum Lotharingiæ et Brabantiæ compilata per R. D. Emondum de Dynter, secretarium illmi Philippi Ducis Burgundiæ Lotharingiæ Brabantiæ.* L'autheur est mort le 17 février 1448; cet opuscule n'a pas été imprimé (1). Il y a en outre aussi en latin les cérémonies du couronnement de l'Empereur Sigismond qui se fit à Aix le 4 novembre 1414 avec la messe (sauf le canon) célébrée solemnellement à cet occasion (2) ; si vous souhaité de veoir ce 4to je me feray

(1) Ce manuscrit est indiqué dans la *Bibliotheca Crassieriana*, sous le n° 2852. Il comprend le chapitre II du livre 1er de l'ouvrage complet d'Edmond de Dynter, lequel fut publié en 3 vol. in-4°, par Mgr de Ram, sous ce titre : *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiæ et Brabantiæ ac regum Francorum*, Bruxelles, 1854-1857.

(2) Voir *infra*, lettre XXXIV. — On sait que Edm. de Dynter fit partie de l'ambassade envoyée en 1414 par le duc de Brabant, à Sigismond, roi des Romains ; il assista à son couronnement à Aix-la-Chapelle, et écrivit la relation des cérémonies qui eurent lieu à cette occasion. Cf. Mgr. de Ram, o. c., t. III. pp. 268-270 (= livre VI, ch. 119 de la *Chronica*).

un plaisir de vous le faire tenir, n'en pouvant ressentir de plus grand qu'à vous témoigner en toute occasion le grandissime respect avec lequel je seray toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Je présente mes respectueuses obéissances et celles de M. de Louvrex à tous nos bons amis et singulièrement à M. D. Ursin Durand, en vous priant d'agréer l'imprimé cy joint.

Liége, en hâte, le 10 février 1721.

XXVIII

Martène à de Crassier.

Le 1er mars 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 151.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay différé jusqu'à présent à faire réponse à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que voulois tenter si je pourrois vous faire avoir le second tome du *Gallia Christiana* qui n'est pas encore exposé en vente. Enfin, après m'être donné bien des mouvemens, on m'en a promis un en blanc pour 25 livres d'argent de France et j'ay donné ordre qu'on le mit entre

les mains de Dom Bénoist de S. Hubert pour vous l'envoyer. Vous ne me devez rien jusqu'à présent, parce que vous avez acheté pour nous à Liége un Fisen et qu'il me restoit encore quelque chose de ce que Dom Benoist m'avoit donné. Je songe à présent à vous faire avoir le S. Bernard. Le S. Basile n'est pas encore exposé en vente quoy que le premier tome soit fini, mais le libraire a réservé à faire des gravures pour reculer la vente. Il faudra, comme je crois, avoir la souscription de Monsieur de Louvrex. Vous aurez s'il vous plaît la bonté de l en avertir et de l'assurer de mes profonds respects. Les autres ouvrages de nos confrères ne paroissent pas encore quoy que depuis longtemps il ne reste presque rien à faire pour les finir. Mais la situation des monoyes fait que personne ne veut vendre et que chacun diffère le plus d'exposer ses effets en vente. Je vous remercie du prospectus du père Pez que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Il m'est d'autant plus cher qu'il est de mes amis et qu'il m'est envoyé de votre part ; ceux qui l'ont vu estime qu'il y a bien des pièces qui ne mérite pas de voir le jour. Il y en a quelques une que je luy avois conseillé de ne pas imprimer. Mais les Allemands ont un autre goust que les François, et ce que nous n'estimons pas, peut être bon pour eux.

J'accepte l'offre que vous avez la bonté de me faire de m'envoyer votre nouveau manuscrit, car quoy que je ne l'aye pas vu, je présume que ce sera quelque chose qui ne sera pas indigne d'être donné au public. J'auray soin de vous le renvoyer au plustôt. Dom Ursin Durand vous présente ses respects et j'ai l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

Je vous prie d'assurer Monsieur votre neveu de mes

respects aussy bien que tous nos bons amis de Liéges, surtout Monsieur de Louvrex et tous nos confrères de S. Laurent.

XXIX

Martène à de Crassier.

Le 20 mars 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 149.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Celle-cy est pour vous donner avis que samedy j'ay fait partir un petit ballot de livres par un rouiller qui se nomme Faciot sur lequel ballot on a imprimé ces deux lettres M. C., auxquelles vous le reconnoitrez. Voicy les livres qu'il contient avec leur prix :

Thesaurus novus Anecdotorum, en blanc, 80 livres.

Gallia Christiana, tom. I, relié, 20 livres.

Gallia Christiana, tom. II, en blanc, 25 livres.

S. Bernard, en blanc, 2 voll., 30 livres : ce qui fait 155 livres.

Sur quoy le P. Dom Benoist de S. Hubert me donna lorsque j'achetay les Anecdotes et le premier tome du *Gallia Christiana*, 113 livres 15 sols. Et de plus vous avez eu la bonté de nous acheter l'histoire de Fisen en un folio qui, à ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, vous a coûté un escu ; mais cet écus de Liége en fait plus de deux de France. Vous pouvez voir par là ce que vous devez me

faire toucher de surplus, ce qui sera à votre commodité. Si vous avez besoin de quelqu'autre chose je vous prie de ne nous pas épargner et de nous regarder comme vos bons amis et vos petits serviteurs. Le premier tome des Lettres des papes est enfin achevé d'hier. Dès qu'il se distribuera, j'en retiendray deux exemplaires un pour vous et l'autre pour notre bon ami Monsieur de Louvrex, comme vous m'avez fait l'honneur de me le mander; je vous prie d'avoir la bonté de luy faire mes complimens, aussy bien qu'à Monsieur votre neveu, à Mr l'abbé de S. Laurent et à Dom Célestin qui trouvera son manuscrit dans le balot. Nous attendons celuy que vous nous avez promis. J'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 20 mars 1721.

XXX

De Crassier à Martène.

Le 27 mars 1721. — Ms. G. de Crassier, fo 153.

Monsieur,

Comme on ne peut rien ajouter aux bontés que daignez me continuer par vos deux agréables dernières, je me flatte qu'une incommodité, dont grâces à Dieu je suis remis,

m'ayant empêché de pouvoir répondre à votre pénultième, vous voudrez bien me permettre de vous rendre tout d'un coup milles remercimens pour la grâce que m'avez fait en me procurant les livres mentionnez dans l'honneur de votre lettre du 20 courant que me marqués être partis de Paris dez le 14, de sorte que je pourray en receveoir le ballot avant peu de jours; je ne manqueray de vous envoier, par le retour du même roulier, le petit MS. que souhaitez de veoir en l'addressant au P. Dom Benoit de S. Hubert avec un petit livre pour luy; j'auray soing aussi de vous faire rembourser par son moyen du résidu de vos exposes pour moy.

Voicy nos deux sousscriptions pour les œuvres de S. Basile prets d'envoier la moitié restante du prix si le libraire veut les livrer et dez qu'on pourra avoir le premier tome des Lettres des papes et sçavoir ce qu'il convient en payer, nous aurons soing avec Mr de Louvrex de vous remettre le montant des deux exemplairs que voulez bien retenir pour nous. Comme nous avons souscrit aussi pour la nouvelle édition du dictionnaire de Du Cange nous sçaurions volontiers quand il pourra veoir le jour; plusieurs personnes sont pareillement curieuses de sçavoir si le second tome de votre *Voiage littéraire* paroitra bientost; un petit éclaircissement la-dessus à votre loisir fera beaucoup de plaisir à vos amis d'icy qui vous réitèrent leurs humbles salutations, particulièrement Mrs l'abbé et D. Célestin de St-Laurent de même que Mr de Louvrex et mon neveu, pardessus toutes lesquelles je vous supplie d'accepter les plus respectueuses de,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CHASSIER.

XXXI

Martène à de Crassier.

Le 19 avril 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 154.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay différé jusqu'à présent à faire réponse à la dernière lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que j'étois bien aise de faire voir à nos savans la médaille que vous m'avez envoyée : ce que je n'ay pu faire qu'après les fêtes. Tous ceux à qui je l'ay fait voir, conviennent qu'elle est singulière, mais aucun n'oseroit s'expliquer sur ce qu'elle représente. Enfin je l'ay confié à un de mes amis qui m'a promis qu'il la fera voir à l'Académie des sciences et des inscriptions. Nous verrons ce qu'elle décidera là dessus et j'auray l'honneur de vous le mander.

Il faut présentement répondre à deux choses que vous me demandé, la première si notre second *Voyage littéraire* est imprimé ou paroîtra bientôt. La seconde à quoy en est l'édition de Du Cange ; sur quoy j'auray l'honneur de vous dire qu'il y a longtemps que notre second *Voyage* est composé, mais comme je n'ay fait paroitre le premier qu'avec notre Thrésor d'anecdotes, j'ay de même le dessein de ne faire paroitre le second qu'avec notre nouvelle collection ; c'est pourquoy je ne me suis pas pressé de le mettre sous la presse. Cependant tant de personnes le souhaitent que je seray peut-être obligé de le donner auparavant au public. Pour ce qui est du Glossaire de Du Gange, j'ay déjà eu l'hon-

neur de vous mander, que le bon Père qui s'en étoit chargé est tombé comme en enfance et que lorsqu'on a examiné son travail, on n'y a rien trouvé qui fût en état d'être imprimé (1). Depuis ce temps là on a voulu prier plusieurs de nos confrères de prendre soin de cet ouvrage, mais aucun n'a voulu s'en charger parce qu'il est impossible d'exécuter ce qu'on a promis au public. Par là, vous voyé que cet ouvrage est entièrement tombé, qu'on n'a pas commencé d'y travailler, et que personne ne se dispose à l'entreprendre. Je crois que le plus cour est de retirer les souscriptions.

Le Saint-Basile ne se distribue pas encore. D'abord qu'il sera en vente je ne manqueray pas de prendre deux exemplaires du premier volume, mais pour cela il faudra payer la moitié de la souscription pour l'avoir, c'est à dire qu'il faudra, outre ce que vous avez souscrit, avancer trente-cinq livres pour vos deux exemplaires, à moins que vous ne vouliez attendre que les trois volumes soient finis. On continue l'impression du second volume. Pour les Lettres des papes le premier vol. est entièrement fini, il se vendra 30 livres relié. Mais on m'a promis de me le donner en blanc pour 24 livres. C'est un excellent ouvrage et bien travaillé, dans lequel les savans trouveront bien de nouvelles lumières. Mais la difficulté est de le tirer des mains des libraires qui ne veullent pas l'exposer en vente à cause de la situation des monoyes. Les deux nouveaux voll. du S. Chrysostome sont enfin finis, et dans une quinzaine de jours on les distribuera. Il me reste à vous souhaiter les bonnes festes et à tous nos bons amis de Liége, Mr de Louvrex, Monsieur votre neveu, Mr l'abbé de S. Laurent et D. Célestin. Dom Ursin Durand, mon cher compagnon, vous

(1) Il s'agit de Dom Claude Guesnié. Voyez *supra* l'Introduction, et *infra*, lettre XXXIX.

présente ses respects, et j'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 19 avril 1721.

XXXII

De Crassier à Martène.

Le 23 avril 1721. — Bibl. nat, ms. fr., 25537, f° 186.

Monsieur,

J'espère que ma lettre du 27 mars dernier, avec les deux souscriptions pour les Œuvres de S. Basile vous aura été bien adressée. Du depuis ayant receu à l'entrée de la semaine sainte les livres mentionnés dans l'honneur de votre lettre du 21 du même mois, j'ay celuy de vous en remercier très humblement, vous avisant que j'ay eu d'abord remis à D. Célestin de S. Laurent le Reinerus ms. qu'avez renvoié pour luy dans mon ballot, luy ayant fait et à M. son abbé vos complimens à cette occasion. Je dois vous advertir aussi que je vous ai envoié par le retour du roulier qui a eu amené mon dit ballot, mon petit MS. de Dynterus à l'adresse de Dom Benoit de St Hubert avec un petit livre qu'il m'at eu demandé ; et comme il y a un petit opuscule de notre

historien Fisen, intitulé : *Origo prima festi corporis Christi*, lequel j'ay pensé que vous n'auriez peut-être pas, j'en ay joint un exemplaire que je vous prie d'agréer, estant de mon coté très content des livres qu'avez eu la bonté, Monsieur, de me procurer en dernier lieu, particulièrement des deux premiers tomes de la *Gallia Christiana* par rapport au grand nombre de pièces insérrées au bout de chaque; et comme l'on pourra peut-être inserrer dans quelqu'un des suivans ceux qui touchent notre Evêché, je prend la liberté de vous informer d'une faute notable que j'ay remarquée à la donation de Louis le Débonnaire, datée du VI des Kal. de May de l'an 13 de son empire, qui est 826, laquelle donation a été rapportée par Chapeauville, tom. 1, pag. 147, et est attribuée à l'evêque Fulcarius, au lieu de Walcandus. Car Fulcarius étoit mort dez l'an 761, et c'étoit Walcandus qui possédoit l'Evêché au temps de la donation en question, d'où l'abus paroit manifestement (1).

Je ne sçay aussi, Monsieur, si pendant que nous avons eu le bonheur de votre présence à Liége, je vous ay eu communiqué une autre donation faite par l'empereur Otton II à notre évêque Notker, l'an 983, et ignorée par nos écrivains, quoyque l'original se trouve encore présentement dans les archives de notre collégialle de St Jean Evangéliste, fondée par le dit Notker, deux années auparavant (2); en cas que ne l'ayez pas et qu'en souhaitiez copie, je me feray un parfait plaisir de vous l'envoier d'abord,

(1) L'original de cette donation est conservé aux Archives de l'Etat, à Liége. Sickel, *Acta Karolin.*, II, p. 339-41, en a prouvé la fausseté.

(2) Ce diplôme, daté de Vérone, fut accordé le 15 juin 983 à Notger par Otton II; il réservait au prince-évêque de Liége l'octroi que l'on percevait à la foire annuelle de Visé. Le texte de cet acte a été publié dans les *Monum. Germ. Hist.*, *D D. O. II*, p, 365 — Voyez aussi lettre XXXIII.

n'en ayant pas de plus grand que de pouvoir vous marquer l'entier dévouement et la parfaite vénération de,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Tous les amis d'icy vous présentent, et à vos chers confrères, leurs profonds respects avec les plus humbles des miens.

XXXIII

Martène à de Crassier.

Le 30 avril 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 157.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ai reçu le manuscrit de Dinter, que vous avez eu la bonté de m'envoyer avec l'ouvrage de Fisen sur la fête du S. Sacrement, dont vous voulez bien me faire un présent qui m'est d'autant plus agréable qu'il me vient d'une personne que j'honore infiniment. J'ay reçu en même temps les trois pièces d'or qui étoient dedans votre ms. que j'emploiray selon vos intentions. J'ay aussy reçu vos souscriptions de S. Basile et je ne manqueray pas de vous envoyer le premier tome sitôt qu'il plaira au libraire de l'exposer en vente. Nous avons la charte d'Otton à l'évêque Notkerus

et il y a déjà quelque temps que nous l'avons imprimée dans notre recueil avec d'autres pièces que vous avez eu la bonté de nous communiquer.

J'ay fait voir votre médaille aux plus habiles antiquaires de Paris et ils conviennent tous qu'elle est singulière et qu'elle n'est pas commune. C'est une médaille de l'empereur Constance qui est singulière par deux endroits, premièrement en ce qu'il y a une faute dans le coin qui a renversé quelques caractères. La seconde dans le revers parce qu'au lieu qu'on a coutume de représenter, dans les médailles de Constance, un cavailler qui terrasse un piéton, c'est au contraire un piéton qui terrasse un cavailler. Je vous la renvoiray avec votre ms. sur lequel je travailleray aussy tot que j'auray achevé un autre ms. qu'on m'a presté aussy. Je ne manqueray pas de communiquer à celuy qui travail au *Journal des Sçavans* le prospectus de Dom Bernard Pez et je souhaitte qu'on en fasse un mention qui luy soit honorable car il est bien de mes amis. Disposez de nous comme des personnes qui vous sont toutes acquises et en particulier de moy qui suis avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A St-Denys, ce 30 avril 1721.

Mes respects à Monsieur votre neveu et à Monsieur de Louvrex et à nos bons amis de S. Laurent.

XXXIV

Martène à de Crassier.

Le 29 mai 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 159.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Celle-cy est pour vous donner avis que j'ay acheté les deux exemplaires des Lettres des papes que je vous envoye en blanc. J'ay donné ordre qu'on les remit en main au P. Dom Benoist de S. Hubert pour qu'il les mette avec les exemplaires du nouveau Dictionnaire de Trèvoux qu'il doit vous envoyer. Le premier tome de S. Basile ne paroît pas encore. Sitost qu'il sera exposé en vente, je vous l'envoyray. Je ne sçay si vous avez le S. Anselme du P. Gerberon (1), il en paroît une nouvelle édition avec augmentation. Elle mérite d'avoir place dans toutes les bonnes Bibliothèques.

Je m'en vay travailler sur votre manuscrit des ducs de Braban afin de vous le renvoyer au plustôt avec votre médaille. Les cérémonies du couronnement de l'empereur Sigismond qui sont dans ce manuscrit sont imprimées mot pour mot dans le troisième tome de nos Rits ecclésiastiques. Je ne sçay si le voyage de Baltazar Springer (2) qui est

(1) Dom Gabriel GERBERON avait publié les œuvres complètes de S. Anselme, à Paris, en 1675, en 1 vol. in-fol. ; la seconde édition, dont parle Martène, parut après sa mort en 1721.

(2) Voyez *supra*, lettre XXVII et *Bibliotheca Crassieriana*, n° 2852 : *Relatio peregrinationis Balthasaris Springer Hollandi ad Indias, an. 1507*. MS.

aussy dans votre ms. se trouve imprimé quelque part. Je vous prie de bien assurer de mes respects Monsieur de Louvrex, Monsieur votre neveu, Messieurs les abbez de S. Laurent et de S. Jacque et de croire qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A St-Denys, ce 29 may 1721.

XXXV

De Crassier à Martène.

Le 27 juin 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 188.

MONSIEUR,

Ce n'est, je vous assure, ny par paresse, ny par oubly que je répond seulement à l'honneur de votre lettre du 24 de May; il y a près de sept semaines que je me suis rendu icy pour assister mon frère unique et plus que septuagénaire, atteint d'une griève maladie, sans avoir pu retourner une seule fois à Liége (1); ce qui me flatte que voudrez

(1) Il s'agit de Thomas-Louis de Crassier, né à Liége le 3 février 1651, protonotaire apostolique, chanoine, chantre puis écolâtre de la collégiale Saint-Odulphe en la ville de Looz et chanoine de St-Georges, à Hougaerde. Il mourut à Looz le 5 septembre 1727. — Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. le baron Louis de Crassier.

bien pardonner mon retardement à vous remercier comme je fais par la présente du meilleur de mon cœur pour la bonté qu'avez eu de me procurer deux exemplairs des Lettres des papes, qu'avez fait remettre à D. Benoit de St-Hubert, pour les joindre aux dictionnaires de Trévoux, de quoy je vous suis fort obligé; je vous le seray encore d'avantage, Monsieur, si vous voulez bien me faire avoir en outre un exemplaire du S. Anselme du P. Gerberon de la nouvelle édition, et de l'achat duquel je vous rembourseray le prix avec remercimens.

Le P. Petz a écrit à un de mes amis, qui est à Wurtzbourg, le suivant : « *Opuscula Reyneri in tom. V Thesauri mei hoc anno adhuc comparebunt in publica luce* »; comme je sçay qu'il les a eu de notre D. Célestin, ne conviendroit-il pas de sçavoir de celuy-ci, si ce sont les mêmes que ceux qu'il vous a eu pareillement communiqué? En tout cas, vous pourrez toujours dire d'avoir eu l'original, estant sûre que ce dit P. Petz ne peut avoir eu qu'une copie dans le temps que le dit original était en vos mains; c'est ce que je puis attester de science certaine.

Au rest, Monsieur, tout mortifié que je suis d'être si longtemps dans ce lieu autrefois capitale du comté de Looz, mais tant de fois ruiné qu'il ne s'y trouve plus aucune chose digne d'attention, je ne puis cependant m'empêcher de vous communiquer le contenu d'une pierre ancienne, posée au dessus de l'église collégialle il y a près de six siècles, et où elle est encore à présent, dénotant publiquement la date de la dédicace d'icelle, sans qu'aucun de nos écrivains l'ait rapportée dans leurs ouvrages imprimez, et je n'ay veu autre mention de cette dédicace que dans un MS. dont voicy le titre : *Catalogus et acta Episcoporum Leodiensium, Principum Tongrensium, Ducum quoque Brabantinorum a Joanne Bruesthemio franciscanó Trudonensi collectore.* Scriptus in Mielen

Monialium, opera et expensis D. Dionisii Strauven. A° a partu Virgineo 1566. — Ce n'est qu'un petit morceau ou opuscule d'environ 50 feuillets in-4° contenant cependant, tout abrégé qu'il est, quelques faits du voisinage, qui ne se trouvent rapportés ailleurs. Je compte qu'on pourra me confier ce petit MS. (1); et en ce cas si vous souhaitez de le veoir, je me feray un plaisir de vous l'envoier et j'en recevray un particulier de votre parte si vous voulez bien me marquer si dans les MSS. des Bibliothèques de Paris il ne se trouveroit pas quelque chose qui put concerner l'histoire de Hesse; j'ay fait par lettres vos salutations tant à Mr de Louvrex qu'à mon neveu et ne manqueray de les offrir à Messieurs les abbés de St-Laurent et de St-Jacque à la première occasion, estant avec toute l'obligation possible et un dévouement entier,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Looz, le 27 juin 1721.

Mes très humbles respects à M. D. Ursin votre chère compagnon de voiage, etc.

---

(1) Cet ouvrage de Jean de Brusthem († après 1544) entra plus tard dans la bibliothèque du baron de Crassier; cf. *Bibl. Crassier.*, n° 3462. Il a été publié par DE REIFFENBERG dans les *Appendices* du Ier volume de la *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, pp. 562-602 (1836). — On y lit, à la page 596 : *Hic (Alexander I), anno MCXXX, ecclesiam S. Adulfi Lossensis dedicavit.*

INSCRIPTION

extante au dessus de l'entrée de l'église collégialle de St Odulphe, à Looz:

† ANNO ĪCARNAT · D̄NICE · M C XXX ĪDICT̄ · VIII · DEDICATA · Ē · HEC · BASĪL · I · HONORĒ · SC̄E · TRINIT · ET · S · CRVCIS · ET · BEATE MARIE P̄PETVE · V̄ · SC̄OR · AP̄LOR · PETRI · ET · PAVLI · ODVLFI · C̄ · ET · OMIV̄ · SS · AB · ALEXANDRO · LEODENSI · EPO. (1)

Elle occupe en 3 lignes perpendiculaires tant les 2 cotez de la pierre, que le bord supérieure et inférieure. Dans le milieu est représenté le Christ à demy corps en face recevant de sa droite une clef luy présentée par S. Pierre et de sa gauche un texte luy offert par S. Paul; ces deux apôtres supportant de leurs autres mains une bande traversière où est écrit le suivant :

III · NONAS · NOVEMBRIS · DEDICATIO · H V I' · E · ECLE.

Si vous souhaitez d'avoir le dessein exact de la dite pierre je vous l'envoieray; vous n'avez qu'à commander (2).

(1) Dans cette transcription, nous avons supprimé les ligatures qui se trouvaient dans les mots suivants: *(de)(di)cata*, *bea(te)*, *ppt(ue)*, *sc(or)*, *(ap)l(or)*, *Od(ul)fi*.

(2) Cette inscription avait déjà été publiée par l'avocat L. Robyns, à la suite de l'*Historia Lossensis* de J. Mantelius (Liége, 1717), dans l'appendice intitulé *Statuta Lossensia cum Topographia*, p. 147 : « De existentia Ecclesiae Lossensis adhuc patet ex inscriptione in vestibulo

355369A

XXXVI

Martène à de Crassier.

Le 13 juillet 1721. – Ms. G. de Crassier, f° 162.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dattée de Los, comme je me disposois à vous écrire pour vous donner avis que j'ay remis entre les mains de Dom Benoist de S. Hubert le ms. que vous avez eu la bonté de m'envoyer avec la médaille de Constance que j'ay enfermé dans la première page du manuscrit. Je vous en remercie du meilleur de mon cœur. Je vais luy envoyer deux exemplaires du premier tome de S. Basile qui commence à paroître et qui est estimé. J'y joindrai le

posita, à parte Cœmiterii Ecclesiae Collegiatae Lossensis, his verbis : *Anno Incarnationis Dominicæ 1131. die 5. Novembris, Deo dicata est hæc Basilica in honorem sancti Salvatoris et sanctæ Crucis et B. Mariæ perpetuè Virginis, SS. Petri, Pauli et Odulphi.* Nonâ Novembr. facta est dedicatio hujus Ecclesiæ sub Alexandro Episcopo Leodiense; post exustionem autem innovata est dedicatio dictæ Ecclesiæ in primam Dominicam Octobris. » Le texte fourni par Robyns présente quelques variantes, notamment pour la date, avec celui que donne G. de Crassier, mais il suffit d'un rapide examen pour se convaincre que ce dernier seul avait su déchiffrer exactement l'inscription. C'est donc le 3 novembre 1130 (indiction 8), qu'eut lieu la dédicace de l'église de Looz, et non le 5 novembre 1131, ainsi qu'on l'a cru généralement sur la foi de Robyns (voyez J. DARIS, *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*, t. I (1864), p. 132, et t. II,

S. Anselme de la nouvelle édition. Ce sera vingt livres d'argent de France dont vous me serez redevable, car j'ay employé l'or que vous m'aviez envoyé. Il y a quelque temps que D. Benoist de S. Hubert me dit que vous luy aviez mandé de me remettre quelque argent, il ne me l'a pas encore donné, mais cela viendra, car je n'en suis pas pressé.

J'ay fait mettre dans le *Journal des Sçavans* de Paris le prospectus du P. Pez. Et on l'y a mis en amis avec honneur marquant seulement les principales pièces qu'il annonce afin d'en donner quelque goust, car si on les avoit toutes mises, comme il n'y a pas de choix, tout le monde en auroit été rebuté. Car de tous ceux qui ont lu son prospectus, je n'ay vu aucun qui l'estime. Je croyois qu'en Allemagne on en porteroit un jugement plus favorable, mais un de mes amis d'Allemagne même m'a mandé qu'il n'y est pas plus estimé parce que le choix de ses auteurs est *piètre*; c'est le terme dont il se sert. Et je sçay qu'à la dernière foire de Francfort aucun libraire n'a voulu se charger d'en envoyer en France; ce qui m'a fait de la peine car outre que Dom Bernard Pez est mon confrère, il est encore de mes amis (1).

Documents de l'église, p. 1). C'est du reste ce qui est confirmé par le passage de J. DE BRUSTHEM que nous venons de citer. — Je dois à la complaisance de M le chanoine J. Daris les renseignements qui suivent : « L'église de Looz a été restaurée vers 1775 et, à cette occasion, la pierre commémorative de la consécration a été déplacée, brisée et perdue de vue. En 1869, en restaurant la tour, on a retrouvé sous terre, au pied de la tour, la moitié de l'ancienne pierre, qui se trouve aujourd'hui au Musée Diocésain, à Liége. » Ce fragment de la pierre affecte la forme d'un trapèze et mesure un mètre de longueur sur une hauteur moyenne de 65 centimètres; on y distingue encore deux des personnages représentés au centre : le Christ et saint Paul, ainsi que la partie de l'inscription qui s'étend de S. CRUCIS jusqu'à ODVLFI. C̄.

(1) Cet alinéa a déjà été reproduit dans GOETHALS, *Histoire des lettres*, etc., t. IV, p. 310.

Pour ce qui est du Reinerus de S. Laurent, c'est un auteur que je ne luy envie pas. Il peut le faire imprimer dans son cinquième tome tant qu'il voudra, ce ne sera pas ce qui luy donnera du prix. Je me suis contenté de mettre quelques-unes de ses préfaces dans notre premier tome; du reste je serois fort fasché d'imprimer un auteur si mince. J'en ay pris seulement ce que j'ay cru pouvoir luy faire honneur, et j'ay laissé le reste qui ne mérite pas de voir le jours. Je ne me serois pas donné tant de mouvemens pour le faire venir jusqu'à Paris si j'avois bien sçu ce que c'estoit. Mais le bon P. Dom Célestin auroit bien pu m'épargner cete peine en me mandant qu'il l'avoit envoyé au P. Pez pour l'imprimer, car je n'y aurois pas pensé d'avantage; par bonheur, il ne m'en a coûté que la peine de le faire venir, de l'examiner et de le renvoyer car je n'ay eu garde de le copier, bien moins de le rendre public. Et Dom Célestin pourra vous dire, que m'ayant mandé qu'il avoit dessein de l'imprimer en particulier, je luy répondis que je luy conseillois en amis de ne le pas faire parce que cet autheur ne leur feroit pas d'honneur. Je n'en suis pas moins son amis et son serviteur et lorsque vous le verrez et Monsieur son abbé, je vous prie de les assurer de mes respects aussy bien que Monsieur de Louvrex, notre bon ami. Dom Ursin Durand, mon compagnon, vous assure de ses respects; j'ay l'honneur d'être avec tout l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 13 juillet.

Je ne connois aucun ms. dans Paris de l'histoire de Hesse, mais lorsque j'iray à Paris je m'en informeray encore.

XXXVII

De Crassier à Martène.

Le 31 juillet 1721. — Bibl. nat., Ms. f., 25537, f° 190.

MONSIEUR,

Ayant receu en son temps la lettre dont vous m'avez honnoré en date du 13 de ce mois avec avis d'avoir remis à Dom Benoit de St-Hubert mon MS. avec la médaille de Constance, qu'alliez luy envoier deux exemplairs du premier tome de S. Basile, avec le S. Anselme de la nouvelle édition et que je vous demeurois redevable de vingt livres, j'ay l'honneur de vous faire mes très cordiales remercimens de toutes vos bontez et peines à mon égard, avec offre de mes services réciproques en toute occasion. L'argent qu'a resté à moy ens mains du dit D. Benoit se monte à quattre vingt livres, lequel je luy avois, il y a déjà du temps, prié de vous donner pour mon compte; je luy ay marqué de nouveau de le faire, ce qu'étant j'auray bon soixante livres sur le futur. J'ay fait connaitre au P. Pez ce qu'avez fait en amis pour publier son prospectus, à la veue duquel j'avoue de n'avoir guaire été tenté pour l'emplète de l'ouvrage, par rapport au petit nombre de pièces que j'y ay remarqué à mon goût. J'ay été cependant aise de votre sentiment touchant le Renerus de St-Laurent, étant sure que Dom Célestin devait, avant de l'envoyer chez vous, vous aviser de l'avoir déjà communiqué au dit P. Pez ; c'est ce que je n'ay pas aussi connus que depuis cette année.

Une grâce que je vous supplie, Monsieur, de m'accorder à votre loisir, est de vouloir bien me marquer combien les libraires vendent chaque tome tant de la *Gallia Chris-*

tiana, que des Lettres des papes dont j'ay receu le premier volume qu'avez eu la bonté de me procurer en blanc, et que je trouve un très bel ouvrage; je vous en seray fort obligé. J'ay fait vos complimens par occasion tant à Monsieur l'abbé de S. Laurent et au dit Dom Célestin qu'à Monsieur de Louvrex, lesquels vous offrent aussi leurs respects et salutations; permettez que j'aie, s'il vous plait, l'honneur de vous renouveller pareillement les plus humbles des miens, ce que je prend la liberté de faire aussi à Dom Ursin Durand, avec assurance que personne ne peut être avec une vénération plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 31 juillet 1721.

XXXVIII

Martène à De Crassier.

Le 5 août 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 165.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Pour réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous diray que les Lettres des papes se vendent 30 livres chez le libraire, mais il me les donne reliez pour 25 livres et en blanc pour 22 livres 10 sols. Pour ce qui est

du *Gallia Christiana* j'ay eu le premier volume relié pour 20 livres et le second en blanc pour 25 livres, mais je ne sçai si à présent on l'aura à ce prix, car je n'ay rien vu jusqu'à présent de bien fixe sur la vente de ce livre. Mais si vous en avez besoin pour vous et pour vos amis, vous n'avez qu'à me donner vos ordres et je les exécuteray comme pour moy ; peut-être les aurai-je au même prix, peut-être à meilleur marché, peut-être un peu d'avantage. Je feray de mon mieux, toutes les fois qu'il s'agira de vous rendre service.

Je ne sçay si vous savez qu'on va rimprimer le Spicilège de Dom Luc d'Achery qui a paru jusqu'à présent en 13 voll. in-quarto, lesquels étoient devenus si rares qu'ils se vendoient deux cens livres et qu'en certaines occasions ils ont été vendus 300 livres. On va les rimprimer en 4 volumes in-folio, revûs sur des manuscrits et mis dans un nouvel ordre plus naturel. Ceux qui voudront souscrire auront les 4 voll. en blanc pour 54 livres en petit papier et pour 80 livres en grand papier dont ils payeront la moitié présentement et l'autre moitié en prenant l'ouvrage qui sera fini à la fin de 1722. Ceux qui ne souscriront pas achèteront le livre 100 livres en grand papier et 75 en petit (1). On imprimera aussy séparément les 4 voll. des Analectes du P. Mabillon avec son traité *de Azymo* et sa lettre *de Cultu Sanctorum ignotorum* en un volume in-folio qui se vendra en blanc 15 livres à ceux qui souscriront pour le petit papier et 22 livres 10 sols pour le grand, dont on payera présentement la moitié. Ceux qui ne souscriront pas payeront 20 livres du petit papier et 30 du

(1) Le Spicilège de D. Luc D'ACHERY, parut d'abord en 13 vol. in-4°, de 1655 à 1677. — Une nouvelle édition, soigneusement corrigée, fut publiée en 1723, en 3 vol. in-fol., par les soins de L. DE LA BARRE, lequel se servit des variantes recueillies par S. BALUZE et D. MARTÈNE.

grand (1). Ces ouvrages qui ont été jusqu'à présent tant recherché des savans méritent bien d'avoir place dans votre bibliothèque aussi bien que dans celle de Mr de Louvrex. Messieurs les abbez de S. Jacques et de S. Laurent feront bien aussy de les prendre pendant qu'on peut les avoir. Faite moy l'honneur de me mander si vous voulez que je souscrive pour vous et pour vos amis.

J'ay donné à D. Benoist de S. Hubert les deux exemplaires du premier tome de S. Basile. Vous aurez la bonté de me mander si vous voulez que je vous renvoye vos souscriptions ou si je les garderay pour prendre le second tome qui est sous la presse et dont l'impression va son train.

Vous aurez sçu que notre bon Roy a été fort malade, mais grâce à Dieu, il se porte mieux et l'on rend dans Paris des actions de grâces à Dieu pour le recouvrement de sa santé. Dieu veuille nous le conserver longtemps. Je vous prie de faire mes complimens et ceux de mon cher compagnon Dom Ursin Durand à tous nos bons amis de Liége.

J'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M B. P.

A S. Denys ce 5 aoust 1721.

Je me suis oublié de vous dire que les souscriptions dureront jusqu'à la fin de l'année courrante.

(1) Le *Vetera Analecta* de D. J. Mabillon, qui avait d'abord été imprimé en 4 vol. in-8, de 1675 à 1685, fut publié une deuxième fois par L. de la Barre, en 1 vol. in-fol. (1723); il l'augmenta de la vie de l'auteur et de quelques-uns de ses opuscules. — D. J. Mabillon avait fait paraître en 1674 une *Dissertatio de pane eucharistico azymo et fermentato*, et, en 1698, *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola, de cultu S. S. ignotorum.*

XXXIX

Martène à de Crassier.

Le 6 septembre 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 167.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Comme vous m'avez fait plusieurs fois l'honneur de me demander en quel état étoit la nouvelle édition du Glossaire de Monsieur Du Cange, et que je vous ay tousjours répondu que cete édition étoit tombée parce que celuy qui l'avoit entrepris étoit tombé en enfance et qu'on n'avoit rien trouvé dans ses papiers en état d'être donné au public, qu'on avoit voulu plusieurs fois en charger d'autres religieux qui s'en sont tous excusé. Je crois aujourdui vous devoir donner avis que tant de personnes ont fait là-dessus des instances auprès de notre R. P. Général, que enfin il a fait venir deux religieux de province pour y travailler, lesquels ont dressé le prospectus que j'ay l'honneur de vous envoyer. Ce sont deux religieux d'esprit, mais qui n'ont jamais rien fait, et qui pourront donner un Glossaire plus parfait, l'augmenter de plusieurs mots omis dans Monsieur Du Cange, expliquer quelque mots qu'il n'a pas expliqué et corriger quelques fautes qu'ils a faites. Mais je ne crois qu'ils puissent l'augmenter d'un gros volume in-folio comme ils le promettent. Ils ont fait cete promesse parce qu'on leur a dit qu'il falloit et qu'on pouvoit augmenter cet ouvrage d'un volume, mais ils n'ont pas encore assez d'usage ny d'expérience pour pouvoir parler d'une manière si décisive

sur une matière dans laquelle ils ne voyent pas encore jour. De dire quand cela paroîtra c'est ce qu'il n'est pas aisé de faire. Car il faut travailler auparavant, chercher des mots, les expliquer et les placer avant que de rien mettre sous la presse (1).

Je vous envoye aussy le prospectus du Spicilège et des Analectes du P. Mabillon qu'on va imprimer par souscription dont on en a déjà reçu plus de trois cens, parce que ces livres sont excellens, qu'ils sont devenus très rares et très chers. On ne recevra des souscriptions que jusqu'à fin de décembre. J'ay reçu du P. Procureur de S. Hubert l'argent que vous luy aviez envoyé et je vous suis présentement redevable de 60 livres que j'emploiray selon vos ordres. Dom Benoist a dit qu'il ne vous envoyroient vos S. Basile et le S. Anselme, que lorsqu'il auroit de quoy faire un plus gros pacquet. Nos complimens à tous nos bons amis de Liéges surtout à Monsieur votre neveu et à Monsieur de Louvrex. Dom Ursin Durand vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A St-Denys, ce 6 septembre 1721.

(1) Sur cette nouvelle édition du *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, qui parut en 6 vol. in-fol. de 1733 à 1736, voyez *supra*, l'Introduction, et Goethals, *Histoire des Lettres*, etc., t. IV, p 276, où le début de cette lettre est reproduit.

XL

De Crassier à Martène

Le 5 octobre 1721. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 192.

MONSIEUR,

Avouant qu'il ne m'est guaire possible de vous témoigner jusques à quel poinct je vous suis redevable pour les grâces singulières de votre souvenir, dont vous m'avez encore donné des nouvelles marques par l'honneur de vos lettres du 5 d'août et 6 septembre derniers, tout ce que je puis faire est de vous en offrire par cette mes très humbles et sincères remercimens. J'ay été aise de veoir par la première qu'on allait faire une nouvelle édition du Spicilège de Dom Luc d'Achery, comme aussi des Analectes du P. Mabillon avec son traité *de Azymo* et sa lettre *de cultu Sanctorum ignotorum*, qui sont tous ouvrages devenus rares et desquels je vous supplie très humblement de me procurer une inscription de chaque en grand papier, afin de leur donner place dans ma petite bibliothèque; vous pourrez emploier à cela ce qu'il convient hors des 60 livres vous restantes de Dom Benoit de St Hubert, vous rendant milles actions de grâces pour la bonté qu'avez eu de luy mettre en mains le S. Anselme et les deux exemplairs du premier tome de S. Basile, dont vous m'obligerez de garder nos souscriptions pour prendre les suivans à mesure qu'ils sortiront de la presse; et ce qu'il faudra pour parfournir au payement vous sera remis, d'abord que j'auray l'honneur de vos nouvelles là-dessus. J'ay eu communiqué à nos amis d'icy le prospectus du susmentionné Spicilège, etc., qui voians que les souscriptions se distribueroient jusques à la

fin de l'année courante m'ont témoigné qu'ils pourroient s'en pourveoir pendant ce temps là. Quant au Glossaire de Monsieur Du Cange, j'ay été tant plus ravis de veoir le projet de la nouvelle édition, que j'étois, au temps que j'ay receu votre dernière, dans l'intention de vous renvoier vos souscriptions, dans la croyance que cette édition étoit tombée, selon que m'aviez mandé déjà plus d'une fois ; mais puis qu'on va l'exécuter, je me flatte que ne prendrés de mauvaise parte que je vous avise d'avoir depuis peu acquis un ancien *Vocabularius* latin in-fol., imprimé à Spire en 1477, dans lequel se trouvent quantité de dictions non rapportées dans la première édition du Glossaire en question ; et si vous souhaitez, ou Messieurs vos confrères emploiez à la nouvelle, de veoir ce vocabulaire, j'offre de vous le faire tenir par la première occasion. En attendant vos ordres là-dessus, j'ay pris la liberté de vous envoier par voie de St Hubert quelques exemplairs de la liste de mes médailles et antiquitez, y en ayant une douzaine en blan et deux reliez (1) ; je vous supplie de les agréer, d'en faire parte à vos amis et de vouloir bien en toute occasion disposer de moy comme d'une personne qui vous est toute acquise et fera toujours gloire d'être avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 5 octobre 1721.

(1) Voici le titre de ce catalogue: *Series numismatum antiquorum tam Græcorum quam Romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum aliarumque id genus antiquitatum, quæ non minori sumptu, quam labore summo congessit* G. BARO DE CRASSIER. Liége, 1721, in-8° de 360 pages. — Un supplément parut quelques années après sous le titre de : *Additamenta ad Seriem numismatum*, 10 pp. in-8°.

Mes obéissans respects à Monsieur Dom Ursin Durand, votre cher compagnon, et à nos bons amis.

XLI

Martène à de Crassier.

Le 12 octobre 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 169.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, comme je me disposois d'aller à Paris, ainsy je n'ay retardé à prendre pour vous une souscription du Spicilège et des Analectes du P. Mabillon en grand papier sur les 60 livres que j'avois à vous. Je vous suis encore redevable de neuf livres. Le libraire m'a dit que les souscriptions alloient bien et que lorsque le nombre qu'il s'est prescrit de prendre sera rempli, il n'en recevra plus. C'est pourquoy ceux de vos amis de Liége qui en souhaittent ne feront pas mal de les prendre de bonheur. Nos confrères qui travaillent sur le Glossaire de Monsieur Du Cange acceptent avec plaisir et reconnoissance l'offre que vous avez la bonté de leur faire de leur envoyer votre vocabulaire imprimé à Spire l'an 1477. Vous pouvez me l'addresser en l'abbaye de S. Germain-des-Prez à Paris, et si vous voulez bien y ajouter le glossaire que vous aviez envoyé par le passé et que j'ay eu l'honneur de vous renvoyer, ce sera un surcroi d'obligation. Car le bon Père à qui vous l'aviez envoyé n'en a fait aucun usage, son esprit baissant depuis longtemps. Je vous

remercie des listes de vos médailles et antiquité que vous avez la bonté de m'envoyer. Je ne manqueray pas de les distribuer à ceux que je croiray vous être dévouez; pour moy je le seray toute ma vie étant dans la toute sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A S. Denys, ce 12 octobre.

Je présente mes très humbles respects à Monsieur votre neveu, à Monsieur de Louvrex, à Messieurs les abbé de S. Jacque et de S. Laurent et à Dom Célestin.

XLII

Martène à de Crassier.

Le 26 octobre 1721. — MS. G. de Crassier, f° 173.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Celle cy est pour vous donner avis que j'ay reçu vos livres en très bon état et pour avoir l'honneur de vous en remercier du meilleur de mon cœur. J'ay gardé les deux reliez pour moy et pour Dom Ursin, et nous les garderons comme des preuves de l'amitié dont vous nous honorez. J'ay distribué les autres selon vostre intention à Dom Bernard Monfaucon, à notre R. P. Général, à notre P. Prieur,

à Monsieur le premier président de Roüen, qui est un homme fort curieux en médailles et antiquitez, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à celle de Monsieur Colbert, etc. Nos confrères qui travaillent au Glossaire de Du Cange attendent votre vocabulaire imprimé à Spire, auquel je vous prie de joindre celuy que vous aviez envoyé au bon Père qui avoit entrepris ce travail et qui n'en a fait aucun usage. Comme je ne sçay par quel endroit faire tenir cete lettre à Stavelo, je vous prie de me permettre de vous l'addresser et que je vous prie de me faire le plaisir de l'envoyer à Monsieur le Prieur. Je vous prie aussi d'être persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond MARTÈNE, M. B. P.

A St-Denys, ce 26 octobre.

Mes complimens à Monsieur de Louvrex, à Monsieur votre neveu et à tous nos bons amis de Liége.

XLIII

De Crassier à Martène.

Le 28 octobre 1721. — Bibl. nat. ms. fr., 25537, f° 194.

MONSIEUR,

Ayant receu, il y a dix jours, l'honneur de votre agréable du 12 courant, je me donne celuy de vous aviser que mardy dernier, j'ay fait charger sur les charettes allantes

à Sedan un petit ballot à votre adresse dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez, contenant le Vocabulaire de 1475, le *Windelini Leges Salicæ* qu'avez demandé et *Tortelii commentarius*, etc., imprimé à Vicenze en 1479, que j'y ay joint dans la pensée qu'on pourra peut-être y trouver aussi quelques dictions à inserrer dans la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange (1). Vous recevrez entre ces livres encore une demy douzaine de catalogues de mes médailles que me ferez plaisir de vouloir agréer; et si ce ballot n'étoit parti, j'y inserrerois aussi un MS. en grand 8° contenant les opuscules marquez au mémoire cy-joint, me paroissant que pourriez possible en placer quelqu'un dans les nouveaux Recueils que destinez de mettre en lumière; et si par les titres dudit mémoire vous prennez envie de veoir ce MS. dont le caractère n'est que d'entre 2 à 300 ans, je vous l'envoieray par la première occasion avec plaisir (2); entre temps Mrs de Louvrex avec mon neveu, Messieurs nos abbez de St-Jacque et de St-Laurent et Dom Célestin vous sont très obligez de la grâce de votre sou-

(1) Voici le titre complet de cet ouvrage d'après la *Bibliotheca Crassieriana*, n° 2892 : *Joannis Tortellii Arretini, Commentariorum Grammaticorum de orthographia dictionum e Graecis tractarum opus*, Vicentiæ, 1479, in-fol.

(2) Voici le texte de la note jointe à cette lettre et qui est relative au ms. no 3540 de la *Bibliotheca Crassieriana :*

« Le MS. mentionné dans la présente contient les pièces suivantes :

1. *Epistola Beati Eusebii ad sanctum Damasum Portuensem Episcopum et Theodosium Romanorum senatorem de Morte gloriosi Hieronimi doctoris eximii.* — Cet Eusèbe étoit disciple de S. Jérôme ; il décrit beaucoup de particularité de la fin de sa vie et de son trépas qui ne se trouvent, comme je pense, que dans la dernière édition de ses œuvres. Cettre lettre est de 43 feuillets d'écriture.

2. *Libellus Magistri Thome de Aquino, De modo Confitendi, et puritate conscientiæ.*

3. *Notabilis questio de custodia linguæ et corde bene ruminanda*

venir et vous réitèrent leurs parfaites obéissances, comme fait sur tous celuy qui sera toujours, avec un respectueu dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 28 octobre 1721.

XLIV

Martène à de Crassier.

Le 18 novembre 1721. — MS. G. de Crassier, f° 175.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Celle-cy est seulement pour vous donner avis que j'ay reçu les livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont je vous remercie de tout mon cœur. Nos confrères

Magistri Johannis Gerson S. Th. doctoris preclarissimi et Cancellarii Parisiensis.

4. *Libellus de Raptu anime Tundali, et ejus Visione, tractans de penis inferni et gaudiis Paradisi.*

5. *De Vita et Miraculis diversis Beati Servatii tam prosa, quam metro.*

6. *De Miraculis Sancti Servatii Episcopi Trajectensis.*

7. *De Vita et diversis Victoriis Caroli Magni.*

8. *Salutationes ad Dominum Leodiensem jam modernum.*

Ce dernier mot découvre l'âge du MS., puis qu'il touche notre Evêque Louis de Bourbon, qui parvint à l'Evêché en 1456, et Charle, duc de Bourgogne, qui détint Liége en 1468; la pièce est en vers latins et contient 25 feuillets. »

qui travaillent au Glossaire vont les examiner et je veillerai à ce qu'ils vous soient rendus fidèlement. J'aurois soin aussy de distribuer les livres de votre cabinet d'antiquité et je le feray mettre dans les Journaux des Sçavans de France et de Trévoux. Les ouvrages qui sont dans le ms. dont vous m'avez fait l'honneur de me parler dans votre dernière sont la pluspart imprimez. Il n'y a, comme je crois, que les vers qui regardent Louis de Bourbon et Charles de Bourgogne qui puissent être de quelque utilité; encore n'apprennent-ils pas peut-être rien de singulier qui ne soit dans les vers que vous avez eu la bonté de me donner.

Je ne sçay si le lieu de *Tectis*, dont il est parlé dans une charte du roy Louis rapportée par Chapeauville, tome I, p. 168, et dans une de Charles-le-Simple qui se trouve dans le même tome, page 169, subsiste encore aujourdui et ce que c'est que le lieu de *Tectis*. Je serois aussy bien aise de savoir où étoit situé le lieu de *Saltz* où Charlemagne reçu les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople en 804, s'il subsiste encore aujourdui. Je sçay seulement qu'il étoit sur la rivière de Sale, mais je souhaiterois de sçavoir précisément l'endroit. Je vous prie d'avoir la bonté de me communiquer là-dessus vos lumières et de me croire toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P

A St-Denys, ce 18 novembre 1721.

Mes respects à tous nos bons amis, surtout à Monsieur de Louvrex.

XLV

De Crassier à Martène.

Le 24 novembre 1721. — Ms. G. de Crassier, f° 177.

MONSIEUR,

J'ay été aise d'apprendre par votre agréable du 18 courant l'arrivée des livres vous envoiez en dernier lieu; en vous présentant mes très humbles remerciments pour votre bonté à vouloir faire mettre dans les journaux des Sçavans de France et de Trévoux, le livre de mon cabinet lequel ne contenant qu'une simple liste de médailles avec la description de quelques autres antiquités ne me paroit guaire mériter place entre les ouvrages des sçavans, dont ces journaux donnent connoissance au publique, pour entre autres motifs, en occasionner tant plus le débit aux libraires; ce qui n'est aucunement nécessaire à l'égard de mon dit livre puis qu'il a été imprimé à mes fraiz, non pour être mis en vente, mais uniquement pour en faire parte aux amis et amateurs de ces sortes de curiositez; que si vous en souhaitez encore quelques exemplaires faites moy la grâce d'en disposer librement; mais si vous ne l'avez pas encore communiqué aux autheurs desdits journaux vous m'obligerez de ne le pas faire (1).

Le lieu *de Tectis* mentionné dans les chartes du Roy Louys et de Charle le Simple rapportées aux pages 168 et 169 de Chapeauville tom. 1 subsiste encore à présent: c'est la

(1) Sur cette partie de la lettre (déjà publiée par GOETHALS, *Hist. des lettres*, etc., t. IV, p. 275), voyez *supra* l'Introduction et *Mémoires de Trévoux*, mai 1723, pp. 833-838.

villette ou bourgade appelée *Theux* située à 4 lieues d'icy dans notre marquisat de Franchimont, au voisinage de laquelle se tire le marbre le plus noir de toute l'Europe. Je pense qu'il y a une faute glissée à la date de la dernière de ces chartes donnée par Chapeauville, dont je pourray vous éclaircir au besoin. Pour ce qui est du lieu de Saltz où Charlemagne receut les ambassadeurs grecqs en 804, ou selon plusieurs écrivains en 803, ma pensée est que c'est une ville dans la Thuringe appelée en allemand Langensaltz en latin Salza ou Langensalza, laquelle subsiste encore actuellement ; je vous en écriray plus amplement, étant en hâte mais avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B DE CRASSIER.

Liége, le 24 novembre 1721.

XLVI

Martène à de Crassier.

Le 26 février 1722. — Ms. G. de Crassier, f° 178.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Il y a déjà quelque temps que Dom Bernard Montfaucon m'a remis entre les mains un bas-relief que vous luy aviez envoyé pour qu'il puisse vous en dire son sentiment qui est

qu'il n'est pas ancien, mais qu'il a été fait sur un autre plus ancien. J'ay tousjours attendu que vous me fournissiez une occasion de vous rendre quelque service pour vous le renvoyer en même temps ; mais comme elle ne se présente pas, je me donne l'honneur de vous écrire celle-cy pour vous donner avis que j'ay cete pièce entre les mains et que je vous la renvoyray par la voye que vous me marquerez. Nous n'avons point en France de nouvelle littéraire. L'impression de notre Recueil avance tousjour et j'espère qu'avant la fin de l'année nous verrons les trois premiers volumes finis, où vous trouverez bien des pièces qui intéressent votre pays.

J'ay reçu depuis peu une lettre de l'abbé Schannat qui est à Fulde où il travaille à l'histoire de ce célèbre monastère. Nous n'avons pas encore vu à Paris le livres du P. Pez et je ne vois pas qu'on s'empresse beaucoup pour l'avoir ; pour moy j'avois permission de mes supérieurs pour l'acheter, supposé qu'il en vint quelques-uns, mais non pas de le faire venir à cause du prix excessif que le changement de nos monoyes y mettroit ; ce sera quand il plaira à Dieu. Je vous prie d'avoir la bonté de présenter mes respects à Monsieur de Louvrex que je n'oubliray jamais, à Monsieur votre neveu et à tous nos bons amis. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A St-Denys, ce 26 février 1722.

XLVII

Martène à de Crassier.

Le 24 septembre 1722. — Ms. G. de Crassier, f° 180.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Celle-cy est pour avoir l'honneur de vous présenter mes très humbles respects, et pour vous avertir, que lundi 21 de ce mois, j'ay fait partir par le carosse de Liége les trois livres que vous aviez eu la bonté de m'envoyer pour nos confrères qui travaillent au Glossaire. Il vous en remercient très humblement et moy en particulier puisque c'est à ma prière que vous leur avez fait la grâce de les leur envoyer, et je vous offre tousjour la continuation de mes petits services. Je suis en peine de sçavoir si vous avez reçu un bas-relief de bronze que Dom Bernard m'avoit mis entre les mains pour vous renvoyer; je l'avois mis dans un petit pacquet que j'avois pris la liberté de vous addresser pour Mr l'abbé de Dusselthal; je ne sçay si vous l'avez reçu et si vous avez pris la peine de le luy envoyer, car je n'en ay eu aucune nouvelle, ny de votre part, ny de celle de Mr l'abbé de Dusselthal, quoy qu'il y ait plus de quatre mois que je l'ay confié à Dom Benoist de S. Hubert, qui m'a assuré vous l'avoir envoyé. Je vous supplie donc, Monsieur, très humblement d'avoir la bonté de m'en donner avis pour me tirer d'inquiétude et aussy de vouloir bien présenter mes respects à tous nos bons amis de Liége, sur tout à Monsieur de Louvrex pour lequel je conserve tousjour bien

de l'estime et Mrs les abbez de S. Jacques et de S. Laurent sans oublier D. Célestin. Dom Ursin Durand, mon compagnon vous salue. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A S. Denys, ce 24 septembre 1722.

Nous avons payé le port du petit pacquet que nous vous renvoyons.

XLVIII

De Crassier à Martène.

Le 1er octobre 1722. — Bibl. nat., ms. fr., 19662, fo 63.

MONSIEUR,

Vous demandant des millions d'excuses, pour mon silence sur votre lettre du 26 février dernier, depuis laquelle je vous assure de n'en avoir plus receu, sinon celle qui m'a été rendue hier en date du 24 septembre, je me flatte que vous voudrez bien me pardonner, par rapport à divers évènemens peu attendus, qui ont cette année dérangé mes petites occupations, et me permettre d'avoir l'honneur de vous dire enfin: que passé environ trois mois D. Benoit de St-Hubert, étant venu au pays, m'a adressé de votre parte les œuvres de S. Anselme reliez avec deux exemplairs en blan du premier tome des œuvres de S. Basile et que j'ay trouvé dans le même ballot

mon bas-relief avec une petite médaille de bronze que m'avez renvoiez et un petit pacquet pour Mr l'abbé de Dusselthal; ce pacquet a resté quelque temps chez moy faute d'occasion sûre, après quoy je l'ai confié au bibliothécaire de l'Électeur Palatin, qui le 17 dudit septembre l'a remis en mains propres dudit abbé, suivant que celuy-cy m'a écrit dez le lendemain par une lettre de sa main, laquelle afin de vous tranquilliser je vous remet cy-jointe en original avec un exemplaire de la suitte imprimée des Prévots et Doyens de notre Cathédrale que je vous supplie d'agréer. Monsieur votre confrère Dom Thiroux l'a eu cy devant en M. S. pareil à l'imprimé; mais y ayant changé quelque chose et ajouté du depuis quelques petites découvertes, il sera peut-être curieu de les veoir (1).

Je vous suis cependant, Monsieur, très redevable de la grâce de votre souvenir et offre de services, en quoy me confiant, vous m'en ferez un singulier si vous voulez bien vous donner la peine de me procurer les premiers tomes de votre nouveau Receuil, le second de votre *Voiage littéraire*, le second des Lettres ou Décrétales des Papes, comme aussi le Spicilège de Dachery, les Analectes de Mabillon et autres pour quels j'ay souscrit, vous priant d'avoir la bonté de me marquer à votre loisir et sans vous faire peine et leur prix et le temps qu'il pourront être en

(1) Voici le titre de cette liste : *Series Ill. ac Rev. dominorum Præpositorum Decanorumque majorum perill. Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis*, Liége, in-4° de 32 pages. — On lit dans l'introduction à la liste des prévots de Liége publiée au tome III du *Gallia Christiana* (1725), p. 913 : « ... *plures nobis suppeditavit vir illustrissimus et juvandis litteris natus dominus baro de Crassier, qui missam ad nos tum præpositorum, tum decanorum seriem manu exaratam, postea, suppresso suo nomine, typis mandari curavit.* » — On sait que Dom Jean Thiroux (1663-1731) travailla, sous la direction de D. de Sainte-Marthe, aux premiers tomes du *Gallia Christiana*. Cf. D. Tassin, *Histoire litt. de la Congrég. de S. Maur*, p. 509.

vente, afin de vous remettre l'argent nécessaire à cela, d'abord que je me trouveray honnoré de vos nouvelles là dessus. Je vous remercie entre temps, Monsieur, du soing qu'avez pris de me renvoier les 3 livres qu'ont eu Mrs vos confrères qui travaillent au Glossaire; je ne manqueray de vous marquer la réception, et si dans la suitte je puis être de quelque utilité pour votre service je vous offre la continuation de mon parfait attachement, vous assurant que je me feray plaisir de vous convaincre avec plus de diligence, du respect sans égal avec lequel je suis tout-à-fait,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le premier octobre 1722.

Mr de Louvrex auquel j'ay présenté vos salutations (comme je feray aux autres marquez dans votre lettre) vous offre réciproquement ses respects, comme je fais aussi de mon côté à Monsieur Dom Ursin, votre cher compagnon, et à Monsieur Dom Bernard de Montfaucon, conservant pour vos illustres personnes toute la vénération et estime possibles.

XLIX

Martène à de Crassier.

Le 16 octobre 1722. — MS. G. de Crassier, fo 183.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu la liste des prevôts et des doyens de votre illustre église que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je

ne manqueray pas d'en régaler nos confrères qui travaillent au *Gallia Christiana*. Je vous en remercie du meilleur de mon cœur, comme aussy du soin que vous avez eu de faire tenir à Mr l'abbé de Dusselthal le petit pacquet que j'avois pris la liberté de vous addresser. Il m'en avoit accusé la réception avant que j'eusse reçu celle dont vous m'avez honoré.

La nouvelle édition du Spicilège pour laquelle vous avez souscrit en grand papier paroîtra au commencement de l'année prochaine; après quoy le libraire commencera l'édition des Analectes du Père Mabillon, pour laquelle vous avez souscrit aussy en grand papier. La somme qu'il restera à payer en recevant l'exemplaire des deux est cinquante et une livres d'argent de France, sur quoy il faudra diminuer 9 livres qui me restent à vous. Les trois premiers volumes de notre grande Collection ne paroîtront qu'après Pasque et se vendront en blanc cinquante livres mais je vous les feray avoir pour vous et vos amis pour 45 livres argent de France; après quoy je tâcherai d'imprimer notre second *Voyage littéraire* et la suitte de notre grande Collection pour laquelle le libraire recevra des souscriptions au moins pour les trois volume suivant, en livrant les trois premiers volumes. L'on n'a pas encore commancé l'édition du second volume des Lettres des papes. Celuy qui y travailloit est mort; on en a chargé un autre religieux qui veut prendre un peu de temps pour se mettre au fait. Le second voll. de S. Basile est fort avancé; Dom Ursin Durand, mon cher collègue, vous présente ses respects. Je présente les miens à tous nos bons amis de Liége et j'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 16 octobre 1722.

L

De Crassier à Martène.

Le 13 décembre 1722. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 196.

MONSIEUR,

Après vous avoir présenté mes plus humbles remercimens pour la bonté qu'avez eu de me marquer par votre agréable du 16 octobre dernier l'état où se trouvent les nouvelles éditions des livres pour lesquels j'ay souscrit et que je vous ay prié de me procurer, je me donne l'honneur de vous aviser que j'ay mis au coche de Sedan, partis d'icy pour Paris le 25 du mois passé, un petit pacquet à votre adresse, contenant diverses pièces que Dom Célestin Lombard de St Laurent m'a requis de vous faire tenir, et que je souhaite vous avoir été rendu à l'arrivée de la présente; de laquelle je me flatte que vous voudrez bien permettre que je me serve aussi pour vous supplier de m'accorder la grâce de me procurer trois souscriptions de la nouvelle édition de l'histoire de votre Abbaye Royale de St-Germain-des-Prez, sçavoir deux pour moy, que pourrez garder avec les autres, en grand papier, et une troisième en petit, laquelle je vous prie de prendre la peine de me renvoier pour nos Messieurs du Monastère dudit St-Laurent (1). Je vous remet, Monsieur, à cet effet une lettre pour M. Philippe Brillon, qui pourra vous fournir l'argent nécessaire tant pour lesdites trois souscriptions, que pour recevoir mon exemplaire du Spicilège, etc.

(1) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, avec fig., in-fol. Paris, 1724, par D. Jacques BOUILLART.

Je prends la liberté en outre de joindre icy une petite monnoye ancienne, laquelle paroit pouvoir avoir eu cours vers la fin de la seconde race de vos Roys ou tout au moins vers le commencement de la troisième, avec cette inscription singulière : ✠ WICEHARDVS DVX. et au revers TVRONVS LVCEBO. Je sçaurois volontiers quel a été ce duc Wicehard; et si vous vouliez bien à votre loisir m'en faire avoir l'explication par vos amis et me la renvoier en après par occasion, vous me feriez grand plaisir et obligerés très sensiblement celui qui vous offre de bon cœur, de même qu'à Dom Ursin Durand, votre cher collègue, et à vos autres illustres confrères, ses meilleurs souhaits tant sur les prochaines fêtes que la nouvelle année, étant avec un dévouement tout entier,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 13 décembre 1722.

Tous vos bons amis de par icy vous assurent de leurs respects et présentent les mêmes souhaits.

LI

Martène à de Crassier.

Le 11 janvier 1723. — Ms. G. de Crassier, f° 189.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay attendu à faire response à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que j'étois bien aise au

paravant d'avoir le sentiment des sçavans sur la monoye que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Ceux à qui je l'ay fait voir, la croie du commencement de la troisième race de nos roys. J'ay levé les trois souscriptions pour l'histoire de Saint-Germain-des-Prez que vous m'aviez demandé, sçavoir deux en grand papier, et un en petit ce qui fait 40 livres. Le second tome de S. Basile finira dans huit jours, il faudra, en levant deux exemplaires pour lesquels vous avez souscript, 35 livres. Le Spicilège pour lequel vous avez souscript, que le libraire avoit promis pour le commencement de l'année, ne paroîtra qu'à Pasque, pour lequel il faudra 40 livres. Les Analectes du Père Mabillon ne paroîtront que quatre ou cinq mois après. pour lesquels vous avez souscript 11 livres 5 sols. Les trois premiers tomes de notre grande Collection dans lesquels il y a bien des choses qui intéressent votre pays, ne sont pas encore finis, mais le libraire veut qu'ils paroissent à la Pentecoste; c'est tout ce qu'il pourra faire. Le premier tome est à la moitié de la table; il ne reste du second tome que neuf ou dix feuilles à faire avec les tables et la préface; et du troisième il ne reste à imprimer que le quart du tome; les 3 voll. coûteront en blanc 50 livres; mais je vous les feray avoir pour 45 livres. Le libraire a dessein en les livrant de faire souscrire pour les trois tomes suivants.

Comme la lettre de change que vous m'avez envoyez portoit qu'on me donnât ce que je demanderois, je voulois prendre pour tout cela; mais le marchant à qui elle s'addressoit m'a dit qu'il n'avoit ordre de me donner que 60 livres et m'a demandé un peu de temps. Il me reste encore à vous du passé 9 livres que je destinois pour faire les petits fraits de l'emballage et du transport au messager sauf à vous en tenir compte. Je réserve vos deux souscriptions de l'Histoire de S. Germain et je vous envoye celle qui est pour S. Laurent. Je vous souhaitte une bonne année et à

Mr votre neveu, à Mr de Louvrex, à Messieurs les abbez de S. Laurent et de S. Jacque, et Dom Célestin; Dom Ursin vous embrasse. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votres très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A S. Denys, ce 11 janvier 1723.

Je n'oserois vous renvoyer votre monoie dans une lettre parce que si on s'en appercevoit à la poste, la lettre seroit supprimée et la monoye perdue.

LII

Martène à de Crassier.

Le 27 janvier 1723. — Ms. G. de Crassier, fo 192.

Pax Christi.

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire, Monsieur Brillon m'a envoyé son commis, qui m'a offert autant d'argent que je voudrois; mais je ne luy ay demandé que soixante et quinze livres, me réservant à une autre fois à luy demander davantage, lorsque j'achèterois le Spicilège qui paroîtra à Pasque; mais il m'a fait beaucoup d'instances pour recevoir davantage, et il m'en a tant fait que, sur la parole qu'il m'a donné qu'il n'y auroit point de changement dans les monoyes, j'ay pris

trois Louis d'or qui font 135 livres, dont j'ay employé 40 livres pour les soubscriptions de l'Histoire de S. Germain-des-Prez, et 35 livres pour deux exemplaires du second tome de S. Basile; ainsy il me reste à vous 60 livres; mandez moy, s'il vous plait, si vous voulez que je vous envoye à présent les deux volumes de S. Basile ou si j'attendray la fin du Spicilège que le libraire promet à Pasque afin qu'on puisse faire de tout un ballot suffisant pour être envoyé par des rouillers qui demanderont moins pour le port qu'il coûteroit si on l'envoye par le caroce de Sedan. J'attendray là dessus vos ordres que je me feray un plaisir d'exécuter avec toute la promtitude et fidélité possible.

L'impression de l'Histoire de S. Germain va d'un bon train et l'auteur m'a dit que si cela continuoit du même train que le volume seroit achevé avant le temps qu'il avoit promis. Les gravures sont très belles et très fines. Je présente mes respects à tous vos Messieurs qui me font la grâce de m'honnorer de votre amitié, Monsieur votre neveu, Mr de Louvrex et Messieurs nos abbez et Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et votre très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène †.

A S. Denys, ce 27 janvier 1723.

LIII

De Crassier à Martène.

Le 5 février 1723. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 198.

MONSIEUR,

J'ai reçu avec bien du contentement l'honneur de vos lettres de l'11 et du 27 janvier, ayant veu par la dernière que Mr Brillon vous avoit offert autant d'argent que vous en voudrez pour les livres dont je vous ay requis de vouloir bien me procurer l'emplète. Il n'est pas besoin de m'envoier dez à présent les deux exemplaires du second tome de S. Basile; j'aime mieux attendre que le Spicilège soit achevé et même si les trois premiers tomes de votre grande Collection (desquels je vous prie de me faire avoir deux exemplaires) viennent à paroitre à la Pentecôte, je veux bien attendre jusqu'à vers ce temps-là pour avoir le tout ensemble en un même ballot, s'il se peut, vous demeurant entre temps fort redevable de toutes vos bontez.

Voici la liste d'une collection qui s'imprime actuellement à Fulde; les pièces m'en paroissent toutes bonnes et cela me donne lieu de conjecturer qu'on en fera plus de cas que de celle qu'a donné le Père Petz, qui n'est pas fort recherchée, pour être farcie de beaucoup de morceaux qui ne sont du goût moderne; c'est l'abbé Schannatz qui a ramassé celle-cy sous le titre de *Vindemiæ Litterariæ*, par rapport et allusion aux armes du prince abbé de Fulde (auquel il dédie son ouvrage), qui seront placées à la tête de l'Epitre dédicatoires, portantes écartelé de deux

croix et deux hottes ou panniers de vendangeurs (1). Si cet ouvrage agrée au publique, l'auteur me mande qu'il commencera d'abord après un plus grand qui sera l'histoire de Fulde en cincq voll. in-fol. J'ay mis en main de Dom Célestin sa souscription pour l'Histoire de St-Germain-des-Prez; il vous présente ses respects, ce que fait aussi Mr de Louvrex, qui est curieux de sçavoir si le second tome des Lettres et décrétales des papes paroitra bientôt. Messieurs nos abbez vous offrent aussi leurs obéissances et mon neveu pareillement; mais personne n'est avec un plus entier dévouement que moi,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 5 febvrier 1723.

Il suffira de me renvoyer la petite monnoye avec les livres, et j'assure Mr Votre confrère Dom Durand de mes plus parfaits respects.

(1) Il s'agit de l'ouvrage de J. F. SCHANNAT intitulé : *Vindemiæ litterariæ, hoc est, Veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipue spectantium collectio*, Leipzig, 1723-1724, 2 vol. in-fol. — La liste des pièces publiées dans ce recueil est jointe à la lettre de G. de Crassier.

LIV

De Crassier à Martène.

Le 2 mai 1723. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 201.

MONSIEUR,

Etant à présent le temps auquel vous m'avez marqué par l'honneur de votre lettre du 27 janvier que le Spicilège doit être achevé, et que pourrez me l'envoyer avec les exemplaires du second tome de S. Basile, je me flatte que voudrez encore bien m'accorder la grâce de vouloir bien vous informer et me mander : si la traduction du Digeste et du rest du Corps du droit par M. Dugone, dont il est parlé au *Journal des Sçavans* du mois d'avril de l'an passé, est achevée ; en quel cas, je vous prie de m'en procurer un exemplaire, et me l'envoier avec les livres susmentionnés ; vous pourrez prendre l'argent nécessaire tant pour cet achat que pour les fraiz et port de lettres (n'aimant que soiez dans le moindre débours) de Mr Brillon, qui en sera remboursé par ma nièce Christiane d'icy. C'est ce qui me fait prendre la liberté d'inserrer dans la présente une pièce qui peut servir à la nouvelle édition du Dictionnaire de Moreri qu'on imprime à Paris. Les précédentes portent toutes à la diction : *Raugraves,* qu'on n'a point connu l'origine ni la fin de l'ancienne famille de ce nom, et comme elle subsiste encore actuellement dans notre pays y ayant un comte de Rougraves, résident chanoine à notre cathé-

drale (1), qui a plusieurs neveux vivants dont le père est mort cette année, j'ay cru que celui qui travaille à la susdite nouvelle édition seroit aise d'avoir cette éclaircissement pour l'y inserrer et en faire part au publique de la manière qu'il le jugera à propos, et vous me ferez plaisir de la lui communiquer. Elle est conforme à la vérité de même que tout ce qui est marqué dans cet écrit par chartes et pièces autentiques, que cette famille garde en originaux au nombre de plusieurs centaines (2). Je présente mes sincères obéissances à Mr Dom Ursin Durand, votre cher compagnon, avec celles de tous nos amis d'icy qui vous saluent tous très respectueusement, comme fait celui qui est avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 2 mai 1723.

(1) Le comte Philippe-Alexandre DE ROUGRAVE, chanoine tréfoncier, fut nommé chancelier en septembre 1730, puis vicaire général; il mourut le 14 septembre 1747. Voyez J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége de 1724 à 1852*, t. I, pp. 55 et 142.

(2) Cette pièce comprenait sans aucun doute la généalogie de la famille de Rougrave, dressée à Liége, par J. LEFORT, le 27 avril 1723, et dont les éditeurs du *Grand dictionnaire historique* de MORERI se sont servis. Voyez notamment la 1re édition de Bâle de cet ouvrage, t. VI, p. 56, s. vo Raugrave (1732).

LV

Martène à de Crassier.

Le 22 mai 1723. — Ms. G. de Crassier, f° 196.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dattée du 2 may, par laquelle vous me priez de faire insérer dans la nouvelle édition de Moreri les mémoires que vous m'avez envoyé touchant illustre maison des Raugraves qui subsiste encore aujourdui. Je me suis acquité de la commission dont vous m'avez honoré et j'ay porté au libraire qui a entrepris la nouvelle édition vos mémoires, qu'il m'a promis d'insérer. La traduction du Digeste et du reste du Corps du Droit civil par Mr Dugone est un projet qui n'a point été exécuté. Le Spicilège ne paroit pas encore ; on imprime les tables et le libraire qui l'entreprend m'a assuré que dans un mois il seroit fini ; il m'a promis aussy que les trois premiers tomes de notre grande Collection paroîtroit dans deux mois, car il n'y a plus que les tables et les préfaces à imprimer ; mais je n'oserois pas assurer qne cela sera fini pour lors, car l'on n'est pas maître des ouvriers qui sont rares et dont on a de la peine à jouir. Si tôt qu'ils paroîtront je ne manqueray pas de vous les envoyer et de faire aussy toutes les commissions dont il vous plaira m'honnorer. Le volume des Analectes s'imprime actuellement et est déjà à moitié fait. Le même libraire va aussy rimprimer le *Museum Italicum* du P. Mabillon in-fol.

Dom Ursin Durand vous présente ses respects. Je présente aussy les miens à Monsieur de Louvrex et à Mr votre neveu et à Messieurs nos abbez et je suis du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Saint Denys, ce 12 may 1723.

LVI

De Crassier à Martène.

Le 26 août 1723 — Bibl. nat., ms. fr., 19662, f° 65.

MONSIEUR,

Par l'occasion de Mr l'abbé de Tello, porteur de la présente, lequel après avoir demeuré plusieurs années en cette ville, s'en va faire quelque séjours à St Sulpice, je prend la liberté de vous envoier la liste de quantité d'opuscules contenus en un MS. ancien de plus de deux siècles, lequel j'ay acquis depuis peu ; vous pourrez veoir s'il s'y trouve quelque chose qui puisse vous agréer, en quel cas je vous envoieray, si le souhaitez, le dit MS. par le carosse de Sedan, afin que puissiez en tirer copie de ce que jugerez à propos, et ensuitte me le renvoier.

Notre bon ancien souprieur de St-Laurent, amateur des lettres, est mort le propre jour de la fête du dit Sainct, *plenus dierum* puisqu'il passoit les 66 années de profession ; j'ay assisté à ses exèques et veu à cette occasion Monsieur

l'abbé qui m'a chargé de vous assurer, avec Mr votre cher confrère Dom Durand, de ses respects. Dom Célestin m'a dit de vous offrir aussi les siens et qu'il n'avoit pas nouvelle d'un pacquet de papier vous envoié il y a bien deux mois par le carosse susmentionné; il m'a communiqué aussi un mémoire touchant les supplémens aux listes des abbez de notre Evêché qu'on souhaite d'inserrer dans le 3e tome de *Gallia Christiana,* et je me fais plaisir de l'aider à y satisfaire. Et comme à cette occasion j'ay découvert un abbé de St-Hubert non rapporté par Fisen et qui doit être le 35me dans la liste, je prend la liberté de vous en marquer un mémoire afin que puissiez le communiquer à ceux qui travaillent au susdit livre.

Agréez, avec votre dit illustre compagnon et vos autres chers confrères, les humbles salutations des amis de Liége et particulièrement de celuy qui a l'honneur d'être avec le plus de respect et de vénération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 26 août 1723.

LVII

Martène à de Crassier.

Le 15 septembre 1723. — Ms. G. de Crassier, f° 201.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire par Monsieur l'abbé de Tello, avec la liste des

pièces qui sont contenues dans le nouveau manuscrit que vous avez acquis. Toutes les pièces qu'il contient sont excellentes, mais la plus grande partie sont imprimées en différens endroits et s'il y en a quelques unes qui ne le sont pas je ne sçai si elles seroient assez intéressantes pour que vous vous donniez la peine de m'envoyer le ms. Je ne vous en ay pas moins d'obligation et je reconnois dans l'offre que vous avez la bonté de me faire votre bon cœur, dont j'ay reçu en ma vie une infinité de preuves.

Le Spicilège du P. Dacheri et les Analectes du P. Mabillon tirent à la fin de leur impression ; les trois premiers tomes de notre grande Collection sont aussy fort avancez car la préface du premier tome est les trois quart imprimée et la table est à la lettre R. La préface et la table du second tome sont achevées, il reste encore la préface et les tables du troisième tome à faire. Sitôt que cela sera fini, je ne mânqueray pas de vous l'envoyer et vous pouvez conter que vous serez des premier servi. D. Ursin Durand vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être, avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, de l'abbaye de S. Germain-des-Prez, le 15 sept. 1723.

Mes respects à Monsieur de Louvrex et à tous nos bons amis de Liége.

LVIII

Martène à de Crassier.

Le 15 décembre 1723. — Ms. G. de Crassier, f° 203.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que le Spicilège du P. Dacheri et les Analectes du P. Mabillon sont enfin achevés, et j'aurois eu l'honneur de vous les envoyer déjà avec votre S. Basile, si ce n'est que j'attens de vous envoyer en même temps l'Histoire de S. Germain dont il ne reste plus que quelques gravures à tirer et les trois premiers tomes de notre grande Collection dont il n'y a plus que deux feuilles à imprimer. Vous y trouverez les diplômes que vous avez eu la bonté de me donner, et les lettres de Wibaldus abbé de Stavelo et Corbie en Saxe, l'un des plus grand ornement de votre pays. J'ay encore 60 livres à vous. Je vis hier Mr Brillon qui m'a promis de m'avancer tout ce qui sera nécessaire pour le reste. Dom Célestin m'a demandé les deux tomes du *Gallia Christiana*, et il a souscrit pour l'Histoire de S. Germain. Je luy mande de vous donner l'argent et je le prendray en votre nom chez Monsieur Brillon. Lorsque je vis l'esté passé Monsieur le prieur des Escoliers de Liége à Sainte-Geneviève, il me pria de luy envoyer notre Collection lorsqu'elle seroit faite. Je vous prie de luy communiquer cet imprimé et de luy demander l'argent qu'il faut et je le prendray aussy chez Monsieur Brillon. Le libraire demande 100 par souscrip-

tion mais je fourniray les volumes à vous et à vos amis à un escus moins; ainsy il suffira de donner 82 livres par souscription et de donner 41 livres lorsqu'on donnera les 6 voll. qui restent à faire. Dans le premier voll. seront compris tous les historiens qui regardent Liége.

Monsieur l'abbé Schannat m'a envoyé son *Vindemiæ Litterariæ* dont les pièces sont bonnes; il seroit à souhaitter que le P. Pez eût fait un aussi bon choix des pièces qu'il a donné. Car en fait de littérature il ne faut quelquefois qu'une méchante pièce qui se trouve parmi plusieurs autres bonnes pour tout décrier. L'on portera demain le corps de Mr le duc d'Orléans à S. Denys. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne un prince et un évêque selon son cœur. Je vous prie d'avoir la bonté de présenter mes respects à Monsieur de Louvrex dont la mémoire me sera tousjours chère, à Messieurs les abbez de S. Jacque et de S. Laurent et à Mr le prieur des Escoliers. Dom Ursin vous salue et nous vous souhaittons tous deux une bonne année. J'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 15 décembre 1723.

LIX

De Crassier à Martène.

Le 31 décembre 1723. — Bibl. nat., ms. fr., 19679, f° 165.

Monsieur,

Vous m'avez fait un plaisir très sensible en m'apprenant par votre agréable du 15 courant que plusieurs des livres

que nous souhaitons étoient achevez et d'autres sur le point de l'être dans peu, lesquels vous attendez de m'envoier tous ensemble; de tout quoy vous demeurant très obligé, je prends la liberté de joindre une petite notice de ceux que pourrez faire emballer ensemble.

Voicy une lettre de Dom Célestin lequel vous marque les livres qu'il souhaite; il m'a consigné de l'argent pour les payer, et vous aurez la bonté s'il vous plait d'en tirer la portance avec celle des autres marquez en madite notice de Monsieur Brillon, et j'auray soin de la luy faire valider ou rembourser par son correspondant d'icy. J'ay eu remis tout d'abord à Mr le Prieur des Escoliers d'icy, l'imprimé ou projet de votre grande Collection en lui faisant offre de mes services, sans que jusques icy il m'ait fait connoître s'il la souhaitoit ou pas; je ne sçais s'il aime peut-être de vous la demander par autre voie.

Mr l'abbé Schannat m'at aussi envoié son *Vindemiæ Litterariæ*, où il y a véritablement plusieurs bonnes pièces; mais il m'a paru y rapporter un peu trop de menuz lègues pieux, comme anniversaires de quantité de particuliers, et choses semblables, dont on pourroit sans sortir de notre ville former un très grand nombre de voll., si l'on vouloit ramasser celles de toutes nos églises. Je m'attend que son histoire de Fulde qui est actuellement sous la presse et dont le commencement doit paroitre vers les Pasques sera quelque chose de meilleur; je suis ravis que son application fasse plaisir enfin aux amateurs des lettres.

J'ay fait vos complimens à Messieurs les deux abbés de votre ordre, de même qu'aux autres amis, qui vous assurent tous de leurs respects particulièrement Mr de Louvrex qui sçauroit volontier si l'édition du nouveau dictionnaire de Ducange, la continuation des Lettres des Papes, et le second tome de votre *Voiage littéraire*, ne s'avancent pas. Je vous supplie avec Monsieur Dom

Ursin de vouloir agréer mes réciproques et très cordiales souhaits sur la nouvelle année, avec assurances du respectueu dévouement avec lequel je seray toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liège, le 31 décembre 1723.

Nous allons avoir icy bientôt trois archevêques au sujet de l'élection qui s'y doit faire le 7 de février, il y a déjà quelques semaines que celuy de Vienne en Dauphiné y est venu avec son frère le doyen de Strasbourg; ces 2 Princes ont de manières si belles que tous le peuple en est charmé; c'est dommage que le premier ne s'est produit dez passé quelques années.

Le nouvel archevêque de Cologne arrivera aujourd'huy; ses Ministres qui l'ont précédé, ne négligent rien en sa faveur; les plaintes de la régence de son feu oncle ne luy sont pas avantageuses. Et l'Archevêque de Grand est pareillement attendu, en bref on l'appelle d'ordinaire le Cardinal de Saxe-Zeyts; comme il est déjà avancé en aage et assez valétudinaire, des gens pensent qu'il pourra réussir, par rapport à ce que nos capitulairs aiment bien des fréquentes élections; je joins en cela mes prières aux votres pour que le Seigneur nous donne un Evêque selon son cœur. (1)

(1) Il s'agissait de donner un successeur au prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, mort le 12 novembre 1723; outre les trois archevêques cités par de Crassier, le prince de Loevenstein, évêque de Tournay, avait posé sa candidature. Mais le chapitre qui préférait élire un chanoine porta son choix sur le comte Georges-Louis de Berghes (7 février 1724). Voyez J. DARIS, *Histoire du diocèse, etc.* (1724-1752), t. I, p. 53.

LX

Martène à de Crassier.

Le 28 janvier 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 206.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay fait partir hier un gros ballot pour vous, sur lequel vous verrez cete marque *B C. Livres*, dans lequel vous trouverez tous les livres que vous m'aviez fait l'honneur de me demander, sçavoir le second tome de S. Basile deux fois, le Spicilège de Dom Luc D'Acheri en grand papier, les Analectes du Père Mabillon en grand papier, l'histoire de S. Germain en grand papier deux fois, et les trois premiers vol. de notre grande Collection deux fois. Il y a aussy pour S. Laurent le *Gallia Christiana* les deux premiers voll., l'Histoire de S. Germain en petit papier, et un exemplaire des trois premiers voll. de notre grande Collection, et un petit paquet pour D. Célestin. Il y a aussy un petit pacquet pour Stavelo, que je vous prie d'avoir la bonté de leur envoyer, s'ils ne viennent pas le chercher chez vous. J'envois aussi par le même rouiller un ballot pour Mr l'abbé de Dusselthal à Dusseltorp avec cete marque *D D. Livres*. Si le rouiller ne passoit pas Liéges, je vous prie d'avoir la bonté de le retirer, et de le luy envoyer ; il vous remboursera des fraits, du port et du transport ; vous luy ferez plaisir et aussy à moy qui suis bien aise de luy rendre service.

On a imprimé depuis peu quelqu'ouvrages postumes de

Dom Jean Mabillon et de Dom Thierri Ruinart en trois voll. in quarto qui coûtent 25 livres, mais celui qui a eu soin de l'édition y a joint le traitté *de Azymo et fermentato* et *de cultu Sanctorum Ignotorum*, qui se trouvent dans la dernière édition des Analectes. L'on ne mettra pas sous presse le second tome des Lettres des papes de plus de trois mois. Celuy qui en a soin est un religieux fort habile. Pour le Glossaire ce n'est pas encore une affaire prête.

Je vous prie de présenter mes respects à Mr de Louvrex et d'être persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 28 janvier 1724 (1).

LXI

Martène à de Crassier.

Le 31 juillet 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 208.

Pax Christi.

Monsieur,

Il y a dejà du temps que vous me témoignez de l'empressement de sçavoir si on imprimoit notre second *Voyage*

(1) Cette lettre est accompagnée d'une note, écrite de la main de Martène, et de laquelle il résulte que ce dernier possédait encore une somme de 29 livres appartenant au baron de Crassier.

littéraire. Celle-cy est pour vous donner avis que je viens de l'achever et que dans quinze jours il sera exposé en vente. J'en ay donné quatre exemplaires à Mr Broncard pour les mettre dans un ballot qu'il envoye à son frère qui vous les remettra; je vous prie d'en donner un à Mr de Louvrex, un à Mr l'abbé de S. Laurent et l'autre à Mr l'abbé de S. Jacques. Le quatrième est pour vous; je vous prie, Monsieur, de le recevoir comme une marque de mon estime et de ma reconnoissance des bontez que vous avez pour moy.

J'ay chargé le même Broncard de prendre chez le libraire un Supplément du Spicilège en grand papier qu'on a obligé le libraire de faire depuis l'impression du livre. Vous pourrez aisément le faire adjouter par un relieur à votre Spicilège. J'ay donné en même temps trois exemplaires de notre Voyage et deux du Supplément du Spicilège pour Mr l'abbé de Dusseldal. Je vous prie, Monsieur, de me permettre de vous supplier de les retirer de luy et de prendre la peine de les envoyer à cet abbé et vous m'obligerez infiniment. De mon côté si je puis quelques choses pour votre service et pour Monsieur de Louvrex, je vous prie de disposer de moy comme de votre petit serviteur qui vous est tout dévoué et qui est avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 juillet 1724.

Dom Ursin vous salue.

LXII

Martène à de Crassier.

Le 8 août 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 210.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Il y a quelque jours que je me suis donné l'honneur de vous écrire pour vous donner avis que j'avois mis dans un balot de Mr Broncar quelques exemplaires de notre second *Voyage littéraire* pour vous et nos amis de Liége. Celle-cy est pour vous donner avis qu'il y a une méprise dans un carton que j'ay fait faire à la page 21, pour faire plaisir à une bonne religieuse qui étoit bien aise d'y voir son nom; car l'imprimeur au lieu de composer les pages 21 et 22 a composé les pages 20 et 21, ce qui fait une confusion. Mais comme il vous importe peu de savoir le nom de cete religieuse il faudra s'il vous plaît déchirer le carton qui est à la fin de la table et laisser les choses comme elles avoient été d'abord imprimées. Vous aurez s'il vous plaît la bonté d'en avertir Monsieur de Louvrex et Mrs les abbez de S. Jacques et de S. Laurent comme aussy le libraire Broncard à qui son frère en a envoyé 4 exemplaires. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 8 aoust 1724.

LXIII

De Crassier à Martène.

Le 3 septembre 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 212.

MONSIEUR,

Ayant receu vos deux très agréables du 31 juillet et 8 août derniers, j'ay differré d'y répondre en attendant les quattres exemplaires de votre second *Voiage littéraire*, desquels vous voulez bien me gratifier avec nos amis d'icy comme d'une marque de votre singulière générosité dont nous vous demeurerons tous très redevables; je ne manqueray d'abord que le Sr Broncard les aura receu, de rendre à Messieurs les abbez de S. Jacque et de St Laurent, et à Mr de Louvrex ceux que leurs destinés, comme aussi d'adresser à M^r l'abbé de Dusselthal, ces trois exemplaires, avec le supplément du Spicilège conformément et les avertiray tous de la méprise survenue à la page 21, ce que j'ay déjà fait au libraire Broncard; ils vous sont tous très obligés et je voudrois avoir occasion de vous témoigner ma reconnoissance de toutes vos bontez à mon égard, et dont je vous rend mes très humbles remercimens, avec offre, en toutes occasions, des services dont je suis capable.

Voicy le dessein d'un antique de fer trouvé depuis peu en creusant près des plus anciennes murailles de Maestrecht, et dont on a fait présent à Mr de Louvrex; nous le regardons pour un véritable cynocéphale, qui selon Pline étoient une espèce de singes. Le crayon en donne la véritable grandeur le marquant en face et à côté. Vous pourrez s'il vous plaît le présenter avec nos plus profonds respects à votre illustre confrère Dom Bernard de Montfaucon, nous

flattans de veoir un jour son Supplément à l'*Antiquité expliquée* pour lequel nous avons souscrit. Faite-moy le plaisir de me dire quand il paroitra bientôt, comme aussi si la nouvelle et dernière édition du Dictionnaire de Moreri sera bientôt exposée en vente et à quel prix vous pourriez m'en procurer un exemplaire.

Enfin Monsieur je prend la liberté de vous envoier aussi un *Quæritur* au sujet des mariages des officiers du Roy, qu'on prétend n'être valides en France lors qu'ils n'en ont obtenu la permission de Sa Majesté. Vous me ferez plaisir si vous voulés bien procurer la résolution convenable, et me la renvoier au plutôt..... (1)

QUÆRITUR :

Bibl. nation., ms. fr., 19679, f° 167.

Si un Colonel, Brigadier, Maréchal de camp, etc., qui est actuellement dans le service du Roy de France, et qui de plus est né françois (aiant pourtant domicil en Pays étranger, depuis plusieurs mois, et obligation d'y demeurer) vouloit se marier avec une fille étrangère, sans la permission du Roy :

On demande comment ce mariage seroit regardé à Paris, et si l'épousée, en vertu de son contract de mariage, jouyroit des biens de son mari situés dans la France, s'il venoit à prémourir, et si les enfants nez d'un tel mariage seroient légitimes en France ;

Ou bien l'on demande s'il subiroit la même loy que les mariages faits par les Princes du sang et gros Seigneurs du

(1) La fin de la lettre manque. Nous la faisons suivre du texte du *Quæritur*, que nous avons retrouvé à la Bibliothèque nationale sans la lettre qu'il accompagnait.

Royaume, lesquelles sont nuls, quand ils sont faits sans le consentement du roy.

On demande en tout cas : quelle peine subiroit tel officier se mariant ainsi sans permission du roy s'il ne seroit pas cassé.

Enfin on souhaiteroit avoir copie de l'édit du roy, qui défend tels mariages avec étrangers.

Notez que les officiers, dont s'agit ne sont pas fils de famille, car ils sont aagés de plus de 40 ans; de même auroient le consent des parents, s'il en étoit besoin, mais ils ne veulent pas demander la permission du roy, disans que cela feroit tort à leurs avancemens dans les troupes.

LXIV

Martène à de Crassier.

Le 9 septembre 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 213.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Pour réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous diray que j'ay consulté Monsieur l'Official de Paris, qui m'a dit qu'il n'y a aucun édit du Roy qui défende les mariages de ses officiers avec une fille étrangère, pourvû qu'elle soit catholique ; car si elle étoit hérétique, le mariage seroit déclaré nul et il est défendu par les édits du Roy.

Il ne suffit pas que l'officier ait domicille dans un pays étranger depuis plusieurs mois. Il faut qu'il ait domicile depuis un an. Et si, outre cela, il a encore domicile en

France, il faut publier les bans dans les deux endroits, c'est-à-dire en France où il a domicile de droit et à Liége où il a domicile de fait. Après avoir fait publier un banc il peut obtenir dispense des autres.

Le mariage étant licite, les enfans qui en viendront seront regardez comme légitimes et hériteront.

Le Supplément des Antiquitez de Dom Bernard est achevé et va se distribuer. Je luy ai donné de votre part le dessein de l'antique qu'on a trouvé à Mastrech, et il m'a dit qu'on en trouvoit plusieurs de semblables dans la Bisantine, et que les anciens avoient coutume de mettre dans les murailles les figures des animaux, et qu'ils croioient que cela leur devoit porter bonheur. Il ne pourra pas le mettre dans son Supplément, parce qu'il est fini, mais s'il a occasion il le fera graver séparément.

La nouvelle édition de Moreri n'est pas encore finie; elle coûtera en blanc 100 livres à ceux qui auront souscrit, et à ceux qui n'auront pas souscrit 150 livres; on ne reçoit plus de souscriptions.

Je croiois qu'en mettant notre *Voyage littéraire* dans le pacquet de Mr Broncard vous le recevriez plus tôt, mais je vois bien que je me suis trompé puisque vous ne l'avez pas. J'espère que vous en serez contens; j'ay rendu justice à votre pays et j'ay tâché d'en bien parler et de vous en particulier.

Je vous prie de me conserver tousjours l'honneur de vostre amitié et de me croire très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 9 septembre 1724.

Mes complimens s'il vous plaît à Mr de Louvrex et Mrs nos abbez de S. Laurent et de Saint-Jacques.

LXV

De Crassier à Martène.

Le 15 octobre 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 215.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous offrir mes très respectueuses actions de grâces non seulement pour l'éclaircissement que avez eu la bonté de me donner par votre agréable du 9 septembre, touchant les mariages des officiers du Roy avec des filles étrangères, mais encore pour l'exemplaire de votre second *Voiage littéraire* dont vous m'avez si généreusement gratifiez; j'ay eu distribuer d'abord les 3 autres à Messieurs les abbé de S. Jacque et de St-Laurent, de même qu'à Mr de Louvrex, qui vous sont tous très obligés de votre libéralité, étant confus en mon particulier des éloges dont vous avez daigné y faire mention de votre serviteur, qui vous en reste d'autant plus redevable qu'il ne se croit avoir mérité tant d'honneur de votre parte, et souhaite de pouvoir trouver les occasions de vous en témoigner sa reconnoissance. Dom Célestin m'a aussi fait connoître que les trop hauts sentimens que vous avez conçu de luy n'avoient pas peu ébranlé la modestie dans quelle doit vivre un enfant de St Benoit.

J'espère que Mr l'abbé de Dusselthal vous aura avisé d'avoir enfin receu les 3 exemplairs du dit second Voiage et les deux du Supplément du Spicilège; j'avois cru les luy faire adresser tout d'abord, mais il s'est passé 2 à 3 semaines avant qu'un agent qu'il a icy en ait eu occasion. Enfin je vous remercie de la peine qu'avez pris de me marquer à quoy en sont le Supplément des Antiquités de Dom B. de Montfaucon et la nouvelle édition du dic-

tionnaire du Morery; dès que je sçauray que le premier se distribue, je prendray la liberté de vous renvoier nos billets de sousscriptions avec une remise pour payement du reste du prix et prière de retirer et m'envoier nos exemplaires, me confiant que voudrez bien accorder ce surcroît de grâces aux obligations infinies dont vous avez déjà comblé,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

LXVI

Martène à de Crassier.

Le 24 octobre 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 216.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je suis bien aise de ce que notre second *Voyage littéraire* vous fait plaisir, et que vous soyez content de ce que j'ay dit de vous. La satisfaction que vous me témoigné en avoir, me récompense bien au delà du petit présent que j'ay eu l'honneur de vous faire. J'ay taché de vous rendre justice à tous et si j'y ay réussi Dieu en soit béni. Le Supplément des Antiquitez de Dom Bernard se distribue depuis environ un mois. Quand vous souhaitterez que je vous l'envoye, vous n'aurez qu'à m'envoyer vos souscriptions.

Nous avons perdu un de nos sçavans qui travailloit à nous donner la suitte des Lettres des papes. Il étoit sur le

point de mettre sur la presse le second tome lorsqu'il est mort. C'est une grande perte que nous avons faite, car il étoit sçavant et excellent religieux. Sa mort retardera l'édition de ces lettres. Celuy qui a donné les deux premiers tomes de S. Basile devoit commencer à la Toussaint le troisième tome. Mais il vient de lui survenir une nouvelle incommodité qu'il est à craindre qu'elle ne le conduise au tombeau. Je vous prie de faire nos complimens à Mr de Louvrex et à nos bons amis. Je félicite Mr Du Chasteau de ce qu'il est bourgmestre et j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Frère EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 24 octobre 1724.

Adresse: A Monsieur,

Monsieur le Baron de Crassier, conseiller de la Chambre des comptes de Son Altesse le prince de Liége,

à Liége.

LXVII

De Crassier à Martène.

Le 17 novembre 1724. — Ms. G. de Crassier, fo 218.

MONSIEUR,

Profitant de l'offre obligeante qu'avez daigné me faire par votre agréable du 24 octobre, je prend la liberté de vous renvoier nos cincq sousscriptions du Supplément des Antiquitez de D. Bernard, vous suppliant de vouloir retirer nos exemplairs en blan, et me les adresser en un ballot;

j'ay l'honneur de vous remettre un billet de 400 livres sur Monsieur Alexandre Huet, payable à votre ordre, hors quelles, 375 livres serviront pour retirer les dits 5 exemplaires, et les autres 25 livres tant pour l'enlumination des 5 ou 6 planches du dit Supplément, qu'il nous importe d'avoir avec les couleurs, suivant que votre illustre confrère autheur de ce rare livre m'a fait la grâce de m'aviser cy-devant, que pour fraiz d'emballage, etc.; que si cela ne suffit pas, j'auray soing de vous faire tenir le surplus. Vous m'obligerez aussi, Monsieur, si vous voulez bien me procurer en blan un exemplaire du 2e et 3e voll. de l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, comme aussi un exemplaire de votre 2e *Voiage littéraire*; vous pourrez emploier à cela les 29 livres que m'avez écrit, au commencement de cette année, me revenir, et qui comme je pense n'en valent qu'environ 20 à présent, et fourniray le résidu par occasion.

Un amis qui n'a souscrit pour le Supplément des Antiquitez, et en aurait volontier en petit papier un exemplaire, voudroit bien sçavoir combien il en devra payer au prix que les monoyes sont à présent; ayez la bonté de m'en dire un mot, s'il vous plaît, avant l'expédition des livres susdits.

Monsieur le comte de Pottiers notre Grand-Prévôt est mort jeudy 9 de ce mois en sa maison de Wagnée en Condroz; ainsi son successeur à élire pourra augmenter la liste que j'ay eu l'honneur d'envoyer cy-devant pour entrer dans le *Gallia Christiana*.

Je me flatte que vous recevrez dans peu l'extrait de Zantfliet que votre chère confrère Dom Durand attendoit de D. Célestin; je l'ay eu mis sous votre adresse au coche ou carosse de Sedan partis d'icy en dernier lieu; le dit D. Célestin, souhaitant de le ravoir lors que n'en aurez plus besoin, vous prie de vouloir le renvoier dans la suitte par l'occasion de quelque ballot. Entretemps, il vous offre

à tous deux milles salutations comme font les autres amis d'icy, mais particulièrement Messieurs de Louvrex et du Chateau, et sur tous celuy qui fait gloire d'être et sera éternellement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

LXVIII

Martène à de Crassier.

Le 23 novembre 1724. — Ms. G. de Grassier, f° 219.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Pour réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous sçaurez que le Supplément des Antiquitez de Dom Bernard Montfaucon se vendra à ceux qui n'ont pas souscrit 200 livres en grand papier, et 150 livres en petit papier.

Il n'y a que trois planches qu'on fasse enluminer et l'enluminure de ces trois planches coûte 16 livres parce qu'on la fait faire par des peintres. On l'avoit d'abord fait faire par des enlumineurs mais cela étoit pitoyable et pour faire quelque chose de bon, on a été obligé d'avoir recours aux peintres; ainsy au lieu de 25 livres que vous m'envoyez il en faudra 80 livres, si les voulez avoir enluminers. Le 3e et le 4e tomes de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres* coûteront au moins treize ou quatorze livres en blanc, à ce qu'on m'a dit, car je n'en sçai pas encore précisément le prix et le second *Voyage littéraire* 4 livres

10 sols ; à cela il faudra joindre l'emballage et les petis frais. Les 27 livres qui m'étoient restés de vous sont à présent réduits à 16 livres parce qu'il y a eu trois diminutions une de 3 livres et les deux autres chacune de 4 livres. Ces diminutions dérangent extrêmement le commerce. Dom Ursin Durand vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 23 novembre 1724.

Je salue avec votre permission Mr de Louvrex, Mr du Chateau, et Messieurs nos abbez et D. Célestin.

Il y paroitra bientôt une histoire de Paris, en cinq gros volumes in-fol. avec des figures, qui sera chère.

LXIX

De Crassier à Martène.

Le 3 décembre 1724. — Ms. G. de Crassier, f° 220.

Luy envoié une lettre de crédence adressée à Mr Alexandre Huet, rue S. Denis, pour toucher 80 ou 100 livres et lui mandé de prendre du dit Sr ce qu'il luy faudra de surplus aux remises luy faites pour payer tant l'enlumination des 3 planches de chaque de nos 5 exemplaires du Supplément que pour le 3e et 4e voll. de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, un exemplaire de son second *Voiage littéraire* et les fraiz d'emballage, ports de lettres et autres.....

La fin de la lettre manque.

LXX

Martène à de Crassier.

En janvier 1725. — Ms. G. de Crassier, f° 221.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Permettez-moy d'avoir l'honneur de vous présenter mes respects au commencement de cette année et, par votre moyen, à Mr de Louvrex, à Mr Du Chasteau et à Messieurs nos abbez, ausquels je souhaitte comme à vous toutes les bénédictions du ciel. Je vous prie de ne vous pas impatienter si vous ne recevez encore le Supplément des Antiquitez. J'ay fait de mon côté toutes les diligences possibles, mais c'est le peintre qui arrête ; on m'a fait pourtant espérer de les avoir incessament. Il y a peu de personnes qui veulent les enluminûres ; c'est pourquoy on n'en fait faire que lorsque l'on en demande. Les deux voll. de l'*Histoire de l'Académie des Sciences* sont plus chers que je n'avoit cru, car ils m'ont coûté 21 livres en blanc, à cause, dit-on, des planches qu'il y a. Je vous prie d'avoir la bonté de me continuer tousjour votre amitié et d'être persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

LXXI

De Crassier à Martène.

Le 21 janvier 1725. — Ms. G. de Crassier, f° 223.

MONSIEUR,

En vous présentant, dans tout le respect dont je suis capable, mes souhaits réciprocques et les plus sincères de mon cœur sur la nouvelle année, j'ay l'honneur de vous dire qu'ayant de votre parte fait les complimens du temps tant à nos deux abbés qu'à Messieurs du Chateau et Louvrex, ils m'ont chargé de vous remercier de cette grâce, et de vouloir agréer pareillement leurs vœux à cette occasion; je me serois même déjà acquitté de leur ordre depuis plus d'un jour, si le dernier ne m'eut requis de le différer aymant d'avoir l'honneur de vous écrire la cy-jointe qu'il ne m'a consigné qu'hier soir bien tard.

Permettez-moy je vous prie que je me serve aussi de cette occasion vous renvoier encore une sousscription, sous mon nom, du Supplément des Antiquitez, avec prière d'avoir la bonté d'en retirer l'exemplaire et me le renvoier avec les autres, s'il est encore temps; que s'ils sont déjà partis, vous pourrez me le renvoier séparément par occasion, n'étant besoin d'enluminure à celuy-cy. Vous trouverez dans cette un billet de 80 livres endossé payable à votre ordre par Mr Louis Tassin, dont 75 sont pour le dit payement de la dite sousscription et les 5 livres de surplus pour les fraiz; que si ceux-cy montent au delà, il y sera fournis; je souhaiterois, Monsieur, d'avoir lieu de pouvoir répondre à votre excès de bonté et si dans la suitte j'étois assé heureu que de pouvoir vous rendre

service, je ne m'épargnerois en rien pour vous convaincre de mes obligations et du dévouement respectueu avec lequel je seray toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

J'offre s'il vous plaît mes respects et très cordiales souhaits à Mr votre cher confrère D. Ursin, pensant vous communiquer cy-après une liste de diverses pièces dont quelqu'unes pourront vous agréer...

La fin de la lettre manque.

LXXII

Martène à de Crassier.

Le 7 février 1725. — Ms. G. de Crassier, f° 224.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Enfin, après bien des mouvemens que je me suis donnés, demain il partira par le messager de Sedan un gros ballot pour vous, dans lequel vous trouverez six exemplaires du Supplément des Antiquitez de Dom Bernard Montfaucon, les deux tomes de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions* et un exemplaire de notre second *Voyage littéraire*. J'y ay joint un petit pacquet pour Monsieur l'abbé de Dusselthal. Je vous prie d'avoir la bonté de luy envoyer par une voye sûr. Vous trouverez la représentation du tombeau qui est

au milieu du chœur de S. Lambert, que j'avois retenue jusqu'à présent pour la faire graver. Elle appartient à Mr de Louvrex; vous aurez la bonté de la luy donner et de luy faire bien mes complimens, aussy bien qu'à tous nos bons amis de Liége.

Il me reste à vous demander excuse si vous recevez si tard votre ballot. Si j'avois été peintre, il y a longtemps que vous l'auriez. Mais quand on dépend des hommes, on ne fait pas tout ce que l'on veut. S'il y a quelqu'autre chose icy pour votre service, ne m'épargnez pas, et soyez persuadé que je me feray tousjour gloire de vous marquer avec combien d'affection je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 7 février 1725.

LXXIII

Martène à de Crassier.

Le 2 avril 1725. — Ms. G. de Crassier, fo 226.

Pax Christi.

Monsieur,

Je prens la liberté de vous souhaitter les saintes festes et toutes les joyes d'une heureuse résurrection. Je suis en peine si vous avez reçu vos livres que je vous ay envoyé il y a déjà du temps et dont je n'ay point de nouvelles de votre

part. Je les ay confié à un rouiller appelé Faciot qui les addresse au sieur Jean Denys Heines, à Sedan, qui se charge de les faire tenir à Liége. Si je ne me trompe pas, votre balot étoit marqué A M. Si vous l'avez reçu je vous prie de me le faire sçavoir afin de me tirer de peine, ou si vous ne l'avez pas reçu afin que je fasse mes diligences pour en sçavoir la cause. Monsieur l'abbé de Dusseldal m'a mandé qu'il vous avoit fait remettre un petit pacquet pour moy. Si vous l'avez reçu, vous me ferez plaisir de me l'envoyer par le messager de Sedan, parce que j'en suis pressé.

Le troisième tome du *Gallia Christiana* va paroitre incessament. Il sera dédié au Pape à qui on a envoyé l'épître dédicatoire pour l'aggréer. Notre R. P. Général qui avoit entrepris cet ouvrage vient de mourir le Vendredi saint. Je m'étois oublié de vous marquer qu'il m'étoit resté de votre argent 8 livres 10 sols que j'ay remis à Dom Ursin Durand qui avoit reçu ordre de vous de donner quelque argent au sieur Broncard qui étoit dans une grande nécessité. Il y a apparence qu'il aura trouvé du travail, car il y a déjà du temps qu'il n'est venu icy. Je vous prie d'avoir la bonté de présenter mes respects à Mr de Louvrex et à nos bons amis de Liéges. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 2 avril 1725.

LXXIV

Martène à de Crassier.

Le 30 août 1726 — Ms. G. de Crassier, f° 228.

PAX CHRISTI.

A Paris, ce 30 aoust 1726.

MONSIEUR,

J'ay reçu la lettre dont il vous a plu m'honorer, qui m'a fait d'autant plus de plaisir que j'appréhendois qu'il ne vous fût arrivé quelque malheur ; mais grâces à Dieu la vôtre me rassure là-dessus. Je ne suis pas surpris si vous êtes accablé d'affaires, car je suis persuadé que votre prince qui connoit votre mérite vous employe de manière à ne vous laisser guères de loisir. Je vous envoye le troisième tome du *Gallia Christiana* que vous avez demandé. Je souhaitte que vous en soyez content. Il restoit quarante sols de votre argent que j'ay employé à faire le petit balot que j'addresse à Mr de Louvrex et à le porter au carosse de Sedan qui partira dans deux jours. S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, disposés de moy comme d'une personne qui vous est toute acquise et qui suis avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

Quand vous verrez Messieurs les abbez de S. Laurent et de S. Jacque et D. Célestin je vous prie de leur faire mes complimens.

LXXV

Martène à de Crassier.

Le 26 mai 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 230.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Monsieur l'abbé de Dusselthal me mande qu'il vous a addressé un petit pacquet pour moy, qu'il vous a envoyé par des marchans. Si vous l'avez receu je vous prie d'avoir la bonté de le joindre à un autre petit pacquet que Monsieur de Louvrex doit m'envoyer vers le temps de la Pentecoste. Je vous prie de vouloir bien luy dire que je luy suis infiniment obligé des marques d'amitié qu'il me donne en toute occasion et que je l'en remercie de tout mon cœur. Je n'ay pas encore reçu le pacquet qu'il m'a mandé m'envoyer par le sieur Barchon libraire de Liége. Je vous prie aussy de luy dire que le P. de St Hubert m'a dit qu'il avoit envoyé il y a plus d'un mois les livres que je luy avois confié pour lui faire tenir, ainsy il doit à présent les avoir reçus. Je vous demande bien pardon, Monsieur, et aussy à luy, de toutes les peines que je vous donne à vous deux, mais vous m'avez tousjours tant témoigné d'amitié que je crois que vous voulez bien me permettre d'en user de la sorte. Si je puis de mon coté vous rendre quelque petit service, je vous prie de disposer de moy comme d'une personne qui vous est toute acquise et d'être persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 26 may 1727.

Dom Ursin Durand mon compagnon vous présente ses respects et à Monsieur de Louvrex.

LXXVI

De Crassier à Martène.

Le 30 mai 1727. — Bibl. nat., ms. fr, 25537, f° 203.

MONSIEUR,

En réponse à votre agréable du 26 courant, j'ay l'honneur de vous dire que dez le même jour j'ay eu consigné le pacquet de Mr l'abbé de Dusselthal (me remis le 24) au directeur des charettes de France, lequel m'a promis de vous le faire tenir par celles parties d'icy mardi dernier, de sorte que je compte que ne tarderez guaire de le recevoir. Monsieur de Louvrex est à sa campagne depuis près de trois semaines, d'où il doit revenir pour les festes prochaines; il m'avoit dit avant son départ qu'il vous envoieroit l'histoire de Santfliet, ne sçachant s'il l'a fait; ce que j'en connois est qu'il y en a environ les deux tiers copiez, et que comme le ms. original est d'un caractère ancien et fort difficil, j'ay employé bien des après-midy pour ayder à le déchiffrer, et collationner la copie avec le dit ms.; sans quoy le copiste auroit eu de la peine d'en sortir; c'est ce que j'ay fait de bon cœur en vue de contribuer à votre satisfaction, et j'en useray de même en toute autre rencontre; au reste dez que le dit de Louvrex sera de retour je lui parleray de l'envoi susmentionné, et quant aux livres, que lui avez fait tenir par le Père de St-Hubert, il les a eu receu. Enfin, Monsieur, c'est bien moy qui doit

vous demander pardon de ma négligence de correspondre à vos bontez comme du passé; je puis vous assurer que c'est bien à mon grand regret, que diverses affaires sérieuses survenues m'ont empesché de profiter de cet honneur.

Il y a bien du temps que Mrs de Stavelot m'ont fait requérir par Dom Célestin de St-Laurent pour avoir un exemplaire des 3 premiers volumes de votre grande Collection; vous me ferez plaisir en me marquant le prix qu'il en faut payer à présent, afin de vous le faire tenir; et vous m'obligerez en outre si vous voulez bien m'informer à quoy en est la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange et la Grammaire hébraïque (1) auxquels nous avons souscrits, comme aussi si l'on pourra avoir bientôt le 3e tome de St-Basile, la suitte des Lettres des papes, et celle de votre grande Collection. Je présente mes salutations respectueuses à Dom Ursin Durand, votre cher compagnon, comme aussi, je vous prie, à Dom Bernard de Montfaucon, pour lequel je presse et sollicite d'avoir le plan au juste de l'ancien château de Franchimont; et si, au dessus de tout cela, vous voulez bien me continuer une petite place dans votre souvenir, ce sera un surcroit de grâces dont vous demeurera redevable celui qui est tout entièrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 30 may 1727.

(1) Voyez *infra*, lettre CXLIII, note.

LXXVII

De Crassier à Martène.

Le 9 juin 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 231.

MONSIEUR,

Je me flatte qu'aurez reçu ou ne tarderez de recevoir le pacquet de Monsieur l'abbé de Dusselthal, dont je vous ay donné avis le 30 du passé. A présent je dois vous aviser que j'ay ce jourd'huy fait partir à votre adresse par la même voie ce qui a été copié de Santvliet contenant environ les deux tiers de l'histoire de cet autheur; Mr de Louvrex auquel j'en ay parlé, d'abord qu'il était revenu icy sur la fin de la semaine passée, m'a dit qu'à son départ il avoit eu donné ordre à ses domestiques de me l'apporter, mais qu'ils l'avoient oublié; il vous présente ses respects, pendant qu'on travaille à copier le rest de la dite histoire pour vous être envoiée cy-après, et il m'a assuré qu'il n'avoit jusqu'icy eu aucune nouvelles des livres que luy avez envoié par le Rd Prieur de St-Hubert et que ceux que j'avois chez luy avant son départ étoient d'autres livres qu'il avoit reçeu par une autre voie.

Dom Célestin m'a fait connoitre aussi qu'il ne désiroit pour Messieurs de Stavelot ou Malmedie que les 2 premiers voll. de votre grande Collection, et pour luy-même le 3e tome de la *Gallia Christiana*; ainsy il y a eu de l'abus dans ma dernière lettre du 30 May. Vous luy ferez même plaisir de m'envoier promptement ces trois livres, et m'en marquant le prix j'auray l'honneur de vous le faire tenir...

La fin de la lettre manque.

LXXVIII

Martène à de Crassier.

Le 10 juin 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 233.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous suis sensiblement obligé de la diligence que vous avez faitte à m'envoyer le petit pacquet que vous aviez reçu de Dusselthal pour moy; j'espère le recevoir dans peu. Il faut présentement répondre à ce que vous me demandez. Le second tome de la Grammaire hébraïque paroitra vers la fin de l'année. On en est aux tables, mais comme cela est long à imprimer l'auteur m'a dit qu'il ne paroitroit pas plus tôt. Je crois vous avoir déjà mandé le sort du Saint-Basile. Le religieux qui a donné les deux premiers voll. a languis très longtemps et enfin est mort. Après sa mort on chargea un autre religieux d'y travailler; il lui a fallu du temps pour se mettre au fait; comme il étoit sur le point de commencer, des personnes puissantes se sont employées pour l'engager à continuer l'édition de St-Cyprien, qui avoit été commencée par Monsieur Baluze. A présent que le S. Cyprien paroit, il a recommencé son travail sur S. Basile et il commence d'imprimer; mais quelque diligence qu'il fasse, le volume qui reste à faire ne peut paroitre de plus d'un an (1). Il en

(1) D. Julien GARNIER avait publié en 1721 et 1722 les deux premiers volumes des œuvres de S. Basile, lorsqu'il tomba malade, puis mourut, en 1725. Le 3e et dernier volume parut en 1730, par les soins de D. Prudent MARAN, lequel avait déjà édité en 1720 les œuvres de S. Cyrille de Jérusalem et en 1726 celles de S. Cyprien.

est de même du Glossaire. Il a passé par plusieurs mains et enfin l'on en a chargé du soin un religieux habile qui le commence, mais comme il y aura 4 voll. je ne crois pas qu'ils puissent paroitre devant quatre bonnes années.

L'impression des Lettres des papes est retardée par les libraires qui en sont chargés. Dom Ursin Durand est prest il y a longtemps d'imprimer. Notre grande Collection se continue tousjour et dans une bonne année il pourra en paroitre trois volumes tous d'historiens. Je feray en sorte qu'on les distribue pour ne pas trop faire attendre ceux qui ont souscrit. Pour ce qui est du prix que Mrs de Stavelo souhaitte de scavoir : les trois volumes qui sont imprimez se vendent en blanc 50 livres, mais on ne les distribue qu'à ceux qui souscrivent pour les six tomes suivans en donnant encore 50 livres; mais si ces Messieurs s'addresse à moy, je leur feray avoir les volumes un écus moins et au lieu de cent livres, il suffira de m'envoyer 82 livres; s'ils veulent les avoir reliez, il faudra envoyer cent livres. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime que je dois,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 10 juin 1727.

Mes respects à Mr de Louvrex, à Mrs nos abbez et à Dom Célestin.

LXXIX

Martène à de Crassier.

Le 16 juin 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 235.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu le petit pacquet venu de Dusselthal, que vous avez pris la peine de m'envoyer, dont je ne puis trop vous remercier; j'espère recevoir dans peu celuy que vous voulez bien nous envoyer encore du manuscrit de Zenfliet dont nous ne pourrons faire usage que nous n'ayons ce qui reste à copier, que vous nous obligerez d'envoyer le plus tôt que vous pourrez. Votre dernière lettre ne faisoit aucune mention du troisième tome du *Gallia Christiana* pour Dom Célestin; je n'aurois pas manqué de l'envoyer. Le prix est de 20 livres d'argent de France. Pour ce qui est de Messieurs de Stavelo, j'ay eu l'honneur de vous mander qu'on ne donne les trois premiers voll. de notre grande Collection qu'à ceux qui souscrivent pour les six suivans; ainsy s'ils veulent les avoir, il faut qu'ils m'envoyent 82 livres d'argent de France. J'attendray là-dessus votre réponse afin d'envoyer tout ensemble. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 16 juin 1727.

Mes respects à Mr de Louvrex. Je verrai le prieur de S. Hubert pour sçavoir des nouvelles de son pacquet. Je luy avois dit, selon votre lettre, qu'il étoit reçu. Mes complimens aussy à notre bon ami D. Célestin.

LXXX

Martène à de Crassier.

Le 14 juillet 1727. — Ms. G de Crassier, f° 237.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Comme je n'ay point reçu de response sur les livres que vous m'aviez témoigné que Dom Célestin et Messieurs les religieux souhaittoient, j'ay cru ne devoir pas différer plus longtemps à vous envoyer notre Mémoire contre l'évêque de Soissons dans lequelle il y a bien des recherches et des points d'érudition éclairées que vous ne jugerez pas indigne de votre lecture (1). Il y en a trois, un pour vous, un pour Monsieur de Louvrex et l'autre pour Dom Célestin. Je vous prie d'avoir la bonté de les leur distribuer, ils sont partis le 12 de ce mois dans une caisse du Père de S. Hubert, d'où on vous les fera tenir incessament à Liége. Le même Père m'a assuré qu'il avoit reçu des lettres de Saint-Hubert

(1) Martène publia cet écrit sous le voile de l'anonyme, avec ce titre : *Mémoire pour les dames abbesse et religieuses du Val-de-Grâce à Paris, à laquelle est unie la mense abbatiale de l'abbaye Royale de Saint-Corneille de Compiègne, contre Monsieur l'Evêque de Soissons*, Paris, 1725. — Voyez aussi *infra*, lettre LXXXIV.

qui luy accusent la réception des livres que j'ay envoyés à Monsieur de Louvrex, et qu'on les luy a fait tenir. Nous attendons avec impatience ce qui reste de Zanfliet. S'il falloit encore plus d'un mois pour copier ce qui reste, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de m'envoyer le manuscrit sans rien dire à Mrs de S. Jacques et je vous promets de vous le renvoyer huit jours après l'avoir reçu dans tout son entier et port franc; vous me ferez un fort grand plaisir. Si je puis de mon côté vous rendre quelque service à vous et à vos amis, vous me trouverez tousjours prêt à vous obéir.

J'ay appris que Monsieur Eccard va écrire contre Monsieur Schannat au nom de l'évêque de Virzbourg et qu'il attaque les privilèges de Fulde. Ils sont trop bien fondez pour être perdu, mais je m'imagine qu'il ne s'agit que de quelque extension de l'exemption contre laquelle l'évêque se récrie. Je vous supplie d'avoir la bonté de faire bien mes complimens à Monsieur de Louvrex et Messieurs nos abbez. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 14 juillet 1727.

LXXXI

De Crassier à Martène.

Le 20 juillet 1727. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 205.

Monsieur,

Ayant receu avant hier votre agréable du 14 de ce mois et veu par icelle votre demande du manuscrit de Zantfliet,

j'en parlay d'abord à Mr de Louvrex; ensuitte de quoy, j'ay l'honneur de vous aviser que j'ay mis hier ce ms. sous une enveloppe à votre adresse dans les mains du facteur des carosses de Sedan, qui m'a promis de vous le faire tenir par la plus prochaine occasion comme il a fait mes précédens envois; ainsy je me flatte que pourrez le recevoir dans peu; vous trouverez inserré dans ce livre une partie (non corrigée) de la continuation de la copie, et quoique vous ayez promis de le renvoyer huit jours après l'avoir reçu, si cependant vous aviez besoin de le retenir quelques jours de plus, ce ne sera pas une affaire, puisque nous aimons sur toute chose vous faire plaisir.

Il est vrai, Monsieur, que je ne vous ay jusqu'icy donné réponse sur les livres demandez par Dom Célestin pour Mrs de Stavelot ou Malmedie; la raison en est que luy ayant fait connoitre : qu'on ne donnoit les trois premiers voll. de votre grande Collection qu'à ceux qui souscrivent pour les six suivants, et qu'il falloit pour cela fournir 82 livres argent de France, je n'ay plus eu de ses nouvelles là-dessus; il m'a seulement requis de nouveau de vous demander pour lui le 3e vol. de la *Gallia Christiana*, et pour Mr son abbé le 4e tome de l'*Effusion de cœur sur les Pseaumes*, si l'on peut l'avoir séparément, le sien se trouvant entreperdu. Vous pourrez, Monsieur, me les renvoier lorsqu'en aurez occasion et j'auray soin de vous remettre les 20 livres que coûte le 1er de ces livres avec le prix du second au cas où on puisse l'avoir.

M. de Louvrex réitère ses respects, m'ayant de nouveau assuré hier de n'avoir receu de St-Hubert les livres que vous avez mandé y avoir fait adresser pour lui. Nous vous demeurons cependant tous deux très obligez de la grâce que vous nous faites à chacun d'un exemplaire de votre Mémoire contre l'Evêque de Soissons; comme j'en ay déjà ouis parler comme d'une pièce très curieuse, je me feray

un plaisir singulier de le lire avec attention, et ne manqueray d'abord de distribuer à Dom Célestin l'exemplaire qu'envoyez pour luy.

Il y a plus de six semaines que j'ay appris : que Mr Eccard, par ordre de l'Evêque de Wirtzbourg travaille à écrire contre le *Diœcesis Fuldensis* de Mr Schannat, et que du côté de Darmstadt on attaque aussi son *Clientela* ; mais je sçay qu'il ne s'allarme de parte ni d'autre, m'ayant écrit de souhaiter seulement qu'on l'eût laisser en repos jusqu'à ce qu'il ait mis dans son entier l'histoire de Fulde, laquelle il a promis de livrer en 2 voll. aux Pasques prochaines pour la foire de Francfort, afin d'avoir alors plus de loisir pour repousser ses adversaires, desquels je n'ay encore vu aucun écrit (1). J'ay trouvé cependant les découvertes du dit Schannat faites à Fulde fort curieuses et particulièrement celles de son dernier ouvrage intitulé *Diœcesis*,

(1) L'abbé Schannat avait fait paraître successivement à Francfort s/M., en 1726, le *De Clientela Fuldensi beneficiaria*, et en 1727, le *Diœcesis Fuldensis cum annexa sua Hierarchia.* Dans ces ouvrages, il publia des documents qui blessèrent les prétentions de certains princes allemands sur l'abbaye de Fulde; l'évêque de Wurzbourg chargea son historiographe Jean-George d'Eckhart, l'ancien professeur luthérien de l'Université de Hanovre, d'attaquer l'authenticité des titres de Fulde; le landgrave de Hesse confia la même tâche au savant J.-G. Estor, professeur de droit à Giessen. Ils publièrent respectivement : *Animadversiones historicæ et criticæ in J.-F. Schannat Diœcesin Fuldensem,* Wurzbourg, 1727, et : *Analecta Fuldensia*, Strasbourg, 1727. Schannat ne se découragea pas et réfuta ses adversaires dans les deux ouvrages suivants : *Vindiciæ quorumdam Archivi Fuldensis diplomatum*, Francfort, 1728. *Historia Fuldensis in tres partes divisa,* Francfort, 1729. — Citons encore : Joannis Chiliani Mainberg *Epistola censoria in J.-F. Schannat Diœcesin Fuldensem*, 1727. D'autre part, les théories de Schannat trouvèrent un ardent défenseur dans l'abbé Hugo, de l'ordre des Prémontrés. Voyez *infra*, lettre xcviii et annexe vii.

où il rapporte un diplôme donné par Pepin premier Roy de France de la seconde race, la première année de son règne. Je ne manqueray de faire vos compliments à Dom Célestin comme aussi par occasion à Mrs les abbés de St-Jacques et de St-Laurent qui sont tous deux partis d'icy mardy dernier pour aller au monastère de St-Hubert par commission du nonce de Cologne. J'ay l'honneur d'être, avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 20 juillet 1727.

LXXXII

Martène à de Crassier.

Le 6 août 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 239.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu le ms. de Zenfliet que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je vous en remercie du meilleur de mon cœur. Je vay l'expédier promtement et je vous le renvoyray sans différer. Je ne puis différer puisqu'on a commencé l'impression de ce que Monsieur de Louvrex a eu la bonté de me faire écrire. J'ay mis au carosse de Sedan à votre addresse le 3e tome du *Gallia Christiana* et le 4e tome des *Effusions de cœurs* qui coûte cinquante sols. Le libraire a eu assez de peine à le donner séparément.

Je serois bien aise de sçavoir s'il y a eu autrefois quelque société de prières entre l'abbaye de S. Laurent et celle de Corvée en Saxe, et s'il y a eu à S. Laurent un prieur nommé Amelius sous l'abbé qui a succédé à Beringerus, et si dans le Nécrologe de S. Laurent on trouve un Ekkcardus. Dom Célestin pourroit vous donner quelqu'éclaircissement là-desus.

Il est survenu une nouvelle avanture au Glossaire de Du Cange. Le libraire qui a entrepris de l'imprimer, par un amour du gain, s'est mis à imprimer plusieurs pièces sur les affaires du temps. Il n'a pu faire cela si secrettement qu'il n'ait été découvert. On a fait chez lui la visite; heureusement qu'il n'étoit pas chez luy; il en a été quitte à se cacher et à disparaître entièrement; mais on a arrêté huit de ses ouvriers et une servante qu'on a mis à la Bastille. Quelques jours après sa femme a aussy disparu, et on est dans la résolution de pousser cete affaire. La moindre chose qui puisse luy arriver est de perdre tous ses effets et sa maîtrise. On fera en sorte que le Glossaire n'en soufre pas; mais cela pourra le retarder, car il faut voir quelle issue cete affaire aura. J'ay l'honneur d'être très humblement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 6 aoust 1727.

J'ay prié le procureur de S. Hubert d'écrire à ses confrères pour sçavoir s'ils n'avoient pas mis par mégarde dans leur bibliothèque les livres de Mr de Louvrex, car il a eu avis que la caisse où ils étoient avoit été reçue.

LXXXIII

De Crassier à Martène.

Le 24 août 1727. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 207.

MONSIEUR,

Ensuitte de votre agréable du 6 de ce mois, ayant receu samedy dernier par le carosse de Sedan le 3me tome du *Gallia Christiana* avec le 4e tome des *Effusions de Cœur*, je les ay d'abord adressé à St Laurent, où je me suis rendu le lendemain et ay communiqué à Dom Célestin ce que désirez de sçavoir, s'il y a eu autrefois quelque société de prières entre son abbaye et celle de Corvée en Saxe; comme aussy s'il y avoit eu un prieur nommé Amelius, sous l'abbé successeur de Beringerus; et enfin si dans leur nécrologe, il se trouve un Ekkardus; de tout quoy il me promit de faire recherche; mais avanthier, il m'a écrit de ne trouver rien de tout cela, et de vous remercier de la bonté qu'avez eu de leur procurer les 2 livres susmentionnez, vous assurant avec Dom Durant de ses respects et des salutations de Monsieur son abbé qui vous est fort obligé en son particulier au sujet du 4e tome des *Effusions de Cœur*. J'auray soing, Monsieur, de vous faire tenir dans peu ce que ces deux livres ont coûté.

Mr de Louvrex qui parte demain pour aller passer quelque temps à la campagne m'a aussi chargé ce matin de vous faire ses complimens; il n'a pas eu nouvelle de St-Hubert touchant les livres que vous y avez depuis tant de temps fait adresser par lui et je n'en ay non plus receu les trois exemplaires de votre Mémoire contre l'Evêque de Soissons lequel nous et nos amis étions impatiens de recevoir; vous m'avez eu cependant fait la grâce de me marquer par l'honneur de votre lettre du 14 juillet qu'ils

étaient partis dez le 12 d'auparavant, et je ne puis comprendre aucun sujet pour lequel ils ne me les adressent pas, puisque toutes les semaines il y a un homme avec des chevaux qui vat et vient d'icy chez eux et de chez eux icy; ainsi, Monsieur, vous voiez que la voie du carosse de Sedan est la plus sûre et la plus prompte, et nous aimons mieux à d'autre occasion d'en payer les fraiz que de passer par Messieurs de St-Hubert, auxquels néantmoins nous avons M. de Louvrex et moy plus d'une fois rendu service.

Je vous ay à ce midy souhaité auprès de moy, Monsieur, pour jouir de la vue d'une Donation faite par l'Empereur Louis le Débonnaire la dernière année de son règne. C'est un vray original écrit en parchemin que l'on conserve dans les archives de notre Cathédrale et d'où on l'a tiré au sujet de certaine affaire qui la regarde et dont il s'agit à présent; c'est la pièce la mieux conservée pour une telle antiquité que l'on puisse trouver; le sceau qui représente ce prince en buste et sans barbe s'y voiant encore aussi entier qu'il a été lorsqu'il a été apposé à cette Donation faite de quelques lieux scituez du côté de la Sambre en faveur d'un nommé Eckardus (1).

J'ay informé mes amis qui ont souscrit pour le Glossaire de Du Cange de la nouvelle avanture survenue à celui qui étoit chargé de l'impression; de quoy il faut avoir patience. J'ay l'honneur de vous réitérer et à Messieurs vos chers confrères mes respectueuses obéissances et de me dire avec bien de la vénération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 24 août 1727.

(1) Voyez le texte de cette donation dans S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de S. Lambert*, t. I, p. 4.

LXXXIV

Martène à de Crassier.

Le 1er septembre 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 242.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je suis très mortifié de ce que Monsieur de Louvrex n'a pas reçu les livres que je luy avois envoyé par la voye de S. Hubert. J'en suis très surpris et je n'en puis comprendre la cause, car Dom Célestin, prieur de Bouillon, m'a assuré qu'il avoit reçu avis de la réception de la caisse dans laquelle il les avoit mis. Je ne suis pas moins surpris de la Response à Monsieur de Soissons, qui a été si bien reçue du public qu'elle a été aussy tost enlevée. Je fus aussy tôt que j'ûs reçu votre dernière lettre au collège de Cluni, où Dom Célestin logeoit; j'appris là qu'il partoit le lendemain pour S. Hubert, par ce qu'on luy avoit mandé que son abbé étoit fort mal. Je luy laissé une lettre par lequel je le priois de sçavoir lorsqu'il seroit à S. Hubert la cause pour laquelle vous n'avez rien reçu de ce que nous vous envoyions.

Je vous aurois déjà renvoyé le ms. de Zanfliet, si Dom Célestin Lombard, de qui nous avions reçu les dernières années de cete aucteur, l'avoit copié fidèlement; mais ayant examiné son travail nous avons trouvé qu'il avoit omis plus des trois quart; car pour une feuille d'écriture, il en passe trois, ce qui nous auroit jetté dans une très grande confusion, si vous ne nous aviez pas envoyé le manuscrit; car

nous aurions donné des extraits très imparfaits pour un auteur entier. Vous voyez par là, Monsieur, l'obligation que nous vous avons de nous envoyer le manuscrit, et à Monsieur de Louvrex d'avoir bien voulu nous faire copier une très grande partie de cet auteur. Je n'aurois jamais pris la liberté de l'en prier si j'avois prévû la longueur et la grandeur du travail, mais enfin, Dieu mercy, il est fait et le Seigneur sera sa récompense (1). J'espère avant trois semaines vous renvoyer le ms.

J'ay reçu depuis peu une lettre de Monsieur Eckard qui me mande qu'il imprime sa dissertation contre Monsieur Schannat touschant la juridiction de Fulde. Son principal argument est tiré, à ce qu'il m'écrit, de la faussetez des titres, qu'il prétent être tous faux sans en excepter aucun. C'est l'argument dont s'est servi l'évêque de Soissons en attaquant la juridiction de S. Corneil de Compiègne, mais on l'a batu en ruine là-dessus et le public l'a sifflé. Vous en jugerez vous-même quand il plaira à Mr de S. Hubert vous envoyer nos mémoires. Ce prélat s'est servi du P. Tournemine, Jésuite, avec lequel je sçay que Mr Ecard a des relations et je ne sçay si ce ne seroit pas ce Jésuite qui auroit suscité le procès et qui auroit fourny des moyens. Mr Schannat est un homme d'esprit et sçavant capable de les confondre, mais s'il a besoin de notre secours, nous sommes à son service. Je ne vois rien de plus ridicule que prétendre qu'on se soit emparé d'une grande juridiction telle que celle de Fulde et que les évêques ne s'en soient pas apperçus, ou qu'on ait été si indolent pour soufrir une chose insuportable.

Lorque vous verrez Monsieur de Louvrex, je vous prie de luy faire bien mes complimens et à Messieurs nos abbez

(1) La chronique de Corneille Zantfliet (1230 à 1461) fut publiée au tome V de l'*Amplissima collectio* (col. 68-504), en 1729, avec cette note : *Ex ms. sancti Jacobi describi curavit cl. vir dominus de Louvrex.*

et à Dom Célestin. Je vous prie aussy d'écrire à Dom Célestin, prieur de Bouillon, pour sçavoir ce que sont devenus les livres de Mr de Louvrex. Je me garderay bien une autre fois de luy rien confier. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 1 septembre 1727.

LXXXV

Martène à de Crassier.

Le 10 septembre 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 244.

Pax Christi.

Monsieur,

En conséquence de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me suis mis en état d'exécuter vos volontez en vous renvoyant incessament le ms. de Zantfliet. Je l'ay mis au carosse de Sedan et il partira aujourduy. J'ay payé le port jusqu'à Sedan, mais au bureau on n'a pas voulu affranchir le port de Sedan à Liége ; je vous prie de rabatre ce qu'il vous coûtera de port de Sedan à Liége sur ce que S. Laurent vous donnera pour le *Gallia Christiana*. Nous n'aurions pas attendu si longtemps à vous renvoyer le ms., si Dom Célestin nous avoit copié fidèlement ce qu'il avoit bien voulu nous écrire. C'est

une grande providence que vous vous soyez déterminé à nous envoyer le manuscrit, car nous serions tombé dans une grande confusion en donnant de simples extraits pour un auteur entier, et je ne puis vous expliquer l'obligation que nous vous avons et à Monsieur de Louvrex, auquel je n'aurois jamais donné la peine que je luy ai donné si j'avois prévu la grandeur et la difficulté du travail et si Dom Célestin en nous envoyant ce qu'il avoit écrit nous eût dit que ce n'étoit que des extraits et qu'il en avoit omis plus des trois quart; nous luy avons pourtant de l'obligation de ce que son travail nous a donné occasion d'avoir tout l'ouvrage qui comme nous croyons sera agréable au public, l'ouvrage étant fort bon. Je vous prie de bien remercier pour moy Monsieur de Louvrex.

Il y a bien des personnes puissantes qui s'emploient pour obtenir la grâce du libraire qui imprimoit le Du Cange qui est tousjour en fuite et caché; mais le Cardinal ministre ne veut pas en entendre parler.

Le neveu du suffragant de Virzebourg vint ces jours passés consulter un endroit de notre grande Collection cité par Monsieur Schannat pour la juridiction de Fulde et qui ne se trouve pas en la page marquée, ce qui peut être ou une faute d'impression, ou de surprise en mettant un chiffre pour un autre. Cela me fait juger que le procès se poursuit sérieusement et avec chaleur; mais le bon évêque qui l'a entrepris pourra bien le perdre si Fulde sçait bien se défendre. Dom Ursin Durand, mon compagnon, vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être très humblement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 10 septembre 1727.

LXXXVI

Martène à de Crassier.

Le 16 décembre 1727. — Ms. G. de Crassier, f° 217.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

L'expérience que j'ay de vos bontez à mon égard me fait prendre la liberté de m'addresser à vous et de vous demander s'il n'y a point aux environ de Cologne un lieu appelé *Mercke* et ce que c'est que ce lieu. Je me sers en même temps de cete occasion pour vous souhaitter la bonne année et par votre canal à Monsieur de Louvrex et Messieurs nos abbez et confrères de S. Jacques et de S. Laurent et en particulier à Dom Célestin que je vous prie de faire ressouvenir que je luy ay envoyé le troisième tome du *Gallia Christiana* et à Monsieur l'abbé le volume des *Effusions de cœur sur les Pseaumes* qu'il avoit perdu, et qu'on me demande 22 livres 10 sols pour le payement de ces livres. Si je possédois quelque chose je les payerois moy-même, mais ma qualité de religieux me réduisant à n'avoir rien du tout en ma disposition, je suis obligé pour satisfaire les libraires de l'en faire ressouvenir. Vous aurez sçu que Mr Eckard a répondu à Monsieur Schannat; il m'a envoyé son ouvrage auquel je crois que son adversaire répond. Je luy ay mandé qu'il avoit fourny à Mr Schannat matière de triompher de luy. Dom Ursin Durand, mon compagnon, vous présente ses respects. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 16 décembre 1727.

LXXXVII

De Crassier à Martène.

Le 16 décembre 1727. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 209.

MONSIEUR,

Pardonnez, je vous supplie, mon défaut de répondre à l'honneur de votre dernière du 10 7bre adressée en son temps à ma maison, mais dont j'ay deu être absent près de 2 mois; on n'y a pas laissé cependant de restituer le MS. de Santfliet à Mr l'Abbé de St-Jacques sans qu'il ait eu sceu qu'il fût hors de mes mains ou de celles de Mr de Louvrex; nous avons été aises tous deux que vous l'ayez peu aviser à votre contentement. Ce qu'on a donné ici au facteur du carosse de Sedan pour le port du MS. n'est qu'une bagatelle, sçavoir huit sous n'ayant pas demandé plus; mais plusieurs semaines en après, un autre a prétendu encor un escalin et demi qu'on n'a voulu lui payer; et l'on a plus rien demandé depuis. Pour ce qui est du débours pour le 3me tome du *Gallia Christiana* et le 4me des *Effusions de cœur* qu'avez eu la bonté de procurer à Mr de St-Laurent, je vous demande pardon d'avoir tardé si longtemps à vous le remettre. Voicy un petit billet de cincquante livres sur Mr Alex. Huet que je vous prie de faire recevoir, et après en avoir tiré les 22 livres 10 sous que ces livres ont coûté, et les fraiz de leur emballage, d'avoir la bonté de garder le résidu pour ayder au payement d'autres livres que pourrez m'envoyer dans la suite si vous voulez bien me faire cette grâce.

Il y a environ 5 semaines qu'enfin M. de Louvrex a eu receu ses livres et moy à même temps les 3 exemplaires

de votre Mémoire contre Mr l'Evêque de Soissons dont j'en ay distribué deux selon vos ordres, ayant gardé le 3me pour moy, vous en remerciant et demeurant très obligé. C'est un bel écrit qui m'a paru très solidement appuyé. Ce qui a tant retardé l'arrivée de ces livres est provenu de ce que Dom Célestin Dejoncs, à qui vous les avez consigné pour nous les adresser, les avoit envoié à son prieuré de Bouillon et non à son monastère de St Hubert où l'on n'en savoit nouvelle. C'en est une que je ne puis me dispenser de vous marquer que le dit Dom Célestin a été le 9 de ce mois élu Abbé de son dit monastère de St Hubert avec un entier applaudissement; son élection, faite selon la forme de tout temps observée, a été criée, produite et agréé dans notre chapitre cathédrale; l'élu s'étant rendu icy pour cet effet et me trouvant pendant que j'écris la présente honoré de sa visite, j'ay le plaisir de vous dire qu'il me charge de vous assuré de ses respects.

Il y a fort longtemps que je suis sans nouvelles de Mr Schannat dont l'ouvrage intitulé *Diœcesis Fuldensis* s'est trouvé censuré par une épitre dont l'auteur se dit : Mainberg. Deux PP. Jésuites venant d'Allemagne et passants par icy m'en ont donné un exemplaire, que faute de loisir je n'ai pu lire; on veoit cependant du commencement que l'écrivain s'y prend tout d'abord d'une manière fort outrée et hors matière; je souhaite que le premier puisse soutenir ce qu'il a mis au jour à la gloire de Fulde.

Je ne puis m'empescher de vous dire quelques mots d'une pièce ou monnoie d'argent, qui me paroit singulière, la regardante pour être d'un des plus anciens Roys de la monarchie françoise; je joins icy ce qui s'y trouve marqué des deux cotez; vous m'obligerés de la montrer à quelques connoisseurs et m'en dire à loisir leur sentiment. Je vous supplie, de même que Messieurs Dom Bernard de Montfaucon et Dom Ursin Durand, d'agréer mes très profonds

respects avec les meilleurs souhaits que je puisse offrir tant à l'occasion des prochaines festes que de la suivante nouvelle année, et d'être persuadé que je suis toujours avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 16 décembre 1727 (1).

LXXXVIII

Martène à de Crassier.

Le 1er janvier 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 249.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay receu les 50 livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont j'ay employé 20 livres à payer le 3e tome du *Gallia Christiana* et 2 livres 10 sols le 4e tome des *Effusions de cœurs*. Je ne sçay si Messieurs de Saint-Laurent sçavent bien que le même auteur a fait plusieurs autres ouvrages de piété qui sont excellens pour des religieux et même pour tous les séculiers qui aiment Dieu sincèrement (2).

(1) On trouve dans le même manuscrit, f. fr., 25537, f° 211, une note donnant le détail des sommes dues par G. de Crassier pour différents ouvrages; elles s'élèvent ensemble à 117 livres.

(2) Il s'agit de Dom Robert MOREL († en 1731), lequel composa en effet un très grand nombre d'ouvrages de méditation et de piété. Voyez la liste dressée par C. DE LAMA, *Biblioth. des écrivains de la congr. de S. Maur*, p. 134, nos 392-405.

J'ay fait voir votre monoye à nos sçavans qui tous conviennent qu'elle est de Louis-le-Débonnaire. Ils diffèrent seulement sur le revers; les uns prétendent que *Egolissii fe* marque la ville d'Engoulesme où ce prince étoit quelquefois; d'autres croyent que c'est le nom du monétaire.

J'ay reçu une lettre de Monsieur Schannat qui me mande qu'il répond à Mr Ekhard et que sa response sera prête à Pasque. L'autre de son côté promet de luy répondre. L'écrit violent que vous avez vu est, à ce qu'on m'a mandé, l'ouvrage d'un Jésuite qui oublie les obligations que ses Pères ont à Fulde; je ne l'ay pas vû, mais je suis persuadé que c'est un écrit digne de mépris. Quand on a pour soi la raison, on ne se jette pas sur les injures, mais on donne des authoritez solides auxquelles il est impossible de répondre. Monsieur Schannat trouvera dans nos mémoires contre Mr de Soissons de quoy répondre à la plus grande partie du livre de Mr Ecard. Dans ces sortes de disputes il ne faut pas s'épouventer du bruit, il faut examiner si ce qu'on avance est bien fondé. Souvent on trouve que ce sont des faussetez manifestes ou des sophismes. Quand les mémoires de Mr de Soissons auxquels les Jésuites avoient travaillé parurent, on ne croyoit qu'on pût y répondre; ils étoient écrits d'un stile séduisant et avançoit beaucoup de faits qui avoient apparence de vérité. Mais les ayant examiné nous avons admiré la témérité et la hardiesse de cet évêque à avancer des choses qui n'ont jamais été. Aussy quand nos réponses ont paru, il a été sifflé de tout le monde.

J'ay été bien aise d'apprendre que Dom Célestin soit abbé de S. Hubert; on se doutoit bien icy que le sort tomberoit sur luy; j'espère que Dieu tirera sa gloire de luy. Lorsque vous le verrez, je vous prie de luy faire mes complimens et ceux de Dom Ursin mon compagnon qui vous embrasse. Nous vous souhaittons tous deux la bonne

année aussy bien qu'à Monsieur de Louvrex, à Messieurs nos abbez et confrères de S. Laurent et de S. Jacques. Leur Zantfliet est imprimé à présent et tout ce que nous avions de Liége. J'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 1 janvier 1728.

LXXXIX

De Crassier à Martène.

Le 13 février 1728. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 212.

Monsieur,

Aux occasions je me suis acquitté des complimens que par l'honneur de vostre agréable du premier de cette année vous m'avez eu chargé de faire de votre parte tant à Messieurs les Abbez de St Jacques, et de St Laurent, qu'à Dom Célestin Lombard et à Mr de Louvrex qui vous assurent tous de leurs plus humbles respects. Le dernier a trouvé au 2me tome de la *Religion des anciens Gaulois* que lui avez envoié, la feuille B b b manquante; laquelle fait partie de la table, et vous supplie d'avoir la bonté de la lui procurer du libraire si cela se peut, et de la luy renvoier, de quoy il vous sera obligé.

De mon coté, je vous le suis grandement pour la peine qu'avez pris de me marquer les sentimens de vos sçavans sur ma pièce de monnoye qui a pour inscription au revers *Egolissii fe.* Ma pensée étoit que ce mot étoit le nom ancien des peuples de l'Angoumois, comme *Parisii* ceux

de Paris. J'ay aussi quantité de monnoyes de Flandres, Brabant et autres provinces des Pays-Bas, anciennes de 3 et 4 à 5 siècles, pensant d'en faire un jour la liste; mais il se trouve si peu d'amateurs d'antiquité par icy, que je ne serois guaire éloigné de me défaire des miennes, s'il se présentoit un curieu qui aimât de les acheter; et si peut-être vous en savez quelqu'un, vous me feriez plaisir de me l'indiquer, diverses occupations de mon devoir ne me donnantes plus de temps de m'y attacher comme j'ay fait par cy-devant; et je dois vous avouer, Monsieur, que pour le présent mes inclinations étant bien aussi fortes pour les vieux livres, j'y sacrifie de bon cœur les momens qui me restent de loisir. Le hazard m'a fait découvrir depuis peu d'anciens bréviaires à l'usage des chanoines réguliers de la congrégation de Vindesim; quelques uns sont in-folio, imprimez à Delf en 1499 et à Anvers en 1519, les autres in-4° au couvent de Yndehem, près de Schoenhoven en Hollande en 1499 et 1507; le kalendrier qui s'y trouve au commencement est fort ample et curieu (1); mais j'ai encore été plus aise de placer dans ma bibliothèque une bible en 2 gros volumes dont la date me paroit plus ancienne et même antérieure à celle de 1462 auquel temps on tient que l'art de l'imprimerie fut divulgué en divers endroits; on sait qu'avant ce temps là les inventeurs de cet art en conservèrent le secret et faisoient passer leurs livres pour des MS. afin de mieux les vendre et que pour autant mieux les imiter, ils ne mettoient à leurs dits livres ni titres ou premières pages ni grandes lettres qu'ils laissoient en blanc pour les y ajouter à la main ou en mignatures, et que les feuilles n'étoient ni chiffrées ni signaturées par lettres de l'alphabet au bas des pages; tout cela

(1) Ces trois bréviaires sont cités dans la *Bibliotheca Crassieriana*, n°s 239-241.

se rencontre à l'égard de ma dite bible; elle est très bien conservée et toute entière imprimée en papier antique sans y être marqué ny le nom de l'imprimeur ny le temps ou année de l'impression, ce qui me semble devoir confirmer qu'elle est de la première édition, et peut-être de celle de 1450 mentionnée dans le Dictionnaire de Trévoux, sur le mot imprimerie (1). Au reste je vous prie de me dire votre pensée là dessus, et si par un redoublement de grâce vous voulez avec Mr votre confrère Dom Ursin agréer la continuation de mes profonds respects, vous obligerez celuy qui est avec tous les sentimens d'estime et de vénération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 13 février 1728.

XC

Martène à de Crassier.

Le 28 février 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 251.

MONSIEUR,

J'ay été bien mortifié d'apprendre qu'il manque une feuille dans le livre que j'ay envoyé à Mr de Louvrex. J'attens une occasion pour la luy envoyer, car par la poste le port coûteroit trop. Si vous en sçaviez quelqu'une vous

(1) Cette bible figure au n° 10 de la *Bibliotheca Crassieriana*, où l'on établit son degré d'antiquité. Voyez aussi U. CAPITAINE, *Corresp. de B. de Montfaucon*, etc., p. 9, n. 4.

me feriez plaisir de me le marquer, afin de rendre plus promtement ce petit service à notre bon ami à qui nous avons tant d'obligation. Pour ce qui est de votre ancienne bible, on ne la croit pas avant celle de 1462 et on n'en reconnoit pas icy de 1450. Voilà le sentiment de ceux à qui j'en ay parlé, ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit très ancienne et qu'elle n'aît peut être autant de prix que celle de 1462. Je vous présente bien mes respects, à Mr de Louvrex et à Mrs nos abbez et j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

XCI

De Crassier à Martène.

Le 21 mai 1728. — Bibl. nat., ms. fr, 19662, f° 66.

Monsieur,

Continuant de me confier dans vos bontez je me donne l'honneur de vous prier très humblement de me procurer les livres suivans : sçavoir pour Monsieur notre abbé de St-Laurent, lequel avec Dom Célestin vous assurent de leurs respects : *Analysis Fidei*, par Holden in 12mo, et pour votre serviteur : *Nicolai Rodriguez Tractatus de potestate Capituli sede vacante nec non sede plena*, etc., in fol., Lugduni 1666; que s'il se trouve à vendre encore plusieurs exemplaires de ce traité vous m'obligerez de m'en acheter trois, soit reliez, soit en blan, et de me les

envoier au plutôt par la première occasion sur Sedan; de mon côté j'aurai soing de vous faire tenir d'abord le prix des dits livres et vous pourrez, Monsieur, joindre à cet envoy la feuille manquante à Mr de Louvrex, qui depuis 15 jour est allé prendre l'air à la campagne pour tâcher dans l'éloignement des affaires de recouvrir la veue, laquelle force de travail il a presque entièrement perdue.

J'ay été charmé de veoir que Monsieur Schannat a fournis, dans le temps qu'il a eu dit, la Réponce à l'Epître ou Censure outrageante de Mr Eccard; j'ay receu tout récement un exemplaire de cette Réponce; elle me paroit bien curieuse, solidement appuiée et tant plus digne de louange par la modération de l'autheur que ladite Epître a deu être méprisée par rapport aux injures dont elle se trouve farcie.

Dom Célestin Dejonc, nouvel abbé de St Hubert, ayant été mardy dernier sacré sans pompe par notre Révérendissime Evêque et Prince assisté des abbez de St-Jacque et de St-Laurent, m'a hier honoré de sa visite, ce qui m'a donné lieu de luy faire des compliments et des congratulations tant de votre parte que de celle de dom Ursin, votre cher compagnon; de quoy il vous fait à tous deux des grandissimes remercimens. Ce nouveau Prélat a rétablis la paix entièrement dans son monastère auxquels les troubles et divisions arrivées pendant son prédécesseur ont depuis dix ou douze ans coûté plus de 50000 écus.

Ce n'est pas de quelques monnoies anciennes que j'ay inclination de me défaire, mais des médailles et antiquitez dont vous avez le catalogue, depuis l'impression duquel mon cabinet est encore augmenté de six médailles d'or, de deux douzaines d'argent et d'environ 70 en bronze de diverses grandeurs outre quelques pierres et pierreries curieuses; et j'ay pris la confiance de vous marquer entre nous ma dite inclination pour en cas que rencontreriez

dans la suite une occasion favorable là-dessus. J'ay l'honneur de vous assurer et Dom Ursin de mes parfaites obéissances et d'être toujours avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 21 May 1728.

XCII

Martène à de Crassier.

Le 2 juin 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 253.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je suis fort affligé d'apprendre l'incommodité de Monsieur de Louvrex ; nous avons à Paris de fort habiles oculistes, et s'il étoit ici il seroit peut-être facile de le guérir. Notre R. P. Prieur a esté attaqué depuis peu d'une paralisie sur un de ses yeux et il est parfaitement guéri par les remèdes qu'on luy a donné. J'ay cherché les deux livres que vous demandez, je n'ay pu encore les trouver, mais s'ils sont chez les libraires de Paris, j'espère les déterrer et je ne manqueray pas de vous les acheter et envoyer au plutôt.

Vous serez peut-être bien aise d'apprendre que le quatrième tome du *Gallia Christiana* est achevé ; comme vous avez les trois premiers vous, Monsieur de Louvrex et

Messieurs de S. Laurent, voyez si vous voulez que je vous les envoye avec les livres que vous demandez, en cas qu'on les trouve. J'ay la feuille qui manque à Monsieur de Louvrex, que j'envoyeray en même temps.

Je m'étonne que nos confrères de S. Jacques aient si peu de zèle pour les livres qui font l'unique consolation des bons religieux. Ils devroient avoir un peu plus d'émulation et à l'exemple de nos Pères prendre toutes les voyes pour acquérir de la science qui leur feroit honneur et les porteroient à Dieu. Je vous prie de faire bien mes complimens à Mr de Louvrex et à Messieurs nos abbez, sans oublier Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 2 juin 1728.

XCIII

Martène à de Crassier.

Le 26 juin 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 255.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Il m'a été impossible de trouver chez nos libraires de Paris le livre de Nicolas Ximenes *de Jure capituli*, etc., ny de l'édition de Lyon ny de celle de Venize, car en le cher-

chant j'ay appris qu'il y en avoit deux éditions. Pour l'*Analysis fidei* que demande Monsieur l'abbé de S. Laurent, je l'ay trouvé, quoy qu'avec un peu de peine car on ne le trouve que d'hazar; il me coûte quarante-cinq sols. Le nouveau tome du *Gallia Christiana* coûte 20 livres en blanc comme les tomes précédens.

J'ay écrit au Prieur de Reims pour sçavoir si ce jeune homme de famile qui a disparu à Liége n'étoit point dans son novitiat, et il m'a répondu qu'il ne l'avoit point vu et que, s'il s'étoit présenté a luy, la première chose qu'il auroit faite, ç'auroit été d'en donner avis à ses parens ; nous avons eu autrefois dans notre congrégration un Liégeois nommé Dom Jean Boisriand qui s'est distingué parmy nous par sa science et par sa piété, car c'est un grand Théologien et un très saint religieux, mais il y a longtemps qu'il est mort. Je n'ay aucune relation avec nos Pères de S. Vanne et je ne sçay pas en quelle maison est leur novitiat, mais je ne croit pas que le jeune homme en question se soit retiré chez eux. Je le croirois plus tôt à la Trappe ; les parens peuvent y écrire et je ne doute pas que l'abbé ne leur réponde. Ayez bien soin de la santé de Monsieur de Louvrex et permettez moy de luy présenter mes respect aussy bien qu'à Messieurs nos abbez de S. Laurent et de S. Jacque et à D. Célestin. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 26 juin 1728.

Vous aurez sans doute vu la response de Monsieur Schannat à Mr Eccard. Elle est fort solide et confond son adversaire.

XCIV

Martène à de Crassier.

Le 13 juillet 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 257.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'attens que vous me fournissiez une occasion de vous envoyer le livre que vous m'avez demandez pour Monsieur l'abbé de S. Laurent, car pour celuy de Nicolas Ximenes, il m'a été impossible de le trouver. Le quatrième tome du *Gallia Christiana* commence à se débiter; comme vous avez les trois premiers aussy bien que Monsieur de Louvrex et nos Messieurs de S. Laurent, je m'imagine que vous serez bien aise d'avoir aussy le quatrième qui coûte 20 livres en blanc. J'exécuteray vos ordres si tôt que je les auray reçu. Je vous prie de nous faire sçavoir des nouvellles de Monsieur de Louvrex, en quel état sont ses yeux, car nous prenons bien de la part en ce qui le regarde, car il est bien bon amy.

Je crois que vous aurez vu la réponse de Monsieur Schannat à Monsieur Eccard et que vous en serez bien content. Il bat son adversaire à plat de couture. Il ne s'attendoit pas à une réponse si solide. Nous avons icy le Père Dom Bernard Pez qui a accompagné le chancelier de l'empereur au congrez. C'est un religieux fort laborieux qui étudie depuis le matin jusqu'au soir sans interruption que pour prendre ses repas. Je vous prie de présenter mes respects à Monsieur de Louvrex et Messieurs nos abbés sans oublier D. Célestin. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 13 juillet 1728.

XCV

De Crassier à Martène.

Le 25 juillet 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 259.

MONSIEUR,

Ayant receu vos deux agréables du 26 juin et 13 courant, j'ay l'honneur de vous remercier très humblement de la peine qu'avez pris de vous informer touchant le jeune homme dont je vous avois prié, et dont les parens sont toujours sans nouvelles. Celles qu'ils ont eu de La Trappe est qu'il n'y étoit pas.

Monsieur de Louvrex vous est bien obligé de la parte que daignez prendre à son incommodité ; il est un peu mieux de ses yeux sans pourtant pouvoir encore du tout lire, il ne laisse cependant de travailler se faisant lire et dictant ensuitte; on imprime actuellement un traité curieu de sa composition en matière ecclésiastique qui sera achevé avant la fin de cette année; je ne doute pas qu'il vous en envoiera un exemplaire (1). J'ay vu avec beaucoup de plaisir la Réponce modérée de Monsieur Schannat à Monsieur Eccard et l'ay trouvé appuier si solidement ses ouvrages précédens qu'il ne pourra résulter à celuy-cy que de la confusion d'avoir entrepris de l'attaquer.

Je ne métonne pas que n'avez le livre dont je vous ay prié de faire recherche, *de potestate Capituli sede vacante*, sous le nom de Nicolas Ximenes; il est de Nicolas Rodriguez et a été imprimé in-folio l'an 1666 à Lion où on pourra peut-être encore le trouver. Je vous remet cy-joint un

(1) Il s'agit de l'ouvrage intitulé *Dissertationes canonicæ de origne, electione, officio et juribus præpositorum et decanorum, ecclesiarum cathedr. et collegiat.*, qui parut à Liége en 1729, en 1 vol. in-folio.

billet de 50 livres au moyen duquel et de ce qui vous est resté d'un autre billet aussi de 50 livres vous envoié auparavant, je pense qu'aurez plus que pour payer les trois exemplaires du 4me volume du *Gallia Christiana* que je vous prie de m'acheter et envoier par la voie ordinaire de Sedan à mon adresse.

Entretemps permettez, s'il vous plaît, que je joigne icy la description de deux rares médailles d'or entrées depuis peu dans ma collection; vous pourrez en donner communication aux curieux. J'ay aussi fait rencontre de plusieurs MS. dont je pourray vous marquer la liste cy-après avec loisir. Enfin je vous supplie de présenter mes respects à Messieurs Dom B. de Montfaucon et Dom Ursin Durand, comme aussi d'agréer ceux de Messieurs nos abbé de S. Jacque et de S. Laurent, de Dom Célestin et sur tous de Monsieur de Louvrex. J'ay l'honneur d'être avec la vénération la plus singulière,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

XCVI

Martène à de Crassier.

Le 11 août 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 260.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay mis lundy 9 de ce mois au messager de Sedan un petit pacquet qui contient les trois exemplaires du qua-

trième tome du *Gallia Christiana* avec le petit livre que demandoit Monsieur l'abbé de S. Laurent. J'y ay join quelques livres pour une religieuse Ursuline de Dusseltorp, qu'une de ses nièces qu'elle a religieuse à Chelle luy envoye. Elle a un frère à Liége qui comme je crois se nomme Monsieur Albert; mais comme on ne sçait pas l'endroit où il demeure, j'ay été obligé de les mettre dans votre pacquet, et sa sœur la religieuse de Dusseltorp luy mandera de l'aller retirer chez vous. Excusez la liberté que je prens, mais je n'ay pu refuser de faire ce plaisir à Madame de Chambrunet, religieuse de Chelle, qui m'en a prié.

Il me reste de votre argent quinze ou seize livres que j'employray à vos ordres. Je ne me suis pas trompé en cherchant Nicolas Rodriguez que vous m'aviez demandé parce que j'avois votre lettre avec moy quand je l'ay cherché et les libraires à qui je me suis addressé on bien compris ce que je demandois, mais ils n'ont peu le trouver dans Paris. Votre jeune homme fugitif dont les parens sont en peine ne seroit-il pas allé chez les Chartreux? S'il étoit venu parmy nous, on l'auroit obligé d'en donner avis à ses parens pour les ôter de peine.

On estime fort icy les deux médailles d'or dont vous avez fait acquisition et on les estime fort rares. Je souhaite que les mss. que vous avez acquis le soient autant.

Le bon Père Pez qui a accompagné le Chancelier Zinzendorff étudie depuis le matin jusqu'au soir sans se donner aucune relasche; je crains qu'il n'en tombe malade. Il devoit s'en retourner à la fin du mois avec le comte Zinzendorff, mais la mort d'un des plénipotentiaires de l'empereur les a retenus encore icy jusqu'à nouvel ordre du prince. Ce seigneur est mort à Soissons d'une inflammation de poitrine, il a été enterré en l'abbaye de S. Léger, possédée par des Chanoines réguliers auxquels il a laissé deux milles escus, et huit cens livres au pauvre. Sa mort suspent aussy les assemblées du Congrez.

Vous aurez appris par les nouvelles publiques que la reine est accouchée d'une princesse ; on luy souhaittoit un daufin et on avoit fait de grands préparatifs de réjouissance qui ont coûté beaucoup et qui n'on de rien servi. Monsieur notre abbé se disposoit à faire une dépense de dix milles livres en réjouissance.

Dom Cœlestin m'a autrefois donné l'épitaphe de l'abbé Etienne, premier abbé de S. Laurent, qui le fait mort l'an 1058, trois ans avant l'onzième année du pontificat de Theoduinus auquel Gille d'Orval fixe la mort de cet abbé. Je vous prie d'avoir la bonté de luy demander d'où il a pris cete épitaphe et si elle est ancienne. Je vous prie de bien ménager Mr de Louvrex, de luy présenter mes respects aussy bien qu'à Messieurs nos abbez et de me croire très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 11 aoust 1728.

XCVII

De Crassier à Martène.

Le 25 août 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 262.

Monsieur,

Ayant receu samedy le petit pacquet mentionné dans votre agréable de l'11 de ce mois, j'ay délivré à Mr l'abbé de St-Laurent un des exemplaires du 4e tome du *Gallia*

Christiana avec le petit livre qu'il a demandé et à Mr de Louvrex aussi un pareil exemplaire, de quoy ils vous remercient; mais je n'ay pas trouvé dans ce pacquet la feuille manquante au traité des anciens Gaulois qu'at le dit Louvrex et qu'il s'attendoit de recevoir; il vous en dit un mot dans la lettre cy-jointe qu'il a signée et que j'ay l'honneur de vous remettre. Je connois le sieur Albert frère de la Religieuse Ursuline de Dusseldorp pour quelle vous m'avez envoié quelques livres; et je les luy aurois déjà mis en mains s'il n'étoit sortis de la ville...

La fin de la lettre manque.

XCVIII

De Crassier à Martène.

Le 10 septembre 1728. — Ms. G. de Crassier, fo 263.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur d'accompagner ce petit paquet que D. Célestin m'a, passé quelque jours, envoié pour vous être adressé, avec le titre d'un livre qu'il avoit oublié d'y insérer; cela me fait prendre la liberté de joindre à ce pacquet six petits cahiers contenans quelques médailles et antiquitez, dont mon cabinet s'est augmenté, et que j'ay fait imprimer à la requisition de quelques curieux; je vous prie de vouloir les agréer (1).

(1) Il s'agit de la brochure intitulée *Additamenta ad seriem numismatum*, etc., 10 pp. in-8o.

Il y a quelque temps que Monsieur Schannat devoit venir un tour dans ces quartiers, mais j'ay appris que son dessein a été interrompu à raison d'une nouvelle guerre luy suscitée par certain Ignace Roderique qui a pris la plume contre luy au sujet de ce qu'il a eu mis au jour touchant l'abbaye de Fulde; mais je me flatte qu'il triomphera de ce nouveau critique, comme il a fait du Censeur de sa *Diœcesis Fuldensis*, la victoire ayante été adjugée au dit Schannatz et dans vos quartiers et par tous les sçavans d'Allemagne. J'apprend même que ce nouvel aggresseur en veut à même temps à quelques endroits du IIe tome de votre grande Collection regardans l'abbaye de Stavelot, pour tant plus impugner Fulde et son archive, mais j'espère qu'il n'y trouvera guaire son compte sçachant que plusieurs sçavans prennent à cœur la défense du dit Schannat, et entre autres le célèbre abbé Hugo de l'ordre des Prémontrez par son livre intitulé : *Antiquitas exemptionis Monasteriorum a jurisdictione Episcopali vindicata*, qui est actuellement sous la presse à Strasbourg, par lequel on vange fortement les ouvrages du dit Schannatz contre les attaques leur livrées sous le nom de Mr Eccard, qui, quoy que pas autheur de la Censure, ne laisse pas d'être outré de ce qu'elle a été suffissament réfutée... (1)

La fin de la lettre manque.

(1) Voyez *supra*, lettre LXXXI, note. — La fin de cette lettre a déjà été publiée par Goethals, *Histoire des lettres*, etc., t. IV, p. 308.

XCIX

Martène à de Crassier.

Le 30 septembre 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 264.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous remercie très humblement du suplément de vos médailles que vous m'avez envoyé; je le distribueray à vos amis qui en seront bien aises. Je vous remercie aussy de l'avis que vous avez la bonté de me donner, que le sieur Ignace Rodrique a écrit contre nous. Je n'ay pas vu son ouvrage et je ne me soucie pas beaucoup de le voir; mais s'il vient enfin jusqu'à moy et que je remarque qu'il fait voir que je me suis trompé, je l'en remercieray; mais s'il se contente de me dire des injures, je les mépriseray et j'iray tousjours mon train; car je ne crois pas qu'on puisse punir mieux ces déclamateurs qu'en les méprisant. Monsieur Schannat m'en avoit déjà informé et je luy ay mandé la même chose. Je ne doute nullement qu'il ne triomphe aussy solidement de son second adversaire qu'il a fait du premier, car il est habile et en sçait plus que ces gens-là. Je l'en ay félicité deux fois au moins; cependant dans sa dernière lettre, il me marquoit qu'il n'avoit pas receu celles que je me suis donné l'honneur de luy écrire. Je ne sçay s'il aura receu la dernière que je luy ay écrite à son addresse. C'est l'estime et l'attachement que j'ay témoigné avoir pour luy qui m'a attiré ces adversaires, mais si je luy ay donné mon estime et mon amitié c'est qu'il la mérite et quelque chose de plus.

Je vous remercie des soins que vous avez pris pour faire tenir à Dusseltorp les livres que j'avois pris la liberté de vous addresser. J'en donneray avis à la religieuse qui les envoye.

Dom Bernard Monfaucon a achevé le sept et huitième tome de Saînt-Chrysostome et a commencé ses Antiquitez Gauloises. Nous espérons à la fin de l'année donner trois volumes de notre grande Collection. Il y en a deux de fini et le troisième fort avancé. Ils seront fort intéressant pour votre pays. Je vous prie de bien conserver Monsieur de Louvrex et d'avoir la bonté de luy faire mes complimens. Dom Ursin et Dom Bernard vous font les leurs, et j'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 30 septembre 1728.

Je vous prie d'avoir la bonté de faire tenir cete lettre à D. Célestin Lombard qui m'a prié de la mettre dans la vôtre.

C

De Crassier à Martène.

Le 14 octobre 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 265.

Monsieur,

En vous envoiant cy-jointe la réponce de Dom Célestin Lombard à la lettre que vous m'avez enchargé de luy faire tenir par l'honneur de la vôtre du 30 septembre, je me

donne celuy de vous aviser que j'ay receu les *Animadversiones* de Mr Eckart sur le *Diœcesis et Hierarchia Fuldensis* de Mr Schannat et à même temps les *Disceptationes* d'Ignace Roderique opposées à vos observations sur les abbayes de Stavelot et Malmedie, rapportées à la préface du 2e tome de votre grande Collection, tous deux in-fol. imprimé à Wirtsbourg, celuy-cy cette année, l'autre dez l'an passé (1); comme on ne me les a apporté qu'avanthier en blanc, je n'ay pu les lire, étant d'ailleurs occupé par le service de notre Prince; je le feray en après à loisir; il me semble cependant par les préfaces que ces critiqueurs s'attachent particulièrement contre la validité des diplômes et pièces avancées; que si, Monsieur, vous n'avez pas aussi ces deux pièces et que désirez de les veoir, je pourray vous envoier les miennes...

La fin de la lettre manque.

CI

Martène à de Crassier.

Le 23 octobre 1728. — Ms. G. de Crassier, fo 267.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous suis bien obligé de l'offre que vous avez la bonté de me faire de m'envoyer l'ouvrage que le nommé Ignace de Malmedy a publié contre moy. C'est un ouvrage qui

(1) Sur cet écrit de RODERIQUE, voyez *supra*, l'Introduction. Sur celui de J.-G. D'ECKHART, voyez lettre LXXXI, note.

n'est pas capable de faire impression sur l'esprit des sçavans, et auquel les ignorans n'entenderont rien. Il n'est digne que de mépris; aussy mon sentiment seroit de le laisser tomber de soi-même et de n'y faire aucune réponse, rien n'humiliant tant ces vains déclamateurs que le mépris qu'on fait de leurs ouvrages. Il n'auroit peut-être jamais pensé à écrire contre moy, si je ne m'étois pas déclaré pour Monsieur Schannat; mais depuis que j'ay mandé au sieur Ecard qui avoit écrit contre luy, qu'il avoit fourny à son adversaire une grande matière de triomphe, j'ay perdu l'amitié de ces Messieurs-là qui me cultivoient auparavant. Le sieur Ecard et ses partisans croyoient la pièce sans réplique, mais j'en ay aussy tôt vu le foible, et je ne suis pas surpris si notre bon ami Monsieur Schannat la pulvérise. J'attendois cela de son érudition.

Je viens de recevoir l'ouvrage du sieur Ignace, que Messieurs les religieux de Stavelot m'ont envoyé; je n'ay pas eu encore le temps de le lire, mais dans le peu que j'en ay vu il ne sera pas difficile d'y répondre. Messieurs de Stavelot m'en prient, mais je suis présentement si accablé de travail que le public attend de moy qu'il me seroit impossible de le faire; mais si je puis être délivré de ce travail, je pourrois luy répondre; en attendant je luy dis : *patientiam habe in me et omnia reddam tibi.* Ces Messieurs m'ont prié de leur écrire et de vous addresser ma lettre aussy bien que Dom Célestin.

Je salue Monsieur de Louvrex et je prie le Seigneur de luy rendre une parfaite santé. J'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 23 octobre 1728.

CII

Martène à de Crassier.

Le 13 décembre 1728. — Ms. G. de Crassier, f° 269.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous suis bien obligé de vouloir bien me procurer l'honneur de faire sçavoir de nos nouvelles à notre bon ami Monsieur Scanat. Il faut avouer que les Allemans sont de terrables gens de persécuter ainsy un homme qui leur fait honneur et de supprimer les lettres que ses amis luy écrivent. S'ils ont arrêté les miennes et s'ils les ont ouvertes, ils n'y auront rien trouvé que de mortifiant pour eux. Car j'y ai tousjours parlé avec éloge de Monsieur Scannat, et j'ay donné à ses ouvrages les louanges qu'ils méritent, car il a atterré son adversaire de manière qu'il ne se relèvera jamais que pour tomber encore plus bas. Ce sont apparement les louanges que j'ay donné à notre bon ami qui m'ont attiré leur indignation, car auparavant j'étois amis du sieur Eccard et de ceux qui luy sont attachés ; mais depuis que je me suis déclaré contre eux, ils n'ont plus gardé de mesure, et le sieur Ignace pour défandre son pays a fait son livre contre moy, qui ne mériteroit pas de réponse, si les religieux de Stavelot ne m'en avoit prié ; ainsy dès que je seray un peu de loisir je luy feray satisfaction ; ce bon Monsieur auroit bien mieux fait de rester chez les Jésuites où Dieu l'avoit appellé que de faire le métier qu'il fait.

Nous ne finirons pas nos trois volumes à la fin de l'année ; il reste encore quelques feuilles du troisième volume, la table et les préfaces à imprimer, et je crois que cela pourra nous conduire jusqu'au commencement du carême. Si tôt qu'ils seront finis, je vous en donneray avis ; comme vous avez souscrit aussy bien que Mr de Louvrex et que les religieux de S. Laurent, il suffira de m'envoyer chacun 25 livres. J'espère que vous en serez content, vous y trouverez d'excellentes pièces. Je vous prie de prendre bien soin de la santé de Monsieur de Louvrex auquel je vous prie de présenter mes respects aussy bien qu'à Monsieur de S. Laurent et à Dom Célestin. Dom Ursin vous salue. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 13 décembre 1728.

CIII

Martène à de Crassier.

Le 29 mars 1729. — Ms. G. de Crassier, fo 271.

Pax Christi.

Monsieur,

J'espère finir la semaine prochaine le troisième tome de notre grande Collection et comme vous avez souscrits en prenant les trois premiers pour les suivans, vous, Monsieur de

Louvrex et S. Laurent, il est de mon devoir de vous en avertir afin que vous soyez servis des premiers; vous y trouverez bien des choses qui vous feront plaisir car il y a près d'un volume entier qui regarde Liége et dans la préface nous avons tâché d'éclaircir ce qui regardoit cete illustre église. Il suffira de m'envoyer chacun 21 livres car j'ay encore quelque chose à vous pour faire le ballot et le faire porter au messager. Vous serez bien aise aussy de sçavoir que Dom Bernard Montfaucon a achevé son premier volume de ses Antiquitez Gauloises, et comme vous avez souscrit et qu'il va se débiter, on pourroit vous l'envoyer en même temps pour vous et pour vos amis afin de ne pas multiplier les pacquets.

Il y a longtemps que je n'ay reçu de nouvelle de notre bon amis Monsieur Schannat. Je crois en avoir découvert la cause ces jours passez, car ayant porté une lettre à un libraire de cete ville pour la faire tenir à un de ses confrères d'Allemagne à qui j'écrivois par Francfort, il me dit qu'il falloit franchir le port parce que les maistres des postes de France et d'Allemagne s'étoient brouillez et qu'il n'écrivoit plus par Francfort mais par Reinhausen, en avançant 12 sols de port. Il faudra donc à l'avenir quand il voudra me faire l'honneur de m'écrire qu'il affranchisse le port jusqu'aux terres de France et que je fasse la même chose quand je me donneray l'honneur de luy escrire. Son adversaire Monsieur Eccard vient de faire imprimer deux voll. d'historiens d'Allemagne à ses propres dépens, apparement que ceux qu'il avoit fait imprimer cy-devant n'avoit pas eu tout le succez que le libraire en espéroit et qu'il n'aura pas voulu entreprendre ceux-cy. Je ne les ay pas encore vus, mais un de ses amis me l'a dit.

Nous avons icy un jeune religieux qui est de Liége, il est fort sage et se nomme Colson et un de nos ouvriers d'imprimerie qui s'appelle Vivenis. Je vous prie de pré-

senter mes respects à Mr de Louvrex et Messieurs nos abbez de S. Laurent et de S. Jacques. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 29 mars 1729.

CIV

De Crassier à Martène.

Le 1er avril 1729. — Ms. G. de Crassier, fo 273.

MONSIEUR,

Comme par l'honneur de votre dernière du 30 décembre de l'an précédent, vous m'avez fait la grâce de me marquer que les trois volumes de votre grande Collection seroient finis vers le commencement du présent Carême, je prend la liberté de vous prier par cette d'avoir la bonté de m'en faire tenir trois exemplaires, sçavoir un pour Messieurs de St-Laurent, un pour Monsieur de Louvrex et le troisième pour votre serviteur, vous envoiant à cette effect une lettre de crédence adressée à Mr Huet pour la valeur de jusqu'à cent livres hors quelles serviront 75 pour payement des dits trois exemplaires et le résidu, avec ce qui peut me revenir d'auparavant, servira pour les autres livres que Dom Célestin vous demande par la lettre cy-jointe ; outre quoy il vous prie de luy procurer aussi un exemplaire tout relié de la nouvelle édition de St-Cyrille de Jérusalem par le R. P.

Thoutée, et de luy faire sçavoir s'il y aussi une nouvelle des ouvrages de St-Cyprien.

Messieurs de Stavelot m'ont requis aussi de vous addresser la lettre cy-jointe avec quantité de pièce que je pense propres à vous servir contre Ignace Rodrique. Si le port en est chère, ayez la bonté de me marquer ce qu'il aura coûté et ces Messieurs me le rembourseront. Ne vous étonnez pas aussi si les encloses ne sont de fraîche date, parce que je ne me suis chargé de vous les envoier que lorsque j'aurois l'honneur de vous écrire. Mon dit sieur de Louvrex toujours aussi bon qu'aveugle vous présente ses profonds respects, et vous prie de luy envoier la feuille manquante dans le 2e tome des *Religions des Gaulois* qui est le B b b. de la table des matières, comme aussi celle P. 2. du 4e tome de la *Gallia Christiana* qui luy manque pareillement. Ayez la bonté de mettre l'une et l'autre dans le prochain paquet.

Monsieur notre bon amis Schannat me charge aussi par ses lettres du 22 de ce mois de vous assurer de son entier dévouement en attendant d'avoir l'honneur de vous écrire. Enfin, Monsieur, je me donne celuy de joindre icy le contenu d'un MS. en parchemin que j'ay acquis depuis peu; peut-être que la connoissance vous fera plaisir ou à quelqu'un de vos sçavans amis (1). Quoy qu'il en soit, j'ose vous assurer de bon cœur que je n'en auray jamais de plus grand que de pouvoir en toutes occasions vous convaincre de la soumission respectueuse de celuy qui sera éternellement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

(1) Voyez la liste des ouvrages philosophiques contenus dans ce ms, *Bibliotheca Crassieriana*, n° 3407.

CV

Martène à de Crassier.

Le 11 avril 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 276.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Quand je me suis donné l'honneur de vous avertir que le premier tome des *Monumens de la Monarchie françoise* de Dom Bernard Montfaucon alloit paroître, je croyois que vous aviez soubscrit; mais il m'a dit que vous ne l'aviez pas fait; ainsy je crois que je dois avant toute chose vous avertir qu'il y aura cinq volumes qu'on distribuera les uns après les autres, qu'il y a du grand et du petit papier, que ceux qui souscrivent avancent d'abort soixante livres et en donnent autant pour les tomes suivans si on les prend en grand papier et qu'ainsy les cinq volumes coûteront six-vingt livres. Ceux qui les voudront en petit papier ne donneront que 80 livres dont ils donneront 40 en prenant le premier tome. Vous aurez la bonté de me marquer de quel papier vous voulez l'avoir. J'ay touché votre lettre de change de cent livres, outre laquelle j'avois encore 16 livres à vous; mais cela ne suffira pas car le pacquet que j'ay reçu a coûté 14 livres 17 sols. Le St-Cyrille de Jérusalem que vous me demandez pour Dom Célestin, m'a coûté 22 livres. Les livres marquez dans son billet et dont il me demande seulement le prix, s'il les prend, reviendront à 31 livres 10 sols. Les trois volumes de notre grande Collection avec l'amballage et le transport coûteront au moins 70 livres ce qui tout ensemble fait 138 livres 7 sols, à quoy

il faudra joindre le prix du livre de Dom Bernard, qui vous salue bien.

Je suis bien affligé d'apprendre que Monsieur de Louvrex soit devenu aveugle, il étoit digne d'une meilleure fortune; mais enfin Dieu ne fait rien qui ne soit bien fait et s'il l'afflige en ce monde, c'est une marque qu'il l'aime, puisqu'il le traite comme il traite tous ses élus. Je regreste Monsieur votre Grand-Doyen qui paroissoit un homme de mérite, mais la mort n'a égard à personne. Elle a fait de grand ravage en France cete année, et dans nostre congrégation nous avons perdus en deux mois 25 religieux dont trois ou quatre étoient Supérieurs. Je présente mes respects à Messieurs nos abbez, à Dom Célestin et à Monsieur de Louvrex ; Dom Ursin vous salue ; j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 11 avril 1729.

CVI

De Crassier à Martène.

Le 24 avril 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 277.

Monsieur,

Ayant envoié tout d'abord à leurs adresses les deux encloses inserrées dans l'honneur de votre dernière du 11 courant, j'ay celuy de vous remettre cy-jointe la réponce de Dom Célestin de S. Laurent, n'en ayant pas receu de

Monsieur le R. Prieur de Stavelot; apprenant entretemps : que ma lettre de change de cent livres ne suffira pas pour les livres à envoier, j'ay fait sçavoir à Monsieur Huet de vous compter encore 40 à 50 livres ou environ, avec quoy je pense qu'aurez suffissament pour payer le tout selon le petit mémoire cy-joint, par quel pourrez reconnoître que je me contente d'avoir en petit papier les *Monumens de la Monarchie Françoise* de Dom Bernard Montfaucon (1), auquel je réitère mes plus respectueuses obéissances, de même qu'à D. Ursin Durand; et comme je sçay que le susdit Dom Célestin vous écrit touchant le livre de l'Imitation de J.-C.....

La fin de la lettre manque.

CVII

De Crassier à Martène

Le 5 mai 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 281.

MONSIEUR,

En vous remettant cette enclose de Mr le R. Prieur de Stavelot, j'ay l'honneur de vous adviser qu'il m'a envoié avec icelle 19 écus pour payer les ports de livres, et dont je vous feray tenir à la première occasion le montant à la réserve des 14 livres 17 sous que je vous ai déjà fournis pour le même sujet; je réitère mes profonds respects à

(1) Il résulte de ce mémoire que G. de Crassier devait encore fournir à Martène la somme de 43 livres 7 sous.

Mrs Vos chers Confrères et suis avec une singulière vénération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CVIII

De Crassier à Martène.

Le 29 mai 1729. — Ms. G. de Crassier, fb 282.

MONSIEUR,

Quoy que je me trouve sans vos nouvelles depuis ma dernière du 5 de ce mois, je me flatte que vous voudrez me permettre de vous réitérer par cette mes plus profonds respects avec ceux de notre bon amis Monsieur Schannat, lequel, après avoir fait un voiage en Alsace où il a eu l'honneur d'embrasser le célèbre Dom Calmet abbé de Senonne, m'ayant écrit de Fulde, m'a chargé de vous faire ses complimens et de vous remettre le titre cy-inserré de son future ouvrage qui paroitra à la prochaine arrière-saison, et dont je ne doute pas qu'il vous fera participant d'un exemplaire, me flattant que ce sera une pièce fort curieuse.

J'ay l'honneur de vous envoier aussi cy-jointe un billet de 80 livres sur Mr Huet pour le compte de Mr le Prieur de Stavelot; avec quoy et les 14 livres 17 sous mentionnez dans mes précédentes, vous aurez eu les 19 écus qu'il m'a envoié pour vous faire tenir; présentez s'il vous plaît mes respectueuse salutations tant à l'illustre D. B. de Monfaucon qu'à votre cher compagnon D. Ursin Durand, et accordé

moy la grâce d'être toujours persuadé que personne n'est avec plus de vénération que moy,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CIX

Martène à de Crassier.

Le 31 mai 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 286.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay mis au message un gros ballot sur lequel sont marqué deux CC pour vous, dans lequel vous trouverez trois exemplaires de nostre 4, 5 et 6 voll. de nostre grande Collection pour vous, pour Mr de Louvrex et pour S. Laurent, le premier de la *Monarchie françoise* de Dom Bernard Monfaucon pour vous. De plus pour S. Laurent 3 fois ce qui regarde S. Laurent que j'ay fait tirer séparément pour eux. Le S. Cyrille de Jérusalem pour S. Laurent avec le Vincent de Lérin et deux petits mss. de l'Imitation pour S. Laurent. Vous y trouverez aussy la feuille qui manquoit au livre de la *Religion des Gaulois* de Monsieur de Louvrex. Vous y trouverez de plus un exemplaire de nos 3 vol. pour Mr l'abbé de Dusselthal, et pour nostre bon amy Mr Schannat que je ne sçay présentement où trouver.

J'ay touché de votre argent de Monsieur Huet une fois 100 livres et une autre fois 45 livres, outre 16 livres qui

me restoit de votre argent, ce qui fait en tout 161 livres, dont j'ay employé, tant pour vous que pour S. Laurent et pour Stavelot, 151 livres 3 sols, de sorte qu'il me reste à vous 9 livres 17 sols. Je vous prie de mettre aussy le port du petit ballot de Monsieur Schannat et celuy de Duselthal sur mon compte. Le dernier port de lettre de Stavelot a coûté 36 sols et le S. Cyrile de Jérusalem, en payant le libraire, ne m'a coûté que 21 livres ayant remis 20 sols à ma considération. Depuis que j'ay fait partir le ballot, le libraire de Dom Bernard m'est venu trouver et m'a dict que par mégard il avoit donné un exemplaire de la *Monarchie Françoise* en grand papier au lieu que vous l'aviez demandé en petit papier, et que sur ce pied là il faudra adjouter 20 livres aux 40 livres que j'ay donné pour vous, sinon qu'on vous envoyra les autres voll. quand ils seront imprimez en petit papier; vous verrez ce qui vous conviendra. Le libraire qui m'avoit promis le livre de la Discipline chrétienne de Monsieur Dupin, voyant qu'on tardoit à le prendre, l'a vendu et il m'a été impossible, quelque diligence que j'aye faite, de le retrouver, toute l'édition étant épuisée.

Je suis tousjours bien affligé de Monsieur de Louvrex; est-il possible qu'on ne trouve pas de remède à son mal? Je vous prie de luy bien faire mes complimens et de l'assurer de mes respects aussy bien que Messieurs nos abbez et Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 may 1729.

Comme j'allois fermer cete lettre, j'ay reçu votre lettre avec la lettre de change pour Stavelot, dont je leur tiendray conte; j'avois rabattu sur 36 sols que m'avoit coûté le dernier port de leur lettre sur ce que je vous devois, ainsy au lieu de 9 livres 17 sols, je vous seray redevable de 11 livres treize sols. Vous m'avez fait un grand plaisir de m'apprendre des nouvelles de notre bon amy Monsieur Schannat. Son nouvel ouvrage va renouveller les playes de ses adversaires qui ne se refermeront jamais.

CX

De Crassier à Martène.

Le 25 juin 1729. — Bibl. nat., ms. fr. 25537, f° 214.

MONSIEUR,

Le ballot marqué CC. étant arrivé icy samedy dernier, j'ay délivré hors son contenu tout ce qui étoit pour Messrs de St-Laurent, consigné le petit pacquet pour Dusselthal à un homme d'icy qui l'est venu prendre de la parte de Monsr le Révérend abbé auquel il étoit adressé, et par la première occasion j'envoyeray à Mr notre bon ami Schannat, celuy marqué pour lui par voie de Francfort, selon qu'il m'a indiqué; entretemps je joins icy sa réponse à votre lettre que je luy ay fait tenir, d'abord que je l'eus receue.

Les fraiz en voiture du dit ballot CC. depuis Paris jusqu'ici m'ont coûté en tout 29 livres 5 sous argent de France, ayant calculé que ceux des deux petits y contenus pour Dussel-

thal et Schannat alloient à 9 livres et 15 sous, et comme vous m'avez écrit de vous le porter en compte, en les joingnant aux 11 livres 13 sous me restant selon votre dernière, cela fait ensemble 21 livres 8 sous; hors quoy tirant les vingt livres à donner au libraire de Monsieur Dom Bernard, à raison qu'il m'a livré un exemplaire du premier vol. de la *Monarchie Françoise* en grand papier au lieu d'en petit, il me reviendra seulement 28 sous.

M. de Louvrex a receu aussy ses 4e, 5e et 6e voll. de votre grande Collection (que nous trouvons tous très curieux) avec la feuille manquante à son exemplaire de la Religion des Romains; il vous assure de ses plus profonds respects, et vous est très obligé de la parte singulière qu'avez si souvent témoigné de prendre au facheu accident de ses yeux qui sont atteints de cataractes; il les a fait, passé peu de jours, examiner par deux de nos chirurgiens qui ont été d'avis : que l'un étoit assez formé pour pouvoir en être levé et que l'autre le pourroit être dans deux mois ou environ; mais comme nous l'avons eu persuadé qu'il trouveroit à Paris des gens plus habiles qu'icy pour en faire l'opération, il a pris la résolution d'en faire le voiage vers le prochain mois de septembre; et comme il luy est tout à fait impossible d'écrire, il m'a chargé, Monsieur, de vous demander très humblement si vous voudrez bien alors l'adresser à quelque habile occuliste de votre ville et luy indiquer un logement convenable parmy payant, pour le temps qu'il devra séjourner au sujet de la dite opération; vous lui feré en cela un service très sensible, dont il vous restera infiniment redevable.

Permettez aussi, Monsieur, s'il vous plaît, qu'à la réquisition des amis qui ont souscrit pour la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange, j'aie l'honneur de vous en demander des nouvelles, et si la continuation des Décrétales par Dom Pierre Coustant ne paroitra pas bientôt. J'assure de mes

très profonds respects Messieurs de Montfaucon et Durand, persistant d'être avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 25 juin 1729.

CXI

Martène à de Crassier.

Le 3 juillet 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 289.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay donné à Dom Bernard Monfaucon les vingt livres que vous m'aviez mandé de luy donner et j'ay reçu de luy une souscription pour vous que j'ay l'honneur de vous envoyer. Je suis bien aise que Monsieur de Louvrex ait pris le parti de venir à Paris pour se faire guérir de ses yeux; il y trouvera des personnes plus habiles qu'ailleurs où il seroit en danger de tomber en des mains qui le mettroient hors d'état de profiter d'aucun remède. Monsieur de S. Ive est sans contredict le plus habile oculiste de Paris; ainsy ce sera celuy-là à qui il faudra s'addresser. Pour son logement il faudroit sçavoir combien de personnes il aura avec luy et combien il veut occuper de chambre et sçavoir le temps qu'il viendra précisément et on luy retiendra un appartement. Je vous prie de l'assurer bien de mes respects

comme aussy de faire tenir cete lettre à M. le prieur de Stavelo; j'ay déjà répondu à la première partie de leur adversaire et je crois l'avoir fait solidement et de manière qu'ils en seront content. Je présente aussy mes respects à Messieurs nos abbez et j'ay l'honneur d'estre très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 3 juillet 1729.

CXII

De Crassier à Martène.

Le 13 juillet 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 290.

Monsieur,

Ayant receu ce matin l'enclose de Monsieur le P. de Stavelot en réponce de votre dernière, j'ay été aise de trouver l'occasion de vous envoyer cet après-midy par le carosse de Sedan le Ms. mentionné dans sa lettre, de sorte que vous ne tarderez pas longtemps à le recevoir. Entretemps je me trouve, Monsieur, obligé de vous aviser que vos libraires ne sont pas tout à fait exacts dans la distribution de vos beaux livres, car Messieurs de St-Laurent trouvent deux feuilles manquantes et moy une dans les derniers volumes de votre grande Collection, dont je joins icy le mémoire vous priant d'avoir la bonté de nous les renvoier par autre occasion que par la poste dont le port seroit fort cher.

Je suis aise cependant qu'on a trouvé complète l'exemplaire de Mr de Louvrex qui vous réitère ses très humbles respects; il m'a dit que lors qu'il ira à Paris, il ne sera accompagné que d'un de ses fils avec un domestique, n'ayant besoin que de deux chambres, et qu'il seroit charmé de les avoir au voisinage de votre Royale Abbaye, afin d'être à portée de vous aller quelque fois rendre ses devoirs; quant au temps de son départ, ce ne sera qu'au mois de septembre, ne pouvant à présent vous en marquer le jour, parce que cela dépend de l'état des cataractes de ses yeux qu'il fait examiner journalièrement par nos plus habiles chirurgiens; mais quand il n'y en auroit qu'un en maturité, il ne laissera pas d'entreprendre le voiage et de s'adresser à Monsieur de S. Ive qu'avez eu la bonté de luy indiquer, de quoy il vous est infiniment obligé...

La fin de la lettre manque.

CXIII

Martène à de Crassier.

Le 31 juillet 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 292.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu le manuscrit de Stavelo que vous avez pris la peine de m'envoyer, dont je vous remercie très humblement. Je suis bien mortifié qu'il se trouve quelques feuilles de manque dans les livres que je vous ay envoyez; je vous les envoyray à la première commodité, aussy bien que la

feuille qui manque au 4e vol. du *Gallia Christiana* de Monsieur de Louvrex, que je ne me souviens pas que vous m'eussiez demandé. S'il vient icy, il pourra la remporter. Je luy retiendray deux chambres dans nostre voisinage pour le mois de septembre. Je serois bien aise s'il sera icy au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mois de septembre, afin de prendre nos arrangemens; je vous prie de luy bien présenter mes très humbles respects aussy bien qu'à Messieurs nos abbez.

La réponce au sieur Rodrique est desjà avancée et j'espère qu'elle fera plaisir à Messieurs de Stavelo; pourveu qu'elle plaise à Dieu, je seray trop content, car si nous ne luy plaisons, nous sommes bien misérables dans tout ce que nous faisons. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 juillet 1729.

CXIV

De Crassier à Martène.

Le 12 août 1729. — Bibl. nat., ms. fr. 19662, f° 68.

Monsieur,

Ayant receu hier à midy cette enclose de Mr le Prieur de Stavelot, j'ay l'honneur de vous la remettre, ne doutant pas que votre réponce au sr Rodrique fera plaisir à Messieurs du Monastère de ce nom, veu surtout que vous n'avez la bonté d'y travailler que dans le dessein de plaire à Dieu qui ne manquera de bénir vos illustres et pénibles ouvrages.

J'ay communiqué votre dernière à Mr de Louvrex, qui m'at aussi donné lecture de celle que vous luy avez écrit du depuis, et suivant laquelle il m'a dit qu'il devait remettre son voiage de Paris jusques au printemps prochain ; il vous est très obligé pour toutes vos bontez et vous assure de ses profonds respects ; je vous supplie de présenter les miens à Messieurs Dom Bernard de Montfaucon et Dom Ursin Durand, et d'être toujours persuadé que personne ne peut être avec une vénération plus parfaite que moy,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 12 août 1729.

CXV

De Crassier à Martène.

Le 6 septembre 1729. — Bibl. nat., ms. fr. 25537, f° 216.

MONSIEUR,

Ayant fait tenir tout d'abord votre dernière au Révérend Prieur de Stavelot, j'ay l'honneur de vous remettre cy-joint celle qu'il m'a envoié hier pour vous être adressée ; j'espère, Monsieur, que voudrez permettre que je vous prie à même temps d'offrir mes plus profonds respects à Messieurs vos très Illustres Confrères Dom B. de Montfaucon et Dom U. Durand, en informant le premier que j'ay depuis peu acquis une douzaine de pierreries antiques gravées, qui sont des onyx, achates, etc., d'une grandeur ovale et considérable, y en ayant jusqu'à 3 pouces de haut sur 2 de

large et les moindres 1 ½ sur 1, et entre icelles des singulières, savoir Vénus que je pense estre *Apostrophia* et le Laocoon dont on ne connoit que le beau groupe conservé dans le Palais de Belvéder, rapporté au premier tome du Supplément du dit D. Bernard, et dont la gravure de ma pierre est un peu différente (1); que s'il souhaite une description de toutes les 12 ou même d'en avoir les empreintes en plâtre, j'offre de les luy envoier, n'aimant rien plus que de vous faire à tous plaisir et de vous convaincre du respectueu dévouement avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 6 septembre 1729.

CXVI

Martène à de Crassier.

Le 13 septembre 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 294.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je suis ravis d'apprendre les belles acquisitions que vous avez faittes de plusieurs pierres prétieuses gravées. Je ne doute point qu'elles ne soient belles et rares. Vous ferez un très grand plaisir d'en envoyer la description à Dom Bernard Monfaucon plustôt que les luy envoyer en plastre, parce que le plastre se brise dans les voitures. J'espère

(1) Voyez la description avec gravure de ces deux pierres, *Descriptio brevis gemmarum*, pp. 41 et 46.

dans huit jours achever ma réponse au sieur Rodrique; elle humiliera peut-être les religieux de Malmidi et le défenseur de leur prétendu droits, quoy que je les ay ménagé le plus que j'ay pu. Mais on est bien fort quand on a la vérité pour soy et l'on est au contraire bien faible quand on soutient le mensonge et l'injustice. C'est sur quoy le public jugera et il jugera plus sainement que nous. Je présente mes respects à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez, et j'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Frère EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 13 sept. 1729.

Hier Monsieur notre abbé fit en feu d'artifice, illuminations, etc., une dépense de douze milles livres pour sa réjouissance de la naissance du Daufin.

CXVII

Martène à de Crassier.

Le 21 septembre 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 297.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait un sensible plaisir de m'apprendre des nouvelles de notre bon ami Monsieur Schannat, et qu'il va entreprendre l'histoire de Vormes, à la prière du Grand Chapitre et du consentement de l'électeur de Mayance. C'est une marque de l'estime qu'il s'est acquise en Allemagne, et que les écrits de Monsieur Eccard et du sieur Rodrique

contre luy n'ont pas fait d'impression sur les esprits du public et qu'on luy rend justice en reconnoissant qu'il a remporté sur eux une pleine et entière victoire; aussy a-t-il pulvérisez leurs écrits de manière à ne s'en pouvoir relever.

Quant à ce qu'il vous mande qu'on luy a dit que Rodrique étoit parti pour venir en France trouver Monsieur de Soissons, et ensuite à Paris pour espier ce que je fais et cela au dépens de Messieurs de Malmidi, si cela est, ces Messieurs ont bien de l'argent à perdre, car jamais voyage n'a esté plus inutile, nos différens d'avec Monsieur de Soissons étant terminez à l'amiable; et pour ce qui me regarde, s'il vient à Paris pour m'épier, il perdra bien son temps car il ne doit pas croire que son livre fasse beaucoup de bruit en France, et qu'on s'y intéresse beaucoup au différent que peuvent avoir entre eux deux monastères d'Allemagne, et je vous assure qu'encore qu'il m'ait bien maltraitté, j'aurois méprisé son ouvrage qui est tout plein de mauvaise foy et je n'aurois pas pensé à y répondre, si ce n'avoit été pour faire plaisir à Messieurs de Stavelo, dont ce pauvre homme croit avoir triomphé; mais son triomphe ne sera pas de longue durée, car dans deux ou trois jours ma response sera achevée, dont personne n'a icy connoissance que Dom Ursin mon compagnon et moy. Elle seroit finie il y a du temps si je n'avois pas d'autre travail sur les bras, car nous imprimons actuellement le septième tome de notre grande Collection. Je vous supplie d'avoir la bonté de présenter mes respects à Mr de Louvrex et à Messieurs nos abbez, et de me conserver tousjours l'honneur de votre amitié. J'ay celuy d'être avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 21 septembre 1729.

Au dos de cette lettre G. de Crassier a écrit :

Le 1er 8bre luy répondu et adressé une grosse lre du Rme Prieur de Stavelot, y ayant joint la description de mes 12 nouvelles achates gravées pour le R. P. D. Bernard de Montfaucon.

CXVIII

Martène à de Crassier

Le 8 octobre 1729. — Ms. G. de Crassier, fo 300.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu le titre de Stavelo que vous avez pris la peine de m'envoyer dont je vous remercie. Ma réponse à Rodrique est finie et je la mets au net pour l'envoyer à ces Messieurs pour en faire ce qu'ils jugeront à propos. Je prie le Seigneur qu'il donne à Rodrique ce qui luy est nécessaire et sur tout un esprit de pénitence pour satisfaire à Dieu sur l'écrit injurieux qu'il a fait témérairement contre Messieurs de Stavelo. Je crois que Monsieur Schannat répondra à toutes les impertinences qu'il y a avancées contre luy à moins qu'il ne juge à propos de le mépriser entièrement.

Dom Bernard vous salue et vous remercie, et m'a dit qu'il liroit à l'Académie des sciences ce que vous luy avez envoyé. Je présente mes respects à Monsieur de Louvrex

que j'honore infiniment, à Messieurs nos abbez et à D. Célestin. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 8 octobre.

Au dos de cette lettre le Baron de Crassier a écrit :

Luy répondu le 20 ditto, en luy adressant la réponce du dit Prieur de Stavelot.

CXIX

De Crassier à Martène

Le 6 novembre 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 302.

MONSIEUR,

Ayant receu hier de Mr le Rd Prieur de Stavelot copie de la procédure intentée contre Ignace Roderique, laquelle il m'a requis de vous faire tenir, j'ay l'honneur de vous la remettre cy-jointe et de vous dire qu'elle l'a fait décamper de Malmendy quoy que travaillé de la fièvre. Je vous diray aussi, Monsieur, que je suis attendant de jour à autre un exemplaire de l'histoire de Fulde dont l'autheur notre bon amis Monsieur Schannat vous fait présent et que j'auray soin de vous envoier d'abord par le carosse de Sedan ; il me mande en outre d'avoir entrepris d'écrire celle de Worms à la réquisition unanime du gr. Chapitre et du consent de S. A. E. de Mayence comme Evêque du dit

Worms, à la Cour de laquelle il s'est rendu et été très agréablement receu pour cet effect.

Et comme vous avez eu la bonté de me mander que Mr votre illustre confrère Dom Bernard vous avoit dit qu'il liroit à l'Académie des sciences la description vous envoiée de mes 12 pierres gravées, cela m'a fait penser qu'il ne luy seroit pas désagréable d'en veoir les empreintes que j'ay confié le 24 du passé à un gentilhomme françois s'en retournant à Paris, lequel s'est chargé de les luy mettre ens mains propres ; de sorte que je compte à présent qu'il les aura receu, et pu reconnoître leur conformité à la dite description, sur quoy je suis curieu d'avoir l'honneur de ses nouvelles.

Et comme Monsieur Schannat a aussi formé le projet de donner au public la vie et les actions de Rupert, Roy des Romains, mort en 1410 après dix ans de règne, vers la fin duquel s'est tenu malgré luy le concile de Pise, dont il se souvient avoir vu du passé dans notre monastère de St-Jacque, quelques écrits d'un religieu qui avoit été député au dit Concile par le Clergé de Liége, notre dit amis sçauroit volontier si vous vous êtes servis des dits écrits dans votre grande Collection, et si vous ne sçauriez pas d'ailleurs luy fournir des autres pièces concernantes ce Roy qui pourroient luy être utiles pour servir à son entreprise, cela à votre loisir et il vous en sera très redevable.

Enfin Mr de Louvrex qui ne veoit plus du tout vous assure de ses profonds respects ; je vous prie d'agréer la continuation des miens et de les offrir à Messieurs vos chers confrères D. Bernard et Dom Ursin ; je suis avec un entier dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CXX

Martène à de Crassier

Le 12 novembre 1720. — Ms. G. de Crassier, f° 303.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Dom Bernard n'a pas encore reçu les empreintes de vos pierres précieuses, mais il ne vous a pas moins d'obligation des attentions que vous avez à luy faire plaisir.

Je sçavois que Monsieur Schannat alloit travailler à l'histoire de Vormes, ce qui m'a fait grand plaisir, car c'est une preuve bien sensible que tout ce que ses adversaires ont écrit contre luy n'a fait aucune impression sur l'esprit du public et qu'il a si bien pulvérisé leurs faux résonnemens qu'il a remporté la palme. Il y a longtemps que je luy ai prédit qu'il éclipseroit tout ce qu'il y a de sçavans en Allemagne. Ce que j'ay ramassé du concile de Pise du Ms. de S. Laurent entre dans le tome qui est actuellement sous la presse ; ce qui y est rapporté de l'empereur Rupert est à peu près la même chose que ce qui est dans le Spicilège du Père d'Achery qui aussy donne des actes du concile de Pise. L'empereur y envoya ses embassadeurs qui à la quatrième session formèrent des difficultez auxquelles on répondit, après quoy ils se retirèrent. Monsieur Schannat trouvera dans le premier tome de nos Anecdotes plus de 80 pièces qui regardent l'empereur Rupert. J'en ay encore donné un grand nombre dans le premier des trois

derniers tomes que j'ay donné au public. J'ay tous ces actes en allemand ; s'il les veut je les luy envoyray mon manuscrit dont j'ay donné la version ; s'il me tombe entre les mains quelque chose de cet empereur, je luy en feray part.

Je vous remercie de m'avoir envoyé le jugement rendu contre Rodrique ; je l'ay reçu comme je retournois de porter moy-mesme au messager de Sedan pour Liége ma réponse avec le manuscrit et le titre, que Mrs de Stavelo m'avoient envoyés. J'ay mis les feuilles qui manquoient dans les livres que je vous ay envoyé à Monsieur de Louvrex et S. Laurent. Je vous addresse le pacquet dont j'ay payé le port ; vous aurez la bonté de l'ouvrir et après en avoir pris ce qui vous regarde, vous l'envelopperez de la même toile cirée, et vous aurez la bonté de l'envoyer à Stavelo. Ces Messieurs verront par ma réponse que l'ouvrage de Rodrique n'est qu'un tissu de mauvaise foy et de mensonges. Je crois qu'ils seront contens. Je les prie, quand ma réponse sera imprimée de vous en donner un exemplaire de ma part, un à Mr de Louvrex, à Messieurs nos abbez, à Mr Schannat, et au Père Pez.

Monsieur de S. Ive vient de faire l'opération sur les yeux d'un de nos confrères qui a réussy. Je souhaitte qu'il réussisse également sur Mr de Louvrex ; je vous prie de luy présenter mes respects. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 12 nov. 1729.

CXXI

De Crassier à Martène.

Le 24 novembre 1729. — Bibl. nat., ms. fr. 25537, f° 218.

MONSIEUR,

En vous remettant cette enclose, j'ay l'honneur de vous réitérer mes plus profonds respects, de même qu'à Dom Ursin, et singulièrement à Dom Bernard; je souhaite que les empreintes de mes pierreries lui aient été rendues; entre temps je joins icy une estampe où l'on voit représentez deux autels antiques avec des inscriptions, découverts en Allemagne, laquelle je vous prie de lui présenter dans la pensée que cela pourra lui être agréable, en cas il n'en ait déjà connoissance.

J'ay mandé à nostre amis Mr Schannatz ce qu'avez eu la bonté de m'écrire touchant l'empereur Rupert; cela lui aura fait sans doute bien du plaisir; je suis toujours attendant le ballot qu'il m'envoie avec des exemplaires de son histoire de Fulde et ne manqueray de vous adresser celui qui vous est destiné par la première occasion; et dez que j'auray receue votre réponce à Roderique j'auray soin de la faire tenir promptement à Mr le Prieur de Stavelot de la manière que m'ordonnez, et icelle étante imprimée d'en demander des exemplaires pour votre destination.

Mr de Louvrex a témoigné une joye sensible lorsque, lui faisant vos compliments, il a appris le succès de l'opération faite par Mr de St-Ive sur les yeux d'un de vos confrères, cela luy faisant espérer le même bonheur au printemps, lorsqu'il se sera rendu à Paris; il vous réitére aussy ses

profonds respects. J'ay l'honneur d'être toujours avec toute la vénération possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 24 novembre 1729.

CXXII

Martène à de Crassier.

Le 30 décembre 1729. — Ms. G. de Crassier, f° 306.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je profite de cete occasion pour vous souhaitter la bonne année, et par votre moyen à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez. Je ne sçay si vous avez autant de malades à Liéges que nous en avons à Paris; ces maladies consistent en des rumes, des maux de têtes et des fièvres qui au commencement ne sont pas dangereuses. Nous avons icy plus de trente malades tant religieux que domestiques. Nos confrères de S. Denys ont été jusqu'à soixante, et à S. Lazare jusqu'à quatre-vingt.

De la manière que Monsieur le prieur de Stavelo m'écrit, les imprimeurs de Liéges les surfont exorbitament. S'ils ne sont pas plus raisonables, j'espère imprimer la response à Paris pour deux cens escus et en tirer 1250 exemplaires et

être maître de toute l'édition. Je vous envoyray quand il vous plaira le ms. allemand que souhaitte Monsieur Schannat. Je n'ay pas encore reçu son histoire de Fulde. Je vous prie de luy faire bien mes complimens et de me croire très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

Ce 30 décembre 1729.

CXXIII

Martène à de Crassier.

Le 9 janvier 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 308.

Pax Christi.

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du mois passez, vous me donniez avis que vous m'enverriez par le carosse de Sedan l'histoire de Fulde dont Monsieur Channat veut bien me faire présent; je ne sçay si elle est partie, mais je ne l'ay pas encore reçue. Dom Célestin Lombard me prie de luy acheter quelques livres et de les mettre avec ceux que je dois vous envoyer, mais je n'ay reçu aucun ordre de votre part de vous renvoyer des livres. Je seray tousjours disposé à vous rendre service.

Je ne sçay si Monsieur le prieur de Stavelo a traitté avec un imprimeur pour sa réponse à Rodrique; je luy ay mandé de se rendre maître de toute l'édition, et qu'à Paris je la ferois imprimer pour deux cens écus à en tirer 1250, si les imprimeurs de Liége ne sont pas raisonnables sur le prix. Je salue Monsieur de Louvrex et nos abbez et j'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 9 janvier 1730.

CXXIV

Martène à de Crassier.

Le 3 février 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 310.

Pax Christi.

Monsieur,

Je vous envoye par le messager de Sedan le manuscrit allemand que Monsieur Schannat souhaite; vous aurez s'il vous plait la bonté de le luy envoyer avec la lettre que je me donne l'honneur de luy escrire. J'y joins deux livres que Dom Célestin Lombard m'avoit demandé. Il m'a été impossible de trouver le troisième qu'il désiroit.

Monsieur le Prieur de Stavelo me mande que vous voulez bien prendre la peine de veiller sur l'impression de

la réponse que j'ay fait au livre d'Ignace Rodrique qui s'imprime à Liége. Je vous en remercie; je l'avois prié, avant que je sçusse cela, de vous en donner un exemplaire de ma part et un à Mr de Louvrex et un à Mr Schannat. Mais pour vous, vous méritez bien davantage (1). Je prie Nostre-Seigneur qu'il soit votre récompense, et j'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 3 février 1730.

CXXV

De Crassier à Martène.

Le 1er avril 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 311.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous dire, en vous réitérant mes plus profonds respects, qu'ayant receu en son temps le Manuscrit allemand pour Mr Schannat et les deux livres pour Dom Célestin Lombard, je les ay remis tous à leur adresse; pour ce qui est de votre sçavante réponce au livre d'Ignace Rodrique, l'édition en sera achevée en peu de jours, les deux dernières feuilles étantes sous la presse, ayant veillé,

(1) Ce passage de la lettre a déjà été reproduit par GOETHALS, *Histoire des lettres*, etc., t. IV, p. 288.

selon que j'ay pu, à l'impression; ainsy j'espère de vous en envoier bientôt quelques exemplaires, dont Mr de Louvrex et notre dit bon amis Mr Schannat seront aussi fournis, ayant destiné d'en faire tenir plusieurs au dernier, qui m'a mandé que Mr Eccard (patron du dit Rodrique) et son épouse étoient morts à Wirtsbourg dez le commencement de février...

La fin de la lettre manque.

CXXVI

Martène à de Crassier.

Le 8 avril 1730. — Ms. G de Crassier, fo 313.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je ne puis trop vous remercier de la peine que vous vous estes donnée pour corriger les épreuves de notre response à Rodrique. Je souhaitte que vous en soyez content et tout le public. J'ay cru y avoir répondu solidement, mais ces hommes trouvent tousjours bon ce qu'ils font et sont idolâtres de leurs productions pendant que le public en juge tout autrement.

J'ay retenu deux belles chambres pour Monsieur de Louvrex pour la fin du mois courant avec une garde-robe pour ses domestiques qui seront tout proches de luy pour le servir. Le prix sera de cinquante livres par mois, s'il

reste à Paris plusieurs mois; mais s'il n'y étoit qu'un mois, on demande vingt écus. Il sera dans nostre voisinage, ce qui est indifférent à Mr de S. Ive qui courre tous les jours autours de Paris et qui vient dans nostre voisinage. On demande là-dessus une prompte réponse.

Je vous prie d'avertir Dom Célestin Lombard de se servir de cete occasion pour me faire tenir six livres dix sols que les livres que je luy ay envoyé ont coûté. Le libraire me les a demandé déjà plusieurs fois, et étant religieux, je n'ay pas une épingle à ma disposition dont je puisse user. Dom Ursin Durand qui est à présent notre souprieur vous présente ses respects. Je vous souhaite les saintes festes et j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 8 avril 1730.

CXXVII

Martène à de Crassier.

Le 13 avril 1730. — Ms. G. de Crassier, fo 315.

Pax Christi.

Monsieur,

J'ay reçu votre lettre dattée du 4 avril par laquelle vous me donnez avis que vous ferez partir par la voye de Sedan

30 exemplaires de notre réponse à Rodrique; vous me demandez en même temps le prix de tous les ouvrages que j'ay donné au public. Je ne sçay si ce ne seroit pas pour Mr le prieur de Stavelo qui m'a priez de les luy envoyer; je les ay cherché chez les libraires et ceux qui n'étoient pas reliez je les ay donnés au relieur parce que je suis persuadé qu'il ne trouveroit pas de relieurs à Stavelo et que les relieures de Paris seront toujours plus propres. Quoy qu'il en soit voicy les livres que j'ay donné au public :

Commentarius litteralis, moralis et historicus in regulam S. Benedicti, in-4o, se vend sept ou huit livres.

De Antiquis Monachorum ritibus, in-4o, se peut mettre en deux volumes mais se met communément en un seul ; se vendoit autrefois 6 livres, mais à présent il se vend 14 livres en blanc, se pourroit peut-être avoir à neuf ou dix livres.

De antiquis ecclesiae ritibus, tom. 4, in-4o, se vendoient autrefois 25 livres, aujourduy on est bien heureux de les avoir pour dix escus; tous ces livres sont devenus fort rares et ne se trouvent pas aisément.

La vie du P. Dom Claude Martin, religieux de la congrégation de S. Maur, in-8o : 2 livres.

Thesaurus Anecdotorum, 5 grands volumes in-fol. : 90 livres; je les feray avoir pour 80 livres reliez.

Nos deux *Voyages littéraires* : 14 livres reliez, mais je les feray avoir pour 12 livres.

Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, tomes 9 in-folio, dont il y a six volumes qui paroissent, le 7e est sous la presse. Le libraire les vend aux souscripteurs en blanc 150 livres et à ceux qui n'ont pas souscrits 200 livres, mais je les donneray neuf escus meilleur marché que le libraire, c'est-à-dire 123 livres ce que le libraire vend 150; si on veut les avoir reliez ils coûteront un écus chaque volumes pour la relieure. Si

quelques-uns de vos amis en veut il peut s'addresser à moy ou par votre canal ou par luy-même, et je tâcheray de le satisfaire.

Vous pouvez avoir les Journaux de Trévoux à 15 sols le journal, c'est-à-dire à neuf livres chaque année. Nous attendons Monsieur de Louvrex et nous ferons de notre mieux pour son soulagement. Les rumes ont recommencé à Paris et j'en ay un qui m'incommode fort. J'ay l'honneur d'être avec estime et respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 13 avril 1730. (1)

CXXVIII

Martène à de Crassier.

Le 3 mai 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 317.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay reçu les exemplaires de la response à Rodrique, que vous avéz eu la bonté de m'envoyer, je vous remercie du meilleur de mon cœur aussy bien que du soin que vous

(1) *Au dos de cette lettre, le baron de Crassier a écrit :* « Dom Ed. Martène, le 13 avril 1730, et ma lettre du 28 dito. » — Cette lettre n'a pu être retrouvée.

avez eu de veiller sur l'impression (1). Je vous addresse une caisse de livres pour Stavelo que Monsieur le prieur Dom Gérard Potestat m'avoit demandé. Elle est marquée S. R.; je vous prie d'avoir la bonté de la retirer et de la luy faire tenir.

Dom Bernard Montfaucon a reçu les empreintes de vos pierreries. Il s'est donné l'honneur de vous écrire pour vous en remercier et les a portées à l'Académie des sciences pour les faire voir aux académiciens qui les ont admirées. Je souhaitte que vous continuiez à faire de semblables acquisitions. J'ay été à la bibliothèque du roy où je n'ay rien trouvé parmy les mss. qui regarde l'histoire de Vormes. J'y retourneray encore pour faire une plus ample perquisition pour faire plaisir à notre amis Monsieur Schannat qui fait honneur à votre pays. Je salue Monsieur de Louvrex et Messieurs nos abbez et j'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 3 may 1730.

On me mande que Monsieur de Louvrex a eu part à l'impertinente pièce de Rodrique, qu'il a fourny des mémoires, qu'il l'a gardée long temps chez luy pour la corriger, etc. Si cela est, je suis surpris qu'un si habile

(1) Voici le titre de la réponse de D. Martène : *Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata, adversus iniquas disceptationes Ign. Roderici*, etc., in-fol. de 152 pages. — Bien qu'il eût été imprimé à Liége, cet ouvrage, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans l'Introduction, est donné comme sortant des presses de la veuve Slebusch, à Cologne.

homme et un juge si intègre se soit presté et livré à une si mauvaise cause et cela contre un religieux qui l'honnore infiniment. Quoy qu'il en soit je ne laisseray pas d'estre son amis et de luy donner dans toutes les occasions qu'il voudra bien me fournir des marques de mon parfait attachement et de luy rendre tous les services dont je suis capable. Je vous prie de l'en assurer.

CXXIX

Martène à de Crassier.

Le 24 mai 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 320.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que le second volume des *Monumens de la monarchie Françoise*, de Dom Bernard Monfaucon est achevé. Il eut l'honneur de le présenter au roy il y a deux jours ; comme vous avez souscrit pour cet ouvrage, si vous le souhaittez je vous l'envoyray et vous aurez la bonté de me faire tenir pour cela 20 livres. Si j'avois prévu qu'il dût paroître sitôt, je vous l'aurois envoyé avec les livres de Stavelo, que je crois qu'ils ont reçus présentement et dont je souhaite qu'ils soient contens. Dom Bernard espère de donner à la fin de l'année le 3e volume qui ne coûtera que 15 livres.

Il ne faut pas que les fautes qui se sont glissées dans l'impression de la response à Rodrique vous fassent de la peine. Elles ne m'en font point à moy-même. Je m'attendois à cela. Je connois trop bien les imprimeurs et je n'ay que

trop d'expérience des fautes qu'ils font malgré la vigilence des auteurs et de ceux qui veillent à la correction. Je suis persuadez que vous avez apporté tous vos soins, je vous en remercie du meilleur de mon cœur. Je vous prie de présenter mes respects à Monsieur de Louvrex auquel je souhaitte un prompt rétablissement de la vuë, et aussy Messieurs nos abbez et Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 24 may 1730.

Je vous prie de dire à Mrs de Stavelo que ceux qui ont vu en France trouve bonne la réponse à Rodrique.

CXXX

De Crassier à Martène.

Le 25 mai 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 318.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous envoier cy-jointe une lettre de change de 235 livres et 10 sous payable par Mr Alexandre Huet dont 229 livres servironT pour votre remboursement du ballot de livres que m'adressez pour Mr le Prieur de Stavelot et les 6 livres 10 sous pour ceux qu'a eu Dom Célestin Lombard il y a déjà quelque temps.

Mr de Louvrex qui vous présente ses très humbles respects m'a assuré : que le M. S. des Disceptations de Rode-

rique n'a jamais été chez luy, qu'il n'y a du tout travaillé, et même qu'il n'a eu connoissance de cet ouvrage qu'après qu'on luy en at envoié un exemplaire tout imprimé, ne désavouant pas cependant d'avoir, passé 25 à 30 ans, servis de ses avis Messieurs de Malmedie dans le premier procès qu'ils ont lors gagné à Viennes contre Messieurs de Stavelot.....

La fin de la lettre manque.

CXXXI

Martène à de Crassier.

Le 31 juillet 1730. — MS. G. de Crassier, f° 322.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'avois déjà encaissé les livres pour Stavelo, lorsque j'ay reçu la lettre dont vous m'avez honoré, mais j'avois en même temps prévenu vos intentions et j'avois mis dans la plus grande caisse le 2e tome de la *Monarchie Françoise*, avec deux exemplaires du troisième tome de S. Basile, qui est enfin achevé, un pour Mr de Louvrex et l'autre pour S. Laurent, comme je crois, ou pour vous, car les deux souscriptions étoient au nom de Mr de Louvrex. Comme j'ay reçu un peu plus d'argent de Stavelo que les livres n'ont coûté, j'ay payé les 20 livres pour le 2e tome des *Monumens de la Monarchie Françoise* que vous aurez la bonté de rendre à Mr le prieur de Stavelo. Vous aurez aussy la bonté de renvoyer votre souscription afin qu'on marque dessus, que vous avez reçu le 2e tome.

Les deux caisses de livres pour Stavelo que je vous addresse sont marquée par C. C. n. 1, n. 2; outre les caisses je les ay fait couvrir de toille avec de la paille, à cause des pluyes qui sont fort fréquentes en ce pays-cy. Je ne sçay si c'est la même chose à Liége, nous avons même eu du tonnerre et de la gresle qui nous cause une perte de dix milles livres, nos Pères de S. Thierri perdent 50 milles livres et on estime le dégât que la gresle a fait dans la Champagne à quatre millions. Dans peu de jours je vous addresseray encore par le messager de Sedan une petite caisse de livres pour Stavelo. Je vous prie de présenter mes respects à Mr de Louvrex et Mrs nos abbez et à Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être très sincèrememt,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 juillet 1730.

D. Bernard et Dom Ursin vous saluent.

CXXXII

Martène à de Crassier.

Le 11 août 1730. — Ms. G. de Crassier, fo 324.

Pax Christi.

Monsieur,

J'ay mis au messager de Sedan une petite caisse de livres pour Stavelo à votre addresse, qui partira aujourduy; je vous prie de prendre la peine de la faire retirer et de

l'envoyer à Mr le Prieur. Vous recevrez bientôt si vous n'avez déjà reçues les deux balles de livres que je leur ay envoyé par les Rouillers, où il y a votre second tome des *Monumens de la monarchie Françoise* et deux exemplaires du 3e tome de S. Basile pour Mr de Louvrex. Je vous prie de l'assurer de mes respects. J'ay l'honneur d'être avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 11 aoust 1730.

CXXXIII

De Crassier à Martène.

Le 31 août 1730. — Ms. G. de Crassier, f° 325.

Monsieur,

Après avoir receu vos agréables du 31 juillet et 11 du courant, les 2 caisses de livres marquées : CC. sont arrivées icy mardy dernier ; de quoy ayant d'abord donné connoissance à l'Agent que Mr le Prieur de Stavelot at icy, j'en ay tiré le 2e tome de la *Monarchie Françoise* avec les deux exemplaires du 3e tome de St-Basile, que vous avez eu la bonté d'y joindre tant pour moy que Mr de Louvrex qui vous réitère ses profonds respects ; et je suis attendant à tout moment un voiturier qui doit venir reprendre les dittes caisses de la parte du dit Sr Prieur, auquel j'ay validé, hors de mes débours pour les voitures et fraiz, les 20 livres que vous avez emploié pour moy hors de

son argent, en retirant le 2e tome de la *Monarchie Françoise*, dont je vous renvoie cy-jointe ma sousscription, pour faire marquer dessus : que je l'ay receu...

La fin de la lettre manque.

CXXXIV

Martène à de Crassier.

Le 1er juin 1731. — Ms. G. de Crassier, f° 327.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je songeois à vous écrire pour vous donner avis que le troisième volume des *Monumens de la monarchie Françoise* de dom Bernard paroit, lorsque j'ay reçu une lettre de Mr le prieur de Stavelo avec la réponse que Rodrique a fait à ce que j'avois fait pour la défense de leurs droits, et me prie de luy répondre (1). Je croiois avoir assez bien et solidement établit et prouvé ce que j'avois avancé dans mon écrit, mais j'ay à faire à un homme qui, ayant de l'esprit et une grande facilité d'écrire, ne s'embarasse de rien et qui croit qu'en obscurcissant par ses raisonnemens la vérité, on l'en croiroit sur sa parole et s'acquerrera de la réputation, mais il compte sans son hoste. Je ne sçay ce qu'on pense de son second écrit qui a encore moins de solidité que le premier, et qui mérite plus tôt

(1) Voici le titre de cet ouvrage : Ignatii RODERIQUE *de abbatibus monasteriorum Malmundariensis et Stabulensis disceptatio tertia, prima adversus Vindicias Stabulenses D. Edm. Martène.* Cologne 1731, in-fol. de 96 pages.

un souverain mépris qu'une réponse, et d'ailleur je suis si occupé à présent que je n'ay pas un moment à moy. Je vous prie de me mander franchement si vous croiez que cet écrit puisse faire tort à Mrs de Stavelo, car pour ce qui me regarde je ne m'embarasse guères de ce qu'il croit peut-être me faire de la peine. Je prie le Seigneur qu'il luy pardonne le mal qu'il a prétendu me faire, voilà toute la vengeance que j'en veux tirer.

Si vous souhaittez le 3e tome de Dom Bernard vous aurez la bonté de me le faire sçavoir et de me donner vos ordres en m'envoyant 15 livres. Il y a longtemps que je n'entens plus parler de notre bon amis Mr Schannat; je ne sçay si son histoire de Vorme est bien avancée. Et Monsieur de Louvrex comment se porte-t-il, voit-il à présent de ses deux yeux? Je le souhaitte de tout mon cœur et je vous prie de luy faire mes complimens aussy bien qu'à Mrs nos abbez de S. Jacque et de S. Laurent et à Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 1 juin 1731.

CXXXV

De Crassier à Martène.

Le 18 août 1731. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, fo 220.

Monsieur,

Pardonnés je vous supplie le retardement de ma réponce à l'honneur de votre lettre du 1 juin, comme occasionné

tant par une foiblesse me survenue aux mains, laquelle m'a empêché d'écrire sinon avec grande peine, que par trop d'occupations ; je n'ay laissé cependant de faire tenir tout d'abord à Mr le R. Prieur de Stavelot votre enclose, sans avoir eu de ses nouvelles du depuis. Quant à la réponce de Rodrique, ne l'ayant encore veu je ne sçaurois vous dire, Monsieur, si elle est préjudiciable ou pas à Messrs du dit Stavelot ; je sçay seulement que son autheur demeure présentement à Cologne, où il a épousé la veuve d'un libraire, et que les religieux des Monastères de Stavelot et Malmedy ayant été assemblés avanthier audit Stavelot, à dix heures du matin, pour faire choix d'un nouvel abbé à la place du défunt qui étoit l'Evêque de Tournay, ont de concert et du premier scrutin élu pour leur Abbé et Prince un religieu du dit Stavelot, appellé Dom Nicolas de Massin, pasteur du village de Sprimont, ce qui me flatte de la réunion entre eux et qu'il n'y aura plus lieu de vous faire peine au sujet de leurs différends ; on applaudit leur conduite pour cette élection avec autant plus de raison, qu'après plus de 150 ans que leur Abbatialité a été en commande, on la veoit présentement retournée entre les religieux (1).

Je joins icy un billet de 15 livres appliquable au payement d'un exemplaire du 3me volume des *Monumens de la Monarchie Françoise* de votre illustre confrère Dom Bernard, auquel j'ay l'honneur d'offrir mes très humbles respects et en même temps mes remerciemens pour l'explication d'une médaille Espagnolle qu'il a eu la bonté de me marquer ; j'espère que vous voudrez bien avoir celle de m'envoier le susdit exemplaire à votre loisir et par occasion, n'en étant pas pressé.

Notre bon amis Mr Schannat pousse assiduement son

(1) Pour plus de détails sur cette élection, voyez *infra*, Annexe V.

ouvrage de Worms, en ayant, comme il m'a écrit le 6 du passé, déjà achevé une bonne partie ; et on peut croire qu'il s'en acquitte bien puisqu'il est sollicité par divers princes d'Allemagnes qui souhaiteroient fort de l'employer à leurs courtes. Quant à Mr de Louvrex qui vous fait mille complimens, il demeure privé de l'usage de ses yeux, ne laissant cependant de travailler ; il a même été consulté et ensuite été appellé pour l'élection susmentionnée, et enfin il éprouve depuis plusieurs mois un nouveau remède dont il espère soulagement par la continuation ; Dieu veuille qu'il lui réussisse.

Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien me permettre de joindre icy la notice d'un ancien et très beau Missel écrit en parchemin in-fol., que j'ay acquis depuis peu, vous suppliant d'avoir la bonté de me dire votre sentiment avec celuy de Dom Bernard ; ma pensée étant que cette rare pièce peut bien valoir autant qu'un exemplaire de la Bible imprimée à Mayence en 1462, que des Messieurs curieu de votre ville qui m'ont honoré de leur visite avec Mr de la Popelinière m'ont assuré avoir été acheté cette année au prix de mille écus par Monsieur l'Ambassadeur de Pologne a Paris ; et si vous voulés bien m'accorder cette grâce, vous obligerés tout à fait celuy qui a l'honneur d'être toujours avec la vénération la plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 18 août 1731.

P. S. — Ne soiez, s'il vous plaît, étonné de la date de ma lettre antérieure au billet, la raison en est que je n'ay pu avoir celuy-ci plutôt quoy qu'on eut promis de me le donner.

CXXXVI

Martène à de Crassier.

Le 31 août 1731. — MS. G. de Crassier, f° 330.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay levé votre troisième tome des *Monumens de la Monarchie françoise* que je vous envoyray par la première commodité qui se présentera ou qu'il vous plaira me fournir. On ne peut que louer la conduite de nos confrères de Stavelo et de Malmidi dans l'élection qu'ils ont fait d'un religieux pour leur prince et leur abbé, au lieu de prendre un commendataire qui prenoit leur bien et leur faisoit aux uns et aux autres bien de la peine. Cela pourra réunir les deux communautés. Je le souhaite de tout mon cœur.

Je n'ay pas encore lu le dernier ouvrage de Rodrique que je ne crois pas meilleur que le premier, et que je juge digne d'un souverain mépris. J'ay seulement parcouru grossièrement le titre des chapitres et des sommaires marginaux. Et j'en assez vu pour jugér qu'il est très facile de le confondre une seconde fois. C'est un homme qui ne pense qu'à jetter de la poussière aux yeux de ses lecteurs, qui ne cherche pas à éclaircir la vérité, mais à l'obscurcir, semblable à ses avocats qui défandent une mauvaise cause, et qui ne tâchent qu'à ébloüir les yeux par quelqu'appa-

rence de vérité. Cependant ce fanfaron a eu l'hardiesse de m'envoyer sa réponse par un professeur d'éloquence de Strasbourg, qui ne m'ayant pas trouvé l'a remise entre les mains de nos confrères et qui a dit à quelqu'un de mes amis que Rodrique me donnoit le défit. Je prie Dieu qu'il l'éclaire et le tousche ; et j'ay répondu à ceux qui m'ont exhorté à luy répliquer, que s'il avoit bien dit, que je luy en avois obligation et je l'en remerciois, s'il a mal répondu, le public me rendroit justice. Deux religieux de St-Maximin de Trèves qui l'ont lu, étant venus à Paris, ont dit à un de nos confrères qu'il ne prouvoit rien de ce qu'il avançoit.

Je suis bien affligé que Mr de Louvrex soit devenu aveugle ; peut-être que s'il étoit venu à Paris, Mr de S. Ive l'auroit guéri, comme il a fait deux de nos confrères. Nous avons un Saint nouveau à Paris qui fait tous les jours des miracles. J'en ay vu deux qui perdoient la vue et qu'il a guéri.

On ne peut douter que votre missel ms. de Besançon ne soit de prix étant orné de belles vignettes qui en font le mérite principal ; de vous dire s'il vaut mieux que la bible de Mayance qui a été venduë trois mille livres, je l'estime davantage, mais il faut être extravagant pour donner mil escus de la bible de Mayance qui n'a rien de singulier que son antiquité, et qui cependant auroit pu être vendue quatre milles livres et plus s'ils s'étoit trouvé des enchérisseurs. Le prix des mss. dépend beaucoup de la fantaisie des hommes ; mon sentiment est que ceux qui contiennent des choses singulières ne se peuvent assez payer, les autres qui n'ont rien qui les relève, ne sont pas de prix et qu'il y en a qui ne sont d'aucun usage, qui par conséquent ne valent rien. Je vous prie de présenter mes respects à Mr de Louvrex, à Mrs nos abbez et à Dom Célestin, comme aussy à Mr Schanat, quand vous luy écrirez. On voit bien que l'écrit de Mr Ecard et ce que Rodrique avoit

dit contre luy ne luy ont fait aucun tort. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 aoust 1731.

Au dos de cette lettre, le Baron de Crassier a écrit : Luy répondu le 11 mars 1732 en luy adressant un livret du R. P. Hartzheim, Jésuite de Cologne, ayant à même temps envoié un pareil au R. P. Estienne Souciet, Bibliothécaire du grand collège des Jésuites à Paris.

CXXXVII

Martène à de Crassier.

Le 30 mars 1732. - Ms. G. de Crassier, f° 332.

Pax Christi.

Monsieur,

Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que le quatrième volume des *Monumens de la monarchie Francoise* de Dom Bernard Monfaucon commencent à paroître; comme vous avez souscrit, ce volume et celuy qui reste à donner ne vous coûteront chacun que dix livres. J'ay le troisième tome que je garde par votre ordre jusqu'à ce qu'on envoye des livres à Liége. Le cinquième tome du *Gallia Christiana* commence à paroître. Comme vous

avez les premiers volumes vous serez peut-être bien aise d'avoir celuy-cy et ceux qui suivront, qui vous coûteront 18 ou 20 livres. Je vous prie d'avoir la bonté d'avertir Monsieur de Louvrex et Dom Cœlestin de S. Laurent qui ont pris les autres volumes. Je vous prie d'avoir la bonté de présenter mes respects à Monsieur de Louvrex, et à Messieurs nos abbez et à Dom Célestin et dire à celuy-cy que je n'ay point reçu les lettres qu'il a mandé à notre Père souprieur m'avoir écrites. Nous imprimons le neuf tome de notre grande Collection qui comme j'espère verra le jour avant la fin de l'année à moins que l'imprimeur ne nous retarde, ce que je ne crois pas. Vous trouverez dans ces trois derniers volumes des choses très intéressantes qui regardent Liége.

Je n'entens plus parler de Monsieur Schannat; je crois que son histoire de Vorme sera fort avancée et qu'il y réussira aussy bien que dans celle de Fulde. Si vous luy écrivez, je vous prie de luy faire mes complimens.

Je n'entens pas parler de la suitte de l'élection de Stavelot. J'ay seulement sçu que ceux de Malmidi, qui ont tousjours été des brouillons, s'y opposoient à Rome et à Vienne. Je prie le Seigneur qu'il les éclaire et qu'il donne aux uns et aux autres ce qui leur est nécessaire. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 30 mars 1732.

CXXXVIII

De Crassier à Martène.

Le 16 avril 1732. — Ms. G. de Crassier, f° 333.

MONSIEUR,

Comme vous m'avez fait la grâce de m'aviser par votre agréable du 30 de Mars que le quatrième volume de la *Monarchie françoise* commençoit à paroître et aussi le cinquième tome du *Gallia Christiana*, j'ay l'honneur de vous prier très humblement d'avoir la bonté de prendre de chaque un exemplaire pour moy, vous envoiant pour cet effect un billet de 40 livres dont 20 serviront pour payer le 5e tome du *Gallia Christiana*, 10 livres pour le 4e volume de la *Monarchie françoise* et les 10 livres restantes pour le 5e volume du même livre lors qu'il paroîtra; je ne manqueray d'avertir aussi touchant les susdits ouvrages Monsieur de Louvrex que je pense présentement à la campagne, et D. Célestin Lombard par occasion, ne l'ayant pas veu depuis plus de six mois.

En vous envoiant passé quelque temps un ouvrage du R. P. Hartzheim, jésuite de Cologne, à la requisition de Messieurs de Stavelot, je croy vous avoir marqué à quoy ils en étoient alors avec leurs confrères de Malmedie; mais à présent ce que je puis vous dire est que ceux-cy ayans refusé toutes les propositions pour la réunion, Messieurs de Stavelot, n'aimans pas d'entrer dans un procès qui mèneroit fort loing, se sont contentés d'en informer la Cour

de Rome, afin que dans la suite et en tout évènement, elle puisse faire attention à leur bonne et pacifique volonté (1).

Depuis que notre bon amis Monsieur Schannatz m'écrivit à la fin de l'an dernier qu'il faisoit état de séjourner à Heidelberg, je n'ay plus eu de ses nouvelles, mais dez que j'en recevray, je me feray plaisir de vous en donner parte, et vous m'en ferez un singulier, si vous voulez bien rendre à Monsieur votre illustre confrère Dom Bernard cette enclose que je me donne l'honneur de luy écrire comme au plus sçavant que je connoisse en antiquitez, au sujet d'un médaillon d'or que j'ay acheté depuis peu, et dont m'avouant incapable d'en bien reconnoître l'époque, j'ay cru ne pouvoir mieux m'adresser qu'à luy pour en avoir éclaircissement; vous m'obligerés même beaucoup, si vous voulez bien de ma parte, le prier de me faire cette grâce en l'assurant de mes plus profonds respects; je les réitère à même temps à Monsieur Dom Ursin votre cher compagnon et persiste d'être du meilleur de mon cœur inviolablement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

P. S. — Quand les 3 derniers voll. de votre grande Collection seront achevés, je vous prie de m'en retenir d'abord un exemplaire, et je ne manqueray de vous en faire tenir le prix sur votre premier avis.

On me présente un MS. arabe in 8° très nettement écrit,

(1) Malgré l'opposition des religieux de Malmedy, l'élection de Nicolas de Massin fut confirmée le 10 novembre 1731 par le nonce de Cologne, et le 20 décembre par la cour de Rome. Cf. F. A. VILLERS, *Histoire des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, t. III, pp. 1 à 4 (Liége, 1880).

et comme il me paroit fort curieu par rapport à onze inscriptions dans la même langue, qui sont vers la fin du livre et en forme de talismans, je suis fort porté à l'acheter, quoy qu'il n'y ait icy personne qui en connoisse le caractère.

CXXXIX

Martène à de Crassier.

Le 5 mai 1732. — Ms. G. de Crassier, f° 344.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous remercie de la peine que vous avez prise de m'envoyer le petit ouvrage du P. Jésuite de Cologne contre Rodrique touchant la métropole de Cologne, et j'ay été bien aise de voir qu'il soit du même sentiment que moy (1). Je fais partir aujourduy par le messager de Sedant le 3 et le 4 tome des *Monumens de la monarchie Françoise* avec le 5 tome du *Gallia Christiana*. Je m'étois

(1) Le P. JOSEPH HARTZHEIM (1694-1763) était professeur de philosophie et de théologie à l'Université de Cologne; en 1731, il publia, sous le voile de l'anonyme, un travail intitulé: *De initio metropoleos ecclesiæ Coloniæ disquisitio*, auquel RODERIQUE répondit par l'écrit qui porte le titre suivant : *Coloniensis ecclesiæ de suæ metropoleos origine*, Cologne, 1731. Le P. HARTZHEIM fit paraître à son tour une réplique intitulée: *Disquisitio secunda historico-canonica; disquisitio tertia critica*, Cologne, 1732. — Voyez *infra*, Annexe V, une lettre de cet auteur, en date du 15 avril 1730 et relative au différend entre Martène et Roderique.

trompé quand je vous avois mandé qu'il ne falloit plus que 20 livres pour achever le payement de tout l'ouvrage, c'étoit 25 livres; mais il suffira de me faire tenir les 5 livres qui restent quand je vous envoyray le 5 tome. Dom Bernard m'a dit qu'il vous feroit réponse sur la lettre dont vous l'avez honnoré, mais il a été bien aise de le faire voir à l'académie.

J'ay été bien aise d'apprendre que Monsieur de Louvrex commence un peu de voir, car c'est une grande incommodité d'être aveugle et une grande mortification à un homme d'esprit et qui aime l'étude comme luy; peut-être que s'il étoit venu à Paris, l'opération sur ses yeux auroit été plus heureuse. Je prie le Seigneur qu'il luy rende une vûe parfaite.

Vous m'avoit fait plaisir de m'apprendre la bénédiction de Monsieur l'abbé et prince de Stavelot, et ce que ses religieux ont voulu s'accomoder avec ceux de Malmidy mais que ceux-cy n'ont pas voulu accepter les avantages qu'on leur offroit. Je n'en suis pas surpris, car ils ont tousjours été brouillons et le seront jusqu'à la fin du monde. L'unique moyen de les accomoder est d'obliger tous les religieux de Malmidy non seulement de faire profession à Stavelot mais aussy d'y faire leur novitiat et qu'après leur profession l'abbé envoye à Malmidi ceux qu'il voudra et retienne à Stavelot ceux qu'il luy plaira et de les changer quand bon luy semblera; car pour lors ne faisant tous qu'un corps ils n'auront plus qu'à choisir et élire abbé celuy qui leur plaira des deux maisons et je suis seur que c'est là l'esprit de S. Remacle.

Je vous prie quand vous écrirez à Monsieur Schannat de luy faire mes complimens ; c'est un homme qui travaille avec une rapidité surprenante et qui réussit également bien.

Je salue aussy Messieurs nos abbez et Dom Célestin et j'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 5 may 1732.

CXL

De Crassier à Martène.

Le 21 juin 1732. — Bibl. nat., ms. fr., 19662, f° 69.

MONSIEUR,

Ensuitte de l'honneur de votre lettre du 5 de May, ayant receu quelques semaines en après les 3e et 4e tomes des *Monumens de la Monarchie Françoise* avec le 5e tome du *Gallia Christiana*, je vien, Monsieur, vous remercier très humblement de la peine que vous avés bien voulu vous donner de me les envoier, vous assurant que j'auray soin de fournir aux 5 livres que je dois encore donner pour achever le 5e tome des dits *Monumens* lorsqu'il sera achevé et qu'il s'agira de le prendre pour me le faire tenir. Je vous remercie en outre et très particulièrement de la bonté qu'avez eu de rendre mon enclose à Monsr votre très illustre confrère Dom Bernard lequel m'a fait la grâce d'y répondre d'abord de l'Académie même et de me marquer son senti-

ment avec celuy de Messieurs les sçavans académiciens après avoir tous vu l'empreinte de mon médaillon d'or, laquelle j'avois pris la hardiesse de luy envoier; de quoy je luy demeure infiniment redevable et m'estime très honnoré.

En reliant le 4e vol. des *Monumens de la Monarchie Françoise* on y a trouvé deux fois la feuille Lij contenante les pages 83, 84, 85 et 86 laquelle je garde à vos ordres pour la remettre ainsi qu'il vous plaira de me l'ordonner.

Je ne sçay, Monsieur, si on a continué d'imprimer les *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, dont j'ay déjà les 4 premiers tomes, que j'ay trouvé très curieux, n'allant cependant que jusques et compris l'année MDCCXVII; et comme j'aimerois bien d'acheter les tomes suivans, s'il y en a, je vous supplie d'avoir la bonté de me marquer à votre loisir combien il faut pour cela afin de pouvoir vous en remettre la portance avec les susdittes 5 livres et les avoir ensuitte à votre commodité.

J'ay receu avant hier une lettre que notre bon amis Mr Schannat m'a écrit le 16 du courant de Worms où il étoit allé pour l'Election d'un nouvel Evêque à faire le 17 en faveur de l'électeur de Trèves qui s'y étoit rendu en personne pour en prendre possession par luy-même, et ensuitte en aller faire autant de la riche Prévôté d'Elwangen. Notre dit ami me marque qu'ayant eu une audience très favorable de Mrs les Domheers de Worms qui lui avoient tous fait bon accueil tant ensemble qu'en particulier, on y avoit pris des mesures pour que son histoire de Worms paroisse faite et imprimée aux Pasques de l'année suivante 1733, ajoutant qu'au mois de septbre prochain il faisoit état de se rendre à Francfort pour en faire commencer l'impression. Enfin, Monsieur, il vous fait mille complimens; de mon coté, je présente les plus

parfaits des miens à Mrs vos illustres confrères Dom Bernard et Dom Ursin, et ne cesseray jamais d'être en tout respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B DE CRASSIER.

Liége, le 21 juin 1732.

CXLI

Martène à de Crassier.

Le 4 juillet 1732. -- Ms. G. de Crassier, f° 347.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je suis ravis que vous soyez content de ce que Dom Bernard vous a écrit touchant votre médaille d'or qui est tout à fait singulière et très rare. Si vous avez l'occasion de luy renvoyer les feuilles qui se sont trouvées de plus dans les *Monumens de la monarchie Françoise*, vous luy ferez plaisir de les luy renvoyer; mais si vous n'en trouvez point, il s'en passera. On a imprimé encore un cinquième et un sixième volume des *Mémoires de l'académie royale des inscriptions et des belles-lettres* qui coûtent chacun 12 livres en blanc et reliez treize livres dix sols. Il y a un septième volume sous la presse mais qui va lentement et qui ne sera pas sitôt fini. Il y a tantôt quatre volumes du Glossaire d'imprimez qu'on commencera à débi-

ter vers la fin de l'année ; ces quatre volumes seront suivis de deux autres au moins. Je vous prie d'en avertir Messieurs de S. Laurent qui ont souscrits pour cet ouvrage. Nous avons déjà la moitié du neuvième volume de notre grande Collection d'imprimez et nous espérons Dieu aidant finir vers la fin de l'an.

Je suis bien aise d'apprendre que l'histoire de Vormes est en état d'être mise sous la presse. Je vous prie de faire mes complimens à l'auteur et à Monsieur de Louvrex aussy bien qu'à Messieurs nos abbez de S. Jacques et de S. Laurent et à D. Célestin. J'ay l'honneur d'être avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 4 juillet 1732.

CXLII

Martène à de Crassier.

Le 1er janvier 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 349.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Permettez moy la liberté que je prens de vous présenter mes respects au commencement de cette année que je vous souhaitte heureuse et pleine de bénédictions du Ciel, et qu'en même temps je vous avertisse que les trois derniers tomes de notre grand receuil tirent à leur fin et

qu'avant la fin de ce mois ils seront exposés en vente; comme vous avez souscrit aussy bien que Monsieur de Louvrex et S. Laurent mandez moy, s'il vous plaît, si vous désirez que je vous les envoye. Il me semble qu'il ne reste plus à payer que 25 livres chacun. Il me semble aussy que vous m'avez mandé que Monsieur de Louvrex commençoit à voir et que sa vue se rétablissoit; ce seroit pour moy une grande joye, car je l'estime infiniment.

Je n'entens plus parler de notre bon ami Monsieur Schanat; comme il a eu la bonté de me faire présent de ses livres, je serois bien aise de luy envoyer les trois derniers tomes de notre Collection. Il y trouvera des choses qui regardent son pays et l'Allemagne, mais je ne sçai pas où il demeure présentement. Je crois que vous sçavez que Dom Bernard a donné son 9 et 10 tomes de son S. Chrisostome, et qu'il achève ses *Monumens de la Monarchie Françoise* qui paroitront comme je crois avant le mois de febvrier; vous avez souscrit pour cet ouvrage et il ne reste plus à payer de la souscription que cent sols.

Je ne sçay si je ne vous ay pas mandé qu'on alloit distribuer les quatre premiers tomes du Glossaire, et que ces quatre voll. seront suivis de trois autres auxquels on continue de travailler. Vers le même temps on distribuera aussy les deux premiers tomes de l'Origène; voilà les principaux ouvrages qui s'impriment premièrement à Paris. Je prie Notre-Seigneur qu'il conserve et donne une longue vie, et j'ay l'honneur d'être avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 1 Janvier 1733.

Mes respects à Mr de Louvrex, à Messieurs nos abbez et à D. Célestin.

CXLIII

Martène à de Crassier.

Le 5 mars 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 352.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay fait partir hier un ballot à votre addresse dans lequel vous trouverez cinq exemplaires des trois derniers tomes de notre grande Collection, quatre en blanc l'un pour vous, un pour Mr de Louvrex qui a souscrit comme vous et qui a pris les six premiers, un autre pour S. Laurent, et l'autre pour les religieux de Dusselthal qui m'ont prié de l'addresser à Monsieur Souxhon, marchant, au Lyon d'or, en la rue des Tanneurs à Liége, et qui m'ont fait tenir 25 livres; le cinquiesme relié est pour Stavelo. J'y ay joint les quatre volumes imprimés du Glossaire en grand et en petit papier, pour lesquels vous aurez la bonté de me faire tenir 75 livres. Il faudra en même temps souscrire pour les deux tomes suivans en payant 18 livres pour le petit papier et 36 livres pour le grand papier, lesquelles sommes jointes ensemble avec celle des trois exemplaires en blanc des trois derniers tomes et de notre grande Collection et d'un exemplaire relié feront comme je crois 204 livres.

Il n'a pas tenu à moy que je vous envoye en même temps le 4 et 5 voll. des *Mémoires de l'académie royale des inscriptions et des belles-lettres*, mais quoy que je les demande depuis plus d'un mois presque tous les jours, il m'a été impossible de les avoir, attendu que le fond de ces

livres a été acheté par quatre libraires qui doivent se rassembler quand on en tire de leur magasin quelques exemplaires, ce qui n'est pas facile; mais je donneray tous mes soins pour vous les envoyer avec le dernier tome de *Monumens de la monarchie françoise* qui ne paroitra qu'après Pacque, les gravures retardant la publication de cet ouvrage. Si vous voulez prendre la peine de m'envoyer votre souscription pour la Grammaire Hébraïque, je vous l'envoyray en deux voll. qui se distribuent il y a longtemps. Ils doivent être accompagnés du Dictionnaire qui est avancé, n'y ayant plus que quatre ou cinq lettres à imprimer. Le P. Guarin est mort il y a du temps; mais un autre aussy habile que luy continue son ouvrage (1).

J'ay heureusement trouvé à Paris le libraire de notre bon amis Mr Schannat à qui j'ay donné les trois derniers tomes de notre grande Collection pour luy faire tenir; mais comme il est parti sans prendre ma lettre, je suis obligé de vous l'addresser pour la luy envoyer. On dit que Rodrique a écrit contre luy un écrit sanglant, où il est fort mal traitté; je luy conseille de le mépriser comme j'ay fait son dernier écrit contre moy que je n'ay pas seulement voulu lire, n'y ayant point d'honneur à écrire contre un homme qui ne cherche point la vérité; aussy m'a on dit que les libraires d'Allemagne sont si indignés de l'écrit qu'il a fait contre Mr Schannat, qu'ils ne veulent plus avoir de commerce avec luy. Conservez, mon cher Monsieur, votre santé; mes complimens à Mr de Louvrex, à Messieurs nos abbez et à

(1) Dom Pierre Guarin, né au Tronquay (Normandie) en 1678, mourut à Paris en 1729, après avoir publié sa *Grammatica hebraica et chaldaica*, Paris, 1724-26, 2 vol. in 4o. Il avait commencé le *Lexicon hebraicon et chaldæo-biblicum*, qui fut continué par Dom Le Tournois et Dom Girardet, et parut en 1746, à Paris, en 2 vol. in-4o. Cf. D. Tassin, *o. c.*, p. 496.

Dom Célestin. Excusé si j'ay un peu différé à vous envoyer les livres que vous m'aviez demandez; outre que nous avons été malades tous deux, je n'ay pu jouir des libraires et des ouvriers. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 5 mars 1733.

Je viens enfin de recevoir les *Mémoires de l'académie* que je vous envoyray avec la Grammaire Hébraique du P. Guarrin; ainsy vous aurez la bonté d'ajouter 24 livres aux sommes susdites.

CXLIV

De Crassier à Martène.

Le 21 mars 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 353.

MONSIEUR,

En attendant l'arrivée du ballot dont vous m'avez avisé le départ par l'honneur de votre lettre du 5 courant, j'ay celuy de vous remettre cy-joint un billet de 228 livres payable par Monsieur Al. Huet dont 204 serviront pour les livres mentionnés dans votre dite lettre et les 24 autres livres pour les *Mémoires de l'académie* mentionnés au bas d'icelle.

Toutes vos encloses, Monsieur, ont été d'abord envoiées à leurs adresses; j'en feray autant des livres et comme je

me trouve à présent un peu incommodé, cela m'oblige de finir la présente, vous priant d'en pardonner la brièveté à celuy qui persiste d'être avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CXLV

Martène à de Crassier.

Le 7 avril 1733 — Ms. G. de Crassier, f° 356.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous souhaitte les bonnes festes et je prie le Seigneur qu'il verse sur vous une abondance de grâces et qu'il vous rende une parfaite santé. Je juge par votre dernières lettres que les rumes et les maladies ont été aussy communes à Liéges que dans les autres pays. A Paris on prétend qu'en moins de deux mois plus de trente milles personnes sont mortes; on a vu des familles assez nombreuses toutes malades sans trouver personnes dans un assez bon nombres de domestiques pour servir le maître et les enfans. Nous avons icy peu de malades, et il ne nous est mort qu'un vieillard de quatre-vingt-dix ans. Conservez au nom de Dieu votre santé, elle est nécessaire à votre famille, et à votre prince et aussy à vos amis qui prennent beaucoup de part à ce qui vous regarde.

Comme vous m'aviez mandé que vous aviez souscrit pour la Grammaire Ebraïque de Dom Pierre Garin, je m'étois donné l'honneur de vous mander de m'envoyer votre souscription, et que je vous envoyrois les deux premiers voll. qui comprennent la grammaire, qu'on travailloit assidument au dictionnaire qui doit l'accompagner et qui est bien avancé. Si j'avois votre souscription, j'aurois levé les deux volumes de la Grammaire et je vous l'aurois envoyé avec les *Mémoires de l'académie* que j'aurois mis parmy le Glossaire de Du Cange que je dois envoyer bien tôt à S. Laurent; si non il faudra attendre après la Pentecoste, que je pourray vous envoyer le dernier tome des *Monumens de la monarchie Françoise*, dont l'impression est finie il y a environ deux mois, mais qui est retardé par deux graveurs qui ont été malades.

J'ay reçu la lettre de change que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dans laquelle il y a une méprise de 30 livres; je ne sçay pas si la méprise vient de moy ou de vous. Pour le Glossaire en grand et en petit papier, il faut 25 livres pour le petit papier et 50 livres pour le grand. Il faut de plus 18 livres pour la souscription des deux tomes qui doivent suivre en petit papier et 36 livres pour le grand papier; ces quatre sommes font en tout 129 livres et si je n'ay pas conté l'ambalage et le transport chez le rouiller. Pour les trois exemplaires en blanc de notre grande Collection pour vous, Mr de Louvrex et S. Laurent 75 livres, pour Stavelo 30 livres, et pour les *Mémoires de l'académie* 24 livres, lesquelles trois sommes font 129 livres; ces cent-ving-neuf et cent-ving-neuf font 258 au lieu que votre lettre de change n'estant que de 228 livres, il y a 30 livres de moins, que vous aurez la bonté de m'envoyer à votre commodité auquelles vous pourrez ajouter 5 livres pour le complément du payement des *Monumens de la monarchie Françoise.*

Je vous prie de présenter à Mr de Louvrex mes compli-

mens. J'ay tousjours de la peine de ce qu'il n'est pas venu à Paris se faire faire l'opération sur ses yeux. Il y a bien d'apparence qu'il verroit à présent aussy bien que moy; nous avons eu un de nos confrères dans le même cas que luy, qui ayant voulu faire faire l'opération sur ses yeux par un Récolet qui passoit pour habile, a été aveugle toute sa vie. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 7 avril 1733.

CXLVI

De Crassier à Martène.

Le 23 avril 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 358.

MONSIEUR,

Me trouvant grâces au Seigneur à présent bien rétablis de l'indisposition dont j'étois atteint au temps de ma précédente, j'ay l'honneur de vous assurer que je vous demeureray toute ma vie très redevable de la parte que vous m'avez fait l'honneur, par votre dernière du 7 courant, de témoigner de prendre à ma santé, suppliant le Tout-Puissant de vous conserver et moy aussi dans une parfaite, jusqu'à ce qu'il plaise à sa Divine Volonté de nous appeller de ce monde *in senectute bona* vous assurant que je n'oublieray jamais les grâces que vous m'avez fait ny les bontez que vous avez eu pour moy.

J'ay fait attention à votre susdite lettre et trouvé que l'abus de 30 livres est venus de ce que n'aviez pas marqué la portance des trois derniers volumes de votre grande Collection reliez que j'ay d'abord fait tenir à Messieurs de Stavelot. C'est pourquoy je vous envoie cy-jointe une remise de 125 livres payable par Monsieur Al. Huet qui servira comme s'ensuit sçavoir :

Pour Mes dits Srs de Stavelot.	livres	30
Pour le Dictionnaire de Du Cange à Messieurs de St-Laurent	»	43
Pour le même de Mr Bonhomme en petit papier suivant sa sousscription cy-jointe . .	»	43
Pour complément du payement de mon exemplaire des *Monumens de la Monarchie Françoise*	»	5
Et finalement pour l'emballage.	»	4
Ce qui fait ensemble la portance de ma dite remise de	livres	125

Je vous envoie à même temps mes deux sousscriptions pour la Grammaire Hébraïque, avec offre de satisfaire au résidu du prix lors qu'elle sera achevée; mais comme je ne suis pas pressé d'avoir ces livres, je veux bien attendre que me les envoiez avec le dernier tome des *Monumens de la Monarchie françoise*, ce que vous me marqués, Monsieur, pouvoir faire après la Pentecoste.

Il y a justement six mois que je suis sans nouvelle de notre bon amis Mr Schannatz; je luy ay pourtant adressé d'abord votre enclose du 5 de Mars. Mr de Louvrex vous fait mille compliment; il veoit un peu en gros les objets, mais seulement de bien près. J'ay l'honneur de présenter mes très profonds respects à Messieurs vos très illustres

confrères D. Bernard et D. Ursin, persistant d'être avec une vénération très parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CXLVII

Martène à de Crassier.

Le 31 mai 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 359.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je croyois vous envoyer à la Pentecôte le dernier tome des *Monumens de la monarchie Françoise,* mais il y a deux graveurs qui en retardent la publication et je ne vois pas encore quand ils auront fait leur tasche. C'est pour quoy de crainte que vous n'attendiez trop, j'ay fait partir hier un petit ballot à votre addresse, où vous trouverez les deux exemplaires de la Grammaire Hébraïque pour laquelle vous aviez souscrit; je croyois, et on me l'avoit dit, qu'on me le livreroit sans rien demander, cependant il a fallu avancer 20 livres pour la souscription du Dictionnaire qui doit suivre la Grammaire; vous aurez la bonté de me les faire tenir à votre commodité. Vous trouverez aussy le Glossaire de Du Gange pour Mr Bonhomme, avec sa souscription pour les deux tomes qui restent, les deux vôtres tant pour le Glossaire que pour le Dictionnaire Hébraïque; vous y trouverez aussi quelques papiers pour Dom Céles-

tin Lombard, que je vous prie d'avoir la bonté de luy faire tenir. S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, vous me trouverez tousjours disposé à vous obéir.

J'ay enfin reçu une lettre de notre bon ami Monsieur Schanat qui se plein fort du nouvel évèque de Vormes. On me dit que cet étourdy de Rodrique a publié un écrit sanglant contre luy; je ne l'ay pas vû, mais il suffit qu'il vienne du sieur Rodrique pour que je le méprise souverainement, car c'est un homme qui ne cherche pas la vérité; aussy m'a-t-on dit que depuis cet écrit les autres libraires d'Allemagne ne veulent plus avoir affaire avec Rodrique. Je salue bien Monsieur de Louvrex et nos deux abbez aussi bien que Dom Célestin et j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 31 may.

CXLVIII

De Crassier à Martène.

Le 21 juin 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 361.

Monsieur,

Ensuitte de l'honneur de votre agréable du 31 de may, j'ay receu hier le petit ballot y mentionné contenant tout ce qui est marqué dans votre dite lettre; j'auray soin de vous faire tenir cy-après les 20 livres dont je vous demeure

redevable pour l'avance de la souscription de deux exemplaires du dictionnaire qui doit suivre la Grammaire Hébraïque, comme aussi d'adresser les papiers pour Dom Célestin Lombard, qui m'a envoié au commencement de ce mois les 5e et 6e voll. des *Mémoires de l'académie* que vous lui aviés adressé pour moy; mais les ayant repassé moy-même avant de les envoier au relieur, j'ay trouvé qu'il manquoit au 5e vol. l'estampe qui doit être à la tête, et la première feuille contenante le titre avec la table pour les mémoires; si on peut les ravoir vous me ferés plaisir, Monsieur, de les joindre au 5e vol. des *Monumens de la Monarchie Françoise* lors que vous me le renvoierés.

En parcourant le 6e vol. des *Mémoires de l'académie* j'ay été aise d'y veoir à la page 513 la dissertation sur les Bœtyles par M. Falconnet et souhaité en la lisant de pouvoir faire veoir à ce sçavant académicien une pierre de cette espèce que j'ay entre autres curiosités naturelles. Elle a été tirée de l'enfonçure faite par un coup de foudre dans une terre scituée à une lieue et demy d'icy par un paiysant dans le temps qu'il la labouroit; ayant vu tomber la foudre assé près de luy, fut curieu après l'orage d'aller examiner la dite enfonçure où il trouva cette pierre que j'ay eu peu après; tous ceux qui l'ont vu avouent ou qu'elle est tombée avec la foudre, ou qu'elle est l'effect de la foudre sur un Bœtile dont elle a en quelque façon la figure; mais elle paroit avoir été brisée en plus de 25 pièces, et ensuite par le froid rejointes ensemble avec un morceau de terre pétrifié dans le creu du dessous, et un de pierre de fusil attaché sur l'un des coins de la surface qui est plus blanchâtre et plus polie que les bœtyles ordinaires que j'ay et ay veu.....

La fin de la lettre manque.

CXLIX

Martène à de Crassier.

Le 20 juillet 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 362.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay fait partir aujourdui le dernier volume des *Monumens de la monarchie Françoise* de Dom Bernard de Monfaucon, qui est enfin achevé; vous serez des premiers à l'avoir, car il n'est pas encore présenté au roy. J'y ay join le portrait qui doit être à la tête du cinquième tome des *Mémoires de l'académie* avec la première feuille qui vous manquoit. Vous la trouverez entre le premier et le second cayer du cinquième tome des *Monumens de la monarchie Françoise.* S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, je suis tout à vous. Il n'y a rien icy de nouveau dans la république des lettres sinon que les deux premiers tomes d'Origène paroissent et que le libraire les vend 44 livres en blanc. Dom Célestin, qui est assez jaloux pour la bibliothèque de S. Laurent, sera peut-être bien aise de le sçavoir. Je présente mes respects à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez et j'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 20 juillet 1733.

CL

Martène à de Crassier.

Le 1er octobre 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 364.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Il y a déjà du temps que je me suis donné l'honeur de vous envoyer le dernier volume des *Monumens de la monarchie Françoise* de Dom Bernard de Monfaucon; je suis en peine si vous l'avez reçu parce que vous ne m'avez pas accusé la réception. Je vous prie de vous ressouvenir que j'ay avancé pour vous 20 livres pour la souscription du Dictionnaire hébraïque; comme je suis religieux et que je n'ay rien à moy, j'ay avancé cette somme sur l'argent d'autrui dont je dois tenir comte. C'est pourquoy je vous supplie à votre commodité de me mettre en état de payer cette dette. Nous n'avons présentement aucune nouvelle littéraire que je puisse vous mander; les misérables affaires du temps ruinent particulièrement la littérature. Je ne reçois plus de lettre de notre bon amis Monsieur Schannat. Nous attendons icy un religieux de Fulde, qui vient passer quelque temps à Paris pour apprendre la langue; peut-être nous en dira-t-il quelques-unes. Je vous prie de présenter mes respects à Mr de Louvrex à qui je souhaitte un parfait recouvrement de sa vuë, comme aussy à Messieurs nos abbez. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 1 octobre 1733.

CLI

De Crassier à Martène.

Le 11 octobre 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 365.

MONSIEUR,

Je n'ay pas oublié les 20 livres que je vous dois pour la sousscription de la Grammaire Hébraïque que je vous aurois fournis si nos banquiers n'auroient refusé de me donner un billet pour si peu de chose; ainsy à ce défaut je vous envoie cy-joint un louis d'or vieu pour acquitter cette petite restance vous remerciant du long crédit, et priant d'excuser mon délay de vous aviser d'avoir receu le dernier vol. des *Monumens de la Monarchie Françoise* qu'avez eu la bonté de m'envoyer avec le portrait et la première feuille pour le 5e vol. des *Mémoires de l'académie;* mais ayant vu cette premiere feuille contenante la table, j'ay trouvé un défaut bien plus notable au même volume, puis qu'il y manque l'Histoire entière qui en fait la première partie, laquelle il est juste que le libraire fournisse, ayant été payé du prix pour l'avoir. C'est de quoy, Monsieur, je vous supplie de vouloir bien prendre soin, je vous en seray obligé. Monsieur de Gillis, à présent notre suffragant, qui avoit souscrit passé environ 15 ans pour un exemplaire de la nouvelle édition du Dictionnaire de Du Cange, mais comme il n'a pu retrouver sa sousscription, il m'a, dans la croyance qu'on en a tenu la notice, requis de vous écrire pour sçavoir s'il ne pourroit retirer les 4 premiers volumes de son dit exemplaire, parmy fournissant et avançant le résidu de l'argent comme les autres sousscrip-

teurs; sur quoy, Monsieur, je vous supplie de m'honnorer de vos nouvelles.

Les dernières que j'ay eu de notre amis Mr Schannatz, en date du 10 d'août, portoient qu'il avoit un voiage à faire vers nos quartiers, me faire visite en passant, et qu'il m'en aviseroit le temps; mais luy ayant répondu là-dessus que je serois ravis de le veoir, il ne m'a pas écrit du depuis. Au reste il vous assure de ses profonds respects, comme fait pareillement celuy qui persiste d'être en toute vénération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CLII

Martène à de Crassier.

Novembre ou décembre 1733. — Ms. G. de Crassier, f° 367.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

J'ay ce qui manque à votre cinquième tome de *Mémoires de l'académie* que j'ay tiré du libraire que je vous envoiray par la voye qu'il vous plaira me marquer, car pour le présent je n'ay aucune commodité. Mais auparavant je vous prie de me mander si c'est des *Mémoires de l'académie des inscriptions et des belles-lettres* qu'il vous manque quelque chose, ou bien si c'est des *Mémoires de l'académie*

des sciences, car ce sont deux ouvrages différens et il ne faut pas nous tromper. On a cherché dans le registres des inscriptions du Glossaire de Du Cange et on n'y a pas trouvé le nom de Monsieur Gillis; peut-être a-t-il souscrit sous un autre nom que le sien; c'est ce qu'il faudroit voir, ou bien sçavoir le numéro de sa souscription ou en quel temps il a souscript. Je présente mes respects à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez et à Dom Célestin et j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

CLIII

Martène à de Crassier.

Le 15 février 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 369.

Pax Christi.

Monsieur,

Il y a déjà du temps que j'ay eu l'honneur de vous mander que j'avois entre les mains les feuilles qui manquoient dans le 6e tome des *Mémoires*, etc., que je vous avois envoyé, et que j'attendois que vous me fournissiez une occasion de vous les envoyer. Comme cette occasion n'est pas venue, j'ay heureusement trouvé un ecclésiastique de vos cantons qui a bien voulu se charger de les mettre dans un ballot qu'il doit envoyer à Liége. Cet ecclésiatique

se nomme Mr Germeau qui enseignoit la philosophie ou la théologie à Oignies, lorsque nous y passâmes. S'il y a quelqu'autre chose en quoy je puisse vous rendre service. disposez de moy. Mes respects s'il vous plaît à Monsieur de Louvrex et à Mrs nos abbez. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. EDMOND MARTÈNE, M. B. P.

A Paris, ce 15 février 1734.

CLIV

De Crassier à Martène.

Le 16 mars 1734. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 222.

MONSIEUR,

Ayant receu dans le temps l'honneur de vos deux dernières, j'ay dû différer de répondre à votre pénultième sans date à raison que Monsieur Gillis continuoit de rechercher son inscription pour le Glossaire de Du Cange, et ce n'a été que passé peu de jours qu'il m'a fait dire de ne l'avoir retrouvée de sorte qu'il doit se résoudre à perdre son avance, à moins qu'il n'y auroit eu trois inscriptions sous mon nom, de quoy je ne me souviens pas; c'est ce qu'on pourroit veoir dans les registres d'icelles.

Par votre dernière du 15 février, vous me faites la grâce de m'aviser d'avoir mis dans les mains d'un ecclésiastique nommé Germeau, que je connois bien, les feuilles qui me manquent dans le 6me tome des *Mémoires de l'académie des inscriptions et Belles-lettres*, que vous avez eu la bonté de m'envoier (car je n'ay jamais eu ceux de l'Académie des Sciences); mais il faut qu'il y ait abus dans le no puisqu'ayant receu le 6me tome complète des dits *Mémoires*

de l'Académie des Inscriptions, etc., je croy vous avoir écrit que c'étoit dans le 5me tome des mêmes Mémoires, que j'avois trouvé manquer la première partie du 5e tome contenante l'Histoire, qui fait le commencement du dit tome et vat jusqu'aux mémoires, n'ayant receu que cette dernière partie je suis cependant mortifié de vous donner, Monsieur, tant de peines. Votre bon ami, Mr Schannat, m'écrivit le 1er de décembre dernier, qu'il faisoit état d'aller cet été résider en Bohème, mais après avoir répondu sur sa lettre, je n'ay plus receu de ses nouvelles; il m'a souvent chargé de vous assurer de ses très humbles respects; j'ay l'honneur de vous réitérer les plus profonds des miens et d'être toujours avec une très parfaite vénération,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 16 mars 1734.

P. S. — Faites moy je vous prie la grâce d'accepter cette enclose.

CLV

De Crassier à Martène.

Le 6 décembre 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 371.

MONSIEUR,

N'ayant pas eu l'honneur de vous écrire il y a plus de trois mois, je vien vous en demander très humblement pardon, étant fort mortifié d'avoir tardé à vous marquer que j'avois receu ce qu'avez eu la bonté de m'envoier par l'occasion de Mr Germeau dont je vous remercie.

Après bien des recherches Monseigneur notre Suffragant a

retrouvé sa sousscription pour le Glossaire de Du Cange en petit papier, laquelle je prend la liberté de vous remettre cy-jointe, me flattant que parmy icelle les libraires ne feront plus difficulté de luy laisser suivre les 4 premiers voll. de son exemplaire si vous voulés bien, Monsieur, vous donner la peine de les faire demander avec une souscription aux 2 voll. suivans pour quels j'auray soin de vous remettre cy après les 18 livres à avancer pour ce sujet.

Notre amis Mr Schannat est emploié depuis quelque temps par Monseigneur l'archevêque de Prague et occupé dans plusieurs archives des familles de Blanckenhein et Manderscheit dont est ce prélat; il m'a écrit le 22 du passé qu'il s'y plaisoit beaucoup, et que son ouvrage surpasseroit ses précédens en magnificence, me flattánt d'une entrevue vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre; enfin je vous présente ses profonds respects, comme fait celuy qui ne cessera jamais d'être avec un très parfait dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

CLVI

Martène à de Crassier.

Le 13 août 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 372.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Votre lettre est heureusement arrivée lorsqu'on commençoit à distribuer le 5e tome du Glossaire de du Cange; c'est pourquoy je l'ay levé en grand et en petit papier pour

vous et les cinq volumes pour Monsieur votre suffragant, lequel aura la bonté de me faire tenir 25 livres pour le reste de la souscription des quatre premiers volumes, 20 livres pour le 5e volume et 18 livres pour le sixième volume qui s'imprime, et qu'on distribuera quand il sera fini sans rien demander à ceux qui auront souscrit. Vous aurez la bonté de me faire tenir 18 livres pour le 6e tome en petit papier et 36 livres pour le grand papier. Il faudra ajouter à cela environ un écu de 3 livres pour l'embalage et le transport du pacquet au messager. Je ne sçai si Messieurs de S. Laurent n'ont pas pris les 4 premiers tomes; en ce cas là, s'ils veulent le 5e tome, ils n'ont qu'à me faire tenir 18 livres et je feray un ballot de tout. Vous aurez la bonté de m'envoyer vos souscriptions et S. Laurent aussy. Je présente mes respects à Messieurs nos abbés et à D. Célestin, notre bon ami, comme aussy à Monsieur de Louvrex et si vous écrivez à Monsieur Schannat. J'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 13 aoust 1734.

CLVII

De Crassier à Martène.

Le 11 septembre 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 373.

Monsieur,

Je vous suis grandement obligé et vous remercie encore davantage pour la peine qu'avé bien voulu prendre de me

mander pour l'honneur de votre lettre du 13 aoust, que le 5me volume du Glossaire de Du Cange étoit achevé, et que vous aviez déjà eu la bonté de le lever en grand et petit papier pour moy, avec les cinq premiers en petit pour Mr notre suffragant ; outre quoy je vous supplie de lever encore un cinquième volume aussi en petit papier pour Mr Bonhomme dont je vous renvoie la sousscription cy-jointe avec les deux miennes, et afin de satisfaire le prix de tout cela, sçavoir de la parte de mon dit Sr notre suffragant :

Pour reste du payement des 4 premiers volumes	livres	25	
Pour le 5e volume	»	20	
Et pour le 6e, tous en petit papier	»	18	
			63 livres
Pour le 6e volume de Mr Bonhomme, en petit papier . .	livres		18
Pour le 6e vol. en grand papier.	»	36	
Pour le 6e vol. en petit papier .	»	18	
			54 livres
Pour l'embalage desdits livres			3 »
Ce qui monte ensemble à			138 livres.

Je vous remet cy-joint un billet de 140 livres payable par Mr Bernard Huet, et comme il y aurat 2 livres de plus que la ditte somme, vous pourrez, Monsieur, les retenir sur vos ports de lettres ou sur l'embalage, etc., du 6e volume pour nous trois, lorsque nous l'envoierez. Je n'ay pas manqué de faire personnellement vos complimens tant à M. l'abbé de St-Laurent, qu'à D. Célestin, leurs avertissant à même tems la distribution du 5e vol., et qu'il falloit payer et souscrire pour le 6e, ce qui at retardé ma réponce plus de quinze jours, mais je n'ay pas eu de

leurs nouvelles ; je n'en ais pas reçu non plus de notre bon amis Monsieur Schannatz depuis ma dernière. Ainsy je finis la présente en vous assurant que personne ne peut être avec plus de dévouement, d'obligation et de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, 11 septembre 1734.

CLVIII

Martène à de Crassier.

Le 12 septembre 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 375.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Il y a environ un mois que je me suis donné l'honneur de vous écrire pour vous avertir que j'avois levé la souscription de Monsieur votre suffragant, et que le cinquième tome du Glossaire se distribuant, je l'avois joint aux quatre premiers, qu'il falloit pour cela envoyer 25 livres pour les quatre premiers volumes, 20 livres pour le 5e tome et 18 pour le sixième tome qui s'imprime et qu'on délivrera sans rien donner, ce qui fait en tout 63 livres. Je vous donnois aussi avis que j'avois pris en même temps le cinq tome pour vous en grand et petit papier et qu'il falloit pour cela 54 livres et qu'on vous donneroit le 6e tome sans rien payer davantage. Je vous priois en même temps de sçavoir

si S. Laurent ne voudroit pas aussy le 5e tome afin qu'on ne fît qu'un pacquet de tout qui coûtera environ un écu de trois livres. Je n'ay point reçu de réponse de votre part. J'attens toujours vos ordres pour vous envoyer tout cela. Et comme le libraire m'a déjà envoyé demander de l'argent, je vous prie en même temps de m'en envoyer avec vos souscriptions. Et d'ailleurs étant vieux et pouvant mourir à tout moment, je suis bien aise de ne laisser aucun ambaras après moy. Je présente mes respects à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez et à Dom Célestin et j'ay l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 12 septembre 1734.

CLIX

Martène à de Crassier.

Le 26 septembre 1734. — Ms. G. de Crassier, f° 377.

Pax Christi.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre de change que vous m'avez envoyée qui a été acceptée par le banquier ; et je vous envoye un petit balot ou vous trouverez les cinq volumes du Glossaire pour Monsieur votre suffragant, et trois cinquième volume du même Glossaire, deux pour vous et un pour Monsieur

Bonhomme. Lorsque le sixième tome sera fini, si je suis encore en vie, je vous l'envoyray sans attendre d'autres ordres pour cela. S'il y a quelqu'autre chose pour votre service, tandis que je suis en vie, disposez de moy. Mes respects à Monsieur de Louvrex et à Messieurs nos abbez et à Dom Célestin. J'ay l'honneur d'être parfaittement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 26 sept. 1734.

CLX

De Crassier à Martène.

Le 15 octobre 1734. — Bibl. nat., ms. fr., 25537, f° 224.

Monsieur,

Ensuitte de la lettre dont vous avez bien voulu m'honnorer en date du 25 septembre j'ay receu avanthier le petit ballot contenant les 8 volumes du Glossaire que vous m'avez fait la grâce de m'adresser, tant pour Monsieur notre suffragant que pour Mr Bonhomme et votre petit serviteur, de quoy nous vous remercions tous très singulièrement, priant le Tout-Puissant de daigner vous conserver une vie (qui nous est si prétieuse) non seulement jusqu'après l'achèvement du 6me volume dudit livre, mais encore beaucoup d'années au delà, et en après vous récompenser plus avantageusement dans sa gloire pour laquelle vous avez mis au jour un si grand nombre d'ouvrages

excellens dont votre mémoire restera immortelle dans ce monde.

Mr de Louvrex est mort le mois passé d'un gangrène luy survenu au pied et dont son sang s'est trouvé tout gâté ; ainsy je n'ay pu, Monsieur, luy faire vos compliments, et j'ay perdu un amy intime regretté icy généralement pour son rare mérite.

J'ay l'honneur de vous redoubler mes très profonds respects comme aussy à vos illustres confrères Dom Bernard et Dom Ursin, persistant d'être avec la vénération la plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Liége, le 15 octobre 1734.

CLXI

Martène à de Crassier.

Le 23 avril 1736. — Ms. G. de Crassier, f° 380.

PAX CHRISTI.

MONSIEUR,

Je vous donne avis que le sixième tome du Glossaire de du Cange est achevé, et que je vous ai levé vos souscription, c'est à dire un exemplaire en grand papier et trois en petit pour vous, pour D. Célestin et Mr votre suffragant, qui partiront aujourdui par le carosse de Sedan. Je crois que c'est le dernier service que je vous rendray, car j'ay pensé mourir depuis six mois, et je ne puis plus sortir du monastère. Je vous prie de faire bien mes complimens à Dom

Célestin et à Messieurs nos abbez et de me croire très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 23 avril 1736.

CLXII

De Crassier à Martène.

Le 13 mai 1736. — Ms. G. de Crassier, f° 381.

Ensuitte de l'avis me donné par l'honneur de votre dernière du 23 avril, j'ay receu les 4 exemplaires en blan du Glossaire de du Cange dont celuy en grand papier avec un en petit sont pour moy, un en petit pour Monsieur notre Suffragant et un pareil pour Mr l'Eschevin Bonhomme, de quoy je vous prie d'agréer mes très humbles remercimens.

Vous pourrez veoir, Monsieur, par ma lettre du 11 septembre 1734 et la remise de 140 livres vous envoiée le même jour : que je ne me suis du tout entremis au sujet de cet ouvrage pour nos Messieurs de St-Laurent. D. Célestin m'a fait veoir passé peu de jours leur sousscription pour le 5e vol. en petit papier, avouant de ne l'avoir renvoié, ny fournis l'avance etc. pour le 6e et dernier volume ; à quoy je luy ay répondu, qu'il pouvoit emploier la même voie dont il s'étois servis pour avoir les précédens volumes.

Notre bon amis Schannatz est depuis le commencement de mars dernier arrivé à Rome, y conduisant un jeune seigneur de distinction; et comme il doit y séjourner plus

d'un anné, je ne doute pas qu'il trouvera dans cette capitale de quoy occuper son curieu génie. Le hazard luy a permis avant d'entreprendre ce grand voiage de me venir veoir incognito icy, ou nous nous sommes embrassé de bon cœur, m'ayant sur tout recommandé de vous assurer de ses parfaites obéissances, de quoy je vous prie de permettre que je m'acquitte par la présente.

Enfin, mon très honnoré amis, je prend toute la parte dont je suis capable aux infirmités de votre grand aage, suppliant le Tout-Puissant, pour la gloire duquel vous avez si longtemps travaillé, de daigner vous fortifier de ses grâces singulières le reste de vos jours; et vous assurant, dans ma 75e année que je n'oublieray de mon vivant les faveurs dont vous m'avés honnoré, que je ne cesseray jamais d'être avec un dévouement très respectueu,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE B. DE CRASSIER.

Je présente mes très profonds respects à Messieurs vos très illustres confrères D. Bernard et Dom Ursin (1).

(1) Cette lettre du 13 mai 1736 est la dernière de la correspondance; citons encore ce *post-scriptum* d'une lettre du baron de Crasssier à B. de Montfaucon, en date du 15 juin 1739 : « Je vous supplie d'assurer M. votre illustre confrère D. Ed. Martène de mes profonds respects, ne sçachant s'il a eu nouvelle que notre communs amis, l'abbé Schannat, étoit mort subitement d'apoplexie à Heydelbergh, le 6 de mars dernier ». (L. HALKIN, *Lettres inédites du baron G. de Crassier à B. de Montfaucon*, p. 70, n° XXXV). On sait que Dom Martène mourut quelques jours après, le 20 juin 1739.

ANNEXES

I

G. DE POTESTA A MARTÈNE.

Le 19 avril 1723. — Bibl. nat., ms. fr., 19682, f° 161.

Stavelot, le 19 avril 1723.

Monsieur mon révérend Confrère,

La mort de feu notre Révérend Prieur Théodard de la Haye arrivée le 18 Novembre 1720 est cause qu'on n'a pas envoyé à votre Révérence ce qu'elle souhaitoit dans ce temps, ce que je fais à présent. Vous n'ignorez point que lorsque votre Révérence étoit icy nous étions en procès à Rome avec Monsieur notre Abbé commandataire touchant la jurisdiction monastique, puisque vous eûtes la bonté étant ici de faire une lettre à Monsieur notre Procureur Général à Rome pour lui recommander cette affaire, qui n'est point encore décidée quoiqu'on eu fait tout au monde à ce sujet. On n'obtint, l'an 1718 en septembre, qu'un décret qui nous ordonnoit de prouver notre union à la congrégation de Bursfeldt, et au commandataire sa possession dans la jurisdiction monastique. Sur quoi, on eut des procès compulsoriels fort dispendieux de parte et d'autre qui ont durés

longtemps. Entretems la mort de notre chef arrivant on cachetat sa chambre qui a demeurée fermée presque jusqu'à présent, puisque la nunciature de Cologne, prévenue en faveur de notre Abbé commendataire, nous fit défence de procéder à l'élection d'un autre prieur malgré notre possession immémorielle ; à quelle défence nous n'eusmes égard, puisqu'on en appelat à la Sainte Congrégation des Evêques et des réguliers et que nous procédasmes comme de coutume à notre élection canonique pour maintenir notre possession qui cependant n'eut pas de lieu, puisque Rome nous mit d'authorité *in fine sequela*, *absque prejudicio partium usque ad finem litis* un Prieur provisionnel qui étoit le subprieur *pro tempore*, et qu'il l'est encore jusqu'à la vuidange de la cause.

Ayant entre tems besoin des papiers qui étoient enfermés en la chambre du défunt, on s'est résoud depuis peu de la décacheter, et entre ses cahiers on a trouvé une lettre de Votre Révérence par quelle elle lui demandoit copie du privilège concédé à notre monastère par le Pape Yitalien et la copie en peinture de la coulle de notre 1er Abbé St Remacle avec sa hauteur et sa largeur qui est encore actuellement conservée dans notre Eglise Abbatialle de Stavelot comme vous sçavez et avez veu oculairement ; on a trouvé joint à la lettre de votre Révérence les pièces que j'ai l'honneur d'envoyer, sans doute que le pauvre défunt avoit préparés pour vous être adressés à la 1re commodité et que la mort prévient. Voilà la raison que votre Révérence n'a pas été servie comme nous l'aurions souhaités.

Je supplie votre Révérence de me marquer si on peut trouver les livres suivants et leur dernier prix afin que nous puissions prendre la liberté de vous l'envoyer pour les acheter :

1° *Acta SS. ordinis S. Benedicti per sæculorum classes distributa.*

2° *Annales ordinis S. Benedicti cum variis instrumentis et antiquis monumentis, etc.*

3° *Libri de re diplomatica cum figuris*, édition 2e, 1709.

4° *Réflexions sur la réponse au traité des études monastiques.*

5° *Vetera Analecta*, Parisiis, an. 1675 et seqq., in-8°, 4 vol.

6° *Animadversiones in vindicias Kempenses.*

S'il y a encore autres beaux livres de l'ouvrage de Messieurs nos confrères, je vous prie d'avoir la bonté de les marquer avec leur prix.

Je veux espérer aussi que votre Révérence aurat fait achever l'impression des lettres de l'abbé Wibald et autres pièces qu'elle a tiré de notre maison et qu'elle aurat la bonté de nous en envoyer un exemplaire comme elle avoit eu la générosité de nous promettre ; ce serat un surcroit aux obligations que nous vous avons, ayant l'honneur d'être avec tout le respect possible,

Monsieur mon Révérend Confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
F. GÉRARD DE POTESTA, religieux à Stavelot.

P. S. — Si votre Révérence me veut faire la grâce de répondre, voici mon adresse : A Dom Potesta, chez Madame la veuve de Tignée, née de Potesta, sur la place Saint-Paul, à Liége.

II

G. DE POTESTA A MARTÈNE.

Le 13 avril 1729. — Bibl. nat., ms. fr., 19662, f° 162.

P. C. — J. M. B.

Stavelot, 13 avril 1729.

Monsieur et Révérend Confrère,

Dans l'espoir que votre Révérence voudrat bien se donner la peine de réfuter *Ignatii Roderiques Disceptationes*, j'ai l'honneur de lui dire que nos confrères de Malmedy taschent par toutes sortes de voyes iniques de se séparer de notre Abbaye ; ils ont encore en dernier lieu envoyez leurs jeunes profès aux ordres à Cologne, ce qui ne s'étoit jamais plus fait, et cela avec dimissoirs de notre Abbé-Prince ; il faut savoir que notre Abbé commendataire qui est Monseigneur l'Evêque de Tournay a gagné son procès à Rome contre notre monastère passé environ deux ans, dans quel s'agissoit *an haberet gubernium monasticum*, comme vous pouvés savoir et avoir lu dans notre *factum* que j'ai eu l'honneur d'envoyer à votre Révérence passés quelques années ; après un débat d'ii ans, il a remporté pour sentence : *Utatur abbas jure suo*. Si notre monastère n'avait pas été épuisé et lasse de plaider, on aurait demandé explication de

cette sentence : *quo jure commendatarius uti deberet*, mais on en demeura là et en même temps l'Abbé-Prince se mit en possession du gouvernement monastique. On eut beau lui représenter que cela ne convenoit pas, il n'en fut ni plus ni moins. Comme notre chapitre avoit toujours eu libre et canonique élection des Prieurs, et que l'abbé les confirmoit, nous étions dans ce temps-là par malheur sans prieur, sinon pourvu d'un prieur provisionnel établi de la part de Rome, *sine prejudicio partium usque ad finem litis*, qui, au moment que l'Abbé-Prince se présentat avec sa sentence tèle quele, ne voulut plus se mêler de rien ; nous eûsme beau prier de nous laisser faire l'élection d'un prieur comme de coutume, il n'en voulut rien faire, et voulut en dénommer de son chef ; cependant, lui ayant été citée notre règle et nos observances qu'un abbé *in arduis* doit consulter, qu'ici il s'agissoit d'un supérieur avec qui il falloit vivre et mourir, il y fit attention et promit d'écouter tout le chapitre et que celui qui auroit la pluralité des suffrages, il le nommeroit pour Prieur ; il fallu passer par là ne pouvant obtenir autre chose ; j'eu le malheur d'être nommé malgré moi et indigne que j'en suis ; il me donna une confirmation par écrit comme mes prédécesseurs les avoient eues, excepté qu'il y fit insérer *ad beneplacitum*.

Après quoi je voulus établir des officiers subalternes comme subprieur, celérier, maitre d'hostel, etc., mais il voulut encore s'en mêler pour y placer de ses gens affidés et dévoués ; m'y étant opposé et allégué que mes prédécesseurs avoient toujours disposé des dites charges, il se résoud encore de consulter les senieurs qui en jugèrent d'autres qu'il n'avoit en vue, et que je dénommai le premier ; il fut encore obligé de passer par là. Nous avions aussi besoin de novices ; je lui proposai d'en pouvoir prendre ; il me repliquat que puisque c'étoit le monastère qui les nourrissoit il vouloit aussi bien que ce fut notre chapitre qui les acceptat, mais qu'il prétendoit leur donner l'habit et les recevoir à profession ; voilà un nouveau débat arrivé sur ce dernier point ; il me permit de donner l'habit, mais quand se fut pour la profession il m'avançat qu'il lui avoit trop coûté d'argent à Rome, qu'il vouloit user de son droit ; si j'avois eu la somme à lui rendre, je suppose qu'il m'eût laissé faire le reste ; tant i a, il les a receu à profession contre toute raison.

Les confrères de Malmedy voyant que nous avions admis des novices en prirent six de leur côté pour nous être supérieurs en

nombre : les voilà achever l'année de probation, et l'Abbé-Prince malade et absent ; ils estoient dans de grandes angoisses qu'il ne vient à mourir et que nous leurs aurions été supérieurs en nombre dans l'élection d'un abbé ; le voilà guéri trois mois après et venu à Stavelot pour venir recevoir ces six novices à profession dans notre Eglise Abbatiale. Le même jour après-midy que les dits novices ou néo-profès étoient encore ici à se divertir avec notre communauté, ils me firent intimer la protestation cy-jointe ; comme profès de Stavelot, quoique Malmedy soit diocèse de Cologne, ils ont de tout tems esté prendre le subdiaconat à Cologne avec dimissoirs de notre Abbé-Prince, joint n° 2, nos jeunes ont été ordonnez à Liége avec mes dimissoirs sans aucune difficulté. Ils ne cherchent qu'à se séparer de nous absolument, assistés de l'Abbé-Prince qui a ses vues, peut-être pour avoir plus facilement un coadjuteur de sa famille. Le bon Dieu nous en préserve; celui-ci nous a fait du mal assés ; puissions-nous avoir un religieux à l'avenir pour abbé pour redresser les affaires délabrées et maintenir une abbaye, une principauté en bénéfice et pas deux, comme on travaille à faire aujourd'hui.

Je crois absolument nécessaire de faire réimprimer tous nos documents et priviléges avec la réfutation qu'aurez la bonté de faire pour faire connoitre à tout le monde la justice de notre cause ; par conséquent votre Révérence pourra les citer et appliquer en tems et lieu, qu'il coûte deux cents écus pour l'impression et davantage, je les paierai d'un grand cœur et vous aurés des obligations immortelles.

Nos confrères de Malmedy ont fait vendre publiquement les dissertations d'Ignace Rodrique à la dernière foire de Francfort par un homme y envoyé exprès, et les débitoit pour 2 esqualins la copie ; ils en ont envoyés à tous les libraires des villes d'Allemagne et voisines pour les débiter et puis en ont distribuez à tous les monastères d'Allemagne, Brabant et voisins ; on les vend à présent un escu la pièce au lieu de 2 esqualins. Ce jeune défroqué Jésuite a eu l'insolence et témérité de demander à notre Abbé-Prince pour récompense de son ouvrage la mayeurie de Malmedy pour lors vacante, mais il n'a pas eu de réponse. Son nom y paroit ; mais s'at été Dom Henry Malaise de Malmedy, esprit inquiet qui n'a pu vivre jusqu'à présent en paix avec ses supérieurs, qui a fourni la matière, et M. Ecart qui l'a fabriqué et retouché.

Je ne doute pas que votre Révérence donnera ses soins infatigables pour confondre ses nouveaux écrivains qui veulent anéantir tant d'anciens documents et privilèges dont personne ne doute et que leurs devanciers ont tenus pour constans et véritables. Votre Révérence est trop versée dans l'antiquité pour n'avoir pu discerner le vrai d'avec le faux ; nous prierons que le Seigneur vous seconde pour achever à sa plus grande gloire la réfutation de tant de calomnies. J'ai l'honneur d'être avec un dévouement très-respectueux,

Monsieur et Révérend confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
F. GÉRARD DE POTESTA,
Prieur de Stavelot.

III

G. DE POTESTA A MARTÈNE.

Le 29 avril 1729. - Bibl. nat., ms. fr., 19662, f° 166.

Monsieur et Révérend Confrère,

J'ai eu l'honneur de vous dire par ma dernière que nous avons eu le malheur d'être condamné à Rome contre notre abbé passés deux ans par une sentence équivoque qui ne disoit que : *Abbas utatur jure suo.* Si on n'avoit pas été lasse de plaider on en auroit demandé l'explication qui auroit encore pu durer toute la vie de l'abbé, et avec sa mort le procès auroit été vuidé ; il vient de tems en tems ici et à Malmedy avec une nombreuse suitte, et sa sœur est toujours de la compagnie ; mais il y est à ses frais excepté que le jour de l'arrivée et du départ il faut les traiter et de tems en tems, qui ne laisse pas d'être à charge au monastère, mais il faut passer par là. Nos menses sont séparés, il a ses revenus et nous les nôtres,et les confrères de Malmedy les leurs ; il y a receu les professions de nos derniers profès comme aussi des jeunes religieux de Malmedy, qui sont venus les faire icy, comme votre Révérence aura pu voir par ma dernière et la protestation y jointe, comme aussi des dimissoirs que notre abbé a donné à ceux de Malmedy

pour aller prendre les ordres à Cologne; nous vivons avec nos confrères de Malmedy assés équivoquement ; quand ils viennent ici ou que nous allons chez eux, on se caresse, mais par derrière ils nous jouent toute sorte de tour et taschent de gagner sur nous ; ils ont perdu leur prieur depuis un mois d'ici qu'il mouru ; s'étoit l'ami de l'abbé ; ils voudroient avoir la permission de faire une élection et ne peuvent l'obtenir ; l'abbé remet cela pour lorsqu'il sera sur les lieux, s'il y vient encore, car il est malade depuis 2 mois tombé d'une maladie en l'autre et l'âge est là. Les confrères de Malmedy s'ont été joints à lui pour le procès de Rome ; aujourd'hui, ils en sont au repentir, mais trop tard, le coup est donné. Malgré tout cela ils sont du parti de l'abbé et le flattent par toutes sortes de voyes.

J'ai fait compter 19 écus à Liége, à Mr le baron de Crassier, pour vous faire remettre et qui seront pour payer les postes de lettres et pacquets. Je vous envoye aussi une attestation d'un notaire des privilèges authentiques ou non authentiques que vous avez autrefois veu ici, comme aussi quelques copies des professions qu'on a fait ci-devant et qu'on fait pour l'instant pour y discerner le changement qu'on a fait principalement à la congrégation de Bursfeldt, comme est à croire par celle qu'a fait Dom Célestin Verhouter l'an 1694, qui est la 1re de cette forme, par quelle il paroit qu'ils font à présent vœux de stabilité à Malmedy avant de venir faire leurs vœux solennels dans notre Eglise, toutes chicanes ; je vous promet, mon Révérend confrère, d'être exacte et fidel à répondre pour tout l'éclaircissement que je pourrai donner.

Il faut aussi savoir que passés 40 ans les confrères de Malmedy ne se vantaient pas d'abbaye et de profès mais prêtres du monastère de Malmedy ; leur dragon, qu'ils portent pour leurs armes, comme nous nous avons un loup pour les nôtres, étoit simple ; mais passés à présent depuis environ quinze ou vingt ans, ils ont mis sur le dragon la mitre et la crosse et l'épée et vous fichent cela sur toutes leurs portes, sur les cheminées de leurs chambres et s'intitulent *Illustris Abbatiæ Malmundariensis* (1) ; il n'y a cependant qu'une Abbaye, qu'une Principauté de Sta-

(1) Voyez, sur les armoiries de la principauté, A. de Nouë, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, p. 198. n. 1.

velot composée des deux monastères de Stavelot et de Malmedy; il est cependant véritable que nos confrères de Malmedy ont voix actives et passives, sont dans leurs rangs de profession meslés avec nous lorsqu'ils se trouvent icy aux élections ou autres actes capitulaires, par conséquent que nos privilèges ne sont plus en usage dans nos rencontres et cela parce que je veu croire qu'ils ont toujours tasché de gagner et enjamber sur nous comme ils font actuellement. J'ai l'honneur d'être avec respect et vénération,

Monsieur mon Révérend confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Gérard de Potesta,
Prieur de Stavelot.

Stavelot, le 29 avril 1729.

IV

G. DE POTESTA A MARTÈNE.

Le 26 juin 1729. — Bibl. nat., ms. fr., 19662 f° 168.

Monsieur et Révérend Confrère,

J'ay l'honneur de répondre à celle que m'avés fait la grâce de m'écrire du 3e du courant en vous envoiant l'explication des doutes que vous avez bien voulu proposer.

Notre monastère est exempt de la jurisdiction de l'Evêque de Liége ; autrefois on exerçoit toute la jurisdiction *quasi Episcopalem* dans tout notre territoire ; nous avons succombé dans ce point. Touchant la bulle de Vitalien, votre Révérence m'a fait l'honneur autrefois de me marquer qu'elle l'avoit receu de Malmedy, mais je sçais de lui en avoir aussi envoyez, avec la peinture de la coulle St-Remacle.

Vous trouverez de la copie du manuscrit du Triomphe de Saint Remacle comme aussi de la vie de Saint Poppon, voire aussi des extraits d'un vieux manuscrit des bulles de Léon IX et de Grégoire V tout comme elles y sont couchés n'ayant pas les originaux.

Il est vrai qu'il y a eu *in petitorio* un jugement postérieure de Rome qui déclare les professions bonnes des 2 jeunes faites à

Malmedy en conséquence de la permission donné par François-Antoine de Lorraine, notre dernier abbé commandataire ; mais il y a eu appel de ce jugement à la Rote qui est demeuré indécis puisqu'il y avoit contestation devant les Evêques et les Réguliers touchant le pouvoir d'un abbé commandataire : *an ipsis competeret jurisdictio in monachos*, etc. ; et dans quelle cause il y a eu pour sentence : *Abbas utatur jure suo* ; je ne trouve pas cependant à propos d'insérer dans la réponse que votre Révérence fera l'appel que nous avons fait du jugement du nonce, crainte de réveiller le chat qui dort à la Rote puisque l'Abbé moderne reçoit lui-même les professions de l'un et l'autre dans notre Eglise de Stavelot ; nos confrères de Malmedy sont bien au repentir d'avoir adhéré contre nous à l'Abbé commendataire, mais trop tard ; leur prieur est mort au mois de mars passé, ils ont insisté auprès de l'abbé pour avoir l'élection d'un prieur comme du vieux style, mais il leur en a dénommé un comme aussi tous les officiers de leur monastère dont ils sont très mécontents : *sed ex te perditio tua.* Ils m'ont voulu engager à me mettre à leur tête pour disputer encore le cas, mais je les reconnois comme des faux frères qui ne taschent qu'à nous exposer à tous vents et marées et puis tirent le nerf. Je prie Dieu de vous donner les lumières et les forces pour rebarer nos adversaires et à moi les occasions de reconnaitre vos peines et de vous témoigner par effects que je suis avec tout le respect possible,

Monsieur et Révérend confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. GÉRARD DE POTESTA.

Stavelot, le 26 juin 1729.

V

G. DE POTESTA A MARTÈNE.

Le 25 août 1731. — Bibl. nat., ms. fr., 25538, f° 245.

Monsieur mon révérend Confrère,

Je vous demande pardon si j'ay trop tardé à vous faire part de notre élection qui s'est faite le 16 du courant en faveur du Révérend Dom Nicolas Massin, religieu de Stavelot et curé de

Sprimont, âgé de 54 ans. Notre Prince étant mort à Aix-la-Chapelle le 26 de juillet, j'en fus informé le même jour ; le lendemain je fis des convocatoires comme de coutume pour le chapitre. Messieurs nos confrères de Malmedy commencèrent à protester contre les dits convocatoires, ne prétendant pas que ce fût à moi comme prieur de Stavelot à convocquer *sede vacante*; ils comparurent cependant au jour limité pour prendre les rènes du gouvernement du pays et pour fixer le jour de l'élection qui fut déterminée à 27 suffrages au 6e d'août et par 24 suffrages au 4e septembre. Voilà des contestations et protestations de Malmundariens, qui ne voulaient pas le 6e d'août. *Pro bono pacis* et éviter les altercats, je fis tellement pour un et l'autre parti, que le jour fut reflxé au 16 d'août ; entretems nos Malmundariens voulaient des concordats avec nous pour l'alternative à l'avenir et autres points à faire confirmer par le Pape avant l'élection ; nous avons traisné à accepter ces conditions, disant que le jour étant fixé il falloit faire quelques scrutins, qu'entretems on examineroit leurs articles. Comme ils se tenoient jurés qu'on ne feroit rien le 16, voyant qu'il y avoient des envoyés des Electeurs de Cologne, de Trèves, du Prince de Fulde et beaucoup d'autres Princes et Comtes prétendants à notre abbatialité, et qui taschoient de gagner et nous désunir, et que les Malmundariens (excepté un qui nous est demeuré attaché) étoient pour une postulation, le 15 d'août nous nous consultâmes ici ensemble, *sed tantum Stabulenses*, et nous trouvans tous pour un Régulier on s'expliqua qu'il falloit se déclarer pour qui, et que celuy qui auroit la pluralité seroit le lendemain élu *in secreto scrutinio*. Le bon Dieu nous unit et nous bénit, tous les suffrages étoient pour Dom Nicolas Massin ou pour moi ; voiant qu'il avoit la pluralité, je priai tous ceux qui estoient pour moi d'accéder aux autres, ce qu'on promit, et le lendemain *in secreto scrutinio*, Dom Nicolas Massin fut éleu par 26 suffrages à l'étonnement de tout le mondè, puisqu'on savoit qu'il y avoit deux partis chez nous et qu'on estoit réuni sans savoir comment. Notez que nous étions d'ici 26 votans et tellement qu'un de Malmedy comme j'ay dit nous a été favorable (1). Nous avons formé une

(1) Les pièces relatives à l'élection de Nicolas Massin se trouvent actuellement à Dusseldorf, dans les Archives de Stavelot-Malmedy, farde cotée R. a. 11. Voyez Joseph Halkin, *Inventaire des archives de l'Abbaye de Stavelot-Malmedy*, Liége, 1897, n° 332.

lettre au Pape pour demander la confirmation de nostre élection, Malmedy ne l'a pas voulu signer et s'oppose à présent à la confirmation, à moins que l'alternative ne soit passé, quoy qu'ils l'ayent reconnu après l'élection en luy baisant la main dans notre église ; on a mesné l'Eleu à Malmedy, y ont chanté le *Te Deum*, lui baisant la main le lendemain de l'élection et l'y ont traité magnifiquement au bruict des décharges de la mousqueterie, boittes ; et après tout cela, ils s'opposent ! Quel entêtement ou genre de contradiction ! J'oublie que le fameux Rodrique estoit aussi accouru à Malmedy pour les unir contre nous et pour travailler pour quelque prétendant, et c'est luy encore qui leur inspire, avec Dom Henry Malaise, les indignes sentiments de rébellion. Mais malgré toutes leurs oppositions, nous attendons aujourd'huy l'administration de l'abbaye de Monseigneur le nonce de Cologne, qui nous l'a promis pour nostre nouvelle éleu, comme vous voirez par la lettre cy jointe (1).

Que Dieu soit loué et béni à jamais de nous avoir ouvert les yeux et nous a affranchi de la peste de commandataire ; aussi avions-nous fixé le jour de Saint Roch pour l'impétrer de Dieu. Je me recommande et notre monastère aux bienveillances de votre Révérence, espérant que le bon Dieu lui donnera encore des forces pour rebarer l'insolent Rodrique : sont les vœux de celuy qui a l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GÉRARD DE POTESTA.

Stavelot, le 25 d'août 1731.

Monseigneur notre Réverendissime Abbé éleu asseure bien votre Révérence de ses humbles respects, et demande la continuation de votre amitié.

(1) La copie de cette lettre se trouve au f° 250 du même manuscrit ; le nonce envoie à N. Massin ses félicitations et la faculté provisionnelle d'administrer les deux monastères (23 août 1731).

Copie d'une lettre du Révérendissime abbé de St-Hubert à Monsieur le Révérend Prieur de l'Abbaye de Stavelot (1).

Monsieur,

La plume du Père Martenne étoit encor bien vif lorsqu'il a entrepris la deffense de vos prérogatives, et il n'en falloit pas une plus foible pour réfuter aussi solidement les impertinences du Père Ignace; vous m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, de m'envoyer cet ouvrage, car je crois que vous me rendrez la justice d'être persuadé que je prens toute la part immaginable à tout ce qui vous regarde, puis que je vous honore infiniment, Monsieur, et qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être plus qu'homme du monde,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
L'Abbé de St-Hubert (*avec paraphe*).

St-Hubert, 17 avril 1730.

La suscription étoit: Monsieur, Monsieur de Potesta, Grand prieur de Stavelot, à Stavelot.
Et ses armes imprimées sur cire d'Espagne rouge.

Par extrait d'une lettre du Révérend Père Joseph Hartzheim de la Société de Jésus, Docteur en Théologie et professeur ordinaire dans l'université de Cologne, au Révérend Dom Antoine Tonnar, religieux et pasteur de Stavelot.

Pax Christi.

Mon très Révérend Père,

C'est une furieuse démangeaison que celle d'être auteur d'un livre ; j'ay pensé bien au fouet, lorsque j'ay vu le livre que Rodrique envoia à Cologne. Il appartenoit parbleu à un jeune bec,

(1) Cette copie, ainsi que celle qui suit, était jointe à la lettre de G. de Potesta qu'on vient de lire.

impertinent et pas trop savant de se roidir contre un Durand, contre un Martène et *in causa adeo liquida* que celle de la prééminence de Stavelot sur Malmedy. Je disois à moi-même : *Causa patrocinio non bona pejor crit* comme disoit Ovide à son sujet. Je félicite de tout mon cœur votre Révérence et l'Illustre Abbaye de Stavelot ; il lui falloit un héros aussi fameux comme le dit le Révérend Père Martène pour sa défense. Nous avons aussi les œuvres d'Eckart et de Schannat, et notre bibliothecque va s'enrichir par la libéralité de votre Révérence ; en revenge, Mon R. P., je chercheray de servir votre heureux goût pour la littérature.

Mr Eckart est mort le neufvieme février de cette année et j'ay peur qu'avec cette mort la plume de Rodrique ne soit sans encre ; car c'est déjà sa seconde disgrâce ; il y aura environ trois ans que Rodrique débita quelques contes contre M. Berringer, premier médecin du feu Duc-Evêque de Wirtsbourg, grand amateur *lapidum figuratorum subterraneorum* ; or comme ce médecin avoit beaucoup de crédit dans la Franconie, il publia ses tèses avec une dissertation sur les pierres souterraines dans laquelle il n'épargna ni Rodrique ni Eckardt et dépeint le premier avec des couleurs si vifs que je ne comprens point comment l'étourdi ait pu vivre dans l'air de Wirtzbourg (1). En voilà assez.

Etoit signé : Votre très humble et très obéissant,
JOSEPH HARTZHEIM (*avec paraphe*).

A Cologne, ce 15 avril 1730.

VI

B. DE BOSSES A N. MASSIN.

Le 22 octobre 1728. — Bibl. nat., ms. lat., 12698, f° 221.

Monsieur mon cher Cousin,

Je dois vous marquer que depuis quelques jours, on m'a fait voir un nouveau livre, qui doit venir à votre connaissance ; vous en trouverez l'auteur, le titre et le contenu dans le feuil-

(1) Voyez sur cette question : *Nouvelle Biographie Générale* de F. DIDOT, t. V, col. 528, s. v° Beringer, et BEC-DE-LIÈVRE, *Biographie Liégeoise*, t. II, p. 425.

let ci joint. Je crois que l'auteur qui met son nom *in capite libri* vous est assez connu ; il est de Malmedy ; il a vécu quelques années entre nous, un peu trop galand pour persévérer chez nous ; il a été mon disciple en théologie deux années ; si je ne me trompe, il fut envoié à Munster pour sa troisième année, ce qui paraît l'avoir fait penser à sortir de chez nous. De Hadamar, où il fut congédié, il se transporta à Wirtzbourg, où il a été quelque temps précepteur des pages du Prince et Evêque de ce lieu. Ce fut sans doute Monsieur d'Eckart qui lui procura cet emploi. Monsieur d'Eckart, historiographe du Roy d'Angleterre, élève du fameux feu Monsieur de Leibniz, s'étant retiré de Hanover pour se rendre catholique, étoit venu à Cologne pour exécuter son dessein, et comme il étoit privé de tout secours humain, il fut bien aise de se loger chez nous, où il a resté 6 ou sept semaines pour se préparer à la profession de foy. Lorsqu'il fut question de nommer quelqu'un de nos jeunes pour le servir, je conseillois au supérieur d'y employer Roderique ; il profita du temps pour se mettre dans les bonnes grâces de Monsieur d'Eckart, qui est un des plus habiles antiquaires de l'Allemagne et très versé dans l'histoire principalement de l'Empire. C'est sous lui qu'il aura apris ce qu'il sçait et ce qu'il vient de mettre en lumière. Il paroit par tout pour Malmedy et pour le prince contre Stavelot. Il est piquant jusques dans les titres de chapitres comme il paroit *Disceptationis 2dæ, partis 3tiæ, cap. 17.* Dom Martène n'y est nullement épargné et je ne doute point que ce sçavant religieux ne se voudra defendre contre le jésuite sécularisé. Je me recommande toujour à votre amitié et suis avec zèle et respect,

Mon cher cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
B. DE BOSSES.

Cologne, le 22 d'octobre 1728.

La superscription étoit : Monsieur, Monsieur Dom Nicolas Massin, curé de Sprimont, chez M. de Bra, bénéficier de S. Denys, à Liége (1).

(1) Nous publions cette lettre d'après une copie que G. de Potesta envoya à Martène, avec la note suivante : « Ce Rd Père Barthélemy de Bosses est Jésuite et docteur en Théologie, donnant la leçon publique dans l'Université de Cologne depuis longues années. »

VII

J. F. SCHANNAT A MARTÈNE.

Le 30 août 1728. — Bibl. nat., ms. fr., 25538, f° 299.

Mon très Révérend Père,

Mes *Vindiciæ* contre Mr d'Eccard ayant parues la foire des Paques derniers à Francfort, j'ai pris soin d'en faire passer un exemplaire grand papier à votre adresse par le coche de Strasbourg où j'avais requis certain banquier d'en prendre le soin ultérieur ; cependant, comme j'ai été destitué tout ce temps là de vos chères nouvelles, je commence à doutter si mon dit ouvrage vous a été remis en mains ; vous m'obligerez fortement si vous voulez bien me l'apprendre, puisque j'ai ordres de notre Prince-Abbé d'en faire passer de nouveau une douzaine d'exemplaires à Paris à ses frais, dont il vous laisse la disposition, puisqu'il lui importe que ses droits soient connus ailleurs comme en Allemagne, où grace au Ciel ils ont remporté les suffrages des savants malgré toute la caballe de mon adversaire, qui pour les corrompre a inutilement employez quantité des médailles d'or dont le Prince son maître l'avait fait distributeur à cet effet; il y a eu jusqu'aux Pères jésuites d'Anvers qui travaillent aux *Acta Sanctorum* qui en ont remportez deux chacune de la valeur de 13 ducats. Au reste parmy ceux qui ont pris ouvertement mon party et qui travaillent actuelement à ma défense, le célèbre abbé Hugo de l'ordre des Prémontrez vient de faire mettre sous la presse à Strasbourg le traité suivant in-folio : *Antiquitas exemtionis monasteriorum et collegiorum a jurisdictione Episcopali vindicata et autentica privilegiorum Zachariae pp. et Pippini Regis affecta adversus animadversationes, etc., a cl. Eccardo in Diocesim et Hierarchiam Fuldensem exsertas*, etc. Je compte qu'il ne verra le jour qu'aux Pasques prochaines puisqu'on m'assure qu'il aura 4 à 5 alphabets.

Autre nouvelle qui vous surprendra sans doute si déjà vous ne l'avez appris d'ailleurs, est qu'il vient de sortir de dessous la presse de Wircebourg un nouvel ouvrage fabriqué chez M. Eccard, ayant pour titre : *Disceptationes de abbatibus, origine primæva et hodierna constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis oppositæ observa-*

tionibus maxime Reverendorum Dominorum Edmundi Martene et Ursini Durand, etc. ; cela vous regarde et vous y estes assez maltraité en plusieurs endroits, mais moi et l'Archive de Fulde ne le sont pas moins, bien que je crois que la querelle que l'on vous fait n'est qu'un prétexte, ainsi que vous remarquerez vous même, ayant fait dessein de vous en faire tenir un exemplaire par première occasion. Entre temps je dois vous faire connoitre votre adversaire qui est un certain Ignace Roderique, natif du pays de Malmedy ; celui-cy ayant été receu parmy les PP. Jésuites uniquement à cause de son génie qu'ils croyaient propre à bien des choses, enseignait justement les basses classes au collège de ces Pères à Cologne au tems que M. d'Eccard y arriva d'Hannover pour y faire abjuration de son Luthéranisme. La conformité d'humeur de ces 2 personnages fit naitre entre eux une liaison et amitié si grande que ce dernier ayant fait fortune à Wurtzbourg déserta et le suivit incontinent ; le voilà reçu et logé chez son patron où, s'étant insinué dans les bonnes grâces de la dame, il devint en peu de tems maitre de la maison ainsi qu'il l'est encore ; cela doit suffire ce me semble pour votre instruction particulière ; aussi ne vous en dirai pas davantage, ma lettre n'étant que déjà trop longue.

Je finis donc vous priant de m'honnorer de vos chères nouvelles sur Francfort à l'adresse de M. Hort, marchand libraire, et de me croire toujours avec un entier et respectueux dévouement,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. F. SCHANNAT.

Worms, ce 30 août 1728.

VIII

MARTÈNE A C. LOMBARD (1).

Le 26 décembre 1722. — Ms. G. de Crassier, f° 187.

J'ay receu les copies que vous avez eu la bonté de m'envoier, dont je ne puis assé vous remercier. Pour ce qui est des lettres que vous dites nous avoir écrit depuis deux ans à Dom Ursin et

(1) D'après une copie de la main de G. de Crassier.

à moy, je vous assure que nous n'en avons receu aucune, et que je n'ay jamais eu à votre égard le moindre refroidissement, ny diminué en rien l'estime et l'amitié que je vous dois, car quoyque lorsque vous eûtes la bonté de m'envoyer votre Raynerus, j'eusse souhaité que vous m'eussiez mandé que vous l'aviez envoyé au P. Petz pour l'imprimer, je vous proteste que cela ne m'a point fait de peine, parce qu'ayant examiné les ouvrages de cet aucteur, je ne les trouvés pas au goût du siècle où nous sommes, où l'on ne veut rien que d'exquis, et vous savez que j'eu l'honneur de vous le mander. Aussi me suis-je contenté d'imprimer ses préfaces, et ce qu'il a fait de l'incendie de votre monastère, qui pouvoient donner une idée avantageuse de luy paroissant seules, mais qui se dissipent lorsqu'on veoit l'ouvrage entier. Je souhaite que le P. Petz qui a été plus hardy que moi sur cet article réussisse, et que tous les ouvrages qu'il donne au public soient receus favorablement. Cela me fera un véritable plaisir car je l'ayme et il y a longtemps qu'il est de mes amis. L'on m'a écrit d'Allemagne qu'on souhaitoit plus de choix dans ce qu'il donne. Je n'ay point veu encore ce qu'il a donné, car il n'est point passé en France, quoyque j'ay mandé à un fameux libraire d'Allemagne d'en envoier. Mais il appréhende de ne le pouvoir débiter.

Comme la pièce qui vous fait fondateurs de Saint-Gille est un peu longue, je vous envoye ce qui est essentiel en attendant que vous la puissiés veoir dans le second tome de notre Collection, dont les 3 premiers tomes paroîtront dans 5 ou 6 mois. Voicy comme parle un abbé de vos cantons qui vivoit dans ce temps-là : *Ecclesiam B. Ægidii, quæ est in Monte publico prænominatæ civitatis Berengerus, abbas de monasterio S. Laurentii, dedit cuidam Gerico regulari canonico cum quibusdam fratribus ejusdem professionis ad inhabitandum et amplificandum, secundum ordinem S. Augustini, ea scilicet conditionis ratione, ut si prænominatus locus per divinam largitatem crescendo proficeret, quod pastorem sibi fratres deberent eligere, idem electus corporalem investituram a prædicto abbate susciperet, a quo etiam ad suscipiendam episcopalem benedictionem præsentaretur, hac constitutione per omnes successores valitura. Necdum in eis partibus terræ consuetudo*

processerat, ut canonici, qui regulares dicuntur, abbates crearent nomine præpositorum in prælationis officio contenti (1).

Vous voiez par là que vous estes les premiers fondateurs de S. Gille et qu'en cette qualité votre abbé a droit de donner l'investiture aux abbez de cette maison.

Je vous loue du dessein que vous avez de faire l'histoire de votre maison ; il est à propos que ce soit des religieux du lieu qui fassent les histoires des monastères, parce qu'ils ont une infinité de cognoissance qui eschapent aux autres. J'ay vu votre *specimen* qui doit être imprimé ; puisque vous voulez que je vous en dise mon sentiment, je crois que vous devez un peu changer ce titre et qu'au lieu de mettre : *Bibliothecæ Laurentianæ specimen*, il seroit mieux de mettre : *Historiæ Laurentianæ specimen*, parce que c'est plus l'histoire de votre monastère qu'il comprend que celuy de votre bibliothèque, dont vous donnez seulement à la fin un catalogue des livres.

J'avois donné à nos confrères qui travaillent au *Gallia Christiana* vos commentaires sur l'histoire de votre monastère, dont vous nous avez fait présent. Mais puisque vous les redemandez, je tâcheray de les retirer de leurs mains pour vous les renvoyer avec vos titres. Vous ne devez pas être surpris si vous n'avez pas receu de lettres de notre R. P. Général ; il est si accablé d'affaires que les unes lui font oublier les autres.

Le 2e tome de S. Basile sera achevé dans 15 jours, les 3 tomes du Spicilège au mois de février, les 3 premiers tomes de notre grande Collection vers la Pentecôte. Dom Robert Morel dont vous avez pu veoir les *Effusions de cœur sur les Pseaumes* et ses *Méditations* sur notre sainte règle a donné encore une *Préparation à la mort*, et une version du livre de l'*Imitation de J.-C.* avec des effusions de cœur à la fin de chaque chapitre, qui sont aussi touchantes que le texte. Il va encore donner des *Méditations pour une retraite de dix jours*, qui paroitront dans 15 jours et peu après des *Entretiens pour l'octave du S. Sacrement.*

Je n'oserois pas vous envoier par la poste les brochures qu'on a faites sur le sacre du Roy parce que cela vous coûteroit trop de port. Monsieur le B. de Crassier m'ayant envoié par la poste la

(1) Voyez ce texte, *Amplissima Collectio*, t. II, p. 540, dans une lettre de l'abbé Wibald au pape Eugène III, en 1152.

liste des prévôts et doyens de la cathédrale de Liége, quoy que cela ne soit pas si gros que ces relations, le port a passé les quattre livres. D'ailleurs cela n'est assé gros pour être envoié par le messager. Mais je vous diray qu'on n'a rien vu de plus magnifique. Au retour du Roy il vint en notre Eglise où il fut receu avec beaucoup de splendeur ; aussy a-t-il dit qu'il n'y avoit point de lieu où on luy eut fait plus d'honneur qu'à S. Denis. Je n'ay jamais vu prince plus aimable, ni plus capable de gagner les cœurs de ses sujets. Lorsqu'il fit sa prière devant le S. Sacrement, on l'entendit dire : « Ce n'est pas à moy, Seigneur, mais à vous que tous ces honneurs sont dus. » Il fit ses prières devant les châsses de S. Denis et de S. Rustique et de S. Eleuthère, qu'on avoit tiré de l'autel où ils sont toujours enfermez, et dont on ne les retire que deux fois l'an, et ensuitte devant la châsse de S. Louis, puis devant la représentation de Louis XIV. Il vit ensuitte avec beaucoup d'attention les tombeaux des Roys ses prédécesseurs. Après cela, il monta au thrésor ; il fut icy deux heures, ce qui causoit bien de l'impatience à ses gardes, qui croyoient qu'il ne feroit que entrer et sortir dans notre Eglise, et la ville de Paris qui l'attendoit pour luy faire compliment.

Vous aurez sçu la mort de Madame Mère de Monsieur le Régent qui est décédée à S. Cloud le 8 du mois. Elle défendit qu'on ouvrit son corps après sa mort et a voulu être enterrée sans cérémonie. Elle fut apportée ici la nuict du dix à l'onze et présentée par son premier camérier, et aussitôt après ensuite d'un *Libera*, elle fut mise à minuit dans le Caveau, et le lendemain notre R. P. Prieur chanta la messe solennelle. Mais avant le Carême, il y aura icy un service solennel où les Princes et Princesses assisteront. L'évêque de Clermont prononcera l'oraison funèbre.

Si vous voyez Monsieur le Baron de Crassier, je vous prie de luy présenter nos respects et de luy dire que j'attens à luy faire réponce que j'aye été à Paris et j'aye touché la lettre de change, et que je me sois informé de ce qu'il me demande touchant la monoye qu'il m'a envoyé.

Je présente aussy mes profonds respects à Monsieur Votre Abbé, à Monsieur votre Prieur, à Dom Lambert, Dom Remacle. Je ne sçais si ce bon curieu, qui avoit 84 ans, est encore en vie ; je le salue aussy et généralement toute votre illustre commu-

nauté. Si vous voyez aussy Monsieur l'abbé de St Jacque, je vous prie de luy faire mes complimens aussy bien qu'à tous ses religieux que j'honnore infiniment.

Il ne sera pas nécessaire de vous empresser pour avoir ce que D. Ursin vous avoit demandé de Zanfliet ; car je crois que le principal est dans les notes de Chapeauville, et d'ailleurs nous sommes accablez de travail. Il nous vient tous les jours d'excellentes pièces qui méritent plus d'attention. Je vous prie aussy de ne pas oublier Monsieur de Louvrex pour lequel je conserve toujours un respectueux souvenir. Je me recommande à vos saints sacrifices, et j'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

Fr. Edmond Martène.

Paris, ce 26 décembre 1722.

La superscription étoit : A Monsieur, Monsieur Dom Célestin Lombard, bibliothécaire de l'Abbaye de S. Laurent, à Liége.

LIÉGE
ET LES PRINCIPAUTÉS ÉPISCOPALES
DE L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

TRADITION DU CULTE DE S. LAMBERT. — LES ANCIENS ÉVÊCHÉS SAXONS.

Sommaire. — Expansion du culte de S. Lambert en Allemagne ; institution de nouveaux évêchés. — A Munster : établissement de la cité par la fondation de l'église paroissiale de S.-Lambert ; le Grand Marché ; histoire comparée de Liége et de Munster ; la Réforme, les Anabaptistes ; derniers événements, paix de Westphalie ; sécularisation systématique. Recherches archéologiques. — La principauté épiscopale de Paderborn : antiquité ; les Chapitres séculiers ; la démagogie, Théodore de Furstenberg et Ferdinand de Bavière. — Le siége d'Osnabruck : le pays et la ville, leur histoire ; les réformes des légats ; princes évêques alternants, catholiques-protestants ; sécularisation anticipée. — Les principautés épiscopales de Minden, confusion finale ; de Verden ; de Halberstadt ; de Brême-Hambourg, prompte transformation. — A Hildesheim : jugement de Henri le Pieux sur les Églises de Liége et de Hildesheim ; convention fraternelle entre les deux Chapitres ; le baptistère S.-Lambert dans l'ancienne ville de Hildesheim ; fondation par les Flamands de la Dammstadt ;

établissement sous les murs de Hildesheim d'une ville prévôtale sous le patronage de S. Lambert : la Neustadt. Principaux événements : prospérité des Métiers ; luttes de la vieille ville avec la nouvelle ; autel de S. Antoine en l'église S.-Lambert et singuliers prévaricateurs : changement de gouvernement. Progrès de la Réforme ; l'église S.-Lambert reconstruite et dévastée ; la ville prise et reprise dans le cours de la guerre de Trente Ans, les ruines. Aujourd'hui : visite à la Neustadt et à l'église S.-Lambert ; la cuve baptismale : transformation légendaire d'un épisode de la vie de S. Lambert exilé à Stavelot. — Caractères généraux de l'histoire de Liége et de Hildesheim.

Les traditions du culte de S. Lambert ont rempli un rôle important au commencement de cet âge moyen où l'on vit les mœurs de la société gallo-romaine et de l'ancienne Germanie renouvelées sous l'influence de l'Église et de la conquête franque. Que ces traditions se soient surtout propagées dans tout l'ancien pays de Liége, témoin de tant d'édifices religieux placés sous le même patronage, le fait n'a rien de surprenant n'étant que la répétition de la fondation première dans des localités dépendantes.

Mais, de même que le culte, par exemple, de S. Martin, a rayonné de Tours dans tout l'Occident, celui du patron de Liége a été adopté aussi par d'autres principautés, d'autres Églises, en pays de Brabant à l'ouest, dans le Limbourg, et vers le sud sur le territoire de Trêves et même de Strasbourg ; en France aussi, d'une façon plus disséminée.

Vers le nord, on voit ces mêmes traditions, poursuivant une marche très assurée, s'établir dans le pays saxon, qui de la Frise s'étendit jusqu'à l'Elbe. On relève en Allemagne plus de quatre-vingts sanctuaires du même nom.

Liége, à l'est, était encore effacé par l'éclat de villes plus anciennes, comme Cologne ou Aix avec sa chapelle impé-

riale; et, avant d'être adopté par l'Église naissante de Liége, le nom de S. Lambert appartient à l'histoire de Maestricht. C'est de cette très ancienne cité, siége du diocèse que, gagnant de proche en proche, le culte de l'évêque s'est répandu suivant les rives de la Meuse, dans le Limbourg néerlandais et le Brabant septentrional, au point qu'on peut y compter plus de trente églises construites en son honneur ; c'est de Maestricht encore qu'il a gagné le nord du diocèse de Cologne. Là où la Meuse et le Rhin deviennent deux rivières voisines, on touche au Münsterland, terre ecclésiastique qui fut particulièrement hospitalière aux traditions de S. Lambert. Celles-ci traversant les anciens pays saxons, se fixent près de Paderborn, d'Osnabruck, ce dont témoignent une dizaine de temples, pour finir à Hildesheim, au cœur de l'Allemagne.

Sans doute, à part Liége, où les traditions qui nous occupent ont été prépondérantes dans l'histoire de l'Église, les localités où l'on relève aussi leur permanence, sont en général du moins, d'importance moindre, des communes rurales. En Allemagne, cependant, par deux fois, à Munster et à Hildesheim, nous voyons la mémoire de l'évêque de l'Église de Maestricht-Liége patronner de nouvelles formations politiques dont le rôle historique doit être justement pris en considération.

La statue de S. Lambert orne encore le front de l'Hôtel de ville de Munster, et c'est sous son invocation qu'à Hildesheim une nouvelle ville s'est ajoutée à l'ancienne.

Pour relever, en suivant leur itinéraire, les principales étapes de ces traditions lointaines du culte, il convient tout d'abord de rappeler à la mémoire l'organisation religieuse dont Charles le Grand après ses victoires sur les Saxons dota la Germanie, de résumer l'histoire politique de ces principautés ecclésiastiques qui ont tant de ressemblance avec l'État liégeois.

Les Francs, tout en conquérant nos régions et le riche territoire des Gallo-Romains, avaient contracté avec l'Église romaine une alliance qui assurait la permanence du pouvoir commun : leur passage est marqué par les importantes donations que l'on connaît, faites aux établissements ecclésiastiques. Les Carolingiens enrichirent ainsi les évêques de Liége, mis dès lors à même de devenir, par la voie des accroissements, de puissants princes temporels.

Si tant de monastères, d'évêchés de la Gaule Belgique eurent à se réjouir de l'octroi d'une part des biens domaniaux dont les gratifièrent tout d'abord les Francs, un retour offensif de ceux-ci vers le nord et l'ouest de la Germanie signala l'origine d'un grand nombre de nouvelles fondations ecclésiastiques. C'est précisément le sillage de ce choc en retour, l'itinéraire de la victoire carolingienne sur l'ancienne Germanie, que suivirent les traditions du culte.

Charles le Grand qui, en mars 769, confirme à l'Eglise d'Utrecht les donations qu'elle devait à Pepin et à sa descendance, fait vœu à Rome, dit la légende (774), de fonder l'évêché d'Osnabruck, doté d'une partie du territoire saxon; en juillet 779, sur les bords de l'Elbe, les Saxons vaincus se livrèrent à lui : il partagea leur pays entre les évêques et les abbés, donnant à ceux-ci la mission de prêcher et de baptiser les vaincus (1). La phrase d'un texte latin revient tout juste à l'expression, très synthétique, d'un chroniqueur parlant de l'action de Charlemagne en Bavière : *Bavariam ac Tassilonem clericavit* (2).

Installant un évêché à Brême (3) et le dotant de deux provinces, toujours en pays saxon, faisant, dit-on, de

(1) *Regesta Imp.*, I, p. 85.
(2) Ibid., an. 788.
(3) Ibid.

même à Verden (1), Charlemagne voulait établir un autre diocèse encore à Elze. Louis le Pieux effectua ses intentions en en fixant le siège à Hildesheim, sur le territoire où tout à l'heure nous transportera l'histoire; là se retrouve, comme dans mainte autre Église, le culte de l'apôtre liégeois, germain d'origine. Des Églises de formation nouvelle associaient volontiers aux noms des princes des apôtres, l'illustration d'un martyr, d'un évêque, plus récemment acquise dans les régions mêmes d'où venaient la victoire. Le Dom de Munster est dédié à S. Paul, la première église paroissiale à S. Lambert; l'église du néo Hildesheim a pour patron S. Lambert, le maître autel du dit temple est consacré à S. Pierre et à S. Paul. Chez nous S. Hubert ne fait que compléter d'une manière nécessaire son Église quand à côté de S. Lambert il élève un temple à S. Pierre (2).

Eriger successivement des évêchés et séminaires à Minden, Osnabruck, Verden, Brême, Paderborn, Halberstadt, Hildesheim et Munster, c'était pour Charles le Grand, Louis le Pieux et leurs successeurs, se procurer des moyens de gouvernement comme de civilisation et donner une suite importante aux évêchés de la Gaule.

Ils eurent leurs temps héroïques, ces évêchés germains, quand leurs fondateurs, nouvelle génération d'apôtres, accomplirent leur œuvre, allant au mépris de leur vie évangéliser, civiliser des populations encore frémissantes sous le coup de la défaite. Les premiers instituteurs de la Germanie, huit évêques, furent au temps de l'enthousiasme primitif, donnés comme un groupe de messagers, « d'ange prompts à annoncer l'évangile dans toute l'étendue de l'Aquilon. » En pleine solitude, car les Saxons n'avaient pas

(1) *Regesta Imp.*, an 788.

(2) Gilles d'Orval, dans Chapeaville, I, p. 137.

laissé de villes bâties, ils élevaient un premier oratoire, un presbytère, un monastère, attirant des disciples, des catéchumènes, et bientôt une bourgade se formait, centre de synodes, de diètes. Ainsi naquirent des évêchés de l'apostolat, des principautés ecclésiastiques, qui constituèrent une partie essentielle de l'empire germanique.

Car des successeurs multiplièrent les oratoires dans le pays, obtinrent des droits de juridiction, fortifièrent leur Église, mise en même temps que la ville naissante à l'abri des incursions, et protégée contre les entreprises du pouvoir civil par des immunités. Puis, tandis que la chapelle de bois devient une cathédrale ou Dom, le territoire de la principauté ecclésiastique s'étend toujours. Ces avantages sont dus aux évêques protégés par les empereurs de la maison de Saxe, les Otton, qui reprenant l'œuvre des Carolingiens, renouvelèrent l'empire d'Occident.

Mais après le règne des princes des maisons de Franconie et de Souabe, on voit plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, s'annoncer la ruine de maintes institutions du moyen âge; l'indiscipline, la simonie, l'abus du pouvoir et de la richesse nuisent à des institutions de l'Église; la bourgeoisie s'est organisée; forte de son importance économique, elle se révolte contre le privilège des immunités et réclame tous les jours de nouveaux droits; les villes s'allient, et l'établissement de leurs ligues constitue dans l'empire une nouvelle puissance politique, qui a ses aspirations particulières; les anciens évêchés sont exposés à la turbulence des princes voisins, des ducs de Saxe notamment; et ils sont proches des lieux où Luther exercera son action. Après les désordres de la démagogie, signes précurseurs, vient la Réforme avec les malheurs de la guerre de Trente Ans, dont les principautés épiscopales eurent surtout à souffrir; et la politique des princes protestants

achève les principautés. Heureux les siéges qui conservèrent pour un temps leur territoire et leur église.

Il vaut pour nous la peine de prendre connaissance de l'histoire particulière de ces évêchés avec pouvoir temporel établis sur le territoire saxon, soit dans la partie septentrionale de ces régions qui constituèrent ultérieurement le Cercle occidental de l'empire germanique. Et si nous ne le faisons nous-même, le lecteur aura vite retrouvé dans nos annales liégeoises l'utile point de comparaison.

Munster

Dans le pays des Westphales, l'emplacement où s'étale aujourd'hui la ville de Munster était une ancienne localité germanique marquée par le passage de l'Aa, et, du nom d'un séjour préféré, appelé Mimigernaford (1). A la suite de l'expédition de Charlemagne contre les Saxons, un abbé Bernard (785) y apporta l'évangile, formant là une petite communauté chrétienne au milieu d'un territoire occupé par des demeures rustiques isolées. Le lieu étant propre à la défense, un premier évêque, Ludger (794), y établit son siége en construisant une église, dédiée à l'apôtre S. Paul. Telle fut l'origine du Dom, qui se dressa, ultérieurement renouvelé, au milieu d'un vaste quadrilatère retranché où furent les demeures des officiers de l'évêque et des chanoines, lesquels avaient abandonné la vie commune des premiers âges ; là s'étendait aussi l'espace libre du jardin de la résidence épiscopale, comme tout proche était le domaine rural de l'évêque, le Bispinghof. Tout cela constituait le territoire des immunités ecclésiastiques, directement et uniquement soumis à la juridiction religieuse. La localité avait déjà perdu son nom ancien pour adopter celui

(1) Ford = fahrt. — Sur les origines de Münster, V. Erhard, *Geschichte von Münster*, M. 1837, p. 87 et suiv. ; et G. Von Detten, *Münster in W. 1887, ch. II.*

de Munster, qui lui était venu d'un petit monastère des plus anciens, établi *Ueber Wasser*, auprès d'une chapelle de N. D.

Cependant, tandis qu'à l'intérieur de la Burg la ville épiscopale s'organisait, la population rurale augmentait à l'est et au sud; les habitations allaient se joignant sur l'ancien territoire du Brockhof, si bien qu'un fait important, la fondation d'une église paroissiale dédiée à S. Lambert, signala au XIe siècle l'avènement à la vie publique, régulière, de tous ces colons anciens et nouveaux ; la *civitas* ou cité était née à côté de l'*urbs* ou place capitale de l'évêque, laquelle, prudemment, gardait toujours son fossé extérieur; le quartier de S.-Lambert conservait d'anciennes coutumes qui devinrent la base d'un droit municipal. Le temps faisant son œuvre, le *suburbium* grandissant, de nouvelles églises paroissiales, S.-Gilles, S.-Servais, S.-Martin, furent construites, et bientôt l'église S.-Lambert se trouva au milieu d'une ville prospère et riche, assez pour que les historiens locaux se sentent portés à l'enthousiasme lorsqu'ils en retracent l'image au XIIIe siècle.

Le centre de Munster était le *Prinzipalmarkt* ou Grand Marché, organisé avec tout ce que l'apparat municipal du moyen-âge présente de caractéristique.

Les maisons des bourgeois y alignaient en hauteur leurs pignons variés; en bas, leurs galeries couvertes, ininterrompues, où s'étalaient toutes les opérations du travail. Vis à vis de l'Immunité, de la fondation ecclésiastique souveraine, se dressait la Maison des citains ou « Bürgerhues », déjà pourvue des signes de l'indépendance urbaine. Sous le hall intérieur étaient exposées les tables où se trouvaient spécifiés les droits des bourgeois, là aussi on proclamait solennellement les nouvelles ordonnances au jour de S. Thomas ; c'était notre *Cri du Perron*. A l'intérieur, les échevins disaient le droit, et trois fois la semaine

siégeaient le juge municipal avec ses assesseurs, dès le lever du soleil, dans la salle publique. Dans le voisinage immédiat s'élevait cette église S.-Lambert, dont la place libre servit en réalité de théâtre à l'histoire de Munster. Encore aujourd'hui, dit von Detten (1) pour achever le tableau, le Grand Marché est à peu près comme jadis il fut; et, s'il s'agit du centre d'une cité au moyen âge, qui a pu admirer ailleurs un aspect plus original et plus pittoresque?

Nous ne pouvons manquer de faire certain rapprochement. A Liége, l'église S.-Lambert est la cathédrale épiscopale qui domine le territoire des immunités ecclésiastiques. A Munster, l'église S.-Lambert sert de paroisse aux citains, élevée au Grand Marché et faisant, comme un monument communal, pendant à la Maison des bourgeois, disons à la Violette.

Cependant, le temple de S.-Lambert n'était pas encore alors l'édifice splendide dont s'enorgueillit Munster. C'est en 1375 que fut posée la première pierre du chœur, et cette reconstruction indique une date dans l'histoire de l'architecture en Westphalie, de la même façon que l'institution de la paroisse S.-Lambert avait marqué le premier développement de la cité.

« L'architecture du XVe siècle, dit Lübke (2), se signale en Allemagne par les mêmes caractères qu'en France, ainsi que par l'extension considérable que prend le type de l'église à trois nefs égales *(Hallenkirche)*. La Saxe et la Westphalie sont les véritables foyers de cette forme nationale au premier chef, qui s'y trouve représentée par nombre d'édifices intéressants : à Munster, les églises Notre-Dame et S.-Lambert... »

(1) *Op. cit.*, p. 20.
(2) *Essai sur l'histoire de l'art*, Paris, Rouam, 1887, II, p. 38

Ailleurs (1), le même écrivain s'attachant à l'examen des détails de ce même édifice, achevé au commencement du XVe siècle, admire la proportion de ses trois nefs, qui donnent malgré leur masse l'impression de la légèreté; la hardiesse des piliers, la richesse des voûtes, le splendide éclairage des fenêtres, et par dessus tout l'élégance du chœur, laissent une impression extraordinaire. C'est une perle, dit-il, parmi les monuments gothiques du pays.

Ces paroles sont encore vraies, quoique la décoration intérieure soit trop fraîche, et bien que le monument n'ait pas laissé de souffrir des malheurs des temps. Sa tour notamment est en reconstruction depuis 1888. Avec ses étages successifs, terminés par une coupole, elle dépassait jadis 200 pieds en hauteur, et ce n'est qu'avec peine qu'on se décida à la remplacer, pour des raisons de sécurité publique (2). C'était une tour penchée, que l'on citait après celles de Pise et de Sarragosse, mais elle était apparemment moins solide. On la reconstruit aujourd'hui en flèche de pierre blanche travaillée, et suivant le style primitif du temple.

Que d'événements analogues se préparèrent ou déroulèrent leurs péripéties auprès de ces deux églises de S.-Lambert, sur le Marché, à Munster comme à Liége! Exercice des pouvoirs temporels par l'évêque, constitution au sortir d'une vie d'abord conventuelle, d'un chapitre noble représenté par son prévôt; les baillages; développement

(1) *Die mittelalterliche Kunst in Westfalen.*

(2) V., sur l'église St-Lambert, Von Detten, *op. cit.*, pp. 5, 14, 18, 20, 54, 55, 112; von Geisberg, *die Merkwürdigkeiten der Stadt Münster*, p. 37 et suiv. — Un ouvrage qui est plus qu'un guide et où il est fait de l'histoire utile, est la Description de Münster qui porte ce titre : *Topographisch-historisch-statitische Beschreibung der Stadt Münster*, M. 1836.

des lignages urbains, première noblesse bourgeoise ; mouvement communal au XIIIe siècle, et conquête par les citains de la liberté pour délibérer, liberté pour agir au mieux de leurs intérêts; luttes des petits contre le patriciat; prépondérance des Métiers, adoption des nobles; turbulence des gildes, et, finalement, répression par les princes et construction de la citadelle. Ne croirait-on pas lire le sommaire de l'histoire interne liégeoise? C'est celui de l'histoire de Munster.

Nos écrivains n'ont pas manqué de faire valoir l'établissement à Liége dès le XIVe siècle, d'un véritable état constitutionnel grâce à la délibération commune des trois ordres. Sans doute, l'action de cet ancien parlement fut trop souvent paralysée par les agitations populaires; son rôle prévu n'en mérite pas moins d'être remarqué dans l'histoire de la civilisation politique. Or, celle-ci doit acter de même, qu'à Munster les représentants du clergé, — évêque et chapitre — de la noblesse et de la bourgeoisie des villes, s'assemblèrent pour former les états du pays, une première fois en l'an 1309, au Laerbroke, au pied du Baumberg. La cité de Munster dirigea l'action politique des douze petites villes du pays — des bonnes villes comme nous dirions. Des études d'histoire comparée n'ont elles pas toujours cet avantage de faire considérer nombre de faits, non plus comme particuliers ou locaux, mais comme des phénomènes communs au sein de sociétés qui subissent les mêmes influences ? L'Europe occidentale se trouvait dans de mêmes conditions.

Certains traits cependant restaient distincts , et leurs causes se retrouvent davantage dans l'histoire extérieure.

Pour protéger ses relations commerciales contre les entreprises des princes et des chevaliers, Munster forma, dès l'an 1253, une ligue westphalienne qui s'affilia à la ligue des villes rhénanes ; et quand s'établit la Hanse, elle

y prit un rang marqué, car son commerce s'étendait par Cologne, dans les deux Flandres, en Angleterre ; comme d'un autre côté par Lubeck, jusqu'en Russie. Plus tard, Munster souffrit énormément d'une réformation religieuse qui se signala, dès l'abord, par des actes de dévastation. Le Conseil ne put empêcher la populace qui trouvait le moyen d'exercer un égal pouvoir, grâce aux gildes, de piller les églises. Quelques meneurs, qui s'étaient formellement déclarés contre le culte établi, dirigèrent contre l'église S.-Lambert une foule ameutée ; les images des saints furent brisées, les verrières réduites en miettes ; les autels perdirent tous leurs ornements; après quoi, Rottmann, le chef de la bande, s'installa dans l'église pour y prêcher l'évangile en qualité de recteur de la paroisse de la ville. C'était peu que les protestants gardassent toutes les églises paroissiales, l'évêque qui s'était laissé gagner à la révolution, disait à ses ouailles qu'on avait à pratiquer le culte sans souci, et vivre pour soi... (1).

Un mouvement autrement dangereux était venu compliquer celui des prédicants ; les doctrines des Anabaptistes (2) s'étaient des Pays-Bas répandues en Westphalie. Rottmann encore les introduisit dans Munster, qui, en proie aux démagogues, devint facilement l'asile, la capitale même de la nouvelle doctrine : baptême des adultes, conversion ou extermination des dissidents, destruction de tous les livres et des temples ; plus de propriété individuelle, de magistrature, de procès, de serment : tel était le programme qui, si surprenant fût-il alors, passa de la théorie à la pratique. Des prophètes parurent, dont Mathiesen et Bockelsohn, dit Jean de Leyde, jadis tailleur,

(1) V. Von Detten, op cit., p. 113.

(2) Cf. H. Von Kerssenbroick, *Geschichte der Wiedertaüfer zu Münster*, M. Aschendorff.

puis comédien ; celui-ci, connaissant la puissance de la mise en scène, se donna Munster pour théâtre. Il se fit couronner roi des Anabaptistes, de Munster et de la Terre, il tint des festins publics, s'attribua un harem, et s'entoura d'une cour. La place passait pour une des mieux fortifiées d'alors ; afin de s'y maintenir, il fallut encore en renforcer les murailles, établir de nouvelles redoutes : les églises fournirent les matériaux. Que pouvait devenir une ville où, pour appliquer le verset *ce qui s'élève sera abaissé*, on découronnait de leur tour les édifices publics, où le Prophète appelait la grande, la vieille et la petite carrière des monuments religieux, à commencer par le Dom ? Partout la spoliation, le rapt, la folie, des ruines : telle se montra la Nouvelle Sion, non pas celle que chante le poëte « brillante de clarté », mais bien plutôt comme on le dit sur place, celle de Jérémie. Munster était assiégé depuis deux ans déjà par toute les forces vives du pays, quand finalement on y pénétra ; encore ne put-on crier ville gagnée, que grâce à la trahison. Le roi Jean, son porte glaive et son conseiller, furent tenaillés, exécutés sur le Marché, et leurs cadavres restèrent exposés dans trois cages de fer, suspendues au faîte de la tour de S.-Lambert, où les Anabaptistes avaient installé leurs guetteurs.

Après quoi, il fallut plus d'un siècle pour extirper l'hérésie sociale et religieuse. Le prince évêque Johann von Hoya (1566-74) y aida surtout par la publication des décrets du Concile de Trente et l'introduction du cathéchisme romain ; il ordonna une visite générale des églises, en vue du rétablissement de la discipline ecclésiastique.

D'autre part, les Anabaptistes survivants furent traqués de partout, et, tant leurs excès avaient ému l'Europe, partout cruellement maltraités, du côté de Liége notamment. « Une bande d'Anabaptistes chassés d'Angleterre, s'étant venus rabbattre dans la Basse-Allemagne, le Prince (Cor-

neille de Berg) envoya ordre aux Gouverneurs de ces places, de se saisir de tous ceux qui seroient trouvés dans la Province ; il en fut appréhendés à Hasselt et à Curenge, les hommes au nombre de neuf furent brûlés vifs, et sept femmes étouffées dans les eaux. » Ainsi écrit Bouille (1), et telles étaient les mœurs.

A Munster, dès la reprise de la ville, une citadelle, résidence d'un commandant militaire, l'*Engelsburg*, fut élevée et l'évêque composa le Conseil communal de 24 membres nommés à vie, pris par moitié parmi les nobles et les bourgeois. Cinq ans plus tard (1541), le prince autorisa la constitution d'un Conseil élu par la voie d'une option restreinte ; et, tout en réservant sa sanction, il rendit moins sévère l'action de ses officiers.

Une première élection communale eut lieu en 1555 suivant ce système à trois degrés : les six quartiers de la ville élisaient en tout dix électeurs ; ceux-ci choisissaient vingt-quatre conseillers, lesquels, à leur tour, désignaient les deux bourgmestres. Ainsi appliquait-on en Allemagne ce régime savant de l'élection compliquée, qui va amoindrissant toujours l'action populaire : c'est celui qui fut importé à Liége en 1649 par Ferdinand de Bavière.

A résumer encore une simple chronique (2), tout en y insérant la parenthèse liégeoise, voici l'ordre dans lequel se succèdent à Munster et à Liége les événements ultérieurs :

1585-1612. Règne d'Ernest de Bavière, prince électeur de Cologne, prince évêque de Liége.

1612-1650. Règne de Ferdinand de Bavière, mêmes titres.

1618 Commencement de la guerre de Trente ans. —

(1) *Histoire de la ville et du pays de Liege*, t. II, p. 338. — V. aussi *Ibid.*, III, p. 53.

(2) *H. Geisberg, Kurze Chronik der Stadt Münster*

Marches et contre-marches des Impériaux, Espagnols, Suédois, Hollandais, au grand dam du pays.

1641 Osnabruck et Munster sont les villes désignées pour la tenue du Congrès de la paix.

1644 (Passage à Liége (1) du duc de Longueville plénipotentiaire français à Munster. Il est reçu au palais avec les plus grands honneurs, assiste à la messe à S.-Lambert, et, pendant son séjour, il s'interpose en faveur des exilés, partisans de la France et d'une neutralité qui détachait Liége de l'Empire).

1646 Les séances du Congrès de Munster sont inaugurées par le comte Trautmansdorf. (Le 19 février de cette année (2) sont envoyés de Liége auprès du duc de Longueville à Munster, l'archidiacre Sr de Bocholt au nom du Chapitre, et Beeckman premier secrétaire, au nom de la Cité, pour traiter des affaires publiques, notamment du sort des exilés, fauteurs de désordres. En décembre (3), sur l'avis du Conseil et des 32 Métiers, Bex est envoyé de même pour réclamer les places occupées par l'Espagne, et obtenir que Liége fût compris dans le traité).

1648 Le 23 janvier est signée la Paix de Munster entre l'Espagne et les Pays-Bas, et le 24 octobre la paix dite de Westphalie, pour l'empire, entre l'empereur, les rois de France, de Suède et leurs alliés.

(1) Foullon, *Hist. leod.*, III, p. 208.
(2) *Ibid.*, p. 209.
(3) *Ibid.*, p. 254.

(Le 18 novembre (1) les légats impériaux font connaître à Liége, par lettre, les résolutions du Congrès : la principauté aura à contribuer, pour sa part, au payement de l'indemnité suédoise de cinq millions de rixdalers.

1649 Le 18 mars (2), reviennent de Munster les délégués de Liége ; ils rapportent en séance plénière que la cité et la banlieue avaient été déclarées exemptes de toute contribution impériale ou de toute autre à payer au Cercle de Westphalie. C'était, d'une part ou de l'autre, jouer sur les mots, car il y avait le reste du territoire de la principauté, et la Suède était créancière. Le Conseil vote la célébration d'une messe d'actions de grâce et on fait tirer le canon. Liége (3) arguant de sa neutralité et du fait que, dans la dernière guerre, on n'avait pas été secouru, la chancellerie impériale fait savoir qu'elle ne connaissait aucun traité exemptant la principauté des charges communes. Liége encore s'obstinant, les troupes de Suède entrèrent dans le pays, où elles se firent donner, par force, la quote-part à laquelle il avait été taxé et exigèrent des sommes immenses pour cette exécution.)

1650-1678 Règne, à Munster, de l'évêque Bernard von Galen, contre lequel la ville s'insurge, réclamant sa complète liberté, tout en se réclamant de la Hanse et s'alliant à la Hollande.

Munster est assiégé.

Traité : restitution des droits indiscutables,

(1) Foullon, *Historia leod.*, III, p. 255.
(2) *Ibid.*, pp. 259-260.
(3) Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, t. III, p. 300.

Vue de l'église St-Lambert, à Munster.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

rétablissement des droits princiers; nomination à vie des membres du Conseil communal, suppression des gildes. Construction d'une citadelle devant la porte N.-D. Munster descend au rang des autres villes du pays (1661). (C'est notre deuxième règlement liégeois de 1684, sous Maximilien Henri de Bavière.)

1683-1688 Règne de Maximilien Henri de Bavière.

1719-1761 Règne de Clément et Auguste de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Paderborn, de Hildesheim, d'Osnabruck.

1757 Au cours de la guerre de Sept Ans, le prince s'allie à l'Empereur et à la France contre Frédéric II. La ville est prise et reprise. Le ministre dirigeant, W. von Furstenberg, réorganise le pays.

1767 Les États accordent les fonds pour la construction du château de la résidence.

1780 Inauguration de l'Université.

1784-1801 Règne de Maximilien François d'Autriche. — En 1792, devant l'invasion des armées françaises, Munster se remplit de fugitifs. Des régiments prussiens couvrent la ville. En suite du traité de démarcation entre la France et la Prusse, Munster reste à celle-ci. — En 1801, Antoine Victor d'Autriche est élu. Il n'accepte pas. En effet, par le traité de Lunéville, les Français obtenant la rive gauche du Rhin, la Prusse reçoit, à titre de compensation, des fondations et des principautés épiscopales, bientôt sécularisées.

1802 Arrivée de Blucher. Règne de Frédéric Guillaume III : les officiers de Munster sont mis à la pension, leurs troupes versées dans l'armée

prussienne ; les canonicats, les vicariats restent sans titulaires ; défense aux couvents de recevoir de nouveaux membres. Le Code civil général est introduit.

Ainsi est opérée par la Prusse la sécularisation systématique. L'exemple est complet.

Telle est la suite rapide des événements passés. Aujourd'hui, Munster est le siége d'un commandement militaire important, comme aussi d'une Académie justement réputée et celle-ci, heureusement, ne laisse pas d'entretenir le culte des souvenirs du pays. En effet, voici encore annoncés *ad valvas*, des cours sur l'*Histoire de la Westphalie*, comme sur l'*Histoire de l'Europe au temps de la guerre de Trente Ans.*

La ville d'ailleurs, d'un séjour très agréable, présente à l'archéologue tout un champ d'exploration, qu'il s'agisse de topographie, de monuments grands ou petits, d'objets curieux. L'histoire s'accompagne ainsi d'un commentaire intéressant.

A voir la position dominante du Dom, on devine encore la pente de la colline sur laquelle il fut élevé et que longeait un petit ruisseau, l'Aa, au delà duquel *Ueber Wasser*, en contre-bas, se trouva bientôt la petite église de N.-D. avec son couvent de nonnes. Ainsi s'établit au bord de la Légia la fondation épiscopale de S. Lambert. Derrière le Dom, un peu plus haut, s'édifia l'église paroissiale de S.-Lambert qui réunit les citains en un corps organisé ; et ceux-ci étendirent leurs constructions tant sur les fossés de la Burg épiscopale que du côté où se trouvent encore leur Maison communale et le Marché, nouveaux centres d'attraction. Voilà, localisée sur un espace de quelques centaines de mètres, toute l'histoire de la ville.

C'est une grande et belle église que celle de N.-D.,

encore telle que l'a conçue l'art du XIVe siècle, moins la tour découronnée par les Anabaptistes. Nous relevons des inscriptions en l'honneur de la Vierge, taillées dans les murs extérieurs; comme à l'intérieur du porche, deux grands tableaux, dont l'un représente le Christ enseignant le Pater, et en-dessous s'en suit le texte bas-allemand. Dans le pendant, sous les portraits de la famille donatrice, s'alignent les Commandements. Les deux panneaux témoignent certainement de la restauration du culte après l'exécution de Jean de Leyde.

Le Dom, mélange de roman et de gothique, est impressionnant, grâce à des dimensions colossales et à son caractère mystérieux. Toute l'ornementation intérieure a dû être renouvelée, en ancien style allemand. Les Anabaptistes n'y ont respecté que les quatre grands évangélistes qui ornent le chœur et un petit monument de glyptique représentant le baptême du Christ dans l'eau du Jourdain.

Grand dommage, l'église S.-Lambert a été à ce point dépouillée qu'elle n'a rien, plus rien conservé de ses petits monuments intérieurs. Mais au sommet de la tour, dans la chambre de l'horloge, se trouvent les trois cages de fer où furent suspendus les cadavres des trois chefs anabaptistes. De la hauteur d'un homme, elles sont en forme de guérite, en fer forgé et d'un travail robuste. Au point où les deux anses qui les surmontent s'entrecroisent, est un anneau qui servit à les suspendre sur les pans extérieurs du sommet de la tour ; vu l'espacement du grillage, les oiseaux du ciel, disons les corbeaux, pouvaient librement entrer et sortir...

Voilà qui contraste bien avec cette médaille commémorative, en argent et de grand module, que nous remarquons au Musée de l'art chrétien à Munster. Elle représente Jean de Leyde en roi de Sion, costumé comme Charles Quint : grande toque rabattue d'un côté, la *bulla* au cou ; le sceptre, appuyé sur l'avant bras. Quelques

pièces de monnaies de Ferdinand de Bavière peuvent encore attirer le regard ; mais, pas plus que dans les sacristies des églises, nous ne trouvons par malheur rien qui puisse intéresser l'archéologie liégeoise. Mentionnons cependant à l'intention de tous, de grands crucifix de bois de proportions surhumaines et d'un travail absolument barbare : il en est du Xe siècle, et d'assez anciens pour avoir été ornés de la couronne non d'épines, mais des empereurs, à la mode des premiers christs romains.

Il est dit que partout ici les souvenirs anabaptistes s'interposeront entre la curiosité et l'histoire plus ancienne de la cité. A l'Hôtel de ville, dans la fameuse salle de la Paix, les premiers objets que l'on montre avec complaisance au visiteur sont avec le glaive digne d'un Goliath que l'on portait devant le roi Jean, la hallebarde symbolique qui précédait également son cortège, une pièce digne d'une figuration d'opéra ; c'est aussi la pantoufle de cuir revêtue de broderies d'or, de la Wandscherer, la reine éphémère; en plus, deux paires de tenailles, avec lesquelles Jean et ses principaux acolytes furent torturés, deux grandes, deux plus petites, sans doute en vue de la diversité de ces opérations de la cruauté.

Elle est des plus belles, cette grande salle où siégèrent si longtemps les puissants délégués chargés de négocier la paix après la plus longue des guerres, et qui y furent si longtemps; le vaste restangle, plafond, parquet, parois, n'offre à l'œil que boiseries travaillées. Au fond une tribune à cinq places, ornée au centre de l'aigle de l'empire; au dessus, le Christ; à droite, à gauche, nombre de petites armoires ouvragées où étaient déposés les documents; du plafond descendait une couronne de lumières, comme en une cathédrale.

Aux deux côtés de la salle règne une longue banquette où étaient assis les membres ordinaires de ce Conseil

politique; sur les coussins usés on distingue encore les armes brodées de l'occupant; au-dessus de ces stalles, les portraits des souverains ou de leurs envoyés, du moins de ceux qui, au nombre de trente-six, siégèrent quatre années. Il y eut en tout cent trente un présents. Plusieurs de ces images sont fort belles, il en est de Terburg, la tête par exemple, très vivante, de Gothard Nederhorst, délégué pour Utrecht.

Cet Hôtel de ville de Munster s'élève sur cinq arcades surbaissées couvrant les degrés, et dont les colonnes massives rappellent l'architecture lombarde, comme d'ailleurs tout le marché qui donne au monument un cadre encore complet; au premier étage, cinq grandes fenêtres ogivales, pourvues de vitraux; là était la vaste salle ronde, ainsi dite — comme à la Violette — de sa voûte de bois peint; puis s'élance le pignon surélevé avec ses huit aiguilles de pierres graduées.

La décoration de cette façade est analogue à celle de l'ancienne Maison de la Cité à Liége, car elle s'inspire des mêmes motifs; la face du « Bôrger Hues », de Munster, présente comme ornements les statues de N.-D. et de Dieu le Père, le Christ tout en haut; entre les fenêtres de l'étage, S. Ludger, la Vierge, le Sauveur, S. Michel, S. Lambert.

Sur des médaillons, l'aigle allemande, les armes de la ville; quant aux signes distinctifs des 17 gildes de Munster, ils règnent ici au sommet de la salle haute. A Liége, les armes parlantes des 32 bons Métiers occupaient en cordon tout le bas de l'encorbellement de la façade, au dessus du perron qu'ornaient aussi les statues de N.-D. et de S. Lambert.

Nous terminerons sur cette description du principal édifice civil de la ville.

Au sud-ouest de Munster s'étendait le territoire de la principauté épiscopale de Paderborn, que traverse aujour- Paderborn.

d'hui la ligne directe de Cologne-Berlin. L'obstacle que présente à la vue les bâtiments de la gare, les allées de maronniers plantés sur les boulevards, empêchent de distinguer la ville. Elle est là, en contre-bas, sans qu'elle puisse commander dès l'abord l'attention qu'elle mérite.

Et pourtant le siège de Paderborn, l'ancien Pathalbrunnen, s'entoure volontiers du prestige que donne l'antiquité du titre : il couvre d'illustres origines de l'autorité de Charlemagne (1), et il ne paraît pas que ce soit par simple motif de gloire, comme il en va trop souvent pour mainte institution des premiers temps du moyen-âge.

Les historiens allemands (2) reconnaissant que trois ans après l'assemblée tenue par Charles à Paderborn, en 777, un évêché fut fondé par lui au même lieu, et l'administration confiée à l'évêque de Wurtzburg. L'église fut cause que les habitants du pays perdirent l'habitude de l'isolement, si bien que la petite bourgade se peupla rapidement, au point que Charles donna spécialement, dans la personne de Hathumar, un premier évêque au siège de Paderborn

C'est là que le pape Léon III vint demander au chef des Francs le secours de sa puissante intervention, et cette

(1) Harzheim, dans ses *Concilia Germanica*, admet le témoignage des chroniqueurs et des biographes quand il enregistre ainsi les faits : *Concilium I Paderbornense*, ubi Saxones baptizati regi se tradunt (t. I, p. 238). — *II. Concilium Pad.*, Ecclesiarum loca designata in Saxonia (t. I, p. 243). — *III Conc. Pad.*, ubi agit Carolus cum episcopis de episcopatibus per Saxoniam instituendis, dividendis, dotandis (t. I, p. 245). — *IV. Conc. Pad.*, Synodus ad fontem Paderae, ejurata ibi societas belli cum Witchindo (t. I, p. 245). — *Atiniacensis conventus*, in quo Witechindus Saxonum et Albio Transalbinorum duces baptizati fuere (t. I, p. 246). — *Conventus in Paterbrunnen anno 845* : acta in hoc conventu pro statu Ecclesiae per Saxoniam formando et reparando, temporum incuria perierunt.

(2) V. Schmid *(Die Saecularisirten Bisthümer Teutschlands) Geschichte des Bisthums Paderborn*, Gotha, 1858, p. 4.

entrevue fut l'occasion du renouvellement de l'empire d'Occident : un an après, Charles était empereur romain.

Dans la suite, Paderborn reçut la visite de nombreux empereurs; ce fut là, notamment, que Henri II, qui y séjournait volontiers, fit couronner en 1002 sa femme Cunégonde.

Le successeur de Hathumar, Badurad, édifia la première cathédrale. On peut se reporter ensuite à l'an mil, quand celle-là brûla avec tous les documents et les richesses du premier âge.

Ce fut là généralement le sort de ces premiers édifices, telle chez nous, en 1185, la cathédrale S.-Lambert, qui fut consumée avec ses archives par un incendie et le Chapitre eut grande peine à reconstituer son chartrier.

Une renaissance suivit et l'on peut dès lors appliquer à la principauté épiscopale de Paderborn le texte : *la richesse et la gloire sont dans sa maison*. Gloire facile d'ailleurs, et, quant à la richesse, l'empire y pourvut. C'est d'abord l'évêque Rothar qui fait confirmer par Otton tous les priviléges et immunités de son Église ; et, notons-le, en ces temps où se renouvelait l'empire d'Occident, Notger prend le même soin en demandant à Otton I, comme à Otton deuxième du nom, la reconnaissance des donations Carolingiennes et l'attestation de ses droits seigneuriaux sur le territoire de l'église de S.-Lambert à Liége (1).

Meinwerk (2), chapelain d'Otton et de Henri II, put avec d'autant, plus d'avantage continuer à Paderborn le rôle de Rothar son prédécesseur, et agir comme Notger à Liége, Brunon à Cologne ou Bernward à Hildesheim. Il appartient à cette puissante famille de fondateurs contemporains qui établirent sur des bases solides la puissance des princi-

(1) V. le document d'Otton II (980), Chapeauville, I. p. 209.

(2) V. Pertz. *Mon. Germ. hist.*, hist. XI., pp. 104-161, *Vita Meinwerci*, document important du XIIe siècle.

pautés ecclésiastiques. Meinwerk agrandit la ville tout en la fortifiant, *urbem muris dilatavit*, comme il est dit singulièrement dans la biographie de Notger (1) ; et il procura à la principauté la possession de plus de quatre comtés, subdivisés en 15 *Gaue*. Ainsi elle eut finalement en partage, avec Munster et Cologne, l'immense plaine westphalienne, généralement fertile, si ce n'est la bruyère qui règne au nord ; Paderborn exerçait même des droits sur la forêt de Teutobourg, car elle possédait la moitié du comté de Waldeck.

Meinwerk avait mis six ans à construire le Dom de Paderborn, inauguré le 15 septembre 1025. Celui-ci appartient, dit l'auteur d'une intéressante monographie (2), aux monuments à la fois les plus vieux, les plus grands et les plus intéressants non seulement du pays de la Terre rouge, comme on dit en Westphalie, mais de toute l'Allemagne du Nord. Suite de l'emploi général du bois, la ville brûla avec la cathédrale en 1058, et l'histoire de ce Dom de Paderborn est celle d'une suite de cinq incendies avec autant de reconstructions, celles-ci partielles sans doute ; car, dans l'édifice que l'art du XIVe siècle a définitivement légué à la postérité, dans cette masse quadrangulaire qui se dresse entre les tours, on reconnaît encore les traces du plus ancien style roman. A prendre l'ensemble de l'édifice tel qu'il est aujourd'hui, il présente aux yeux ce système de constructions propre à la contrée, et dont nous avons déjà parlé à propos de Munster, celui de la *Hallenkirche :* « trois vaisseaux presqu'égaux, vivement éclairés, rendant l'aspect d'une *grande halle* (3) ».

Pour en revenir à l'histoire, si Meinwerk avait clôturé la première série des évêques uniquement hommes

(1) Anselme dans Chapeaville, I, p. 200.
(2) Dr W. H. Giefers, *Der Dom zu Paderborn*, Soest 1861, p. 8.
(3) V. Lübke, *op. cit.* (I, p. 350).

d'église, Henri de Wiel, nommé prince de l'empire, en inaugure une autre : celle des évêques princes temporels. Du XIe siècle à la fin du XVIIIe, le siège épiscopal est occupé par des membres de la grande noblesse du pays, arrivant déjà pourvus de droits seigneuriaux, fidèles aux habitudes féodales, et partant d'autant plus préoccupés de l'exercice du pouvoir séculier. Les quarante évêques qui suivent, sont comtes, ducs ou princes de naissance.

Le Chapitre seigneurial et indépendant se forma de même. L'introduction de la noblesse, facilement exclusive, le cumul des charges ecclésiastiques, la possession de titres étrangers, l'ambition, devaient amener les chanoines, grands terriens, à quitter la vie commune, la *Klausur*. Au XIe siècle, ils entreprennent de se soustraire aux obligations du cloître, et on les voit, au XIIIe, habitant des demeures particulières et réunis à l'occasion, exercer les fonctions sénatoriales et souveraines qu'on leur connaît : ils choisissent leurs confrères, gouvernent pendant la vacance du siége, élisent le prince qu'ils conseillent et dont ils surveillent les actes.

L'exemple vint-il du sud ? Toujours est-il qu'au rapport d'une ancienne chronique, ce fut après la mort de Théodoric, archevêque de Trèves, en 977, que les chanoines de la Grande église cessèrent d'obéir à la règle et devinrent séculiers ; ils furent imités par ceux de S. Paulin de la même ville, par ceux de S. Castor de Coblence, de Mayence, Worms, Spire, et d'un grand nombre d'Églises, à des dates diverses, mais suivant la même impulsion (1).

A Paderborn, l'évêque Willebrand (2), comte d'Oldenbourg (1225-1227), avait dû déjà s'opposer à la tentative

(1) V. *Chron. Hirsang*, ad annum 977, p. 37, texte cité par De Villenfagne. *Mélanges*, p. 222, note 45 se rapportant à la page 197.

(2) V. Schmid, op. cit. p. 8.

de rompre la vie commune, essayée par les chanoines, qui, ici comme ailleurs, visaient à l'indépendance personnelle; une querelle intérieure éclata, si aigüe que Willebrand se vit obligé de résigner son siége, et alla occuper celui d'Utrecht (1). Sous son successeur Bernhard IV, comte de Lippe, la ligue des chanoines arriva à ses fins : ils quittèrent la vie claustrale, se partagèrent les biens de la mense, les archidiaconés, les obédiences, tout en se soustrayant à la règle et à la surveillance directe de l'évêque visiteur des communautés. Il alla si loin dans ses exigences, qu'il fallut en 1231 l'envoi d'un légat pour le soumettre.

Ainsi se marque ici, comme aussi à Hildesheim, une transformation temporelle du personnel administrant la Grande église de la principauté ecclésiastique.

(1) Utrecht, aujourd'hui le chef-lieu de la province de ce nom dans le royaume de Hollande, fut jadis le siége d'un évêché qui appartient par ses origines au groupe dont nous nous occupons.

Ce point, où avait été établi le *Passage ultérieur du Rhin, Ulterius Trajectum ad Rhenum*, fut, après les Romains, occupé par les Francs, puis par les Frisons. Passant elle-même le fleuve, de la rive nord à la rive sud après l'érection d'une chapelle chrétienne, la bourgade grandit, surtout après que S. Willibrod, l'apôtre des Frisons, y eut établi son siège épiscopal.

Les droits comtaux, exercés par les Seigneurs de Bentheim et de Cuyk, furent rachetés en 1220 par l'évêque Otton II. Utrecht, fort isolé, eut à souffrir des troubles suscités par les dynastes voisins, puis vinrent les mouvements populaires dirigés par les Métiers contre le patriciat. Au XIVe siècle, la ville brûla. L'influence grandissante de la noblesse sur l'élection épiscopale amena des désordres qui ne laissèrent pas de nuire à la principauté, surtout au milieu du XVe siècle. Fin singulière, l'évêque Henri d'Utrecht, comte palatin, mécontent de ses sujets autant que ceux-ci l'étaient, céda ses pouvoirs temporels à Charles-Quint.

Pour relever l'importance du siége d'Utrecht, le pape Paul IV le rendit métropolitain, et le nouvel archevêque Fréderic Schenk von

A Liége, les choses suivirent à peu près le même cours.

Il est difficile, on le comprend, d'indiquer une date à un fait qui relève, non de l'autorité d'un acte, mais d'une habitude prise par des absents dont le nombre grandit. Le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816, sous Louis le Pieux, avait donné aux chanoines des églises cathédrales une règle de vie commune analogue, moins les vœux, à celle du monastère. Pendant deux siècles, dit-on, ils l'auraient observée, non peut être sans intermittence. Dans la suite la vie régulière est abandonnée, et des chanoines, même de collégiales, des chanoinesses, deviennent séculiers, séculières.

Il convient de rechercher dans sa propre constitution, la cause de cette transformation du Chapitre cathédral, importante au point de vue politique. A Liége (1) suivant le

Tautenburg, fut placé à la tête de l'administration des diocèses de Harlem, Middelbourg, Leewarden, Deventer et Groningue.

C'est là qu'en 1579, sous Philippe II, fut fondée l'Union d'Utrecht qui, réunissant les sept provinces, assurait l'indépendance de la Hollande. L'université (1636) fit de la ville un centre de culture intellectuelle.

Le rôle européen d'Utrecht, qui commence au temps de Charles-Quint, fut continué, car c'est là que le traité d'Utrecht en 1713 mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. Ainsi d'ailleurs maints accords qui assurèrent la paix de l'Occident, furent signés dans la capitale d'anciennes principautés épiscopales, considérées comme terrain neutre. — Cf. Geer, *Bydragen tot de Geschiedenis en oudheden der provincie Utrecht*, U. 1860; Nippeld, *Die altcatholische Kirche des Bisthums Utrecht*, Heidelberg 1872.

(1) V. Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liége*, I. pp. 73, 217; Daris, *Hist. du diocèse et de la princip. de Liége* depuis leur origine jusqu'au XIIIe siécle, pp. 511, 617, 671. *Hist. id.* aux XIIIe et XIVe siècles, pp. 33, 35; Van den Steen, *La Cathédrale de S.-Lambert et son Chapitre de Tréfonciers*, pp. 517 et suiv.; V. dans Chapeaville, II, p. 201, les statuts du légat Guido de Preneste corrigeant les mœurs du Chapitre, et la note empruntée à Reiner de S. Jacques.

relevé des quelques noms connus du VIIIe siècle et du IXe siècle, on voit les titulaires donnés généralement comme fils de comtes ou de ducs ; et l'on se rappelle cette énumération de Jean d'Outremeuse, composant le Chapitre en l'an 1133, de 9 fils de rois, 14 fils de ducs, 29 de comtes, 7 de barons. L'influence de la noblesse et de ses mœurs ne pouvait manquer de se faire sentir. Dès le Xe siècle, au XIe, on constate que des membres du Chapitre exercent à l'intérieur du diocèse des charges importantes : tel est archidiacre de Hesbaye, d'Ardenne, de Campine ; tel autre joue à l'étranger le rôle de fondateur ; un grand nombre revêtent ensuite les plus hautes charges de l'Eglise romaine. Ces conditions provoquaient l'absence et les résidents ne furent jamais nombreux. Au XIIe siècle, on signale parmi les tréfonciers, le Doyen Raimbaud, auteur d'un traité inédit, dont le titre est ainsi présenté : *De la vie commune désappropriée.* Cette émancipation de nos seigneurs chanoines, vivant loin des offices, de l'école, du Doyen, ayant demeure, lit et table à part, devait entraîner des abus. Un légat, en 1202, tenta d'en supprimer la cause en essayant de restaurer les mœurs primitives, vainement : en 1204, les chanoines de S.-Lambert, abandonnant leur Doyen, se partagèrent les biens de la mense capitulaire, et ils reprirent désormais la vie séculière. Ils allèrent loin dans les voies de l'indépendance, et, si on peut louer leur patriotisme liégeois, on peut se demander, en présence de leur résistance à des décisions prises par des conciles, voire même parfois à des intentions du S. Siége, si nos chanoines de S.-Lambert ne mirent pas à défendre leurs immunités, leurs avantages privés et aussi certains abus, plus d'opiniâtreté que les citains n'en montrèrent pour conquérir leurs droits politiques.

Parlant de cette bourgeoisie, dont l'action est la même dans les principautés épiscopales au XIIIe siècle, nous

dirons qu'à Paderborn, la lutte s'étant établie entre les habitants et l'évêque au sujet de l'exercice du droit de juridiction, le mouvement communal affirma son triomphe par l'établissement d'un régime constitutionel ; dès le XIIIe siècle, on relève les premières traces d'une savante organisation commune, l'assemblée des Etats westphaliens, formée par le clergé, la noblesse et les bourgmestres de vingt-trois villes du pays.

Il s'élabora donc encore ici une œuvre de politique conciliatrice, et forcément, comme à Liége aussi, quand s'accordèrent sur les intérêts généraux le prince, le clergé, la noblesse avec le tiers-état en dépit de leurs visées particulières : rappelons que l'examen de cette ancienne constitution liégeoise a été fait chez nous par l'écrivain allemand Wohlwill, (1) et avec une méthode qu'on ne retrouve pas toujours dans les monographies écrites outre-Rhin pour l'Allemagne. Jusqu'à quel point le Chapitre de Paderborn, les chevaliers, obéirent-ils dans la suite du temps à leurs intérêts, les villes poussèrent-elles leurs revendications, cela regarde spécialement l'histoire de la Westphalie plutôt qu'un travail de comparaison. Toujours est-il quant au tiers-état qu'il ne se contenta pas longtemps d'avoir voix au chapitre; il lui fallut comme à Liége avoir la prépondérance. Bien plus, suivant les pires voies, les gens de métier, la foule, obéissant à des meneurs passionnés, substitua la violence à l'action des pouvoirs réguliers : c'était la révolution en permanence, « faisant du prince seul le personnage inutile de l'Etat ».

Autre lieu, mêmes mœurs, qu'on en juge, qu'il s'agisse de Liége ou de Paderborn.

(1) *Die anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich* Leipsig, 1867.

A la suite d'une mauvaise gestion, une querelle (1) éclata dans cette dernière ville, en l'an 1600, entre la bourgeoisie et le Conseil, et bientôt elle s'étendit jusqu'au Chapitre et à l'évêque, qui virent leurs droits de juridiction compromis. Un démagogue, jadis cabaretier de village, Liborius Wichards, s'était haussé par l'intrigue jusqu'à occuper la position de bourgmestre de Paderborn, tout en ayant eu l'adresse de s'adjoindre un jurisconsulte, Wolfgang Günther, en qualité de secrétaire communal ; ils peuplèrent le sénat de leurs créatures, et bientôt la populace s'attribua tous les droits en matière militaire, civile ou criminelle. « Ils ne craignaient, disaient les gens de métier, ni le prince ni le clergé du Dom ; à ceux-ci d'administrer l'évêché, à eux-mêmes de commander en ville. » Wichards menaça l'évêque d'aller le canonner dans son château de Neuhaus, et comme le prince Théodore de Furstenberg l'invitait à une entrevue dans sa résidence, l'autre lui fit cette réponse que le chemin de là à Paderborn n'était pas plus long pour le prince que pour le bourgmestre. Tandis que les rebelles se cherchaient dans la Hesse des alliés et des ressources, le prince sans plus tarder fit attaquer Paderborn par le comte de Rittberg, qui enfonça deux portes, tandis que les bourgeois remportaient un succès près de la troisième ; ces derniers, voyant la ville cernée par les paysans, se décidèrent à capituler. Wichards

(1) V. Schmid, op. cit. p. 25. L'auteur suit d'ailleurs l'ouvrage de Bessen, *Geschichte des Bisthums Paderborn*, vol. II, p. 112 et suiv.

A Paderborn, comme ailleurs trop souvent, les recherches historiques ont été ainsi dirigées : l'ouvrage général de Bessen, date de 1820 ; Giefers a étudié spécialement les commencements de la principauté en 1860. *Die anfänge des Bisthums P.* ; enfin les documents authentiques, *Urkunden des P. B.*, ont été publiés en 1874 par Wilmans.

fut pris, mis au pilori et exécuté. Son corps fut partagé en cinq parts bientôt suspendues devant chaque porte ; ses adhérents furent condamnés à mort, mais graciés, puis bannis. La ville perdit à la suite de l'aventure ses libertés et se vit imposer un administrateur épiscopal et un bailli ; de nouvelles ordonnances de police furent prises grâce auxquelles rien d'important ne pouvait être décidé sans les officiers du prince ; en suite du système adopté, l'élection du bourgmestre dépendait désormais de l'évêque ; quant à l'administration des finances de la ville, elle fut dévolue à deux Chambres plus cinq personnes, annuellement comptables de leur gestion. Le prince, qui fonda d'ailleurs l'Université Théodorienne de Paderborn, s'occupa de ses places fortes ; il construisit le château de Wewelbourg.

L'allusion est si claire pour nous Liégeois , que le rapprochement historique ne s'impose pas. Rappelons cependant les faits.

Ce fut précisément à un prince de Bavière, Ferdinand, archevêque électeur de Cologne, évêque de Liége et de Munster, administrateur de Hildesheim, que Théodore de Furstenberg, son prédécesseur sur le siége de Paderborn, légua l'exemple de sa conduite. Ferdinand ne fit à Liége que l'imiter.

Trois années de tranquillité apparente s'étaient à peine écoulées depuis ses débuts, que toutes les causes de désordre se manifestèrent par leurs effets. Les bourgmestres qui fermèrent la cité au prince, agirent en maîtres, ouvrant ou fermant les prisons à volonté , empêchant les officiers publics de remplir leur office ; ils créaient des capitaines, convoquaient les députés des bonnes villes, modifiaient l'organisation des Métiers ou envoyaient des députés aux puissances étrangères. C'était s'arroger le pouvoir souverain. La cité était devenue un foyer d'intrigues ; Beckman

était en relation avec Demarets, le Réformé calviniste de Maestricht ; La Ruelle lié avec Mouzon, un agent français, tandis que Warfusée entretenait des rapports secrets avec le gouvernement des Pays-Bas. Suite de leurs agissements, le sang fut répandu, et les Grignoux crièrent mort aux Chiroux ! La populace envahit le palais, emporta les meubles, les papiers du prince, enfonçant les portes de sa secrétairerie, des chambres des échevins et du Conseil. Tandis que la ville en armes lui restait fermée, Ferdidinand tint à Visé les Etats rassemblés, et son allocution, inspirée par des sentiments de conciliation, tendit à montrer qu'il voulait la paix. Ne pouvant décidément à nul prix l'obtenir, il fit marcher sur Liége un corps d'armée commandé par le général Spaar et dirigé par son neveu et coadjuteur Maximilien. La ville résista, mais devant la menace d'un bombardement, un mouvement de réaction se produisit à l'intérieur, et on ouvrit les portes. Sanglantes exécutions, les deux bourgmestres en charge, Wathieu Hennet et Barthélemy Rolans, furent mis à mort, ainsi que deux bourgeois, leurs affidés. « On exposa leurs têtes sur le boulevard près de la porte S. Léonard, qu'ils avaient fermée à leur prince l'année d'auparavant » (1). Mais ces trophées ne restèrent pas là longtemps, car ils furent retirés à la demande d'habitants faisant valoir la répugnance publique. Alors, un nouveau règlement fut publié (1649), qui mit fin au tumulte annuel des élections magistrales, ainsi qu'au gouvernement démagogique des Métiers. Des commissaires de la cité nommaient vingt-deux personnes, le prince tout juste autant ; et de ces quarante-quatre éligibles, le sort désignait les deux bourgmestres et trente conseillers. Après quoi, de l'aveu des États, le prince fit construire une citadelle.

(1) Bouille, *Hist de la ville et pays de Liége*, III, p. 293.

SCEAU DE LA NEUSTADT (*Hildesheim*)
à l'effigie de S.t Lambert.

J. Lavalette, del.t sculp.t

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN

Démagogie, intervention militaire, exécutions, réaction politique et château-fort à Liége comme à Paderborn, le parallélisme est en l'occurence complet. Il tend à montrer qu'il ne fut, en général, appliqué à Liége que des mesures dont on avait fait l'expérience en Allemagne.

Ainsi se passa donc chez nous le règne de Ferdinand, dont l'histoire n'est complète pourtant qu'à la condition de relever les actes de sa gestion dans telle autre de ses principautés épiscopales et la plus exposée au danger.

Au jour où, à Paderborn, on offrit foi et hommage à Ferdinand de Bavière, prince de Liége et 46e évêque de Paderborn, la Ville lui présenta une supplique tendant à l'obtention de réformes en matière administrative.

L'évêque prince accepta de rétablir la liberté de l'élection des bourgmestres et des conseillers et rendit au Magistrat sa juridiction civile. Il ne garda que la juridiction criminelle. La ville était encore sous l'effet de la joie causée par ces mesures, quand on apprit que, quittant la Bohême, où sévissaient les luttes religieuses suscitées par la Réforme, le duc Christian de Brunswick, « l'ami de Dieu, l'ennemi des prêtres », comme il se nommait lui-même, était entré avec ses troupes sur le territoire de Paderborn, devant Warbourg, le 31 décembre 1621. Bientôt Paderborn même, assiégé, dut capituler : Christian rentra dans la cité, s'installa dans la maison des Jésuites, laissa piller les maisons du clergé, les églises; et, pénétrant lui-même dans le Dom, il embrassa la statue de S. Liborius, de 80 livres d'or massif, remerciant le Saint de l'avoir attendu . . . C'est le même Christian d'ailleurs qui, dans Munster, fit frapper les fameux thalers portant sa devise, avec l'argent des statues des douze apôtres, non sans leur avoir crié, au préalable, qu'il ne s'agissait plus de rester oisifs, mais de circuler dans le monde et de convertir les gentils. La situation des catholiques de Paderborn devint tout-à-fait

lamentable : pillés, chassés de toutes leurs positions par les Luthériens, qui entendaient supprimer la religion romaine, et ne faire de ses adhérents que des victimes, après les avoir livrés à Christian par trahison. Cependant, les événements de la guerre entraînèrent hors du pays l'armée de Brunswick, et Ferdinand rentra dans Paderborn. Une réaction suivit. Tel tribunal extraordinaire fit exécuter ou bannir les meneurs, les libertés civiles furent supprimées, qu'on venait à peine de récupérer; et le culte catholique romain proclamé religion d'État.

Paderborn n'était qu'au début de ses malheurs : à l'intérieur comme sur tout le territoire dévasté, s'installent ou passent les armées ennemies que met sur pied cette guerre de trente années. Tilly bat Christian, les Hollandais, et, manœuvrant de concert avec Wallenstein, force le roi de Danemark à signer la paix. Mais, tandis que la peste dévaste l'évêché, le landgraf Guillaume de Hesse rentre dans Paderborn pour pressurer encore la ville avant de se retirer devant Tilly et Pappenheim, qui s'y établirent tout en la ruinant pour la défendre. Puis, quand la ville se trouve sans garnison, le général Baudissin fait subir à la ville l'horreur d'un bombardement. On crut alors se délivrer du Landgraf en lui offrant, prélevée sur les dernières ressources, une subvention mensuelle; il revint disant, après la défaite des impériaux à Oldendorf, que la face des choses avait changé et que le pays lui appartenait, comme faisant partie intégrante de ses domaines héréditaires.

Il fallut prêter hommage à la Couronne de Suède et au Landgrave de Hesse; mais voici que survient le général impérial comte de Gœtz, qui force les Hessois à se rendre à discrétion, et l'évêché est occupé par une armée de 30,000 impériaux, qu'il faut entretenir au milieu d'une disette; les bourgeois émigraient mourant de faim. Malheurs accumulés, c'est Wrangel avec ses Suédois qui

reprend la ville après l'avoir bombardée; puis, les impériaux conduits par Baudoin de Rémont entrent dans la place; la ville souffre encore d'une suite de coups de main qui l'achèvent.

C'en était fait pour l'heure de l'ancienne prospérité de la principauté, on devait la croire ruinée pour toujours. Heureusement, en suite de la paix d'Osnabruck et de Munster, où l'évêché fut représenté par son doyen Théodore Adolphe de Recks, le repos fut rendu au pays en même temps que l'indépendance. Ferdinand de Bavière mourut peu après, à l'âge de 73 ans : surveillant ou dirigeant les événements, il avait passé en Allemagne tout le temps de sa gestion au bruit du canon.

En présence de pareilles affaires, on comprend mieux la patience de Ferdinand à Visé, comme sa longanimité à Liége, et l'on peut croire à l'inutilité des regrets de l'histoire liégeoise quand elle dit (1) que « malheureusement il était toujours absent; il n'exerçait son autorité que par ses ministres; il laissait le champ libre à tous les factieux, qui s'habituaient trop facilement à croire qu'on pouvait en effet se passer de lui. » C'était là vraiment un des défauts de la multiplicité de ses charges princières; mais il devait croire que, courant au danger le plus pressant, il défendait mieux que de près la principauté ecclésiastique liégeoise en s'opposant au nord aux progrès de la réforme religieuse. La cité de Liége en était arrivée précisément à ce point d'anarchie qui précédait alors l'arrivée des forces armées de la Réformation : de là la réaction au profit du pouvoir établi, opérée par Maximilien, coadjuteur de Ferdinand, et le règlement de 1649, précurseur de celui de 1684 ; en suite des événements, dès longtemps les princes allemands s'étaient fait la main en cette matière admini-

(1) De Gerlache, *Histoire de Liége*, p. 252.

strative, et quant à l'intervention militaire, sans parler des droits primordiaux, elle était redevenue une des fonctions de l'Empire depuis Luther et Charles-Quint. En ce qui concerne la Réforme, on ne peut bien apprécier la défense opposée à Liége contre elle qu'en étudiant l'histoire de l'union personnelle de l'archevêché de Cologne et de l'évêché de Liége, confiés aux mêmes mains des princes de Bavière. Ils la préservèrent : resta dès lors, dans la cité troublée, cet esprit anticlérical qui devait l'emporter à la faveur de la Révolution française.

Du jour où sous Erich, qui était en même temps évêque d'Osnabruck — et duc de Brunswick — les nouvelles doctrines vinrent ébranler l'ancien siége de Paderborn, la décadence s'annonçait prochaine pour cette principauté ecclésiastique dont le Chapitre se composait de vingt-quatre prélats, possédait quatre cent mille thalers de revenus, alors que l'évêque, prince de l'Empire, avait la préséance aux Etats de Westphalie. Les événements de la guerre de Trente Ans mirent en un péril constant son existence : ils la ruinèrent. Les anciennes et belles tapisseries de haute lisse qu'on peut admirer dans la salle de réception de l'Hôtel de ville de Cologne montrent encore aux yeux ce que fut cette guerre, sanglante, interminable, pillarde : jusqu'aux ustensiles de ménage du pauvre homme étaient emportés par la soldatesque.

Les guerres de l'Empire français, les préoccupations de l'équilibre européen et le partage du Gâteau des Rois, firent que la principauté, sécularisée en 1801, fut donnée à la Prusse en 1802.

Le cours des événements a donc tout emporté et, avec l'organisation politique, le faste sacerdotal qui distingua Paderborn. La ville — 14 à 15,000 habitants — n'a pas été favorisée par les conditions de la vie moderne autant que par les anciennes institutions de l'Europe. Elle poursuit

de tranquilles destinées, se contentant d'être le centre d'un important marché agricole. Paderborn a conservé, avec l'organisation d'un évêché qui n'a plus rien du temporel, ses traditions religieuses de jadis. Il règne encore là, semble-t-il, l'esprit du signe importé par les premiers missionnaires et qu'on retrouve sculpté en plein dans cette roche d'Externstein qui domine le pays : c'est la scène du Calvaire, une composition presque barbare où l'on voit, entre le soleil et la lune qui pleurent, le Christ descendu d'une croix sur laquelle s'appuie Dieu le Père et est penché, d'autre part, un étendard.

Osnabruck.

Au nord de Paderborn et plus directement au dessus de Munster s'étend la ville d'Osnabruck.

En voici d'abord le territoire, entrecoupé de monticules boisés, de landes couvertes de bruyères, de marais, au milieu desquels la culture a peine à se maintenir ; pays pauvre, pauvre même en gibier, car on en vint à envoyer comme cadeau au prince, en son château de Bonn, des petits oiseaux ; il est vrai que c'étaient des ortolans, lesquels abondaient en ces parages.

Malgré tout, le pays fut jadis très peuplé, vivant de la culture, de l'élève du bétail et de toutes sortes de petites industries. On y comptait au siècle dernier 120,000 âmes et il y naissait en moyenne 4,000 enfants annuellement ; détail caractéristique : les anciens recensements portent tant de maisons, tant d'étables.

La ville est sise au pied des derniers contreforts de la forêt de Teutobourg et, au grand nombre de pièces de monnaie à l'effigie d'Auguste retrouvées, on croit que la défaite des légions de Varus eut lieu dans ces parages.

La vie est calme dans Osnabruck ; c'est celle d'une petite ville dans une cité étendue, où les rues sont presque désertes, les places publiques trop grandes, les églises trop vastes. En disparaissant, la principauté épiscopale a laissé

après elle l'appareil d'une puissance inutile. En de certaines occasions, cependant, quelque solennité patriotique, un anniversaire historique, la ville endormie se réveille et s'anime. . Mais, semble-t-il, le réveil a besoin d'être organisé.

Pour prendre tout d'abord ces renseignements que la simple vue des lieux transmet au voyageur, voici, au sortir de la gare, l'église S.-Jean, jadis la pauvre chapelle des bourgeois, dont le cloître, les tours, rivalisent de grandeur avec l'édifice du Dom ; entre les deux édifices règne la longue voie moderne, la plus fréquentée ; vers le centre se retrouvent encore d'admirables vieilles maisons de bois, telle l'*Altdeutsches Haus,* à sept ou huit encorbellements, et dignement avoisinée par des maisons bourgeoises de ce type ; tel encore le local dit *Renaissance-Walhalla.*

Entouré d'espaces vides — le territoire des immunités de jadis — se dresse le grand Dom, dont toutes les faces ont été successivement refaites ; le porche roman ressemble à celui de Hildesheim ; le chœur est, à l'intérieur, en reconstruction. Quelques riches écrins contenant des reliques, d'anciens calices, composent tout le trésor. Dans le voisinage, la belle et imposante église Notre-Dame, devenue évangélique.

Partis de S.-Jean, leur ancien siége paroissial, les bourgeois de jadis, étendant leurs progrès, ont finalement construit leur Hôtel de ville, en face du Dom. C'est un très intéressant édifice du XVe siècle, en rectangle allongé; des statues historiques séparent les fenêtres du premier étage, auquel on arrive par le perron traditionnel ; au dessus du second, un toit très haut pourvu d'un cordon de lucarnes et flanqué de six légères tourelles surplombantes. L'Hôtel de ville, de vieilles constructions bourgeoises, la statue de Stuve, un savant, au milieu de la place, donnent à ce coin d'Osnabruck un joli décor.

La grande curiosité du *Rathhaus* est la salle de la Paix, où se débattirent, au préalable, les questions plus spécialement d'ordre religieux, tandis que l'accord politique, qui mit fin à la guerre de Trente Ans, fut ultérieurement décidé à Munster.

Dans une ville comme dans l'autre, l'aspect général de la salle est le même ; ces belles boiseries datent du même temps, et le but de toute cette appropriation était pareil ; de plus, nous croyons qu'on aura copié, pour la mettre au service des délibérations de l'assemblée seigneuriale, l'ordonnance de la salle capitulaire de l'époque ; à preuve, la singulière ressemblance de la salle de la Paix à l'Hôtel de ville de Munster avec la magnifique salle du Chapitre au Dom de la même ville.

Pour être rétablie en état, la salle d'Osnabruck a demandé plus de travail. Les objets les plus intéressants qui sollicitent l'examen sont les banquettes sculptées, qui longent le grand côté des parois; l'admirable couronne de lumières, symbolique, en fer forgé, qui descend du plafond de bois ; les portraits d'envoyés, au nombre de 38, placés sur deux rangs. Quarante et un autres délégués prirent part aux délibérations, lesquelles durèrent cinq ans.

Ce ne fut pas une petite affaire que de loger tout ce monde dans une ville pas grande, où le comfort était rare, où l'on n'avait encore pratiqué, et malgré soi, que le logement militaire : aussi assigna-t-on à ces nouveaux hôtes des locaux tels quels, où devaient manquer non seulement l'élégance et la commodité, mais même les meubles : Oxenstiern, les Suédois et les Danois étaient à l'hôtellerie *de la Liberté*, près du Fossé-Neuf ; Witgenstein avait son quartier au coin du Marché et Trautmansdorf logeait dans la Hakenstrasse (1). Quant à l'ambassadeur espagnol, don

(1) V. *Das Rathhaus mit dem Friedenssaale zu Osnabrück*, Osnabrück, Meinders u. Elstermann, p. 7.

Diego Saavedra Taxardo, il s'arrangeait, au coin de la rue Aux-Porcs, une suite de « pièces de luxe » dans un corridor, à l'aide de tapis suspendus.

Qu'était-ce des seigneurs de moindre importance ? — « Toutes les étables inutiles étaient, écrivaient-ils, remplies d'ambassades. » Cela n'empêcha pas d'être solennelles les assises de ces pacificateurs de l'orbe chrétien.

L'amateur curieux de science germanique — linguistique, étymologie, anciennes coutumes — trouve, à Osnabruck, une occasion particulière de se satisfaire ; en effet, dût la fin de l'ouvrage s'en ressentir, les historiens locaux (1) n'ont pu manquer de s'attarder aux temps d'Armin et de Witikind.

Peut-être à cette époque reculée la localité portait-elle déjà un nom connu.

Disons que le premier évêque fut Wiho (783-805), investi du droit de juridiction et doté, dit-on, par Charlemagne, en vue de l'entretien d'une école, fondée pour l'étude des langues anciennes — le *Carolinum*. On voit ensuite la ville se former et l'on assiste au développement parallèle de la puissance épiscopale et de l'élément populaire.

Le centre est occupé par la *Binnenburg*, place forte, intérieure tenant au *Domhof*, territoire ecclésiastique ; et, autre nom significatif, la *Buttenburg* (*buiten*) s'adjoint à ce premier Fort-l'Evêque.

Au XIe siècle, naît et s'affirme la cité ou *civitas*. Sur un troisième point se rassemblent de nouveaux colons et gens de métier, d'où sort la gilde, et cette nouvelle formation, la *Neustadt*, prend corps définitivement, quand, en 1011, s'élève, en des lieux marécageux, alors abandonnés, l'église

(1) V. E. Müller, *Geschichte der Stadt Osnabrück*, Berlin 1868. 1 volume (— XIIIe siècle) ; Strüve, *Geschichte des Hochstifts O. bis 1623*. Jéna 1872, 2 v.

paroissiale de S.Jean dans le Désert, *S.Johannes in deserto*, bien nommée. Cette ville neuve, la *Neustadt*, était encore au siècle dernier séparée de la vieille ville ou *Altstadt* par des murs et des fossés.

Lors de la première constitution de la ville et de l'évêché, les bourgeois étaient exempts du service militaire extérieur, à moins qu'il ne s'agît de combattre les pirates ou Normands.

D'autre part, l'agrandissement des immunités ecclésiastiques fut singulièrement favorisé par Otton le Grand, cousin de l'évêque Ludolf.

Battant monnaie, exerçant à son profit tous les droits de péage, l'évêque Conrad reprit pour lui-même le rôle d'avoué de l'Eglise ou Haut-Bailli, qui était le partage du comte de Tecklenbourg.

Cependant, les bourgeois n'avaient pas négligé la surveillance de leurs premiers droits ; ceux-ci se retrouvent dans une organisation rustique, et la charte *De la liberté des cohabitants* (*Die Freiheit der Hausgenossen*), avait surtout le mérite d'être écrite et de constituer un document reconnu ; très-sommaire, elle ne se complique, comme d'autres de l'espèce, que par le mélange d'articles intéressant les uns le droit civil, les autres le droit politique ; on peut même remarquer que les impositions sont loin d'être oubliées. Il est permis de croire que le droit coutumier, issu de la constitution naturelle des pays saxons, joua un autre rôle plus important dans la vie publique d'Osnabruck et de son territoire. L'exercice du droit de justice revenait à l'évêque ; une première juridiction civile naquit cependant, par la cession partielle du *Burgericht* (Bauergericht) aux citains ; l'importance initiale de ce tribunal fut minime, si on la mesure seulement au paiment de la somme qu'entraînait le jugement : quelques pfennings ; encore, étaient-

ils à partager entre l'évêque et la ville.. Au XVe siècle, celle-ci est en possession de cet ancien tribunal rural.

Sur ce point donc, comme en matière de droit public, les bourgeois firent de nouveaux progrès ; ils proféraient volontiers cette sentence : celui qui est convoqué pour agir doit être appelé pour délibérer.

Dès que la bourgeoisie fut constituée, que l'évêque exerça des pouvoirs affermis et reconnus, l'histoire d'Osnabruck ressemble, peut-on dire. à un livre de comptes ; mais ces comptes sont souvent contestés. L'évêque, en mainte occurrence, se montre tel qu'il est avant tout peut-être, membre de la noblesse dominante du pays. L'usage voulait qu'il abandonnât aux pauvres tout ce qu'il ne pouvait consommer de ses rentes en nature ; jugeant qu'il perdait trop à trop peu consommer, il convertit ses rentes en espèces. Puis, voilà qu'il s'agit du partage de terres ou de métairies, de donations, de l'établissement de listes de biens ou de droits de toute sorte ; est-il question de commencer la tournée épiscopale, au préalable, il faut convenir de l'offrande en tels lieux dits, tant de porcs, de moutons, de volailles, aimes de vin ou tant de bouteilles. Le seigneur mitré se voit interdire par l'Empereur le droit de rechercher les gisements de minerais d'argent : il se fait rendre ce droit par le fils, le jeune Henri VII ; peut-être est-ce de ces fosses ouvertes qu'est sorti le métal des anciennes monnaies du pays. La lutte contre l'abbaye de Corvey n'est au fond qu'un procès, et ce procès dura trois cents ans, mettant en branle l'Eglise et l'Empire. La puissance ecclésiastique était représentée à Osnabruck comme ailleurs par le domaine du patron de l'évêché : c'était à Munster celui de S. Paul ; S. Pierre, à Osnabruck ; et S. Lambert jouissait à Liége de cette même pérennité. L'évêque d'Osnabruck faisant des difficultés pour accepter le marché, la comtesse de Ravensberg, qui voulait lui

vendre sa terre de Vechta, lui dit : « Ce que S. Pierre ne veut pas, S. Paul l'acceptera volontiers. » En effet, Otto, l'évêque de Munster, eut vite fait d'accepter l'offre, au nom de S. Paul.

L'histoire d'un Etat est toujours utilement éclairée par celle du voisin, par l'étude d'une Constitution politique pareille. Aux mêmes maux, mêmes remèdes. Les gouvernants des principautés épiscopales subirent l'épreuve de la grande prospérité matérielle. Quand en suite du soin des biens temporels les intérêts religieux sont négligés, le légat du Pape apparaît, qui ordonne une réforme. Liége, Osnabruck, Münster, Paderborn, Hildesheim, d'autres siéges encore en firent l'expérience.

A Liége, c'est par centaines que se comptent à la suite les chartes où sont consignés avant le milieu du XIIIe siècle les donations, les acquisitions nouvelles ou les échanges avantageux, comprenant aussi bien un comté que le simple bonnier de terre, et c'est de l'an 1250 que datent (1) les statuts ordonnés par Pierre, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, en vue de réformer le régime intérieur de l'église Saint-Lambert. Les prescriptions du légat — comme celle de son prédécesseur Guido de Préneste (1202) — ne témoignent que trop du désordre qui s'était introduit dans la discipline ecclésiastique. Sous peine d'être éconduit, il faut dorénavant porter, avec la tonsure, un costume décent; entrer au chœur à l'heure prescrite et y rester jusqu'à la fin, sans aller et venir, sans tenir de conversation, chacun gardant sa place, uniquement occupé de faire sa partie aux offices réglés suivant la matricule ; amendes au chanoine majeur qui s'absente affectant de dédaigner les distributions — déjà le pape avait antérieurement obligé les

(1) A Liége, du 9 novembre 1250, V. Bormans et Schoolmesters *Cartulaire de l'église S.-Lambert*, t. I, page 580.

chanoines à la résidence, tout au moins un an après leur nomination ; — convocation régulière du Chapitre pour traiter des intérêts spirituels, et que les membres s'y tiennent en paix, sans crier, se bornant à écouter ou leur tour venu, à parler. Le légat veille même à ce que les bouts de chandelles (*candellulae*) soient remplacés devant l'autel par un luminaire plus glorieux. Il se plaint de ce que dans une église si importante il y ait une telle pénurie de chanoines sous-diacres et diacres, que le service du grand autel soit compromis d'indécente façon, et il ordonne des mesures en vue d'assurer le recrutement nécessaire, par la réception des ordres ; telles précautions seront prises pour la garde du sceau, la conservation du trésor, des ornements d'église, des livres, la transcription des acquisitions, la reddition de tous comptes. Le doyen, déclare le légat, doit être prêtre, ou ordonné dans l'année; de plus, suivant la constitution du concile de Latran, tant les chanoines que tous membres du clergé ont à se confesser une fois l'an au doyen, ou à telle personne désignée par lui. Le chœur sera réservé aux seuls officiants, à l'exclusion de ce grand nombre de clercs qui viennent le remplir, troublant les offices plutôt que d'y aider. Des mesures seront prises quant aux chanoines qui disent n'oser de nuit se rendre à l'église : on mettra, si possible, des portes aux cloîtres et l'on installera des gardiens.

Toutes ces prescriptions, qui suivent, semble-t-il, la constatation des faits plutôt qu'un ordre systématique devaient être lues annuellement, lors de la tenue du Chapitre général au lendemain de la fête S. Lambert, et là devait-on procéder à l'élection de trois personnes sûres, prises dans le sein de l'assemblée, chargées de la surveillance du Chapitre et des clercs, surtout de ceux qui donneraient matière à scandale.

Des abus analogues s'étaient répandus dans les évêchés

du nord de l'Allemagne, où la puissance temporelle du prince et du Chapitre allait parfois jusqu'au règne du bon plaisir; le pape, ordonnant une visite de toutes les églises et couvents, confia au cardinal Otton de Tournay, le soin d'une réforme dans les évêchés d'Osnabruck, Munster et Paderborn.

Nous retrouverons à Hildesheim, ainsi qu'à Liége, l'action d'un autre légat, Nicolas de Cusa.

A Osnabruck (1), les chanoines s'étaient attribué les riches revenus des églises de Ste-Catherine et Ste-Marie, abandonnant tout soin spirituel à un prêtre à gages, *conductitius*, *mercenarius;* et, sans doute, en suite de ses agissements, des bourgeois en étaient venus au point de devoir intervenir dans le règlement des offices funèbres. Grande querelle : le prince archevêque de Cologne jeta l'interdit sur les bourgeois : ce nonobstant, les chanoines furent mis en demeure de remplir eux-mêmes les fonctions sacerdotales qu'ils avaient briguées et le pape sanctionna l'arrangement. Les temps étaient des plus troublés, d'ailleurs : les bourgeois, enrichis, réclamaient de nouveaux droits, l'Eglise résistait et ses dignitaires protégeaient même des abus; la noblesse se faisait à elle-même la guerre et volait les bourgeois; le prince était d'ordinaire en lutte avec quelque puissant voisin : c'est d'alors, du milieu du XIIIe siècle, que date ce proverbe populaire, cherchant à exprimer l'extrême confusion : on en voit là de toutes les couleurs, comme en Westphalie.

Les villes furent sages, quand en 1246 elles conclurent cette ligue des quatre cités westphaliennes : Osnabruck, Soest, Dortmund et Munster, auxquelles se joignit Lipstadt. Leur traité, conclu au pont de la Werne, portait qu'elles n'ouvriraient leurs portes à nul de ceux qui auraient em-

(1) V. E. Müller, *op. cit.*, p. 247.

prisonné ou volé un de leurs bourgeois; tout robeur condamné dans une ville serait au besoin puni dans l'autre ; tout bourgeois venant d'une ville dans l'autre, si le chemin n'était pas sûr pour retourner, serait accompagné d'une escorte suffisante ; aucun chevalier refusant de leur faire justice ne serait reçu dans leurs murs ; et qui achèterait ou échangerait tout bien volé aux bourgeois, serait tenu pour larron ; celui qui contreviendrait à ces dispositions serait frappé de dix marcs d'amende , en sus certaine mesure de vin et la privation de toute dignité.

Osnabruck en était là vers la fin du XIIIe siècle, se fiant pour le reste à ses nouveaux fossés et à ses puissantes murailles. La ville eut à souffrir de la guerre, à propos d'une Burg, en suite de compétitions , de querelles avec les voisins; de la peste aussi, de la famine, de l'incendie. Mais tout celat rentrait d'avance dans la série ordinaire des malheurs à prévoir de ce temps.

Si l'histoire d'Osnabruck est jusqu'alors tourmentée, l'âge moderne lui réservait, comme au reste de l'Allemagne, d'autres épreuves, aux XVIe et au XVIIe siècles, graves en elles-mêmes et qui eurent des effets d'une nature particulière.

On connait la belle église de Heidelberg, indifféremment partagée entre les deux confessions, ainsi quotidiennement desservies. Il était réservé à l'évêché d'Osnabruck de finir virtuellement lors de la Réforme, en fournissant à l'histoire politique un singulier exemple de neutralité confessionnelle ou plutôt de religion intermittente.

L'évêque Franz, comte de Waldeck, ouvrit aux Réformés la porte de son église ; l'ancien ligueur de Schmalkalde revint ensuite, en apparence du moins, à l'Église romaine. Lors de la paix de Westphalie (1648), il fut convenu que le siége épiscopal serait occupé alternativement par un pro-

testant et par un catholique, nul des deux n'ayant le *jus reformandi*. L'évêque protestant serait toujours pris dans la maison de Brunswick-Lunebourg ; sur ce temps, les intérêts religieux des catholiques releveraient de l'administration du prince archevêque de Cologne.

Étrange composition : d'une part, une famille princière, où l'hérédité naturelle était de principe; d'autre part, un siége épiscopal occupé en vertu de l'élection; un titre d'évêque prince conservé quand même, protestant, catholique romain ; un Chapitre de cathédrale s'adjoignant trois membres de la Confession d'Augsbourg, les partisans de l'un ou l'autre élu escomptant les chances de sa longévité. Et que d'intrigues lors de l'élection !

Ajoutons qu'au Reichstag l'évêque, prince de l'Empire, émettait sa voix entre celles de Liége et de Munster, de toute façon ; mais, s'il était protestant, il votait de la *querbank*, de la banquette transversale.

Dans ces conditions, la politique, dans la principauté d'Osnabruck, avait à faire preuve de souplesse. On en peut juger par l'histoire de ces princes alternants (1).

Après le long règne du cardinal Franz, de la maison de Bavière, en vertu de la clause qui assurait son tour, Ernest Auguste I, prince protestant de la maison de Brunswick et successeur désigné spécialement par le traité, fit prendre possession du gouvernement de la principauté épiscopale par ses mandataires et entra solennellement dans Osnabruck le 29 septembre 1662 ; puis il fixa sa résidence à Iburg. Déjà alors, il avait épousé Sophie, princesse palatine, et, jusqu'à la fin de ce dernier siècle de vie accordé à la principauté, il fut le seul prince évêque marié. L'histoire locale accorde naturellement une mention à sa femme

(1) V. Johann Eberhard Stüve, *Beschreibung und Geschichte des Hochstifts und Fürstenthums Osnabrück*, Osnabrück, 1789, pp. 390-480.

comme à ses sept enfants. Il se complut d'ailleurs, dans son administration, à prendre d'utiles mesures économiques ou judiciaires dont l'ensemble constitue quelque chose comme la *Politia* de Munster. En matière religieuse, il organisa l'Église protestante. Se mettant en campagne, fidèle à l'Empereur contre l'ennemi commun, il réussit, après la mort de Turenne, à infliger au maréchal de Créquy, près du pont de Conz, une sanglante défaite. Ce fut grande fête à Osnabruck quand, lors de sa rentrée triomphale, il alla suspendre dans l'église évangélique de Ste-Marie les drapeaux capturés. Dans la suite, devenu l'héritier de son frère, il dut établir sa résidence à Hanovre, laissant l'administration d'Osnabruck au Conseil privé. Ses services militaires contre les Français, puis contre les Turcs, lui valurent, décernée par l'Empereur, la dignité de prince électeur. Il mourut, après un règne de trente-six années, généralement estimé.

Son fils cadet, Ernest Auguste, né à Osnabruck même, avait à attendre la fin du règne du successeur catholique de son père, le prince Carl, avant de devenir prince évêque à son tour.

Le prince devant être catholique, le Chapitre prit en mains l'administration du pays et, en souvenir de son gouvernement *sede vacante*, il fit frapper une médaille dont l'inscription, formant chronogramme, disait, avec le prophète Isaïe : *Ta lumière luira dans les ténèbres et tes ténèbres seront comme le Midi.* Finalement, il fut procédé au vote et Carl de Lotharingie, élu par neuf voix seulement, mais protégé par l'Empire, fut nommé, ses deux concurrents se retirant. Le prince fixa sa résidence dans le château d'Osnabruck, que son prédécesseur protestant avait construit et qu'on évacua en faveur de sa personne et de ses gens. Il chercha à relever le pays appauvri. Proche parent de l'Empereur, Carl s'attacha à défendre ses intérêts ; aussi l'Em-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

Baptistère St-Lambert (1), 1

(1)

St-Michel, Hildesheim.

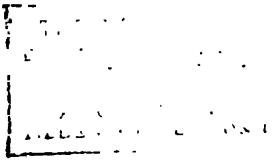

pereur lui donnait-il l'avantage quand il briguait quelque nouveau siége épiscopal. Après avoir échoué à Munster, il réussit à Trèves. Dès lors prince électeur, il put, à Francfort, prendre part à l'élection de Charles VI. Carl vécut à Trèves, à Osnabruck, à la Cour de Vienne, puis à Coblence. Une épidémie de rougeole le fit fuir d'Osnabruck, mais, dans le cours de son voyage à Vienne, surpris par la maladie, il succomba. La bourgeoisie, les artisans le regrettèrent à cause de ses dépenses, car c'était un prince généreux et magnifique, répétant dans son palais tout le luxe auquel Vienne l'avait habitué.

Le prince mourait, mais le Chapitre restait. Les chanoines, obstinés, voulurent, un prince catholique étant mort, continuer son administration. Ils firent commandement au Consistoire d'exécuter les ordres du sceau, tout en nommant, pour le présider, le seigneur chanoine von Oer. Le Consistoire n'admit point ces procédés.

Il fallait élire un prince de Brunswick-Lunebourg : le Chapitre s'avisa de porter ses vues sur un prince de cette maison, Maximilien, qui était revenu à la religion romaine. On invoqua contre lui le 13e article § 6 de l'instrument de paix, stipulant en même temps le choix d'un prince de la Confession d'Augsbourg. A l'exclusion de Maximilien, Ernest Auguste II fut élu et celui-ci donna le rare exemple d'un fils de prince évêque rentrant en qualité d'évêque prince dans le palais épiscopal où il était né.

Il s'était, d'ailleurs, préparé à ses fonctions par l'instruction, les voyages... et les expéditions militaires. Il entra modestement à Osnabruck, où il entreprit de réformer les abus. Ses mesures contre l'élévation du taux de l'intérêt ne laissèrent pas de troubler le Chapitre, tout autant que ses ordonnances réfrénant les empiétements des archidiaconats sur les droits de la justice civile. Pareils changements de

règne ne devaient-ils pas sortir leurs effets ? De 1711 à 1718, l'administration d'Ernest Auguste II se signale par des réformes successives en matière de droit, de finance, d'économie urbaine ou rurale. Grand bâtisseur, le souverain renouvela l'état matériel du pays, construisant des édifices religieux, des monuments publics, des ponts et des chaussées, et l'on dut reconnaître l'extrême application de ce prince piétiste, qui commençait la journée par la prière, la lecture de la Bible, assistait aux offices avec ses soldats et continuait par le travail. Il s'éteignit à 54 ans, à Osnabruck, et fut inhumé à Hanovre, où retourna le bataillon de fantassins qui formait sa garde ; l'escadron de cavalerie fut licencié sur place, les hommes gardant, à titre de souvenir mortuaire, cheval et harnais.

Suivant ses imperturbables traditions, le Chapitre, reprenant l'administration, redemanda les sceaux tant à la Chancellerie (justice civile) qu'au Consistoire évangélique, donnant à celui-ci un président, qui fut récusé. Après quoi, le 4 novembre 1728, fut élu Clément Auguste de Bavière, prince électeur à Cologne, évêque à Munster, Paderborn et Hildesheim, coadjuteur à Regensbourg. Il établit sa résidence à Bonn, abandonnant l'administration du pays au Conseil privé, puis au prévôt Ferdinand de Kerssenbrock, Statthalter, assisté du Conseil.

Les grandes querelles de l'Europe, la guerre de Sept-Ans notamment, troublèrent son règne ; il fallut, à Osnabruck, loger des troupes, payer des contributions, supporter les maraudeurs. Le prince ne vint, d'ailleurs, que trois fois dans cette petite ville capitale, et il ne laissa comme traces de son passage que la reconstruction d'un moulin, d'une chapelle et l'entreprise d'une prison. Il était trop occupé ailleurs. Troublé dans sa résidence de Bonn, notamment par les Français, il prit le parti de se retirer momentanément à Munich, mais, arrivé à Ehrenbreitstein, il tomba

frappé d'apoplexie. C'était, au dire des contemporains, un prince d'une virile prestance, généreux envers ses serviteurs et sa Cour était celle d'un grand souverain. Il avait construit près du Rhin nombre de châteaux. Osnabruck fut moins avantagé. Le château de la résidence fut même trouvé après lui dans un fâcheux état d'entretien. Son administration avait coûté au pays près de quatre millions et ses autres évêchés n'étaient pas en meilleure forme. D'autre part, nombre d'édits qu'il fit promulguer témoignent de sa haute surveillance et surtout du travail de sa chancellerie en matière civile et pénale.

Si la puissance et le luxe des Cours épiscopales, électorales, impériale, n'avaient pas laissé de nuire à l'administration des princes catholiques d'un petit évêché, d'autre part, le parti protestant d'Osnabruck allait trouver dans la même maison des princes d'un autre rang et d'un autre caractère : ceux-ci, ducs à Brunswick et à Lunebourg, s'étaient par alliance pourvus de titres royaux et ils allaient agir d'autorité. Après un interrègne mouvementé, motivé par la guerre entre la Prusse et l'Autriche, le choix d'Osnabruck se porta sur Frédéric, deuxième fils du roi Georges III d'Angleterre, qui n'était alors qu'un enfant de six mois.

Le Chapitre, qui ne laissait passer aucune occasion, prétendait administrer le pays jusqu'à la majorité du prince. Mais le roi fit savoir par une déclaration qu'il entendait être le tuteur politique de son fils et gouverner par l'intermédiaire du Chapitre et de deux conseillers royaux. Les chanoines protestant contre ce qu'ils appelaient un attentat à leurs droits, le roi Georges, par lettres patentes, supprima toute l'administration antérieure et le gouvernement fut exercé, au nom du roi, par un collége de conseillers, les intérêts spirituels des catholiques étant confiés au soin de l'archevêque de Cologne. Enfin, en 1783,

le prince Frédéric atteignit l'âge légal et put recevoir directement l'hommage du Chapitre, de la noblesse et des députés des villes. Après sa joyeuse entrée dans Osnabruck, il gouverna, en effet, par lui-même ; mais le siècle était à son déclin et la date de la sécularisation était prochaine : 1803. N'était-elle pas faite déjà ? Après l'imposition du régime hanovrien, il n'était besoin que de changer le titre princier. De prescription en prescription, d'un processus à l'autre, la principauté épiscopale d'Osnabruck était morte, sans déclaration de décès.

Il subsiste deux images intéressantes de l'ancien Osnabruck, une vue en élévation et une description.

La première représente la ville au temps du traité de Westphalie, en 1648, et elle a été intentionnellement reproduite en petit format en 1898. On voit à gauche le château S.-Pierre, résidence de l'évêque, grand bâtiment carré, flanqué de minarets, et placé au milieu d'un fortin étoilé, entouré d'eau : on y avait accès de la ville, soigneusement fortifiée de ce côté, par deux petits ponts, à franchir successivement, et faciles d'ailleurs à enlever. Le château-fort ayant dû être démoli en vertu du fameux traité qui donna une charte particulière à l'évêché, l'espace fut converti en jardin ; le prince Charles de Lotharingie y établit une ménagerie.

Entourée par les eaux vertes de la Hase et par une enceinte de murailles, rehaussée de tours de défense, la ville prolonge de gauche à droite la suite de ses toits rouges, et l'on voit se profiler sur le ciel les clochers des églises, surélevés comme les rendaient volontiers les anciens dessinateurs, pour mieux montrer le nombre des édifices religieux.

Une porte paraît particulièrement fortifiée, elle protégea ce pont sur la Hase qui donna vraisemblablement son nom à la ville.

L'exacte description de la ville et du pays d'Osnabruck

en 1789, présenté par Strüve en guise de préface à son histoire (1), fait penser au mémoire descriptif de notre Thomassin. Nous ne pouvons songer à résumer l'ensemble présenté dans ces 140 pages. Disons seulement que l'on constate le fonctionnement durable des Etats du pays, composés de trois colléges, Chapitre, noblesse et députés des villes. Le Chapitre compte 23 membres, appartenant à l'ancienne noblesse allemande, et obligés à la preuve de leurs seize quartiers. La même preuve était à faire par les députés de la noblesse, propriétaires d'un bien seigneurial.

Le collége des villes était formé par les représentants d'Osnabruck, de Wiedenbruck, Quackenbruck et Furstenau. Prince temporel, l'évêque avait son Conseil privé, qui, en même temps que la Chambre des rentes ou *Compterie*, administrait les biens de la Mense et du Domaine. A la Chancellerie de Justice revenait, en général du moins, la distribution de la justice civile, comme l'Official avait à connaître des affaires ecclésiastiques ; de l'Official, il y avait le *recursus ad principem* ; au civil, après l'épuisement des voies d'appel dans le pays, il fallait s'adresser au tribunal de l'empire, à Wetzlar.

Notons l'existence du *Landdrost* ou Haut Drossard, magistrature de la Basse Saxe et dont les fonctions ne paraissent pas manquer d'analogie avec celles du Grand Mayeur autre part ; un Drossard particulier avec un Maître des rentes ou receveur, étaient installés dans chacune des sept circonscriptions ou *Aemter* qui partageaient le pays : ils veillaient à l'exécution des décisions de la justice, à la police, aux rentrées, amendes, et le reste.

Quant à la bourgeoisie, elle se répartissait en différents quartiers qui eurent peine à s'unifier et à confondre leurs

(1) *Beschreibung und Geschichte des Hochstifts und Fürstensthumes Osnabrück, von* J. E. Strüve, *syndicus der Stadt*, O. 1789.

institutions traditionnelles. Somme toute, la ville se pourvut d'un Conseil de 16 membres et de deux bourgmestres, élus le 2 janvier ; à ces magistrats communaux s'ajoutaient des élus des Gildes et de la *Wehr* ; et un Collège de 22 personnes étant ainsi formé, celui-ci répartissait entre ses membres, à divers titres, l'exercice de juridiction bourgeoise. Il y avait onze Gildes ou Métiers, et étaient de la *Wehr* tous ceux qui n'appartenaient pas aux Gildes. On trouvait encore les Anciens, les Amis des Onze Gildes, les *Gildemeister* ou Gouverneurs de Métiers, formant tel Collège différent. Gouvernement populaire compliqué, et où l'amour pour les formes de l'organisation paraît avoir joué son rôle.

Minden.

Passons à la principauté épiscopale de Minden.

Que dire de son histoire ? Le territoire était resserré entre celui de principautés plus grandes ou importantes, tel l'évêché d'Osnabruck ou le duché de Brunswick, et les annales de Minden se déroulent, de la fondation à sa fin, sans rien révéler qui intéresse particulièrement le développement des principes constitutionnels ou la grande politique. Il vaut pourtant la peine de suivre les indications d'un abréviateur bien informé (1), qui paraît être de ceux qui se produisent de temps à autre dans une cité, pour lui faire entendre le récit rapide d'une histoire ancienne trop oubliée.

L'existence d'un évêché à Minden (*Mund*, *Mündung*) est constatée, en 803, par un renseignement d'Eginhard.

C'était antérieurement, sans doute, une Burg au temps de Witikind, car la démolition, au XVIIe siècle, de tours de guetteurs, a mis au jour des anciens tombeaux saxons, avec de nombreux squelettes bien conservés, des vases, armes et bijoux, le tout bientôt jeté au vent.

(1) Karl Stoy, *Abriss der Geschichte Mindens*, Minden, 1879.

La première église construite était de bois et sur son emplacement a été érigé le Dom actuel, un chef-d'œuvre de l'art gothique primaire, datant du XIe siècle.

Le premier évêque fut Hercumbertus, ancien abbé de Corbie, en Picardie, maison mère de l'abbaye bénédictine de Corvey, près Höxter, fondée en 822. Il aurait eu pour défenseur civil — advocatus ou defensor — Witikind lui-même. Ici comme ailleurs, tout d'abord, les premiers évêques ne furent autres que des missionnaires, des prêtres organisateurs ; le premier évêque seigneur fut Leudwardus, fils du duc Engern, qui reçut d'Otton 1er les *Regalia* en 961.

Sous le 15e évêque, l'Empereur Conrad II, le Salique, tint cour plénière à Minden, et c'est là qu'à l'âge de 9 ans son fils Henri II fut proclamé roi des Romains.

Deuxième visite impériale, Henri IV, le pélerin de Canossa, arriva à Minden avec sa Cour et y séjourna trois jours, demeurant, comme Conrad, dans un bâtiment qui, depuis, fut appelé Curie impériale.

Une bagarre éclatant entre ses gens et des bourgeois causa un incendie qui dévora l'église principale, où périrent des objets de grande valeur du temps de Witikind et des Carolingiens; entre autres, dit-on, le grand C d'or, marque du troisième rang dans l'ordre des fondations donné à l'église de Minden, par Charlemagne, suivant la légende, la même qui donnait la lettre A à Halberstadt, B à Osnabruck, la série suivante de l'alphabet aux autres évêchés.

Viennent d'autres fondations religieuses, et cette partie de l'histoire ancienne de la ville de Minden est peu connue.

Dans l'ordre civil, on voit que les premières tentatives d'émancipation ne réussirent pas à la bourgeoisie ; sous le 32e évêque Wehdekindus qui, seigneur féodal allemand avait la main rude, elle dut, en signe de pénitence, avec une verge sur la poitrine, aller à la rencontre du prince

devant la porte de la ville, lui demander solennellement pardon et rentrant à la suite du cortège, payer 750 florins d'amende, ce qui, pour lors, était une somme importante.

Prudent même après le succès, l'évêque construisit le château-fort de Petershagen. De ce temps, l'évêque souverain faisait bien d'être seigneur féodal et seigneur bien renté. Témoin Ludovicus, qui pour ne pas être obligé de résigner, dut demander à son frère, duc de Brunswick-Lunebourg, de l'entretenir, ainsi que douze de ses gens, sur le même pied où il avait toujours vécu (1). La population d'ailleurs tenait la dragée haute à l'évêque, car le don de joyeux avènement n'était offert qu'au milieu des récriminations : il était de trois sous par tête d'habitants (2) au-dessus de l'âge de dix ans : *3 Mariengroschen*.

On constate une première organisation de la bourgeoisie : Quarante hommes choisis auraient alors formé, par la voie du sort, une Commission de 12 citoyens, lesquels élisaient le nouveau bourgmestre de l'année. On était pourtant encore loin de l'émancipation , car l'arrivée de l'empereur Charles IV donna lieu, en 1377, à cette scène caractéristique. L'évêque, à la tête de son Chapitre, comme le bourgmestre à la tête du Magistrat, allèrent à la rencontre de l'empereur jusqu'au milieu du pont de pierre sur le Weser : le bourgmestre présenta les clefs de la ville à l'évêque, lequel les présenta à l'empereur en le félicitant, et les clefs furent rendues suivant le même usage symbolique.

La bourgeoisie cependant ne resta pas longtemps à ce degré de soumission formelle : elle en vint à discuter les droits de l'évêque en matière de juridiction, de législation et de finances. Elle alla même jusqu'à vouloir soumettre à

(1) *Op. cit.* p., 11.
(2) *Op. cit.* p., 10.

la loi de l'impôt général (1) le clergé, malgré les immunités accordées à l'origine pour mettre les fondations épiscopales à l'abri du pouvoir civil, des officiers de l'empire, mais qui devinrent un obstacle inattendu à la paix publique lors du développement civil de la bourgeoisie.

C'est ainsi qu'à Liége fut interminable la querelle soulevée par l'impôt sur les choses vénales. A Minden, la bourgeoisie s'obstina si bien que, malgré les plaintes épiscopales et les mandats impériaux, le droit municipal de Minden se constituait dès 1394 ; le *jus statutarium reipublicae Mindensis* se retrouve encore avec peu de changement dans le travail de revision de Crusius de l'an 1674.

Les agissements de la bourgeoisie, en matière politique, suivirent leur cours, mais non sans provoquer mainte réaction ; un beau jour, le bourgmestre et le Conseil furent chassés, et peu après ils virent arriver leurs femmes renvoyées sur des charrettes de fumier.

Les bourgeois, qui s'enrichissaient peu à peu de l'élève du bétail, de l'agriculture et surtout grâce à l'industrie lainière, entreprirent de débarrasser le pays des chevaliers qui de leur Burg les molestaient ; mal leur en prit quelquefois, car, dans une de ces expéditions, le comte Simon de Lippe, écrit-on, tua 332 citoyens de Minden.

Le XVe siècle est pour les villes de l'Allemagne la période de splendeur ; Minden est prospère, son calendrier, tout en marquant les phases de la lutte intérieure, enregistre tranquillement des évènements communs, inondations, peste bovine, épidémie, même un tremblement de terre...

Dès l'avénement de Franz 1er, en 1508, s'ouvre une ère nouvelle, celle de la Réformation religieuse qui va être entreprise. Élu à 17 ans, Franz revient trois ans après

(1) *Op. cit.*, p. 11.

de Brunswick à Minden en chevalier du XIIe siècle plutôt qu'en évêque du XVIe, et il tient sur le Marché, jonché de paille, un tournoi qui dure 15 jours, en présence de tous les princes voisins et de son père, le duc de Brunswick-Lunebourg ; après quoi, il court les aventures, mêlé à tous les désordres qui signalent la campagne entreprise par la noblesse contre l'évêché de Hildesheim *(Stiftsfehde)*.

Les expéditions de ce genre avaient ruiné le pays : à son retour au château-fort de Petershagen, le fastueux Franz, affamé, ne trouva là que la croûte de pain et un hareng.

Minden, pour éviter la destruction, dut traiter avec les gens de Hildesheim, et bientôt la puissance épiscopale se trouva réduite à ce point, que non seulement la bourgeoisie se mit en possession de tous les droits contestés, — plus d'impositions, de charges militaires — mais elle fit dépendre de sa libre permission le séjour de l'évêque dans ses murs. Si le pouvoir politique était ainsi renversé, le pouvoir religieux se trouvait miné par les nouvelles croyances fomentées par les docteurs de Wittenberg, où étudiait la jeunesse riche de Minden.

Des énergumènes les mirent en action : un jour, notamment, ils tinrent enfermés à l'Hôtel de ville tous les membres du clergé, sur lesquels ils avaient pu mettre la main, et ils ne les lâchèrent qu'après leur avoir fait signer des reconnaissances ; les troubles grandissaient, et tandis qu'on fondait les cloches pour en faire des canons, encore voulut-on envoyer le clergé aux travaux élevés pour fortifier la ville. Le clergé secondaire s'enfuit, non sans se liguer pour citer Minden au tribunal de l'Empire. Fait remarquable, le Chapître ne bougeait. Il croyait ainsi échapper à l'orage.

Se méfiant de l'évêque gagné secrètement aux idées nouvelles, redoutant le populaire, il vivait dans ses « encloîtres » fortifiés, lesquels formaient comme une ville au milieu de la ville.

Minden se rit d'abord du ban de l'empire, mais vint une armée d'occupation, et il fallut capituler. Comme d'autres cités, elle vit qu'elle s'était enrichie à aligner le compte des grosses amendes à payer, six mille thalers, restitutions, déposition du Magistrat, et le reste.

Sous Franz II, *ecce iterum*, apparaît devant les murs Philippe de Brunswick, et il fallut compter aux Réformés une rançon de deux mille cinq cents thalers. Disons cependant qu'étant archevêque de Brême, Franz accorda des priviléges à Minden : Charles V les approuva, et la liberté proclamée de la navigation sur le Weser donna aux manufactures de laine de Minden une nouvelle prospérité.

Après l'avénement de Herman, eut lieu la proclamation du recès dit de Lubeck, en 1573 : d'une part la ville devait accepter formellement l'établissement du pouvoir seigneurial de l'évêque, d'un autre côté, les priviléges de la ville étaient reconnus. La paix ne dura guère.

Sous Chrétien de Brunswick (1), 59e et avant dernier évêque prince, éclata le plus fort de cet orage qui dura trente années, et l'on vit la cité de Minden, tiraillée à l'intérieur, attaquée tour à tour par les deux partis, arriver à ce point d'irrésolution qu'en vue de parer aux nécessités immédiates, l'évêque et le Chapitre plus catholique que lui, se tournèrent vers le roi de Danemark campé non loin de là avec son armée protestante, tandis que les protestants du Conseil appelèrent le Bavarois Tilly avec sa soldatesque redoutable. Celle-ci vint, et, avec l'occupation, c'en fut fait de l'indépendance de la cité de Minden vis-à-vis de l'empire, presque complète autrefois, Plus de neuf années se passèrent ainsi, et l'on compta qu'en deux ans seulement on avait dépensé pour l'entretien des troupes six cent mille thalers. On regarda comme une

(1) *Op. cit.*, pp. 15 et suiv.

délivrance l'approche de Banner avec l'armée suédoise en 1634 : elle entra dans la brèche ouverte par le canon, après un bombardement. La ville jouit alors d'une paix militaire. protégée par des garnissaires protestants jusqu'au 15 octobre 1649.

L'armée suédoise était bien là, mais où était l'intégrité du territoire, où une majorité d'opinion, où les moyens de gouvernement? Le Congrès qui signa la paix de Westphalie traita le pays comme une valeur d'échange, laissant une partie au Hanovre, donnant à l'Electeur de Brandebourg Minden avec tout le reste, en compensation de pays poméraniens transmis aux Suédois. Au fait, de quel intérêt pouvait être pour l'Europe la conservation de telles petites principautés que leur propre politique avait d'avance perdues? On peut croire que leur sort servit d'exemple à ces princes qui recoururent victorieusement à l'autorité, comme ceux de Bavière : ils purent, échappant à la longue tourmente, maintenir pour eux et leurs successeurs la principauté et le siége intacts, avec l'assurance de deux siècles de survie, jusqu'à la révolution française. Ils trouvèrent sans peine des partisans parmi ceux qui estimaient que, pour une nationalité, la première loi est de vivre.

Verden. Il est de ces principautés ecclésiastiques dont l'histoire, faute d'éléments suffisants, manque forcément d'ampleur et d'intérêt pour l'étranger; elle n'est pas loin alors de ressembler à celle de quelque abbaye croisant volontiers son écusson de la crosse et de l'épée, sans être bien puissante par l'une ni par l'autre.

Ainsi pourrait-on s'exprimer avant de passer à Verden.

Le lieu (1) était déjà connu du temps de Charlemagne

(1) V. Pfannkuche, *Aeltere Geschichte des Bisth. Verden*, 1830. — Hodenberg (Celle, 1856) a entrepris la publication des documents sur lesquels se fonde l'histoire de Verden.

(*Phardum* ou *Ferda*) et c'est là qu'irrité d'avoir si souvent à ramener son armée pour combattre les Saxons obstinément rebelles, il donna à la victoire franque un véritable bain de sang lors d'un égorgement en masse. Le document qui attribue à Charles l'établissement de l'évêché en 786 paraît apocryphe; et il faut remonter à un synode tenu à Mayence pour y constater la présence de l'évêque Haruth, le premier connu. Sur le petit territoire de Verden, tout entier dominé au nord par celui de l'archevêché de Brême-Hambourg, on voit se répéter et tardivement l'organisation des autres principautés : Otton III confère à l'évêque les droits de marché, péage et monnaie, Henri IV l'investit du droit de juridiction sur tous domaines. Au temps de la Réforme, l'évêque Wilhelm fut chassé avec tout son clergé. Puis Suédois, Hanovriens, Franco-Westphaliens, Prussiens passèrent par Verden, dont la population est aujourd'hui estimée à environ 8,000 habitants — y compris la garnison.

Le siége de Verden, dont la cathédrale construite de 1200 à 1490 est affectée au culte évangélique, relevait autre fois de l'archevêché de Mayence, comme Halberstadt.

Halberstadt.

Encore que Halberstadt soit placé au-delà des montagnes du Harz, une communauté d'origine avec les principautés précédentes nous amène naturellement a parler de son histoire.

Le rôle de la principauté épiscopale de Halberstadt (1) ne manque pas de caractère, ni l'aspect de la ville elle même de relief : elle a conservé un ensemble de constructions anciennes comme on n'en trouve que rarement, au centre d'un grand pays, loin des ports et des frontières.

(1) V. Frantz, *Geschichte des Bistums nachmalingen Fürstentums Halberstadt*, 1853.

L'évêché fut d'abord établi à Selingenstadt (Osterwick) avant d'être transféré en 818 : la succession des noms de Tongres-Maestricht-Liége, d'Elze-Hildesheim, comme de Selingen-Halberstadt, montre qu'à l'origine un siége épiscopal était assez facilement déplacé, à moins qu'il ne s'agît d'une cité ancienne et avantageusement conservée.

C'est Louis le Pieux qui fut ici le véritable fondateur, en installant l'évêque Hildegrim 1er, lequel donna au Dom commencé par lui-même une suite de trente-cinq églises dans le pays. Sous Sigmund, la principauté s'étend sur cinq Gaue, ce qui lui donne un territoire moindre que celui de l'archevêché de Magdebourg à l'est, plus grand que celui de Hildesheim à l'ouest.

Grâce à Henri II qui investit l'évêque Arnulph des droits de juridiction, Halberstadt devient une cité. Fait intéressant, un peu auparavant, du temps de Bernhard, dès 968, les gisements métalliques du Harz, qui devaient donner naissance à une industrie si étendue, avaient été reconnus et même exploités par des fondeurs.

A partir de la fin du XIe siècle, l'histoire ne mentionne plus que troubles, guerres, incendies, conséquences de la turbulence d'une population montagnarde et de l'humeur belliqueuse des princes voisins comme des prélats mêmes de Halberstadt; ceux-ci s'aventurent facilement dans les grandes luttes de l'empire. Il fallut l'appui des puissances limitrophes de Halberstadt pour réprimer en 1425 les bourgeois révoltés contre Jean de Hagmo.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le Chapitre, pour enrayer sûrement le mal causé à la principauté par l'ordinaire conduite des seigneurs évêques, ne trouva rien de mieux, *sede vacante*, que d'élire un enfant de deux ans, Henri Jules, duc de Brunswick : il se donnait ainsi le moyen de ramener une tranquillité plus conforme au caractère d'un Etat ecclésiastique et de payer de grosses dettes.

Pupille ingrat, Henri Jules, exerçant en réalité le pouvoir en qualité d'évêque duc, abolit le culte catholique en 1591. Ainsi, de par le prince évêque, c'en fut fait de la principauté épiscopale de Halberstadt.

Brême-Hambourg.

C'est encore aux expéditions de Charlemagne contre les Slaves que Hambourg et Brême doivent leurs origines épiscopales. La plaine brémoise, que traverse le Weser, fut dès lors ouverte à une première civilisation religieuse, et plus loin, au bord de l'Elbe, l'antique Hammaburg n'aurait été autre tout d'abord que quelque blockhaus sur l'Alster. Ansgar, l'apôtre du nord, (1) établit là son siège, d'où il alla vers le septentrion, dans le Holstein, en Suède, en Danemark, catéchisant les peuples et les rois, étendant son domaine spirituel jusque sur des régions extrêmes, jusqu'en Islande, *terra incognita*. Le pape Grégoire IV le nomma premier archevêque de Hambourg, et Pascal, son légat dans le nord. Mais vinrent les Normands, l'église d'Ansgar fut pillée, et lui-même, « encore qu'il fût sans mitre, eut peine à sauver sa vie. (2) » Dépouillé de tout il dut se réfugier à Brême.

Le territoire de Hambourg était peu sûr, peuplé de pêcheurs, de marins, exposé aux incursions des pirates normands, danois ou slaves. Le siége de Hambourg fut réuni à celui de Brême (3) érigé en archevêché. De cet

(1) Une vie d'Ansgar ou Anschaire se trouve dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, t. II, pp. 683-725 : *Vita Anskarii a Rimberto et alio Anskarii discipulo conscripta.* On en a un manuscrit du XIe siècle.

(2) « *Etiam sine cappa sua vix evasit.* » *Ibid.*, p. 700, c. 16 : « *De adventu pyratarum ad urbem Hammaburg, et quomodo episcopo et clericis ac populis fuga dispersis omnia quad ibi erant hostili impetu depredatione aut igne disperierint.* »

(3) *Ibid.*, c. 22 : « *Qualiter Hludovicus clementissimus rex cum consensu episcoporum in vice supradicte Celle, episcopatum Bremensis ecclesiae causa solatii Hammaburgensi sedi adjunxerit.* »

abandon forcé datent pour Hambourg des destinées particulières.

Archevêque de Brême-Hambourg, Adalgag fut investi de pouvoirs souverains par Otton Ier avec lequel il était apparenté et, à la faveur de circonstances spéciales, Adalbert Ier (1043-1072), tuteur de l'empereur Henri IV, put étendre la juridiction du siége sur le Jutland, le Danemark et la Suède : puissance éphémère encore une fois ; son successeur Liemar, impliqué dans les grandes luttes qui éclatèrent pour ou contre Henri IV, se vit mis au ban de l'empire, et tous ces pays se séparèrent de Brême. D'autre part, à l'intérieur, les bourgeois luttaient victorieusement contre leurs prélats, agrandissant leurs priviléges et conquérant l'indépendance civile ; à eux la richesse nouvelle, grâce au commerce établi des côtes des Pays-Bas à celles de Livonie. Ville impériale dès le XIVe siècle, Brême fut un des membres importants de la Ligue hanséatique, et elle contribua à l'établissement des chevaliers de l'ordre teutonique. La ville jouissait de la plus grande prospérité au XVe siècle, quand éclatèrent les guerres de religion, où elle montra un zèle passionné pour les doctrines de Luther, puis de Calvin ; les événements ruinèrent pour lors sa puissance. Le dernier prince archevêque de Brême fut Frédéric, prince de Danemark, qui finit par monter sur le trône sous le nom de Fredéric III, en 1647. En suite du traité de Westphalie, Verden et Brême furent réunies en un duché donné aux Suédois, puis vint le tour du Danemark, du Hanovre, des Français, de la Prusse.

Ainsi, le rôle trop grand de ses princes, l'activité commerciale, la réforme et la guerre privèrent l'archevêché de Brême de cette garantie de l'existence que trouve autrement, dans la tranquillité intérieure, une principauté ecclésiastique ; il était dans les destinées mouvementées de

Vue de l'église St-Lambert et du cabaret de la Neustadt, Hildesheim.

FORD FOUNDATION

Brême de sortir des limites d'un cadre qu'elle jugeait trop étroit.

Sans doute d'autres cités affiliées à la Hanse se sont mieux et plus longtemps accommodées de l'ancien régime, mais elles se trouvaient loin de la mer, de ses dangers et de l'indépendance qu'elle donne, et le commerce extérieur, bien qu'exercé par certaine classe, n'était pas devenu l'unique but de l'activité nationale. Elles ne plaçaient pas tous leurs intérêts au dehors.

On est loin à Brême de ces premières institutions que la formation politique de l'Europe au moyen âge lui avait données. La réforme religieuse semble avoir, dans l'Allemagne du Nord, effacé jusqu'au souvenir. La vieille ville, à Brême, a pourtant conservé de vénérables monuments, derniers témoins des origines épiscopales, le Dom plus ou moins ruiné, qui date des XIe, XIIIe et XIVe siècles ; l'église N.-D., du XIIe et du XIIIe, restaurée d'un côté ; ou la fontaine de Willehad, premier évêque. Mais qu'est-ce, dans ce milieu affairé, auprès de la Bourse, la Chambre de commerce, la poste et le télégraphe ? Une ville neuve s'est de l'autre côté de l'eau ajoutée à l'ancienne, et Bremerhafen, ce grand port de l'émigration allemande, est en train de supplanter tout le reste. Au milieu d'une ville qui marche, quel lointain retour fait l'esprit vers l'ancien siége, destiné à l'immobilité !

Les autres cités ont volontiers publié elles-mêmes leurs propres annales : une histoire du duché de Brême par Wiedemann a été imprimée à Stade, une autre par Kobbe à Göttingen. (1).

Revenons à Hambourg. Après le transfert du siége à Brême, lequel, crut-on, ne devait être que momentané,

(1) Wiedemann, *Geschichte des Herzogstums Bremen*, 2 vol., Stade, 1866; Kobbe, *Gesch. der Herz. Bremen und Verden*, Göttingen 1825, 2 Th.

les comtes de Holstein occupèrent le territoire ; mais bientôt ils ne purent prétendre qu'à l'institution d'un prévôt. Des établissements ecclésiastiques subsistaient : la fondation épiscopale de Libentius (1029), le Dom d'Alebrand (1037), la Burg ou château fort d'Adelbert (1043). Mais, ni les princes voisins, ni ceux de l'intérieur, ne purent arrêter le développement des libertés communales dans une cité pareille, administrée par quatre consuls déjà vers la fin du XIIe siècle. Le déplacement du siége ecclésiastique devint définitif en 1223. Au XIIIe siècle, la cité est arrivée à l'autonomie, pleinement investie de tous les droits qui constituent celle-ci : liberté dans les affaires intérieures, juridiction spéciale, exemption de péage, établissement d'une banlieue, frappe de la monnaie, droit de pêche , jadis seigneurial ; les Gildes, les Métiers sont constitués dès le commencement du siècle. En 1259 , Hambourg conclut avec Brême un traité analogue à celui qu'elle avait déjà avec Lubeck en vue de protéger ses intérêts commerciaux. Dès lors, tandis que peu à peu le code de la cité est amendé , l'histoire politique se résume dans une suite de documents émanant du Sénat, les Recès, sorte de Paix intérieures. Telle est, en raccourci, l'évolution municipale, laquelle ne laisse pas de suggérer quelques observations.

Dès le premier établissement du siège à Brême, il n'était plus donné à Hambourg de fournir à l'histoire le rare exemple d'une principauté ecclésiastique installée en plein territoire maritime.

Et dès lors, l'histoire ordinaire et connue change de face.

La ville est ouverte à l'étranger et la population, moins sédentaire, devient aussi hétérogène. Des marchands néerlandais fugitifs en l'an 1500 construisent la partie ouest de la ville; en 1611 arrive d'Angleterre un certain nombre de trafiquants qui gardèrent le nom d'*adventurers*;

de même, foule de juifs chassés d'Espagne et du Portugal immigrent, apportant avec eux l'habitude du change, l'expérience des affaires à longue échéance, celle aussi du commerce avec les Indes. Plus de religion d'Etat, de confessions privilégiées, et c'est ainsi que les guerres religieuses qui ruinèrent tant de cités donnèrent à la ville de nouveaux contingents d'habitants, venus de tous les coins de l'Europe. Bien plus, les anciennes traditions mêmes se modifient au retour de ces Hambourgeois émigrés revenant dans la ville natale après fortune faite et y introduisant les mœurs de l'exotisme.

Notons pourtant que Hambourg a gardé bien longtemps son Chapitre.

Celui-ci subsiste, encore que le prince archevêque soit absent toujours, et l'on peut croire en principe qu'un Chapitre peut compter, comme institution, sur plus de chances de survie : portant un titre moins en vue, jouissant dans le pays de l'avantage de nombreuses relations personnelles, il constituait une corporation et même, au milieu des troubles, pouvait se réclamer du droit commun; de plus, il avait l'habitude de la vacance du siége, et il desservait une église, le Dom.

De bonne heure, c'est le Sénat de Hambourg qui, dans les limites de la cité, exerce en lieu et place d'une autorité ecclésiastique ou de ses officiers, le pouvoir civil et administratif. Aussi, c'est à lui que se prend l'opposition. On remarque aisément la disparition de ce personnel traditionnel des partis qu'on voit agir d'ordinaire dans les principautés épiscopales. Les luttes sont purement économiques, et la faction populaire prend le nom de tel chef d'occasion qui la mène.

Le soin des installations maritimes, la préoccupation des relations internationales, la hausse ou la baisse des produits destinés à la consommation amènent les résultats

auxquels la population s'intéresse avant tout. Vu son importance économique, Hambourg était d'avance assuré de jouer le plus grand rôle entre tous les anciens siéges ecclésiatiques, dans les grandes guerres de l'ère moderne et les combinaisons diplomatiques qui suivirent. La même raison lui valut d'être l'objet d'études d'histoire des plus variées : documents, chroniques (1), topographie, statistique, commerce, marine, rubriques dont on retrouverait difficilement l'ensemble dans les autres cités dont nous avons à parler. Il y a beau jour — ce fut en 1805 — que l'ancien Dom a été démoli, pour cause de vétusté; son souvenir a été conservé par le nom d'une rue, la *Domstrasse*, qui y conduisait : *sic transiit.*

Hildesheim. Revenons plutôt du nord de l'Allemagne vers le centre, où les conditions de la vie sont restées plus longtemps les mêmes, et, à l'avantage de notre sujet, nous trouverons à Hildesheim l'occasion d'étudier une histoire semblable à la nôtre. La ville intérieure offre un intérêt tout particulier, c'est un musée debout; et qu'il s'agisse d'hommes instruits en matière d'art et d'histoire locale, ou de monuments anciens tant civils que religieux, elle présente des ressources peu communes.

Transférant ici le siége que Charlemagne projetait d'établir à Elze, Louis le Pieux éleva vers 815 une petite chapelle à Notre Dame, auprès de laquelle le premier évêque Gunther construisit une première église cathédrale qu'il entoura de travaux de défense.

Dès l'origine s'établirent des traditions d'art et de culture intellectuelle. Gunther avait été Chorège ou Maître de chœur à Reims; Alfried, quatrième évêque, élève de

(1) Lappenberg a publié des documents anciens, ou *Urkunden*, et des chroniques; Gallois, une histoire de la ville *Geschichte der Stadt H. 1856-1857*, 3 vol.

Rhabanus Maurus à Fulda, écolâtre à Corvey, développa l'école cathédrale à Hildesheim; après l'évêque Marquard, tombé sur le champ de bataille en combattant les Normands, Otwin, le prélat préféré d'Otton 1er, rapporta d'Italie des reliquaires, des livres, de l'or et des pierreries. Mais, le véritable créateur de l'importance artistique de Hildesheim fut Bernward (993-1022) élève à l'école du Dom, de Tangmar, qui fut son biographe. Zélateur des sciences et des lettres, il avait été en 987 le précepteur d'Otton III, dont il resta le conseiller; on voit encore au trésor de la cathédrale tel manuscrit sur la géométrie qui lui servit; revenu d'Italie, il établit un atelier, d'où sortirent des œuvres artistiques auxquelles lui-même travailla. On lui attribue de vrais joyaux de l'art roman qui portent son nom : croix, chandeliers, colonne, la colonne dite du Christ, façonnée à l'instar de celle de Trajan et qui fut placée devant le Dom. Les mines du Harz lui fournissaient un beau métal dont la composition était encore ignorée; de là cette inscription originale : cet ouvrage n'est fait ni d'or ni d'argent, mais de ce métal que vous voyez, *ex hoc metallo quod vides*.

Cependant, tout en faisant copier par le diacre Guntbald l'évangéliaire et le missel qui se trouvent encore au Dom, Bernward ne négligeait pas le temporel: il entoura de belles et fortes murailles l'établissement épiscopal.

De son temps l'empereur Henri II de Germanie, encore duc de Saxe, visita l'église de Hildesheim, qu'il enrichit. C'était celui-là même qui, par ses donations, permit en 1058 à l'Eglise de Liége de former un tout de ses diverses possessions, de Liége à Dinant (1).

A Hildesheim, si le culte des arts était encore l'apanage

(1) V. le *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liége*, préface, p. III.

d'initiateurs titrés, la discipline religieuse était, dans les cloîtres du Dom, surtout rigoureuse. On doit à Saxo l'annaliste un renseignement où se trouvent comparées à ce sujet les églises de Hildesheim et de Liége.

Henri fondait l'église de Bamberg et il vint donc à Hildesheim, admirant la régularité, l'austérité de la vie que menaient ensemble les chanoines tout comme des frères en un monastère; il souhaita à son église de Bamberg ce zèle pour l'étude qui animait celle de Liége, joint à la rigueur qui signalait celle de Hildesheim (1).

Peu après l'an mille, l'homme de génie et d'activité grande qu'était Bernward, avait non loin de la cathédrale jeté les fondements de la belle et grande église de S.-Michel ; la peste avait désolé la localité et c'est dans des circonstances pareilles qu'à Rome, où Bernward puisa ses inspirations, une statue de l'archange fut placée au dessus de la tour imposante dite de S. Angelo. La tradition reporte à l'année 1022 la consécration de la magnifique basilique S.-Michel, auprès de laquelle l'évêque avait construit un monastère. C'est dans cette église, soit dit en passant, qu'on admire encore le chef-d'œuvre de la peinture au XIIe siècle, le plafond de bois de la grande nef, représentant l'arbre de Jessé ; et la partie du cloître qui constitue la descente du monastère à l'église, témoigne de l'effet que peut produire la sévérité de l'art roman.

Cependant, la population grandissant autour de la fondation S.-Michel, une église paroissiale, dédiée à S.-Lambert,

(1) « *Hunc statum claustri Henrico imperatori Bavenbergensis ecclesie constructori... referunt in tantum placaisse... ut sue B. ecclesie cum studio Leodicensis optaret etiam rigorem Hildensemensis claustri.* » — V. *Hildesheims Domgruft und die Fundatio Ecclesie Hildensemensis*, von Dr A. Bertram Domcapitular, Hild. 1897, p. 14.

fut construite pour son usage. D'après un ancien dessin (1) conservé à Hildesheim, c'était une petite construction à cinq fenêtres de côté et cintrées, sans tour, un porche en plein cintre, surmonté d'une fenêtre ; l'édifice était dirigé perpendiculairement au coin droit du fond du monastère, devant le verger. Il est pour nous intéressant de retrouver une église de S.-Lambert remplissant, à Hildesheim, le même rôle de baptistère que N. D. aux fonts auprès de la Cathédrale S.-Lambert.

Rappelons-le, pour passer à un autre ordre d'idées : certaines tentatives en vue de fédérer et d'unir dans leurs intérêts les puissances ecclésiastiques (2) vinrent de l'initiative impériale. Il y eut d'autres cas où, de leur propre mouvement, des Eglises cherchèrent à s'associer, soit pour se garantir contre toute vexation ou dans le but d'établir une confraternité utile, voire même agréable. C'est ainsi qu'en pays liégeois l'abbé et le couvent du Val-S.-Lambert demandèrent, en 1234, au Chapitre de S.-Lambert à Liége, que des liens confraternels fussent établis entre eux, ce qui fut accepté. De même, en 1236, l'abbé et le couvent d'Alne accordent au Chapitre de l'Eglise de Liége d'être unis avec lui par convention fraternelle. La même année, (3) le Chapitre de S.-Lambert et toutes les églises conventuelles de Liége reçurent l'église de S.-Servais à Maestricht, dans l'alliance qu'elles avaient conclue pour se soutenir mutuellement si l'une d'elles, en suite des entreprises contre

(1) Reproduit dans l'ouvrage du Domkapitular Dr A. Bertram, *Die Bischöfe von Hildesheim.*

(2) *Confoederatio cum principibus, ecclesiasticis.* Pertz, *Mon. Germ. Leges* vol. II, p. 236. Le document, de 1220, est contresigné par trois archevêques, dont celui de Cologne, et notamment par treize évêques, dont ceux de Munster et de Liége, Hugues de Pierpont.

(3) V. le *Cartulaire de l'Eglise St-Lambert de Liége*, aux années indiquées.

les immunités, se croyait obligée de suspendre les offices divins : *Quotiescunque, propter sibi injuriantes, a divinis cessare contigerit.* En plein mouvement communal, on répondait aux Ligues bourgeoises par la Ligue ecclésiastique de chanoines et d'abbés. L'Empire favorisait ces alliances, il prohibait l'union des cités. (1).

Dès le début du XIIIe siècle, en l'année 1204, des liens de confraternité furent établis entre les membres des Chapitres de Liége et de Hildesheim. Trois documents figurent à ce sujet dans le cartulaire de l'église de S.-Lambert (2). Premièrement, des délégués de Hildesheim, deux chanoines, dont le Prévôt Ludold et le Magister Johannes, sont envoyés à Liége pour arrêter les termes de la convention annoncée. Une lettre suit par laquelle Hugues, prince évêque de Liége, fait savoir à l'église de Hildesheim que des liens de confraternité sont établis entre les deux Eglises. Enfin, l'évêque Hartbert et le chapitre de Hildesheim font la même déclaration.

Cette convention, qui explique les précédentes, assurait à l'église de Liége des relations étendues avec d'autres églises encore, car la confraternité existait déjà pour Hildesheim avec Rheims, Bamberg et St-Géréon à Cologne.

Suivant les stipulations formulées, tout membre de l'une ou de l'autre Eglise, soit de Liége ou de Hildesheim, arrivant muni de lettres du Chapitre, devait être traité comme les chanoines du lieu pendant toute la durée de son séjour; s'il voulait aux offices fréquenter le chœur, il percevait l'allocation commune ; sinon, l'église pourvoyait honnêtement à ses dépenses avec un des confrères dans la maison claustrale ; dans la prévision du cas où l'une des Eglises

(1) Mandement de Worms, de 1231. V. *ibid.*

(2) Tome I, p. 143; ils sont aussi repris dans le *Hildesheimer Urkundenbuch*, de Doebner.

serait injustement grevée, l'autre avait pour devoir de lui donner conseil et aide de ses propres deniers, suivant ses ressources ; à la mort, notifiée, d'un chanoine, l'autre église célébrait aussi ses obsèques, suivant sa propre coutume. *Oremus pro defunctis confratribus nostris*, dit encore une inscription encastrée dans les boiseries de la salle capitulaire de Munster.

Solidarité dans la défense des intérêts personnels ou professionnels, comme en vue des derniers devoirs à rendre aux membres défunts, voilà en tant qu'il peut s'appliquer à l'ordre ecclésiastique, le principe sur lequel se fondaient les corporations ouvrières, nos Bons Métiers.

Des relations d'un autre caractère et que nous croyons encore utile de mentionner s'établirent entre nos provinces et l'Allemagne du nord et de l'est. Attirés par les avantages qu'on leur offrait, des colons flamands (1) vinrent se fixer dans ces contrées. C'étaient de soigneux agriculteurs et des gens de métier capables. Dès le temps de l'évêque Udo (1174), on les voit arriver sur le territoire de Hildesheim, auprès de Eschershausen ; mais leur principale station date de 1196, quand ils se fixèrent sur les terres de l'église S.-Maurice, dans la bourgade du Damm, sous les murs mêmes de Hildesheim (2). Sans qu'ils fussent admis à bénéficier des priviléges de la commune, ni adoptés par la Ville, livrés à eux-mêmes, les Flamands prospérèrent cependant. Ils vivaient aux bords de l'Innerste, sur la Digue ou Damm, comme chez eux jadis, cultivant et tissant. Leurs succès, comme leur nombre grandissant, ne laissèrent pas d'éveiller bientôt la jalousie de la Vieille

(1) V. Lüntzel, *Geschichte der Diöcese und Stadt Hildesheim*. I, 395 et 398.

(2) V. Wachsmuth, *Geschichte von Hochstift und Stadt Hildesheim*, p. 31 et 72.

ville dont la population industrieuse s'était enrichie, mais se montrait ombrageuse, parfois cruelle. Elle se prit de haine contre ces anciens immigrés, qui avaient pourtant, pendant un siècle et demi, aidé au développement de l'aisance commune, et, en créant la Dammstadt, contribué par l'exemple, au pied des murs de Hildesheim, au progrès de la vie sociale et politique.

Ni les garanties premières accordées par les princes, ni le sentiment chrétien, rien n'y fit ; pendant la nuit de Noël de l'an 1332, les gens de Hildesheim, à la faveur des dissensions qui partageaient le pays entre deux prétendants au siége souverain, entrèrent dans la ville du Damm et la dévastèrent de fond en comble : les habitants furent massacrés.

L'église même du lieu, S.-Jean, fut démolie et l'on conçoit que la fin de cette population de même langue et devenue indigène finalement, constitue un de ces épisodes lamentables que les écrivains locaux n'aiment pas à raconter. La Dammstadt n'a pas, que nous sachions, obtenu de monographie.

Hildesheim-Neustadt.

Abordons le sujet sur lequel cette étude doit s'étendre davantage, la fondation tout contre la ville même de Hildesheim, de la Neustadt ou Nouvelle ville, placée sous le patronage de S. Lambert.

Son histoire est celle d'une localité séparée, qui s'est développée à part et est restée elle-même jusqu'en 1583, avant d'agrandir d'autant la Vieille ville de Hildesheim en se fusionnant avec elle.

En 1085, lors de la lutte des Saxons contre l'empereur Henri IV, le markgrave Ecbert de Meissen vint assiéger l'évêque et la ville de Hildesheim, après avoir ravagé les environs. Les habitants de quatre villages détruits, Harlessem, Wackenstedt, Hohnsen et Losebeck, obtinrent du doyen du Chapitre de Hildesheim la concession d'un vaste

terrain, et les fugitifs, nobles, prêtres et manants, y campèrent, bien retranchés et sous la protection des murailles de la Vieille ville. Le lieu garda toujours sa forme primitive rectangulaire (1), analogue à celle qu'indique la castramétation romaine ; après avoir persisté pendant tout le moyen-âge, elle se retrouve encore assez facilement aujourd'hui dans l'ensemble des édifices des deux villes unifiées. L'ancien emplacement se couvrit rapidement de constructions, coupées de rues et laissant libre, au centre, un carré plus petit pour le marché et en faveur de l'église.

L'histoire ne nous a pas légué de renseignements sur le monument primitif ni sur l'année exacte de sa fondation, mais on sait que, sous l'influence, sans doute, des traditions religieuses apportées par les Carolingiens, les fugitifs de l'an 1085 dédièrent leur église à l'évêque fugitif de 685 : la dédicace de l'église à S. Lambert, l'exilé de Stavelot, choisi comme « Hovetman » ou patron, eut lieu à un 17e jour de septembre, car c'est à cette date, à la Saint-Lambert, que se célèbrent la foire annuelle et la fête du patron de l'église ; celle-ci fut toujours paroissiale.

Les Régestes de l'Empire (2) nous donnent connaissance du document par lequel Henri (VII), Roi des Romains, reconnaît les faits accomplis et leur accorde la sanction légale.

Le mandement du 22 nov. 1226, à la demande du prévôt du Chapitre de Hildesheim, déclare que la Neustadt, entre Hildesheim et Losebeck, était libre, à la condition de rester soumise à l'autorité du prévôt, et il restait loisible à celui-ci d'y établir des offices de Métiers (Aemter), comme aussi de nommer les gouverneurs de ces corporations. En

(1) V. le plan gravé placé à la fin de la IVe partie de l'*Urkundenbuch der Stadt Hildesheim*, par R. Doebner.

(2) Boehmer, Stuttgardt, 1849, à l'année 1226.

même temps, il était accordé à la Ville nouvelle l'avantage d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire.

La Neustadt compléta plus tard ses installations publiques par l'établissement d'une fontaine sur le Marché, en face de l'église S.-Lambert, et les traditions du patron religieux de la ville occupent décidément toute son ancienne histoire, car c'est du bois de S. Lambert (Lambertsrott), un fief épiscopal au Galgenberg, qu'on dérive l'eau de source amenée sur le Marché.

Les particularités relatives au sceau de la Neustadt achèvent de donner à celle-ci le caractère d'une ville germanique de S. Lambert. Dès l'époque la plus lointaine, les pouvoirs exercés par le prévôt, notamment à l'égard des corporations, impliquent l'emploi d'un sceau particulier à la Nouvelle ville. Portant l'effigie de S. Lambert, il n'a jamais changé. Le seul sceau gravé conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Hildesheim est un disque de cuivre, de 7 1/2 centimètres, représentant en pied l'évêque liégeois et germain, tête auréolée, sérénité traditionnelle de la figure ; dans la main droite, le signe des fondateurs : une église à deux tours (l'église de la Neustadt n'en a qu'une) ; la main gauche tient la crosse et l'Evangile. La disposition des vêtements qui recouvrent le haut du corps et les bras est à remarquer. Le sceau a été gravé dans la ville voisine de Brunswick et suivant les traditions antérieures, par P. Mercker, en 1599. L'exergue porte : † *burgensium novae civitatis hildesiae sigillum*.

Ainsi naquit et s'organisa la *Niege Stette*, la *Nova civitas praepositi*, comme on l'appela dès le XIIIe siècle. On la voit administrée par le prévôt du chapitre de Hildesheim et de même que l'évêque agit en prince à Hildesheim, le prévôt du chapitre épiscopal, maître sur ses terres, est le seigneur de la Neustadt.

Loin d'être amoindris, ses droits augmentent avec le

temps. La direction des corporations procède de ses actes, il est investi de la juridiction, qu'il fait exercer par son bailli; il a là une résidence et, lors de sa nomination à la Prévôté, il reçoit l'hommage du Magistrat à l'Hôtel de ville de la Neustadt, de la bourgeoisie sur le Marché; dans les prairies suburbaines, de ses vassaux des localités voisines. Toutes les droitures ou redevances autrement dues à l'évêque sont perçues par le prévôt.

Avec son personnel dirigeant des plus variés, évêque-prince, maire ou mayeur, grand voué ou défenseur laïque, Chapitre et prévôt, magistrats populaires, tous participant à l'administration générale et exerçant des droits particuliers, une principauté ecclésiastique, de goupillon, comme disent les Allemands, se prêtait aux régimes politiques les plus divers aussi. Une ville prévôtale au sein d'une principauté épiscopale n'est pas un phénomène extraordinaire. A la fin du XIe siècle et dans le courant du XIIe, il se fonda ou se développa en Allemagne plus d'une localité placée sous l'administration prévôtale. Ce fut là où le Chapitre canonial, représenté par son prévôt, acquit une situation prépondérante dans un milieu, d'ailleurs, qui se prêtait facilement au fractionnement féodal. En dehors même de tout évêché constitué, de par la collation impériale des pouvoirs de juridiction, il y eut des prévôts capitulaires souverains, comme il exista des abbés princes : ainsi, par exemple, les *praepositi* des Chapitres indépendants de Berchtesgaden ou d'Ellwangen, en faveur desquels l'histoire comparée peut ouvrir une courte parenthèse.

Berchtesgaden était encore un désert dans les Alpes tyroliennes au XIe siècle quand Irmengarde, femme d'Engebert II du Lintbourg, y éleva une chapelle et des cloîtres habités par des chanoines réguliers ; la Fondation religieuse, représentée par le prévôt du Chapitre, obtint des droits de souveraineté, octroyés par l'empereur Frédéric I

en 1156. Grâce surtout aux droits fiscaux sur le sel, la Prévôté (*Propstei*) s'enrichit et elle s'agrandit à l'instar d'un évêché temporel, mais non sans susciter la jalousie de l'archevêque de Salzbourg. Le Chapitre fit appel aux princes de Bavière, qui, nommés coadjuteurs, maintinrent l'indépendance du pays ; finalement, lors de la sécularisation en 1803, le territoire resta à la Bavière.

De même, la petite ville d'Ellwangen, sise dans le Birngrund, au pays de Wurtemberg, fut jadis le siége d'une principauté analogue qui, avant 1803, comptait 25,000 habitants et avait 120,000 florins de revenus. Anciennement, un monastère y aurait été construit dès 764 par Hariolf, un des fidèles du roi Pépin. Procédé remarquable, l'abbaye fut sécularisée du consentement même du pape Pie II et convertie en Fondation noble (Ritterstift), dont l'administration temporelle resta dévolue à l'abbé ou prévôt : il avait voix au Conseil de l'Empire, où il siégeait à côté de l'abbé de Kempten. La série fut longue de ces représentants, au titre religieux, d'Ellwangen ; le dernier, en 1803, était prince de Saxe ; il mourut en 1812.

De ce côté du Rhin, Liége aussi eut son territoire prévôtal, la Sauvenière, placée tout entière sous la juridiction du prévôt de S.-Lambert. Les circonstances devaient l'empêcher de passer à l'état de petite ville séparée. D'abord, le Chapitre, ce témoin attentif de tous les actes du prince évêque et fidèle gardien du siége vacant, ne montra pas moins de zèle à conserver l'intégrité du patrimoine de S. Lambert ; loin de chercher à le fractionner, sacrifiant même divers intérêts, il veilla à l'agrandissement de ce territoire religieux, qui devint de plus en plus national. Ensuite, les citains de la Sauvenière, loin d'avoir des intérêts séparés, opposés même, comme ceux de la Neustadt à l'égard de l'ancien Hildesheim, faisaient cause commune avec les magistrats populaires de la Violette et la solidarité

communale fit tomber ce régime d'une juridiction ecclésiastique spéciale à la Sauvenière, remplacée par celle de l'échevinage liégeois, lors de la conclusion de la Paix des clercs en 1284.

Il convient maintenant, pour satisfaire aux exigences du sujet, de relever, tout au moins sommairement et à titre de point de comparaison, les principaux faits d'ordre intérieur distingués dans l'histoire de la nouvelle fondation près Hildesheim.

C'est, d'abord, le développement d'un état-tiers aux XIVe et XVe siècles (1).

La population première, adonnée à l'agriculture, se composait surtout, vers 1300, tant de vassaux de l'évêque et des nobles, cultivant les terres des fiefs d'alentour, que de litons rustiques, exerçant les métiers manuels, et corvéables. Conséquence naturelle de cet état, c'est aux nobles que revient l'influence politique ; les hommes qui, de 1300 à 1400, représentent la population dans les Conseils publics portent des noms d'origine noble ; il y a ainsi, dans la Neustadt, un patriciat organisé qu'on ne rencontre pas dans la Vieille ville.

Cependant, des agglomérations (Bauerschaften) se formèrent naturellement, suivant la répartition de la population, distinguée par le nom du lieu qu'elle habite ou par celui d'une occupation principale.

Les six groupes (2) de la Vieille ville, sortes de Vinâves, ont plus longtemps gardé leur nom latin : *Majoris (ecclesiae)*, *Lapidis (Am Stein)*, *Sutorum*, *Georgii*, *Jacobi*, *Hagae*. Les trois de la Neustadt portent deux noms allemands de Métier : les Tisserands et les Cordonniers ; le troisième est

(1) V. K. Keyser, *Aus den Vergangenen Tagen der Hildesheimer Neustadt*, Hildesheim 1885, chap. 2-5.

(2) V. Wachsmuth, *op. cit.*, *p. 76.*

celui de la porte de Goschen. On voit l'industrie progresser rapidement et ceux qui l'exercent ont vite fait de reconnaître la solidarité de leurs intérêts : la corporation fondée uniquement sur l'exercice du métier naît tout naturellement, dût-elle voir mesurer ses progrès. On distingue à Hildesheim trois sortes de corporations, suivant l'origine et l'étendue de leurs droits. Il y a l'*Amt*, office qui tient ses priviléges du prince évêque, donc, ainsi, éventuellement protégé contre toute entreprise des magistrats communaux ; il exerce, sans l'intervention de ceux-ci, des droits de police intérieure et devient assez puissant pour que des membres des Lignages s'y fassent recevoir. Quand le prévôt institue les *Aemter* de la Neustadt et nomme le gouvernement de la corporation ouvrière, il assume dans sa ville prévôtale l'exercice d'un droit souverain. Les bouchers (*Knochenhaueramt*), qui ne sont pas, dans la Nouvelle ville, les premiers en date, reçoivent leurs statuts en 1309 ; l'*Amt* des Boulangers, puis celui des Tisserands, vient plus tard.

La Gilde tient du Conseil de la cité des priviléges moins étendus ; elle se préoccupe surtout de faire respecter les droits des affiliés, comme les *Aemter*, d'ailleurs ; mais pour aller, par exemple, constater les délits commis contre le Métier par des ouvriers non reconnus par les compagnons, les membres de la Gilde doivent être accompagnés d'un délégué du Conseil.

Les travailleurs du métal et du cuir se retrouvent surtout dans les Gildes.

Le simple Métier (*Zunft*) est constitué en partie par un acte émanant du prince, en partie par un acte du Conseil, et il ne jouit pas du droit d'envoyer, comme l'*Amt* ou la Gilde, des représentants dans les Conseils de la commune.

Ce mot de commune (*commune, in domo communionis*), en usage dès le XIe siècle, se trouve employé dans un do-

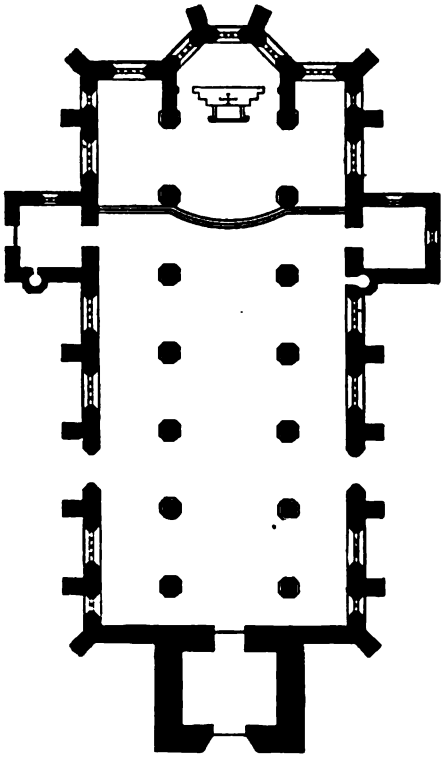

Plan de l'église St-Lambert.

cument de 1217 de la ville de Hildesheim, où l'on constate l'existence formelle de la communauté bourgeoise, dirigée par ses douze *consules* ou conseillers.

Dans la Neustadt, on voit fonctionner, en 1300, un Conseil communal composé de six membres, deux probablement par chacun des trois groupes ou *Bauerschaften* représentant les villages d'où était sortie la population primitive. Il appert, en 1326, que les bourgmestres entraient en fonctions à la S.-Martin.

Sans doute, on ne peut assister ici que de très-loin au développement économique et politique du nouveau Hildesheim, mais on le voit rapide et considérable ; il est fondé sur l'émancipation de la classe populaire, répartie en corporations qui conquièrent, au détriment du prévôt, une indépendance administrative toujours plus grande, et qui étend en un siècle ses droits politiques au point d'évincer les nobles, appauvris, écartés du gouvernement intérieur. A la fin du XIVe siècle, tous les siéges du Conseil appartiennent aux bourgeois, enrichis par l'industrie et le commerce.

Alors commence une ère de prospérité grande, et celle-ci est signalée par toutes sortes de travaux qui sont regardés comme le témoignage, non seulement de la richesse matérielle, mais aussi de la civilisation morale. On éleva de puissantes fortifications, une école, des hôpitaux grâce à de riches fondations, en même temps qu'on entreprit la reconstruction de la vieille église S.-Lambert ; un détail de l'histoire de celle-ci nous démontre le changement qu'a subi l'ordre social : la cure de cette paroisse, généralement occupée par des membres du patriciat, est dévolue à des fils de cette bourgeoisie envahissante, qui, grâce aux Métiers, est maîtresse d'une ville, d'où ont à peu près disparu les nobles et les agriculteurs.

Cette prospérité ne fut pas sans éveiller encore une fois la jalousie des anciens habitants de Hildesheim.

La Vieille ville s'irrita contre ces enfants de seconde famille, « qu'elle n'avait point portés, » auxquels elle avait sans le vouloir servi d'heureux modèle. Elle eût été loin dans la voie de la répression, on peut même croire que la Neustadt eût subi finalement le même sort tragique que la malheureuse ville du Damm, mais la politique du prévôt comme de l'évêque fut d'opposer des bourgeois aux bourgeois pour maintenir, à l'aide aussi des nobles vassaux, leur pouvoir commun.

La Neustadt payait l'impôt au prévôt et mettait sur le marché de l'Altstadt ou Vieille ville des produits soustraits aux taxes de celle-ci. La lutte pour l'existence dans un même milieu, entre des corporations similaires, qui ne pouvaient encore se confondre, devait éclater d'autant plus vive et longue, qu'elle était compliquée par des éléments étrangers à l'ordre économique : la noblesse et le clergé défendaient leurs intérêts sociaux en soutenant la Nouvelle ville contre l'ancienne, trop puissante à leur gré.

Il y eut bien des incidents, les uns connus, d'autres qu'on soupçonne, vu les caractères de la querelle. Comme deux adversaires toujours prêts à fondre l'un sur l'autre, mais tenus en respect par la crainte du pouvoir des représentants de la loi, ils cherchent des avocats, ils plaident, nomment des arbitres, qui n'arrivent à rien ajuster pour toujours, qui même n'y comprennent rien. C'est l'évêque, ou tel prince, un chevalier pris comme avoué, comme l'antiroi des Romains, Guillaume de Hollande (1252), qui avantage la Ville nouvelle; ou bien l'empereur Sigismond (1434), qui, gagné par la Vieille ville, met la Nouvelle au ban de l'Empire, encore qu'il ne soit pas sûr que la chancellerie impériale la connaisse exactement ; à telle enseigne, si on lit bien ses écritures, qu'elle appelle la

Nyenstadt la ville de Nym (Stat Nym). Croyons plutôt à quelque erreur, des yeux ou de la main.

Le prévôt, comme on devait s'y attendre, sut, avec l'aide des princes ecclésiastiques, faire lever l'interdit.

La Vieille ville s'aida elle-même. Au point juste de ses limites, à l'endroit qui livrait passage dans ses murs aux habitants de l'autre ville, elle éleva une porte forte, et elle ferma la porte !

Plus moyen de passer avec du drap, de la bière, du pain : adieu le commerce, traité comme la contrebande ! Mais, comme l'interdit avait été levé, la porte aussi fut rouverte. Il fallait convenir d'un règlement commun, d'un régime de taxes supportables, et on s'y employa ; mais il appert que la Vieille ville continua à s'avantager et la lutte aurait duré toujours entre ces deux voisines, qui même se renvoyaient le cours des eaux de pluie, si les événements extérieurs, la décadence de l'industrie avec le déclin de la Hanse et la guerre, ne leur avaient fait subir la salutaire leçon du malheur commun.

La réunion des deux villes eut lieu en 1583 seulement, quand on abattit avec les murs intérieurs ce fameux donjon dont on ouvrait ou fermait la porte suivant qu'il y avait brouille ou entente, lui faisant ainsi jouer à contre sens le rôle du temple de Janus. La réconciliation finale était encore bien loin, quand arriva dans la Neustadt un accident d'un caractère singulier auquel on ferait belle place dans le Folklore germanique (1) plutôt que dans l'histoire politique, si une farce de paroisse n'avait cette fois été l'occasion d'un grand changement de gouvernement.

(1) V. K. Seifert, *die Tönniesfresser und der ehrsame Rath von Hildesheim, Zeitschrift für deustche Kulturgeschichte* 1872, p. 121; cité par Keyser, *op. cit.*, p. 14, au IVe chapitre, qui est particulièrement intéressant sur ce sujet.

Il y avait dans l'église S.-Lambert un autel de S.-Antoine et c'était la coutume d'élever deux porcs qui s'en allaient par la ville, nourris par tout le monde et placés sous la haute surveillance des Maîtres de S.-Antoine. Gros et gras au bout de l'an, ils étaient mis en vente et le prix affecté aux honneurs rendus au patron populaire de la race porcine.

Un temps vint où le zèle faiblissant, on vit les deux animaux, malmenés par la jeunesse, maigrir de plus en plus, ne trouvant pas de quoi subsister. Un beau jour, ils disparurent sans qu'on pût savoir où ils étaient passés. Le feu, le terrible feu de S. Antoine éclata alors et, pour recouvrer la salubrité des étables, on rétablit la vieille coutume qui devait être d'autant mieux observée que le soin de la surveillance fut dévolu au bourgmestre et à deux conseillers. Tout alla pour le mieux. Mais l'un de ceux-là mourant, l'autre quittant sa charge, les anciens errements reprirent. Que dire des nouveaux élus de la ville? Ils détournèrent de la voie droite les nourrissons de la Commune. Ils s'en partagèrent avec les amis les bons et les menus morceaux. Ceux-ci étaient mangés quand la lumière fut faite et le populaire irrité eût tiré vengeance sur l'heure de tous les prévaricateurs si le deuxième bourgmestre Brinkop n'avait entrepris de l'apaiser, lui promettant dans sa prudhommie pour l'avenir toute satisfaction et pour le présent la juste punition de ceux qui avaient grugé S. Antoine, les « Töniesfreter. »

Le mal était grand, bien plus qu'on ne pensait : que d'abus découverts! Depuis des années, l'autel était frustré, les Maîtres de S.-Antoine fondant sur lui leur cuisine. Une aristocratie bourgeoise, égoïste, s'était formée, comme il arrive, laquelle exploitait toute l'administration : elle occupait les siéges de conseillers désignés, de conseillers en charge et de conseillers anciens (1), accaparant sûre-

(1) *Vorrath*, *Rath*, *Nachrath*.

ment les revenus en nature. C'étaient toujours les mêmes qui mangeaient les beaux fruits croissant sur les glacis, qui pêchaient les fossés poissonneux. Cela ne pouvait durer, la fameuse assiette aux friandises devait changer de mains. Aussi fit-on une révolution.

Le cas du premier délit fut d'abord soumis à l'Evêque. Celui-ci fut-il, comme on l'accusa, gagné par des présents plus relevés, ou bien se contenta-t-il de rire d'un mauvais tour joué à la confrérie, toujours est-il que la sentence fut qu'il fallait réintégrer dans leur charge les conseillers incriminés.

On respecta pour la forme les droits souverains, en ce sens que les prévaricateurs furent appelés à siéger comme les autres, et immédiatement dès l'ouverture de la séance, tous ceux-ci donnèrent leur démission ; puis on convoqua la population pour le premier samedi suivant la S.-Martin, à 6 heures du matin, sur le Marché. Tout le monde étant présent, on ferma les portes de la ville, dont les clefs furent apportées à la Maison communale, cela pour bien marquer qu'on était chez soi, avant de déclarer qu'en matière communale on y était le maître. En effet, vu la vacance du pouvoir, on choisit douze hommes, qui s'en adjoignirent douze autres par la voie de la cooptation, les vingt-quatre ayant à élire le nouveau Conseil, et à 4 heures de l'après-midi la consultation publique avait pris fin, léguant à l'avenir une Constitution intérieure qui, de la fin du XVe dura jusqu'au commencement du XVIIIe siècle (1703).

Echantillon de plus à ranger dans la collection des anciens documents de l'espèce qui semblent avoir épuisé toutes les combinaisons de l'organisation communale, elle ne laissait pas d'être compliquée, avec ses élections à plusieurs degrés, ses magistratures analogues et pourtant différentes, ses articles intéressant les uns le droit administratif, les autres le droit civil, comme à Osnabruck, ou

dans la charte liégeoise d'Albert, ou dans celle de Brusthem.

Le prévôt, auquel on fit savoir que de toute antiquité la communauté de la Neustadt avait elle-même réglé ses affaires intérieures, dut bien accepter le nouveau régime de ses féaux sujets. Les traits saillants de cette constitution étaient la création des Douze Hommes, sorte de Vigilants, les égaux des conseillers, avec lesquels ils avaient à délibérer quand les circonstances le demandaient ou sur leur invitation. Douze Anciens (Olderleute), d'abord élus par le Conseil et les Douze Hommes, puis continués par leur propre cooptation, installaient le Conseil, nommé pour un an, et dans lequel ne pouvaient entrer en même temps père et fils, deux frères ou beaux-frères. L'année écoulée, le Conseil devenait le vieux Conseil. Une fois de plus, ici comme à Liége, le gouvernement populaire se montrait essentiellement jaloux et minutieux. Il était, d'ailleurs, stipulé qu'une part des fruits des vergers publics serait vendue au profit de la commune, telle autre abandonnée aux conseillers en fonctions, au secrétaire comme au varlet. En même temps que ceux-ci, tous les conseillers avaient le droit de pêche dans les fossés, le mandat communal étant d'ailleurs exercé gratuitement. La liberté personnelle du bourgeois était inviolable : nul ne pouvait, en suite de quelque grief, être incarcéré sans le consentement de la commune. Chacun avait à se taxer soi-même sur la foi du serment et payer sa contribution à date fixe sous peine d'arrêts à domicile et de la perte du droit de vote. Après quoi, il avait à payer quand même. Toute affaire d'argent appelée devant le Conseil devait être tranchée dans les trois jours. S'agissait-il pour le Conseil de consentir un prêt — il n'était pas encore parlé d'emprunt communal — ou de faire quelque grosse dépense, les Douze Hommes intervenaient, comme aussi pour régler la

fermeture des portes de la ville. Il n'était permis de débiter de la bière qu'au cabaretier vivant en état de légitime mariage. Au carnaval, six personnes, prises dans les trois Vinâves ou quartiers, étaient désignées par le Conseil pour régler les danses, ce pourquoi lumière et feu étaient publiquement fournis. Et, afin d'assurer la pérennité de ce règlement d'ordre intérieur librement consenti, il était stipulé que c'était s'exposer à une punition arbitraire infligée par le Conseil, les Douze Hommes et les Anciens, que de le discuter ou de le chansonner, *punctum*.

Ainsi vivait-on dans cette intéressante paroisse S.-Lambert avant les grands malheurs publics ; ceux-ci firent regretter l'heureux temps où l'on bouleversait l'ordonnance des pouvoirs municipaux au sujet de deux protégés de S. Antoine qui avaient mal tourné. Ah ! on s'aperçut, trop tard alors, qu'on s'était mis, pour des prêches, de bien grosses affaires sur les bras !

Mais, avant que la paroisse ne sombre elle-même au milieu des tourmentes de la guerre de Trente Ans, c'est le moment de relater quelques détails qui intéressent particulièrement ses institutions religieuses.

L'avant-dernier curé-doyen de S.-Lambert (1456-1492), avant la Réforme luthérienne, se distingua particulièrement par son zèle lors d'une rénovation religieuse qu'avec des contemporains il jugeait nécessaire dans la Neustadt. C'était L. Lübbern, dont les armes significatives, une flèche traversant une tête de bœuf et surmontée de trois étoiles,— *sic itur ad astra* — se retrouvent à une clef de voûte de l'église S.-Lambert comme à la façade de l'ancienne maison des Lübbern, à Hildesheim. Nul ne rendit plus de services à la paroisse tout entière : la construction de la chapelle Ste-Croix, de l'hôpital des Treize Pauvres, de Ste-Anne, tout cela, au temps où s'éleva l'école, le *Lambertinum* (1453), précéda une grande entreprise : la reconstruction

de l'église principale de S.-Lambert. La première pierre du chœur fut placée le 13 mai 1473 et bientôt s'éleva, très vaste et élégante dans son style gothique récent, l'église qu'on voit telle encore aujourd'hui après quatre siècles, si ce n'est qu'un toit unique a recouvert ses trois nefs, nuisant ainsi à l'aspect de la tour. Prévôt, clergé, confréries, familles, particuliers , tous avaient contribué à l'érection du temple, se partageant les parties de l'œuvre ou l'ornementation intérieure.

Un personnage important avait pris part à ce mouvement de restauration religieuse, dont il fut l'initiateur, Nicolas de Cusa, légat du Pape, qui arriva à Hildesheim, en 1451, pour visiter le Chapitre de Hildesheim sans oublier l'église S.-Lambert — tout comme lui-même fit à Liége, ou le légat Pierre d'Albano, dans le but de rétablir dans toute leur intégrité la vie ecclésiastique et les cérémonies du culte.

Il ne manquait pas à Hildesheim de livres de piété, de ceux-là qu'on composait au Séminaire de Brühl, mais ils se trouvaient dans les mains des gens aisés, et le populaire était ignorant, ne connaissant pas bien même les prières obligatoires. Il nous souvient ici de certaines remontrances impériales arrivant d'Aix à Liége et, de par Charles-le-Grand (1), engageant chrétiennement l'évêque Garibald à veiller à l'instruction de ses ouailles, dont beaucoup n'arrivaient pas à réciter, lors d'un baptême, le *Pater* et le *Credo*. Aux mêmes maux les mêmes remèdes. Cusa alla même jusqu'à faire suspendre aux parois des églises des tables de bois où étaient inscrites les prières principales du chrétien. Celle de l'église S.-Lambert a été par hasard conservée et se retrouve appendue dans l'intéressant

(1) D'Aix, 807. Regesta Imp., Böehmer-Mölbacher I. — Pour le texte, V. Harzheim, *Concilia Germ.* I, p. 358.

Musée de Hildesheim. C'est un panneau d'un mètre cinquante sur soixante de large environ, encadré d'une mince moulure et reproduisant le *Pater*, le *Credo*, les dix Commandements et la Salutation angélique, le tout en langue vulgaire et lettres dites gothiques noir sur blanc, avec des initiales en rouge. Et certes, on voit aisément que cette table de prières a servi à l'instruction de plusieurs générations de disciples, car il est difficile d'en lire les lignes tant les doigts y ont passé.

Le nombre des autels de l'église S.-Lambert s'accrut rapidement. Il y en eut treize en tout, desservis par un clergé assez nombreux ; le curé, son chapelain et quatre vicaires ; il y avait, en outre, dans la Neustadt, le prévôt de S.-Anne et le vicaire de S.-Croix.

A tous les autels se rattachaient un très-grand nombre de fondations pieuses, messes anniversaires, vigiles, commémorations ; et les donations faites dans ce but pieux, constituaient un avoir considérable confié à la gestion des Anciens de S.-Lambert. Trait significatif : l'autel principal dédié aux SS. Pierre et Paul, était placé sous le patronage du Conseil de la Neustadt. Deux confréries contribuaient largement aux frais du culte dans l'église : celle des SS. Erasme et Georges, et celle de S. Lambert.

Cette confrérie est déjà mentionnée en l'an 1345 et c'était à elle que s'affiliaient, entre autres et de préférence, les habitants du quartier des Cordonniers : nous saurons tout à l'heure pourquoi. Chaque confrérie était administrée par ses anciens, veillait au culte de ses morts tout comme les chanoines et chacun des Trente-deux bons Métiers liégeois ; et, une fois l'an, on assistait à une messe solennelle à S.-Lambert ; après quoi, l'on banquetait.

Mélange du sacré et du profane, que l'on vît la population du nouveau Hildesheim s'agiter dans les luttes com-

munales ou se livrer aux saturnales du Carnaval, quitte à jeûner en carême au pain et à l'eau, ou bien organiser des processions de pénitents lors de la peste, à l'intérieur rien ne faisait prévoir de changement pareil, la ruine même de la paroisse de S.-Lambert, quand les événements du dehors vinrent bouleverser et Hildesheim et la Neustadt.

Les deux villes subissent alors les mêmes destinées et celles-ci sont marquées dans l'histoire générale de la Réforme protestante plutôt que, par exemple, dans les actes publics de la Neustadt. On sait (1), par le procès qui leur fut intenté en 1529, que trois citoyens avaient été demander des explications sur le sermon prononcé à S.-Lambert lors d'une messe célébrée à propos d'une épidémie mortelle dite la Suette d'Angleterre ; qu'ils avaient, à Pâques, tenu publiquement le populaire assemblé, chanté les nouveaux hymnes, et s'étaient fait envoyer des livres de religion à eux adressés avec la qualification de *Frères Chrétiens*, comme si les autres n'étaient que juifs ou payens. Sectaires convaincus, ils furent avisés d'avoir à quitter la ville avant le coucher du soleil, et de s'en tenir éloignés de trois milles de chemin. Les compagnons tisserands, des premiers, avaient apporté et chanté les psalmodies du nouveau temps ; jadis, en 1431, certaine veuve, une fidèle de la paroisse, catholique et romaine, avait légué à l'église S.-Lambert, avec son meilleur vêtement, une somme d'argent, à seule fin qu'on lût les psaumes dans le courant de la semaine de la Passion. Les différences n'étaient pas d'abord bien établies pour tous, et sans trop le savoir on allait à un schisme, que les discussions religieuses, les entreprises de la politique et les faits de guerre rendirent évident.

C'était passer aux actes que de venir demander au Conseil de la Neustadt, comme le firent les Drapiers, conduits par

(1) V. Keyser, *op. cit.*, chapitre 8.

un agitateur, l'intronisation d'un prédicateur évangélique. Trois conseillers prirent le même parti. Les femmes s'en mêlèrent, car lorsqu'un des chefs du mouvement protestant, le landgrave Philippe de Hesse, campa devant Wolfenbuttel, quelques exaltées de Hildesheim vinrent en députation lui demander de se souvenir de leur ville, lui offrant un justaucorps de velours, qu'elles avaient brodé de perles, avec une belle barrette ornée d'un panache. Le Landgrave les reçut gracieusement, leur fit, en retour, présent de cent florins d'argent, les congédiant non sans leur avoir déclaré qu'une visite de ce genre aurait bien plus d'effet si elle venait de leurs maris. Une compagnie d'arquebusiers eût mieux fait son affaire.

La leçon fut écoutée, car, le 27 août 1542, les délégués de la ligue protestante de Schmalkalde obtenaient des représentants de la commune l'accession de Hildesheim, et la Neustadt suivit cet exemple, qu'avaient donné d'ailleurs la ville de Magdebourg et nombre de cités allemandes. Nos deux villes furent citées au tribunal de Spire, où elles eurent un défenseur commun, et c'est de l'une comme de l'autre que se plaint S. M. très Chrétienne, Charles-Quint, vainqueur plus tard en la journée de Muhlberg ; il les accuse d'avoir interdit l'accès des églises, attenté criminellement au S.-Sacrement, mis sous séquestre les registres, les sceaux, les joyaux de l'Eglise, bref, commis toutes sortes d'actes de violence ou de mauvais gré, punissables des dernières peines.

Malgré les menaces de l'empereur, qui devait bientôt signer la paix d'Augsbourg (1555), concédant le libre exercice de la religion et la possession des biens accaparés, malgré les appels pressants de l'évêque et du prévôt, que soutenait d'ailleurs une bonne part de la population, le Conseil et les anciens de la commune, tant de la Neustadt que du vieux Hildesheim, persistèrent, non seule-

ment dans leur opinion, mais dans leur conduite, si bien qu'un écrivain protestant (1) peut dire qu'en l'année 1542, le service évangélique était déjà célébré dans l'ancienne église de S.-Lambert, presqu'aussitôt que dans les églises de Hildesheim. On avait, au préalable, enlevé du temple tout ce qui rappelait l'ancien culte sacramentel, et les catholiques romains ne manquaient pas de raconter que le menuisier qui s'était chargé d'enlever des murailles les images des saints, s'était cassé le cou en tombant de son échelle. Cependant, le vicaire catholique romain de l'autel de S.-Martin continua à habiter sa maison au cimetière de S.-Lambert ; de même, l'église Ste-Anne de la Neustadt resta affectée pendant trente ans à l'ancien culte. Quant à l'école publique, le *Lambertinum* fut donnée aux protestants en 1545.

Sans doute, les évènments en cours ne laissaient pas d'être ruineux, car il fallait déjà user de coercition pour forcer les habitants de la Neustadt à payer l'impôt de capitation, dont ils avaient été frappés pour soutenir les frais de la ligue militaire de Schmalkalde.

Les armées impériales s'approchaient, et il s'agissait de leur tenir tête (2). On fourbit la lance, la demi lance et la grande épée de bataille, on compta les mousquets, même un gros canon de rempart, qui fut trouvé fêlé, fut amené sur un char devant l'atelier de maître Dietrich Mante, fondeur, chargé de la réparation. Bientôt, les habitants de la Neustadt, répartis, comme jadis, sous les enseignes de leurs trois Vinâves, organisèrent la défense des murs, tant de nuit que de jour.

La localité, qui s'étendait au pied de la position extérieure du Galgenberg qui dominait le faubourg, comme le gibet

(1) Lauenstein, *Hild. Kirchen — und Ref. — Historie*, VIII .II. § 2
(2) V. Keyser, *op. cit.*, chap. 9.

de S.-Gilles à Liége, était singulièrement exposée : elle servait de couverture à l'Altstadt. Déjà les forces protestantes faiblissaient dans le nord, nos deux villes conjointes s'affilièrent à la ligue de Leipsig. Redoutant ses amis autant que ses ennemis, la Neustadt avait d'abord refusé l'offre d'un régiment : il lui fallut bien cependant recevoir le colonel suédois Marrettig, lequel bouleversa la ville et les environs pour assurer les moyens de défense : entretemps, ses soldats brûlaient les meubles, les portes et les fenêtres, pour se chauffer. Arriva le prince Georges de Brunswick avec 14,000 batteurs d'estrade, campant à l'extérieur, mais que la ville avait à pourvoir. Elle se trouvait ruinée par toutes sortes d'exactions, sans recours, et on lui demandait d'avoir à faire fête à tel officier de passage, à quelque envoyé... Heureusement, cette occupation amicale cessa, les troupes entrant en campagne. Le danger était passé, semblait-il, et déjà les bourgeois Porte-glaive de la Neustadt, demandèrent à être délivrés de leur service personnel et perpétuel. Il leur fut répondu qu'ils avaient à garder leurs armes, et leurs remparts. On avait coupé les routes, et, enfermée, la population ne savait plus ce qui se passait.

Ferdinand de Bavière, prince évêque de Liége, occupait alors le siége épiscopal de Hildesheim, comme aussi ceux de Minden, de Paderborn, en même temps qu'il était archevêque de Cologne. Il dut — nous l'avons dit — laisser libre cours chez nous aux luttes des Chiroux et des Grignoux, puis abandonner à son neveu et successeur, Maximilien, le soin de vaincre une démocratie remuante et révolutionnaire, en supprimant le gouvernement des Métiers. En Allemagne, on l'a vu à propos du siége épiscopal de Paderborn, le rôle de Ferdinand fut autrement actif. Après avoir accaparé nombre de siéges romains, en face d'une révolution démocratique ou religieuse, il eut vite fait de se réclamer

du droit établi et d'appeler une armée impériale ; il était prince de Bavière et son contemporain Tilly était Bavarois. Sur ses ordres, des commissions parcoururent la principauté de Hildesheim fortes d'un édit de restitution, les jésuites arrivèrent en *missi dominici*, et bientôt partout où l'on put, on donna la chasse aux prédicateurs protestants, tandis que, dans la Vieille et la Nouvelle ville, on se disputait sur les obligations communes ou particulières ; quant à la garde des remparts, les catholiques ne manquèrent pas de faire savoir Pappenheim, campant à Maestricht, que Hildesheim était sans garnison. Pappenheim, qui était le meilleur général de cavalerie de son temps, forçant les étapes, en quelques journées, se trouva au pied du Galgenberg, sous les murs, demandant la reddition préalable de la ville.

Il se présentait en exécuteur, comme devait le faire à Liége, le général Spar dix ans plus tard, en 1649. Après avoir essuyé un refus et repoussé trois sorties inutiles, Pappenheim entreprit un siége en règle, et bientôt, pendant tout un jour et une nuit, son artillerie tira sur la ville à boulets rouges et les mortiers lancèrent leurs grosses bombes de deux et de trois cents livres. La tour de l'église S.-Lambert s'écroula, quantité de maisons brûlaient, d'autres tombaient en ruines, il y avait force tués et blessés, et on raconta longtemps qu'un boulet entrant dans une salle du *Lambertinum*, enleva le literie d'un berceau sans faire tort à l'enfant... Alors, la garde bourgeoise, de poste aux remparts et à bout de forces, exigea qu'on se rendît, la résistance étant vaine. On s'en remit au vainqueur, et, le 30 septembre 1632, le général comte de Pappenheim, couvert de son plus bel habit de guerre, fit son entrée en ville au son des tymbales et des trompettes, suivi à perte de vue par ses cavaliers et son train. Les catholiques avaient à peine fini de chanter le *Te Deum* à la cathédrale, qu'on apprenait les conditions imposées à la ville...

Celle-ci aurait à entretenir une garnison de 2,000 hommes, était frappée d'une contribution de guerre de 150,000 thalers. Comme on n'avait pu rassembler que les deux tiers de la somme, le commandant de la place fit arrêter le bourgmestre de la Neustadt et cinq des conseillers les plus notables de Hildesheim, déclarant qu'il les ferait pendre si pour le soir le compte n'était complet. Une fois de plus, on visita les maisons, impossible de réunir l'argent. Finalement, on apporta à l'hôtel de ville les derniers bijoux, les pièces d'artillerie, les cloches, et jusqu'aux cuves de cuivre des brasseries. La note des dommages-intérêts présentée alors par l'évêque, le prévôt et les communautés religieuses, s'éleva à 160,000 thalers; les impositions extraordinaires de la ville, à 70,000 thalers environ : c'était la ruine pour longtemps. Huit cents maisons avaient été ou incendiées ou démolies, et on peut s'étonner à ce chiffre que Hildesheim puisse encore présenter pareille quantité d'anciennes habitations bourgeoises dignes de l'admiration.

Cependant, le Conseil de la Neustadt était resté protestant, et il fit chose sage d'éviter des conflits inutiles. Le Grand prévôt étant mort, il s'agissait d'honorer sa mémoire dans une cérémonie solennelle à S.-Lambert, temple évangélique. De Hoensbroeck, le coadjuteur, y convoqua la bourgeoisie et le Conseil aussi. Le cas était embarrassant ; n'importe, il fut décidé que, dans ces circonstances, il convenait de se montrer accommodant, et que le contraire serait très mal pris !

Ensuite, dans le cours de la restauration de la hiérarchie catholique, l'église de S.-Lambert fut donnée aux jésuites qui rétablirent dans tout son apparat, l'ancien culte paroissial; cela n'alla pas sans gêner l'organiste Thomas Avenarius, qui avait accompagné le chant des psaumes évangéliques ; le carême approchant, il fut pris de scrupules, et il alla demander au Conseil de la Cité s'il était licite qu'il

accompagnât le plain-chant imposé par les Révérends? Il lui fut répondu qu'il avait à savoir ce qu'il devait faire... Fût-elle religieuse, catholique ou évangélique, c'était bien de musique qu'il s'agissait alors!

Les protestants, renforcés à la suite de la bataille de Lutzen, s'approchaient, et le parti catholique avait rappelé une partie de la garnison de Hildesheim. Le corps de troupes commandé par le général von Uslar, établi sur le Galgenberg, commença par semer l'incendie dans la ville qu'ils prétendaient libérer, comme à l'intérieur il n'était de vexations que « les Enfants de Tilly » ne fissent endurer aux habitants qu'ils protégeaient. La soldatesque ruina tout le monde, sans plus d'égard pour la confession.

Qui a vu démolir une de ces maisons de bois de Hildesheim, les plus belles de l'Europe, sait quel enchevêtrement d'épaisses et longues poutres de chêne il faut pour en soutenir les hardis encorbellements qui s'étagent en saillie, chevauchant les uns sur les autres. C'est au bois que s'en prit alors la troupe, car on était en hiver. Lors d'un premier exode d'habitants prévoyants, 328 maisons avaient été abandonnées; on fit des feux de bivouac de leur charpente et de leurs panneaux sculptés.

En démolissant celles-là, on en fit tomber d'autres. Les propriétaires étaient réduits à telle misère que beaucoup, pour se procurer le nécessaire, trafiquaient du bois de leur habitation, exploitée comme un bûcher. Les uns vendaient le bâtiment de derrière pour sauver la façade; les autres sacrifiaient l'avant-corps de logis pour conserver des dépendances nécessaires. Il y eut, dans la seule Neustadt, plus de 250 constructions, tant d'une sorte que de l'autre, ainsi démolies, et l'administration du bien de S.-Lambert et des pauvres y perdit environ 9,000 florins.

Les moulins ne tournaient plus, les eaux de l'Innerste ayant été détournées ; c'était le règne de la faim, des maladies, et le feu de l'ennemi ne cessait pas.

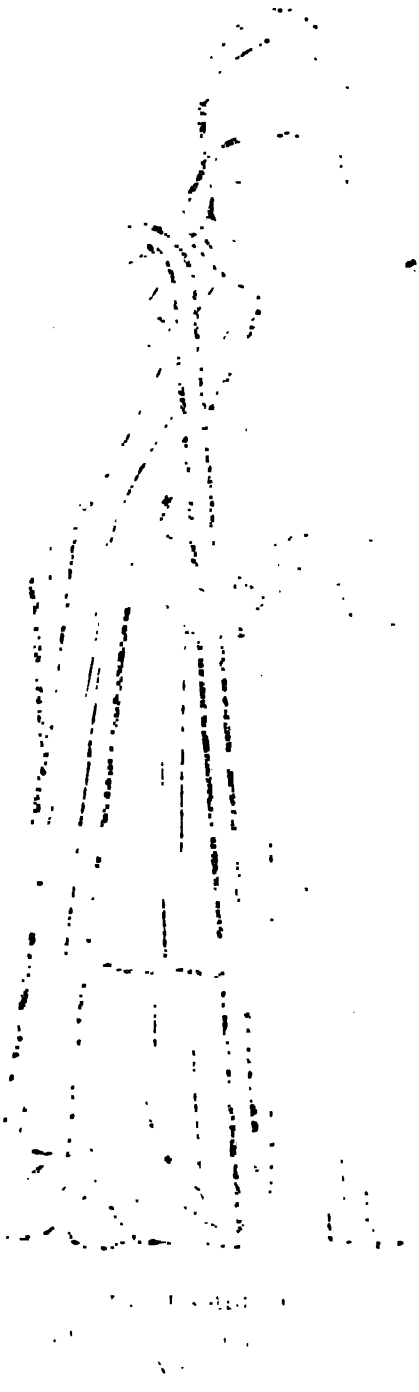

SAINT LAMBERT (portrait)

D'après les fonts baptismaux de l'église St-Lambert, à la Neustadt d'Hildesheim.

Une députation de bourgeois reçut de la défense le mandat d'aller demander à l'assiégeant la levée du siége, faute de quoi la population défendrait la ville jusqu'à la mort : c'était bien là le mandat du courage forcé...

Précisément, en ce temps-là le fort parti d'impériaux envoyés pour ravitailler la garnison fut surpris et vaincu près Sarstedt par Uslar, qui revint le soir même dans son camp. Les circonstances imposaient une capitulation. Dès lors, à l'intérieur, nouveau changement à vue — le troisième — et sur toute la ligne les protestants occupèrent les positions des catholiques. Les armes décidant du sort du culte public, sinon des croyances, S.-Lambert redevint l'église Lambert, et il ne restait dans la Neustadt, réduite à l'état d'un monceau de ruines, qu'une population malheureuse et clairsemée.

On se refit cependant, vers la fin du XVIe et dans le courant du XVIIe et du XVIIIe siècle, la campagne restant fertile et la vie corporative reprenant son cours dans une ville qu'on répara peu à peu. Mais, après la Réforme, on sent que la principauté épuisée va finir ; avec la réunion à Hildesheim, la vie de la Neustadt perd cet intérêt qu'on attache à l'activité propre d'une localité indépendante. De même, après l'interruption, des plus mouvementées, des anciennes traditions religieuses qui avaient précédé la construction de l'église S.-Lambert, l'histoire de celle-ci se continue dans la monotonie.

Mais, l'histoire finie, tous ces anciens souvenirs accompagnent heureusement le voyageur, d'abord étonné au beau milieu de tant de merveilleuses constructions bourgeoises, bientôt familiarisé avec l'aspect d'une cité des anciens âges au point qu'une construction moderne ne laisse pas de choquer la vue.

La Neustadt, en grande partie reconstruite au XVIIe siècle, mais dans le genre ancien du pays, est de beaucoup

moins riche que le vieux Hildesheim en constructions importantes et intéressantes. Elle en compte (1) cependant bon nombre encore du XVe et du XVIe siècle, car là-bas on connaît presque toujours l'histoire exacte d'une maison grâce aux dates, aux devises, à l'ornementation spéciale. Sur le marché de la Neustadt, entouré, sauf deux ou trois, de vieilles maisons à encorbellement et éclairées par un nombre de fenêtres plus qu'ordinaire, se dresse encore, masquant une des façades de S.-Lambert, la *Neustædterschenke* ou le Cabaret de la Neustadt.

C'est une construction de bois imposante et qui peut être présentée comme un échantillon de toutes ces belles maisons de Hildesheim à compartiments formés par l'entrecroisement des poutres (Fachwerck). La charpente, dans toutes ses parties, est recouverte ici de panneaux de bois diversement sculptés et teintés suivant les détails du sujet. La combinaison des avant-corps, généralement très-variée, donne ici, au pignon principal du cabaret susmentionné, deux ailes, dont chacune vaut une maison. Comme d'ordinaire , les sujets représentés sont empruntés à la mythologie classique , à l'astronomie ou aux sciences, aux personnages, très-mêlés, de l'histoire générale : le tout traité dans le style de la renaissance. Dans le haut, nous voyons, avec le double aigle, le chœur des Muses ; au milieu, la représentation personnifiée des principaux astres ; au bas, tout une suite d'animaux ; le côté ouest n'a qu'une série d'ornements reproduisant les neuf héros de la force : Alexandre, le roi David, Charlemagne, Godefroid de Bouillon, Jules César, le roi Arthur, Judas Machabée, Hector de Troye ; la bande porte *anno Domini 1601*. A l'entrée de la cave : *1550*. Ici, comme autre part, des inscriptions aident à l'ornement ; il en est d'ailleurs de

(1) V. *Führer durch Hildesheim*, Behr, Hild. 1896.

significatives comme celle-ci, en bas allemand et rimée, au n° 53 du Marché : « N'ayons qu'une foi, Dieu devant les yeux, une seule aune et poids juste, bonne paix, droite justice, une monnaie de bon argent, ainsi se maintient-on en tout le monde ». *Anno domini 1545.*

Rappelons-le, encore qu'il ne puisse rivaliser avec l'intérieur de la *Cave du Conseil* à l'Hôtel de ville de Hildesheim, c'est un cabaret contemporain de la lutte des brasseurs des deux villes, la *Neustædter Schencke*, historiée comme nous venons de le décrire, qui est resté de nos jours dans la Neustadt la plus importante de ses constructions, après l'église S.-Lambert.

Celle-ci (1) est une œuvre de grand art. Très élégante à l'extérieur dans son néogothique à vive arête, avec sa tour élancée, à quatre étages superposés et ses fenêtres ogivales à quatre arceaux, elle est à l'intérieur partagée en trois nefs, séparées de chaque côté par six piliers octogones, soutenus d'une longue et belle voûte, chose rare à Hildesheim, où les églises sont généralement couvertes d'un plafond. L'une à droite, l'autre à gauche, deux chapelles carrées précèdent le chœur. Tel est le temple, aujourd'hui dépouillé de tout ce dont le culte antérieur avait entendu l'enrichir. Plus de verrières rappelant les corporations et les noms des donateurs, absence d'inscriptions, plus de tableaux, de statues, ni d'autels de confréries ou autres, pourvus de fondations, d'anniversaires religieux : avec eux ont disparu, non seulement les services auquel les indulgences étaient attachées, mais aussi les fonds des aumônes à distribuer aux pauvres. C'est l'effet de la guerre de Trente ans, comme aussi d'un rigorisme exigeant qui a fait disparaître tous les petits monuments de cette église, aujour-

(1) V. p. 98 (Evêque Henning) de l'ouvrage : *Die Bischöfe von Hildesheim* du Dr Domkapitular A. Bertram.

d'hui plus qu'austère, destinée par les évangéliques à la « pure parole du seigneur », mais vide autrement. Si, dans ce milieu lointain et dès longtemps voué aux dissentions, l'histoire reste aisément impartiale, il n'en est pas moins vrai que l'archéologue éprouve de bien légitimes regrets. C'est au musée de Hildesheim qu'il faut aller pour voir ce seul tableau d'autel qui subsiste encore de l'ancienne église : un panneau du XVe siècle représente au centre la mise en croix, à droite et à gauche, des scènes de la passion.

Un objet pourtant est resté dans le temple qui date de l'ancien ordre établi : c'est, dans l'angle nord du chœur, le baptistère de l'an 1504, œuvre de bronze massif, d'un travail assez sec. Et pour un rare monument qui relie le présent aux anciennes traditions, il offre au curieux qui l'examine de près l'occasion d'une découverte qui intéresse singulièrement le culte liégeois. Le pourtour est orné de quatre figurines en relief : c'est d'abord le groupe de la croix, puis d'un côté comme de l'autre la statuette à demi saillante des deux fondateurs principaux et patrons reconnus de Hildesheim, les évêques Bernward et Godehard, par derrière celle du fondateur religieux, patron de la Neustadt, de S. Lambert. L'évêque mitré tient dans sa droite la crosse, et, sur l'avant-bras gauche, un objet qui étonne, encore qu'il s'impose à la vue et à l'intelligence : c'est bel et bien une paire de chaussures. On se souvient de cet épisode de la vie de l'évêque, exilé à Stavelot, laissant tomber sa sandale, laquelle trouble le silence de la nuit et le repos des frères ; le coupable, d'abord inconnu de l'abbé, reçoit l'ordre d'aller prier au pied de la croix du jardin, et le matin on retrouve le futur patron de Liége étendu dans la neige. Cet épisode, promptement défiguré, est resté populaire en Allemagne, et en un temps où, sur un signe extérieur ou un nom constituant une analogie on décidait du choix d'un patron, les cordonniers en vinrent

à adopter parfois S. Lambert (1) ; seulement, la sandale de l'évêque moine est devenue une chaussure commune, ni plus ni moins qu'une bonne paire de bottes allemandes. Voilà ce que, bien loin des lieux d'origine, ont fait les cordonniers de la Neustadt, d'un épisode autrement poétique.

L'intervention de leur corporation dans l'offrande du baptistère à l'église reconstruite, est ainsi manifeste : trait curieux à ajouter à l'histoire iconographique de S. Lambert, ainsi choisi de préférence à S. Crépin.

Une galerie souterraine, partant du sous-sol de la maison communale, permettait d'amener par une petite porte pratiquée près d'un pilier de l'église S.-Lambert, les prisonniers enchaînés, qui pouvaient ainsi assister, avec le geolier, aux offices religieux : après quoi, ils rentraient sous terre. Aujourd'hui, l'orifice est muré et la galerie s'est d'ailleurs effondrée. Jadis, le Conseil de la Neustadt exerça le droit de haute et de basse justice, et avec quelle rigueur ! Les seigneurs de la fameuse justice de Berne n'allèrent jamais aussi loin. On peut citer ici le cas d'un homme roué sur le Marché pour avoir supporté telle appellation injurieuse:

L'histoire ne dit rien du sort du vrai coupable, et nous admettons que c'était lors des guerres religieuses. Toujours est-il que les annales criminelles de la Neustadt mentionnent autant d'exécutions que de méfaits : décapitation, la roue, pendaison, le bûcher aussi, sans parler de maintes paires d'oreilles coupées. Ce terrible droit se perdit et on n'en retrouve plus de traces lorsqu'après avoir passé au duché de Brunswick et à la maison de Hanovre, la ville

(1) Rappelant ce même épisode de la vie de S. Lambert à Stavelot, Keyser, *op. cit.*, p. 19, écrit : « Ein Umstand der ihn beilaüfig in Deutschland vielfach zum Patron der Schuhmacher gemacht hat. »

de Hildesheim fut attribuée à la couronne de Prusse en 1802.

Ces transformations historiques amènent des comparaisons dont un des termes est pour nous, nécessairement, la principauté épiscopale de Liége.

On voit aux temps des origines, lorsque s'établit l'histoire, plusieurs Munster, comme plus d'un Osnabruck ; il peut sembler dès lors que les villes, sur l'espace préféré, n'ont pas qu'un seul lieu de naissance. Hildesheim se forme des fondations du Dom, de S.-Michel, de S.-Maurice et de la Neustadt réunis peu à peu, en un ensemble ; ainsi de Liége, où la population rapproche finalement la Villette, le territoire proprement dit de S.-Lambert, l'Ile, la Sauvenière et le quartier d'Outre-Meuse.

Deux évêques contemporains, Notger et Bernward, des meneurs d'hommes à l'instar de Brunon de Cologne, de Meinwerk de Paderborn ou d'Adalbert de Brême, grands constructeurs d'églises, de tours et de murailles, forts d'ailleurs de leurs relations avec les Otton, signalent l'avénement à la vie politique des principautés de Liége et de Hildesheim. Plus tard, d'un côté comme de l'autre, les Normands apparaissent ravageant tout, et ici l'évêque périt sous le harnois dans le combat qui leur est livré par le duc Brunon de Saxe auprès d'Ebbekestorf.

Le cours des événements montrent combien demeurèrent plus rudes les mœurs germaniques. En 1063, l'évêque Hezilo, orgueilleux autant qu'infatigable, occasionne, dans la cathédrale même de Gozlar et en présence de l'empereur, une lutte sanglante contre l'abbé de Fulda, qui prétendait au droit de préséance à côté de l'archevêque de Mayence ; et aux Pâques de 1070, lors de la visite de l'empereur Henri IV, une bataille à sang coulant entre impériaux et episcopaux a pour théâtre la cathédrale de Hildesheim.

— « Courage, garnements, et n'ayez nulle crainte, j'ai

mille hommes dans ma manche ! » s'écriait de son cheval l'évêque Gerhard en tirant, en effet, de sa manche un reliquaire de Notre-Dame qu'il montrait aux siens. C'était lors de la bataille de Dunklar (1367), livrée victorieusement à un archevêque, un évêque et un duc de Brunswick, défenseurs des seigneurs féodaux.

Après la bataille de Soltau (1519), que ceux-ci perdirent encore, laissant 3,000 morts sur le carreau, l'évêque Jean IV, lors de sa rentrée solennelle, chante le *Te Deum* sous la couronne de lumières et suspend, dans la cathédrale, le drapeau avec les armes de son adversaire ; après quoi, il compose une pièce satirique, jouée au carnaval, et il en fait peindre les principales scènes sur les murs du cloître.

En 1451 d'ailleurs, l'évêque Magnus recevait le légat du Pape, un prélat romain, revêtu lui-même, comme en un jour de bataille, d'une armure étincelante ; on s'étonnera moins que Nicolas de Cusa ait trouvé aussi insuffisante l'instruction religieuse des ouailles de l'évêque qu'il visitait.

Après Bernward et Godehard, à commencer par Azalin (1044), on voit les évêques investis par les empereurs, qui ont dans leur institution une part autrement directe, et si le Chapitre a une moindre influence, c'est que pour Hildesheim le siége de l'Empire est plus près, Liége en est trop loin. Ce n'est qu'en suite du Grand privilége délivré par l'Empereur en 1179 que le Chapitre de Hildesheim participe à l'administration de l'évêché ; et alors que le premier évêque, appelé Princeps ou prince, paraît bien chez nous être Notger, c'est deux siècles et demi plus tard, en 1249, qu'apparaît à Hildesheim, dans la personne de Henri, l'évêque prince, premier de cette série.

Les fondateurs de la puissance politique de la principauté liégeoise avaient prudemment mis la main sur les points importants du pays et empêché par le partage des fiefs,

que le territoire servît jamais à l'établissement d'une puissance militaire : à Hildesheim, dans un milieu essentiellement féodal, il fallut laisser très-grande la part d'une noblesse plus indépendante et celle-ci, dans ses efforts pour s'assurer enfin la libre possession des fiefs qu'elle tenait de l'Eglise même, se ligua contre elle, lui fit la guerre, au plus grand danger de la principauté épiscopale ; celle-ci faillit succomber dans ce schisme militaire *(Hochstifsfehde)*, qui précéda la Réforme religieuse.

Quant à l'ordre ecclésiastique, nous venons de signaler ce Grand privilége accordé au Chapitre, lequel vit néanmoins en tranquille assistant de l'évêque ; il en est autrement du *Praepositus*, de son prévôt ; tandis qu'à Liége, son collègue ne retient finalement que des droits particuliers, par exemple sur l'exploitation de la Sablonnière ou Sauvenière, celui-ci s'attribue et garde un pouvoir souverain sur une ville nouvelle, en suite d'une vaste concession de terrains appartenant au Chapitre.

Le point le plus intéressant de l'histoire de ce dernier est encore relatif à son origine. Comme à Liége, il a pour prototype une communauté de frères vivant auprès de l'église principale. Un premier partage de biens paraît chez nous s'être fait sous Notger : pour le prince, la noblesse féodale et le Chapitre. A Hildesheim, comme à Paderborn, l'histoire apparait plus claire parce qu'un fait précis est relevé. Au XIe siècle (1070), la cathédrale et ses dépendances ayant brûlé, les membres de ce principal établissement religieux se séparent, deviennent des chanoines (*Domkapitularen*) et reçoivent sous forme de prébendes particulières leur part des revenus de la mense, dont le registre est gardé par l'évêque.

Celui-ci, de près ou de loin, voisin de l'empereur régnant, est fidèle à la politique impériale, comme généralement les autres princes évêques. Henri IV est accueilli à Liége par

Otbert, et l'évêque Udo de Hildesheim (1079) prend de même son parti, bravant les dangers à courir dans une lutte contre les ducs et les comtes de Saxe. A l'égard de leurs sujets, la politique séculière des princes est la même ; pour contenir la bourgeoisie, ils construisent au besoin une citadelle : à Liége, la porte forte de Sainte-Walburge ; à Hildesheim , la Marienburg ; si la place de refuge ne suffit, des princes alliés interviennent ; comme d'ailleurs un nouvel Élu, si la succession est à conquérir.

La simultanéité du développement de la bourgeoisie au XIIIe siècle, à une époque où en Europe les moyens de communication étaient rares et difficiles, montre assez qu'il s'agit d'une transformation sociale, imposée par les nécessités économiques au clergé et à la noblesse, obligés de reconnaître un tiers-état.

C'est contre le seigneur féodal qu'était le prince évêque que sont dirigées les entreprises de la bourgeoisie ; plus tard seulement, la guerre, devenant religieuse, se prend à l'évêque prince ; à la lutte constitutionnelle s'est substituée une révolution.

Les bourgeois de Hildesheim qui déjà, en 1217, avaient une Maison commune, entreprennent en 1221 de se rendre indépendants, et les embarras de son Église obligent l'évêque à passer quatre fois les Alpes ; enfin, en 1249, à l'occasion d'une compétition, la bourgeoisie obtient ces droits dont elle est jalouse partout. avec la garantie d'une charte ; le droit municipal fondé, l'activité de la bourgeoisie s'applique désormais aux intérêts économiques, entreprise plus sage que cette agitation politique sans fin qu'on voit régner ailleurs et qui nous valut « petit renom de bonne gouverne. »

La commune de Hildesheim, en concluant d'elle-même la paix du pays avec les villes voisines, Brunswick, Gozlar et Halberstadt, avec des princes, avec nombre de cheva-

liers, puis s'affiliant à la Hanse, assure à son industrie, à son commerce une prospérité inconnue ; et, plus riche que tel de ses princes évêques, endetté d'ailleurs (Jean III), elle profite des circonstances pour exercer d'une manière indépendante les droits intéressant la police, la justice, les impôts, la monnaie : ce dont témoigne ce *Roland* symbolique dans l'Allemagne du Nord, placé sur une colonne au milieu de la fontaine du Marché.

Clergé, noblesse, bourgeoisie, tels sont les titres, séparés, de l'histoire de Hildesheim : ce que nous y relevons moins, c'est cet accord politique des trois ordres réunis et exprimant, comme à Liége, à Munster, Paderborn, Osnabruck, le Sens du pays.

La principauté liégeoise disparaît, emportée par la Révolution française de 1789 ; l'an 1789 signale l'avénement, à Hildesheim, du dernier prince évêque Franz Egon de Furstenberg, et bientôt la principauté n'est plus : le traité de 1801 conclu entre la France et la Prusse l'attribue à cette dernière.

Le même esprit destructeur n'a pas régné à Hildesheim ; s'il s'est fait un partage des églises entre les deux confessions, la cathédrale catholique est encore debout et, comme la ville, a conservé bonne part de ses richesses. Liége n'a gardé que son palais.

On est à Hildesheim plus proche des lacunes en matière d'histoire et d'art qu'en suite des malheurs des temps il s'agit de combler. C'est sans doute la ville ancienne où grâce aux cultes des lettres et des monuments, les traditions se sont le mieux conservées.

Que dire de la Neustadt, où le passé est oublié au point que le populaire a remplacé — signe caractéristique — la fête patronale de S. Lambert par un concours de tir, un *Schützenfest* ? Pourtant, et nous revenons ainsi à notre point de départ, les anciennes traditions relatives au

culte de S. Lambert y ont régné et elles sont dans les documents aussi nombreuses qu'en pays mosan ; un fait saillant est que Liége garda le tombeau de l'évêque, victime probablement de son zèle pour la défense des biens de son Église, et qu'il lui fut constitué un domaine posthume assez grand pour y établir une nationalité distincte, qu'il s'agisse du Cercle occidental de l'Empire germanique ou du groupe de nos anciennes provinces belges.

J. E. DEMARTEAU.

LA TOMBE DE JACQUES DE HEMRICOURT

L'AUTEUR DU

« MIROIR DES NOBLES DE HASBAYE ».

Il y a quelques semaines, nous eûmes la chance heureuse de découvrir dans un manuscrit, récemment acheté, une copie de l'épitaphe du chroniqueur Jacques de Hemricourt.

Cette pièce, de l'écriture de Jean-Gilles Le Fort et attestée par lui conforme à l'original, constitue une trouvaille qu'on ne jugera pas indigne d'être communiquée aux archéologues ; elle leur démontrera que ce qu'ils connaissaient jusqu'à ce jour de la sépulture de l'auteur du *Miroir des Nobles de Hasbaye* est à peu près de pure invention et peut, en quelque sorte, passer pour une supercherie historique.

Au reste, voici la reproduction textuelle de ce document; elle nous dispensera de plus longs commentaires :

« Sur une sépulture dans la Chapelle des Clercs, à Liége.

» chi . gist . messires . Jakes . de . hemicot . chevalie .
» del . ordene . sains . Johans . de . Jhlem, ki . en . ses .
» veveis . et . achiens . jour . entrat . en . la . ditte . reli-
» gion . sor . son . ppre . patrimoine . sains . prendre . les .

» bins . fais . de . celi . et trspassat . lan de . gsce .
» m . cccc . et trois . le XVII . jours . en . mois . de .
» decebre . chi . gist . Damoiselle . frachoise . de . mis-
» sion . feme . jakemien . de hemicot . chitain . de . Liege .
» ki . trespassat . l'an . de . gsce . m . ccc . LXXX . et dois .
» v . jours en . mois . doctebre . chi . gist . gilhes . de .
» hemicour . fis . de . monsaignour . jake . de . hemicour .
» chevalier . ki . trepassat . lan . de grasce . m . ccc . no-
» nante sept . XII . jour . en . moies . doctembre . chi .
» gist . damoiselle . Agnes . dolavoir . seconde . feme .
» Gille . de . hemicour . escuwir . ki . trespassat . l'an .
» de . grasce . m . ccc . LXXX . et VI . XV . jour . en .
» moies . de . marche . chi . gist . damoiselle . mariie .
» de . Blehen . filhe . jadit . monsaingnour . godefroit . de .
» Blehen . saingnour . dabeis . chevalier . la . qile . fut .
» tierche . feme . de . Gilhe . de . hemicourt . escuwir . ki .
» trespassat . lan de grasce . nostre . saingneur . Jhesu-
» crist . m . et cccc . len . de . main . delle . fieste . sains .
» bertromeir . apoustle . prois . pour . nous .

» Cecy est ecript en lame de cuivre et elle est ainsi de
» Lettres à Lettres notez qu'on at entierement effacé et
» raclé les postures et autres ornemens de la pierre tele-
» ment qu'on ne voit plus que l'inscription susditte. »

Il faut bien le reconnaître, Salbray a dû se mettre quelque peu en frais d'imagination pour faire de cela la planche gravée figurant au commencement de son édition du *Miroir des Nobles*. Il se borne à donner à ses lecteurs la cinquième partie de l'épitaphe en commettant une erreur de date (18 décembre au lieu de 17 décembre) et quelques fautes d'épigraphie, et il brode de toutes pièces, sur ce canevas, le dessin d'une tombe qui, en réalité, était fruste.

Il n'a pas eu, au surplus, la main heureuse en cette occurrence, car il est entièrement hors de doute qu'au temps où les « postures » de la tombe n'avaient pas encore

été « raclées et effacées », elles devaient être, au moins, au nombre de deux, représentant respectivement Jacques de Hemricourt et Françoise Mission, sa compagne, voire de cinq, nous montrant l'effigie de chacun des gisants. La longueur de l'inscription semblerait même donner raison à cette dernière hypothèse, car le texte est suffisamment étendu pour entourer une dalle de dimensions pareilles. La version donnée par Salbray lui aura très probablement été fournie par « le sieur Massart, ecclésiastique liégeois, qui possède le vieux langage et a une connéssance particulière des noms, des armes et des généalogies de toutes les nobles et illustres familles de son pays », et sans les bons offices duquel, ainsi qu'il l'avoue dans sa préface, Salbray ne serait pas venu à bout de sa traduction. A en juger par ce qui reste de lui, Massart ne méritait guère pareil éloge, tout au moins était-il loin d'être bien habile dans la lecture des inscriptions lapidaires quelque peu anciennes. Nous en avons donné plus d'une preuve dans l'*Analyse du Recueil d'épitaphes de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Le Fort, hérauts d'armes de la principauté de Liége* (1).

L'inscription de la Chapelle des Clercs ne devait pas tarder d'ailleurs à s'effacer complétement. Elle était quasi fruste déjà au milieu du XVIIIe siècle, car Jalheau, qui rassemblait alors un recueil d'épitaphes liégeoises, resté inédit et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du château de Warfuzée, ne paraît pas l'avoir pu lire.

Ce recueil, qu'il met si largement et si utilement à contribution dans les notes de son édition du *Miroir des Nobles*, ne lui fournit, en effet, aucun renseignement bien précis

(1) Entre autres exemples, voir l'épitaphe analysée aux numéros 1678 et 1680 de cet ouvrage.

sur le texte de notre inscription. Outre la description de la « propre sépulture » de Jacques de Hemricourt et de l'effigie du chroniqueur qui y était représentée, description d'autant plus manifestement inspirée à Jalheau par la planche de Salbray qu'elle contient la date erronée signalée ci-dessus, l'auteur se borne à enregistrer le décès de Gilles de Hemricourt en 1397, celui d'Agnès de Lavoir le 15 mars 1386 et commet enfin une nouvelle erreur en faisant mourir Marie de Blehen le 26 août 1400 (1).

En terminant cette note, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'attirer l'attention du lecteur sur l'orthographe du nom de Hemricourt telle qu'on la trouve sur la tombe. Si *Hemicourt* est une altération vicieuse de *Hemricourt* — prononcé souvent et si mal à propos *Hanricourt* et dont l'étymologie *Helmericurtis* est prouvée notamment par une charte de Saint-Lambert du 29 septembre 1171, — c'est, par contre, un acheminement vers le vocable *Remicourt*, aujourd'hui officiellement porté par la seigneurie de Guillaume Malclerc.

LÉON NAVEAU.

(1) Voir JALHEAU, ouvrage cité, page 169, notes c. d et g.

Table des matières du volume XXVII

	Pages.
Statuts constitutifs	V-X
Tableau des membres	XI-XX
Joseph Halkin. — Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1897	XXI-XLII
Albin Body. — Extrait des lettres du chevalier Dudley Carleton, ambassadeur dans les Provinces Unies (1616-1620)	1-18
Léon Halkin. — Correspondance de dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois	19-308
J. E. Demarteau. — Liége et les principautés épiscopales de l'Allemagne occidentale	309-415
Léon Naveau. — La tombe de Jacques de Hemricourt, l'auteur du « Miroir des Nobles de la Hesbaye »	417-420

PLANCHES

Guillaume-Pascal libre baron de Crassier et du Saint-Empire romain (d'après un portrait appartenant à Mme la douairière van der Does de Willebois, née baronne de Crassier, à La Haye)	19
Vue de l'église Saint Lambert, à Munster	324

Pages.

Sceau de la Neustadt (Hildesheim) à l'effigie de Saint-Lambert 340

Baptistère Saint-Lambert, près Saint-Michel, Hildesheim 356

Vue de l'église Saint-Lambert et du cabaret de la Neustadt, Hildesheim 372

Plan de l'église Saint-Lambert 388

Saint-Lambert (portrait), d'après les fonts baptismaux de l'église Saint-Lambert, à la Neustadt d'Hildesheim. 404

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

TOME XXVII.

LIÉGE

LÉON DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 10

1898

AVIS

Les personnes étrangères à l'*Institut* qui désireraient en faire partie, sont priées d'adresser leur demande à M. JOSEPH HALKIN, secrétaire, 36, rue des Houblonnières.

Le Musée archéologique, situé au Palais (entrée par la rue Sainte-Ursule), est ouvert au public le dimanche de 11 heures à 1 heure

PRIX DES TIRÉS A PART

Par feuille de 16 pages et moins :

25 exemplaires	. . . . .	fr.	1 50
50 »	. . . . .	»	2 50
75 »	. . . . .	»	3 50

Plus la couverture et le brochage.

AVIS

Les réclamations et les lettres destinées à la Société doivent être adressées, franches de port, à M. JOSEPH HALKIN, secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, rue des Houblonnières, 36.

Les paquets, les livres et les objets destinés au Musée archéologique ou à sa bibliothèque doivent être adressés au concierge du Palais, M. Dassoul, rue du Palais, 13.

Par décision de l'Institut, le *Bulletin* paraît **annuellement** en un volume contenant, outre les articles et les communications, les statuts, la liste des membres arrêtée lors de la publication du volume et le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année précédente.

PRIX DES VOLUMES DU BULLETIN :

Tome I à VI	20 fr.	chaque volume.
» VII à XXVI	15 fr.	id.
» XXVII	12 fr.	